

COMPTES  
ADMINISTRATIFS  
EXERCICE 2024

Rapport financier



# sommaire



1	Avant-propos.....	5
2	Equilibre général .....	7
	L'équilibre général du CA 2024.....	7
	Les chiffres-clés présentés par fonction.....	12
	Description des grands postes de dépenses et de recettes.....	13
3	Crédits transverses : fiscalité, dotations, péréquation et opérations financières .....	21
4	Présentation par politique publique .....	30
	(1) Sécurité.....	34
	(2) Enseignement, formation professionnelle et apprentissage.....	40
	(3) Culture, vie sociale, jeunesse, sport et loisirs .....	49
	(4) Santé et action sociale .....	60
	(5) Aménagement des territoires et habitat .....	72
	(6) Action économique.....	81
	(7) Environnement.....	88
	(8) Transports .....	99
	(9) Services généraux.....	107
5	Inscriptions à caractère technique .....	120
	Détail des opérations équilibrées .....	120
	Les opérations liées à la dette.....	124
	Les opérations d'ordre budgétaires.....	125
	Les autorisations de programme (AP).....	128
6	Présentation par chapitres comptables, résultats et ratios financiers .....	129







---

## AVANT-PROPOS

---

Paris, et le pays tout entier, ont été durablement marqués par le succès des Jeux olympiques et paralympiques en 2024. A cette occasion de nombreux spectateurs, français et internationaux, ont découvert ou redécouvert une ville sous ses meilleurs atours, fière de son patrimoine et de son histoire, mais aussi résolument tournée vers l'avenir. A contrario, l'impact de l'accueil des JOP sur les comptes de la Ville n'apporte aucune surprise : les enveloppes ont été respectées, les engagements tenus. 68 M€ ont été dépensés en fonctionnement en 2024 pour l'accueil des JOP et la mise en œuvre du programme « Héritage » et 60 M€ en investissement, soit 128 M€ au total. En résumé, 1,1 % du budget total de la Ville l'année dernière, montant modeste, dans la continuité de ceux consacrés à la préparation des JOP les années précédentes. Le pari de la sobriété budgétaire a été respecté.

En revanche, la crise de l'immobilier continue d'affecter profondément les recettes de la Ville : une nouvelle baisse de 163 M€ de recettes de droits de mutation à titre onéreux est constatée, soit 581 M€ de perte au total entre 2022 et 2024. Cette diminution majeure se fait dans un contexte de perte d'autonomie financière, conséquence des différentes mesures prises par les gouvernements successifs depuis 10 ans, et d'attrition des dotations de l'État. Ils ne sont que partiellement compensés par la hausse de 65 M€ des recettes de gestion, qui traduit l'attention portée par l'exécutif à l'amélioration de ce poste depuis le début de la mandature. La section de fonctionnement présente un excédent de 267 M€, mais la baisse des recettes des DMTO affecte considérablement notre capacité d'autofinancement.

Pourtant il est plus que jamais nécessaire d'investir, pour adapter Paris au changement climatique, développer les circulations douces et accélérer la transition vers la neutralité carbone.

**Avec un niveau d'investissement inédit, supérieur à 1,8 Md€ en 2024, l'exécutif est fidèle à ses engagements, au profit de l'ensemble des Parisiennes et des Parisiens, dans tous les quartiers : de la porte Maillot à la porte de la Chapelle, des rues aux écoles aux cours oasis, la Ville se transforme.**

Le logement reste le premier poste de dépenses, pour permettre aux classes moyennes et populaires de se loger à Paris : 471 M€ sont consacrés au logement social, 22 M€ à l'amélioration et la rénovation énergétique de l'habitat privé.

La culture dans les quartiers populaires demeure prioritaire, avec la nouvelle médiathèque James Baldwin dans le 19<sup>e</sup> arrondissement (7 M€ sont consacrés à l'achèvement des travaux en 2024) et le chantier de la médiathèque Virginia Woolf, dans le 13<sup>e</sup> arrondissement (3 M€ en 2024, pour une ouverture prévue en juin 2025).

Les dépenses de gestion augmentent de 264 M€ par rapport au compte administratif 2023, principalement en raison de la hausse des dépenses consacrées à la santé et à l'action sociale, notamment celles liées aux politiques relatives à l'aide sociale aux personnes en situation de handicap (+26 M€) et celles afférentes à l'aide sociale à l'enfance (+17 M€).

La crise de l'immobilier, ainsi que les ponctions opérées par l'État, nécessitent des efforts importants pour préserver les services publics de la Ville, dans un contexte national qui voit de nombreux

équipements gérés par les collectivités fermer faute de crédits. Malgré cela, nos indicateurs financiers et budgétaires restent sains, et nos comptes sont certifiés pour la quatrième année consécutive. Cela nous permet de conserver la meilleure note possible auprès des agences de notation.

Paul Simondon  
Adjoint à la Maire de Paris  
chargé des finances, du budget, de la finance verte  
et des affaires funéraires



---

## EQUILIBRE GÉNÉRAL

---

### L'équilibre général du CA 2024

Dans un contexte économique marqué par une aggravation de la crise du marché immobilier, le compte administratif 2024 présente une épargne brute de 266,9 M€, en baisse de 491,5 M€ par rapport à 2023.

Les recettes réelles de **fonctionnement s'établissent à 9 481,6 M€**, en diminution de 32,3 M€ (soit -0,3 %) par rapport au CA 2023 (9 513,9 M€). Cette baisse s'explique principalement par la chute du produit des droits de mutation à titre onéreux (DMTO), partiellement contrebalancé par le produit de la fiscalité directe locale et les recettes de gestion.

Les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de 5,2 % (+459,2 M€) **pour s'établir à 9 214,7 M€**, contre 8 755,4 M€ au CA 2023. Cette évolution traduit principalement la hausse des dépenses de personnel (+164,0 M€) et des dépenses d'action sociale (+84,7 M€), ainsi que les dépenses liées à l'accueil des Jeux olympiques et paralympiques de Paris (+50,7 M€).

**Les dépenses opérationnelles d'investissement atteignent 1 801,7 M€** au CA 2024 contre 1 757,4 M€ au CA 2023 (+44,3 M€), traduisant l'accélération des investissements et la montée en charge des projets de la mandature en faveur de la transition écologique et sociale. Cette accélération est notable sur la fonction « Environnement » (+49,4 M€ dont +23,7 M€ au titre des actions transverses au plan climat) et sur la fonction « Action sociale et santé » (+17,8 M€ donc +12,0 M€ au titre de l'accessibilité des équipements et de l'espace public). Les opérations de végétalisation et d'apaisement urbain sont également en nette progression (+12,6 M€ au titre des espaces verts, parcs et jardins, +12,3 M€ dans le cadre d'« Embellir vos quartiers », +8,7 M€ pour les rues aux écoles, +7,8 M€ s'agissant des pistes cyclables).

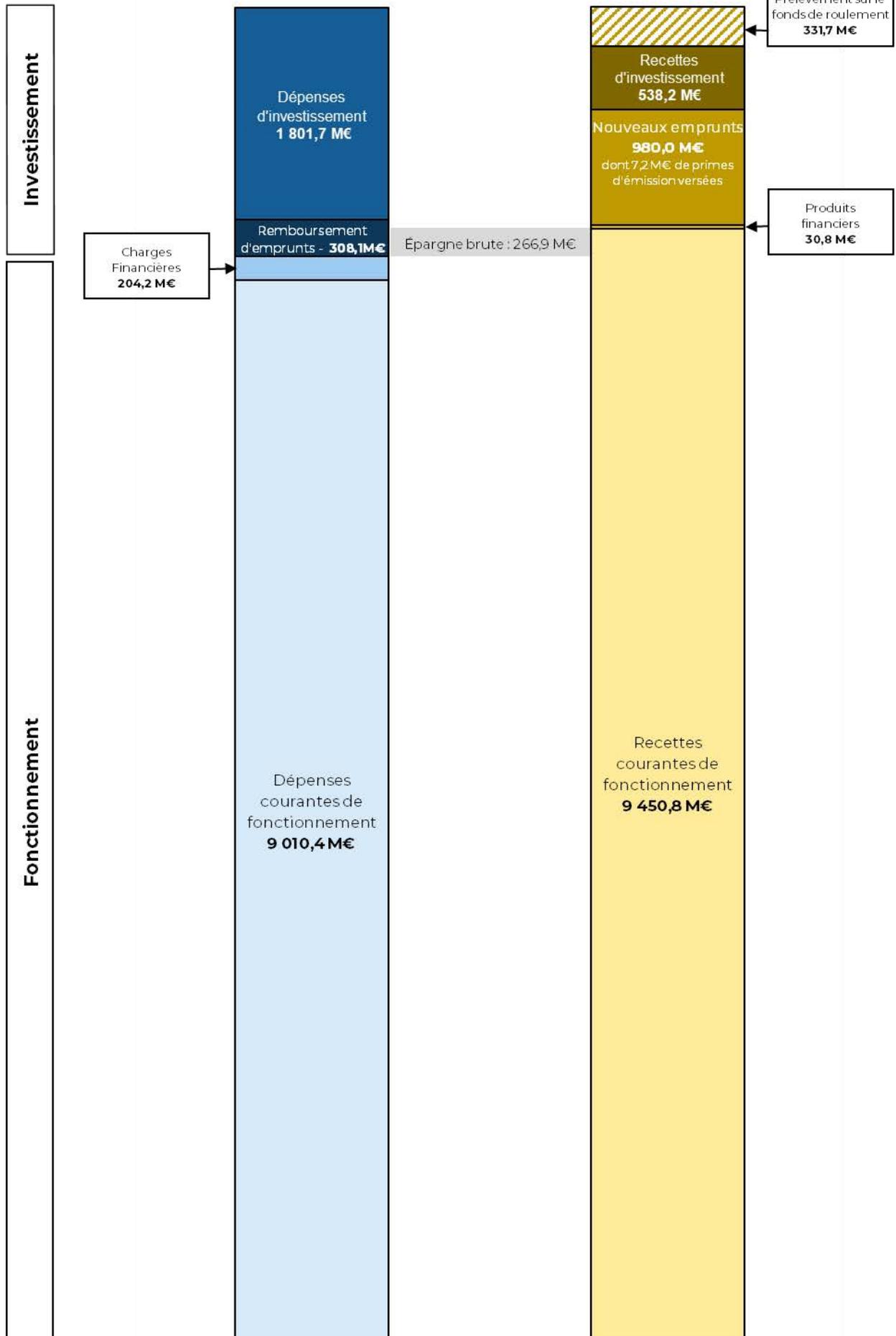
**Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 538,2 M€** en 2024 contre 613,8 M€ en 2023, conséquence de la baisse des loyers capitalisés (192,0 M€ en 2024 contre 263,2 M€ en 2023).

L'épargne brute diminue à 266,9 M€ en 2024 contre 758,4 M€ au CA 2023 (-491,4 M€). La capacité **de financement des investissements s'établit à 805,2 M€**. Elle couvre 44,7 % des dépenses opérationnelles d'investissement.

Le besoin de financement s'établit à 1 304,5 M€ au CA 2024, contre 688,1 M€ en 2023.

Les **nouveaux emprunts s'élèvent à 980,0 M€**. La dette bancaire et obligataire s'établit fin 2024 à 8 605,4 M€ et la dette totale à 8 700,5 M€. La durée théorique de désendettement est de 32,6 ans.

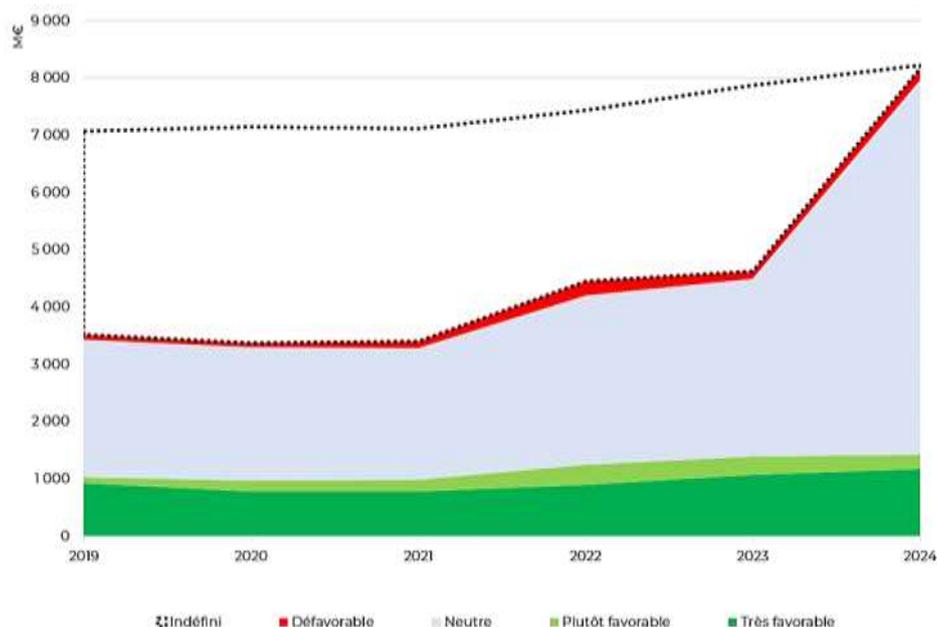
## Compte administratif 2024



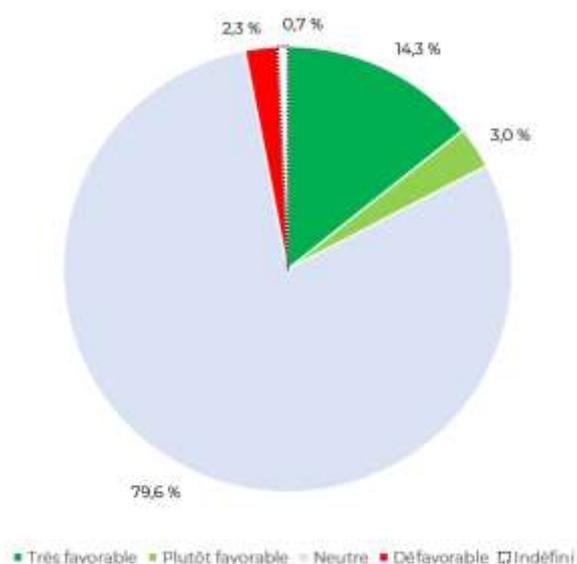
## Évaluation climat du budget de la collectivité

Depuis 2020, la Ville évalue plus spécifiquement chaque année l'impact de son budget sur l'atténuation du changement climatique afin de renforcer la cohérence et la transparence de son action. Basée sur une méthodologie développée par l'Institut de l'économie pour le climat (I4CE), cette analyse classe les dépenses exécutées de fonctionnement et d'investissement selon leur contribution à la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES).

L'évaluation climat du compte administratif 2024 a porté sur un périmètre d'analyse de 8 215,3 M€, incluant 6 413,5 M€ de dépenses de fonctionnement et 1 801,7 M€ de dépenses d'investissement. L'analyse du compte administratif 2024 a permis de réduire la part des dépenses « indéfinies » à moins de 1,0 %. L'élargissement du périmètre d'analyse a principalement conduit à une augmentation de la part de dépenses classées « neutres ».



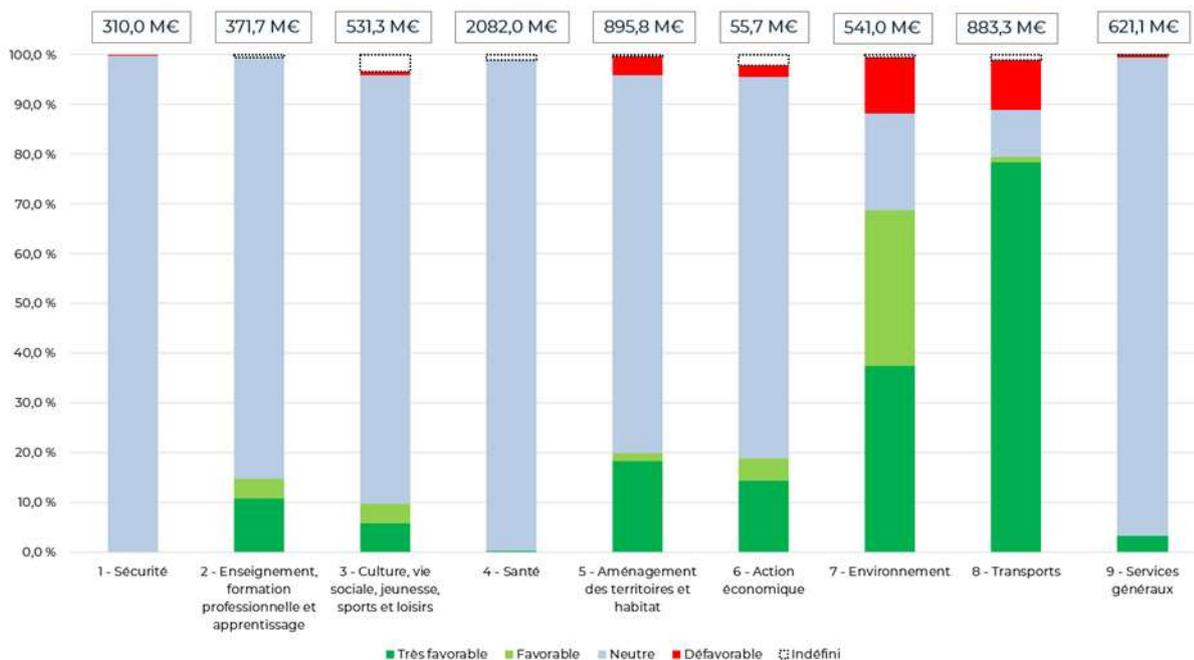
Près d'un cinquième des dépenses évaluées (17,3 %) sont considérées comme très favorables ou plutôt favorables à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Elles concernent principalement le développement des mobilités douces (notamment les transports en commun), les opérations en faveur du tri et du recyclage des déchets, et la rénovation énergétique des bâtiments.



Comme les années précédentes, les résultats de 2024 révèlent une majorité de dépenses « neutres », représentant 79,6 % du total analysé. Cette part élevée s'explique par l'importance des budgets alloués à l'éducation, à la culture, à la santé, ainsi qu'aux acquisitions foncières.

La proportion de dépenses ayant un impact défavorable sur la réduction des émissions de GES continue de diminuer, s'élevant cette année à 2,3 % des dépenses évaluées, contre 3,1 % en 2023. Ces dépenses défavorables sont principalement liées aux travaux sur la chaussée et à l'achat de carburant pour les véhicules thermiques de la flotte municipale, en cours de transition vers l'électrique.

Le graphique ci-dessous présente la répartition des résultats de l'évaluation climat du budget par politique publique.

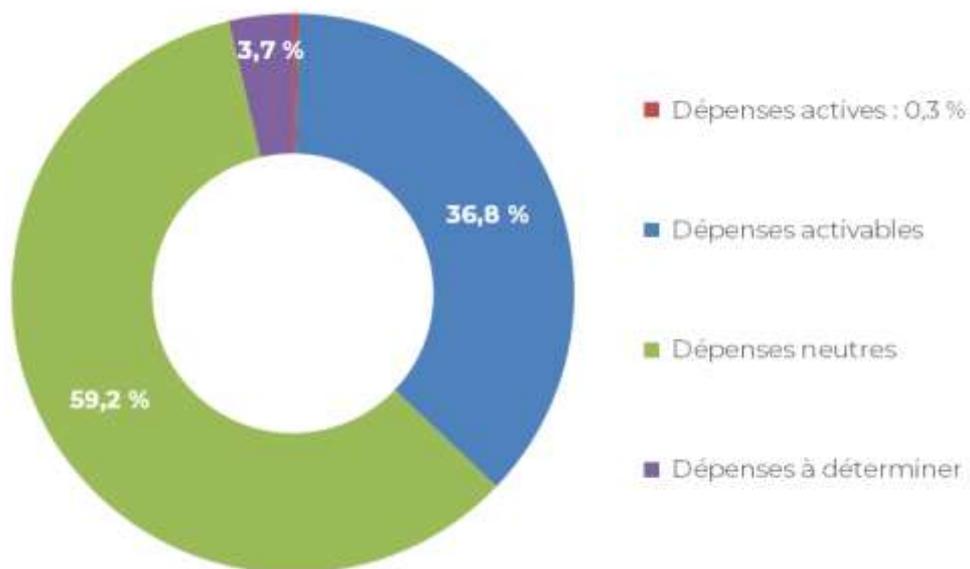


## La budgétisation sensible au genre

La budgétisation sensible au genre (BSG) est une démarche expérimentale visant à systématiser la prise en compte de l'égalité femmes-hommes dans les politiques publiques de la Ville de Paris. Appuyée sur l'évaluation du budget à la lumière du genre, cette démarche doit permettre d'adopter une approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes qui se traduira par l'ouverture de nouveaux champs d'action pour la politique d'égalité (aménagement, action économique, etc). À cette fin, la « tricatégorisation » des dépenses de fonctionnement permet de distinguer :

- les dépenses « actives », dont l'objet principal est l'égalité entre les femmes et les hommes ;
- les dépenses « activables » susceptibles d'avoir un effet sur les inégalités femmes-hommes ;
- les dépenses « neutres » qui sont sans impact sur l'égalité entre les femmes et les hommes.

Sur le périmètre retenu (dépenses de fonctionnement hors masse salariale, dépenses de péréquation et charges financières), l'analyse met en évidence que 1,6 Md€ de dépenses de la Ville (36,8 % du montant étudié) sont activables et 15,2 M€ correspondent à des dépenses « actives » en 2024. Ces résultats, sensiblement similaires à ceux de 2023, confirment l'existence de volumes financiers stratégiques pour les politiques d'égalité.



En s'appuyant sur la tricatégorisation, la Ville de Paris a mis en œuvre une démarche inédite d'évaluation des dispositifs correspondant à des dépenses « activables » afin de mesurer et de faire progresser la prise en compte des enjeux de genre. Cette évaluation repose sur un indicateur d'intégration de l'égalité entre les femmes et les hommes permettant *in fine* de qualifier l'impact favorable ou non de la dépense en termes d'égalité entre les femmes et les hommes. Elle permet d'accompagner les services dans leur appropriation de la démarche et de les inciter à collecter et à exploiter des données de mesure d'impact.

Parallèlement, la Ville développe une méthode de tricatégorisation des dépenses d'investissement en référence aux objectifs de son plan égalité.

## Les chiffres-clés présentés par fonction

Le tableau ci-dessous présente les dépenses et recettes du CA 2024 selon les fonctions représentatives des différentes politiques publiques.

en M€	CA 2023	CA 2024	Evolution 2024/2023	Variation 2024/2023
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>9 513,9</b>	<b>9 481,6</b>	<b>-0,3 %</b>	<b>-32,3</b>
Fiscalité	6 020,8	5 904,0	-1,9 %	-116,8
Fiscalité directe locale	2 480,4	2 522,7	1,7 %	42,3
Fiscalité indirecte	1 454,6	1 278,2	-12,1 %	-176,4
Fraction de fiscalité nationale	1 322,0	1 321,6	0,0 %	-0,4
Taxes affectées	763,7	781,5	2,3 %	17,8
Dotations et compensations	1 979,4	1 995,3	0,8 %	15,9
Recettes de gestion	1 486,9	1 551,5	4,3 %	64,6
Sécurité	2,6	1,1	-56,6 %	-1,5
Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	74,9	73,1	-2,5 %	-1,9
Culture, vie sociale, jeunesse, sport et loisirs	114,3	127,3	11,4 %	13,1
Action sociale	325,9	340,8	4,6 %	14,9
Aménagement des territoires et habitat :	82,6	63,8	-22,7 %	-18,7
Action économique	72,1	74,4	3,2 %	2,3
Environnement	135,6	165,9	22,3 %	30,3
Transports	451,6	463,1	2,6 %	11,6
Services généraux	227,3	241,8	6,4 %	14,5
Produits financiers	26,8	30,8	14,9 %	4,0
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>8 755,4</b>	<b>9 214,7</b>	<b>5,2 %</b>	<b>459,2</b>
Charges de personnel	2 637,2	2 801,1	6,2 %	164,0
Dépenses de gestion (hors charges de personnel)	4 302,5	4 566,5	6,1 %	264,0
Sécurité	263,0	285,4	8,5 %	22,5
Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	252,0	271,4	7,7 %	19,4
Culture, vie sociale, jeunesse, sport et loisirs	280,9	329,1	17,1 %	48,2
Action sociale	1 923,1	2 007,9	4,4 %	84,7
Aménagement des territoires et habitat	104,6	111,8	6,9 %	7,2
Action économique	35,8	39,5	10,5 %	3,8
Environnement	421,9	428,4	1,6 %	6,6
Transports	608,7	648,2	6,5 %	39,5
Services généraux	412,4	444,7	7,8 %	32,3
Péréquation et reversements fiscaux	1 644,8	1 642,8	-0,1 %	-2,0
Charges financières	171,0	204,2	19,5 %	33,3
Epargne brute	758,4	266,9	-64,8 %	-491,5
Recettes réelles d'investissement	613,8	538,2	-12,3 %	-75,6
Dépenses réelles d'investissement	2 060,4	2 109,7	2,4 %	49,3
Remboursement d'emprunt	303,0	308,1	1,7 %	5,0
Dépenses opérationnelles	1 757,4	1 801,7	2,5 %	44,3
Nouveaux emprunts	645,0	980,0	51,9 %	335,0
Dont prime d'émission (versée si > 0, reçue si < 0)	7,4	7,2	-2,7 %	-0,2
Durée de désendettement	10,6	32,6	207,3 %	22,0
Encours total de dette au 31/12/N	8 043,0	8 700,5	8,2 %	657,5

## Description des grands postes de dépenses et de recettes

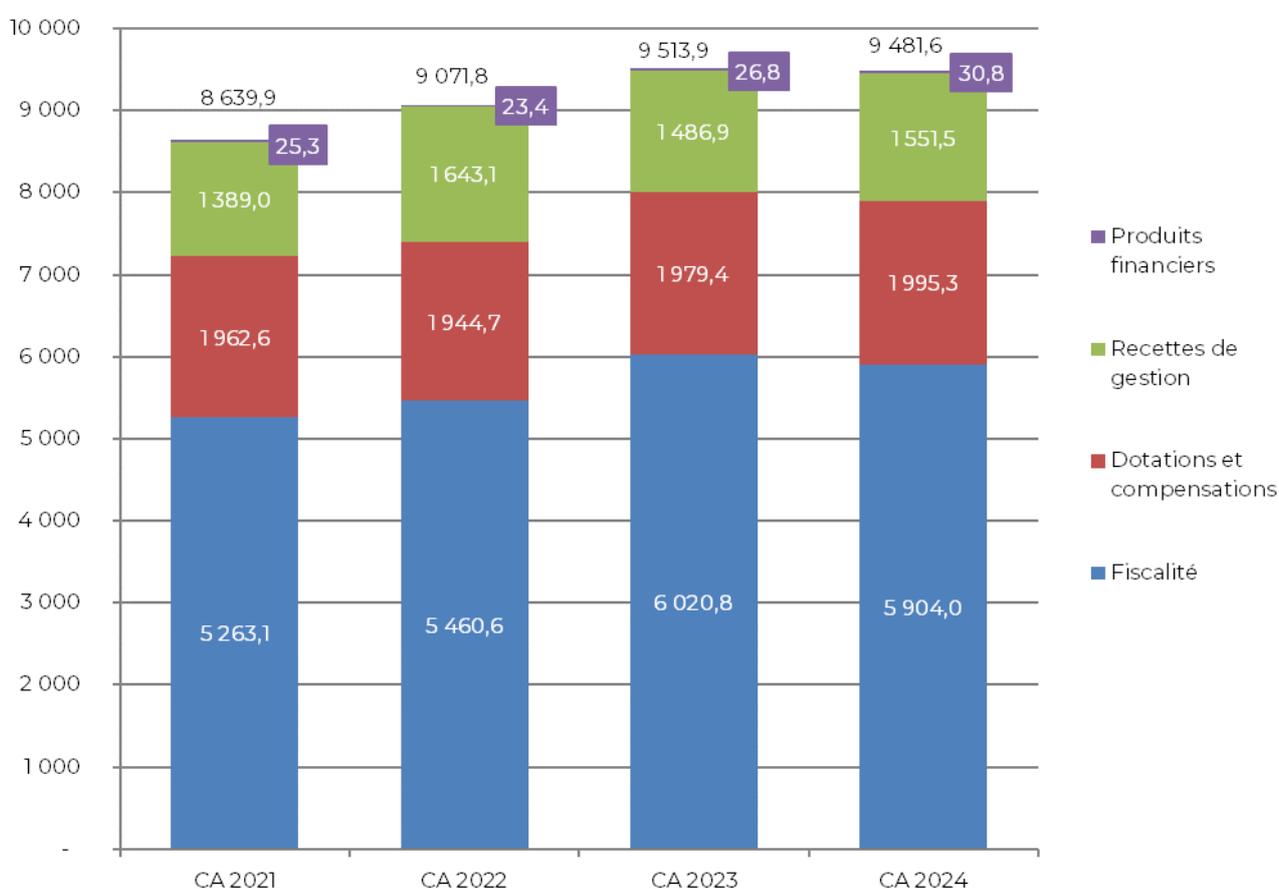
Les éléments ci-dessous sont détaillés dans les parties suivantes du présent rapport.

La section de fonctionnement dégage une épargne brute de 266,9 M€.

Les recettes de fonctionnement

**Les recettes réelles de fonctionnement s'établissent à 9 481,6 M€**, en diminution de 32,3 M€ par rapport au CA 2023, soit -0,3 %.

Évolution des recettes réelles de fonctionnement de la collectivité parisienne



Cette baisse s'explique principalement par la chute du produit des DMTO (-163,1 M€), partiellement compensée par l'augmentation du produit de la fiscalité directe locale (notamment les taxes foncières : +55,2 M€) et des recettes de gestion.

Ainsi, les recettes de fiscalité atteignent 5 904,0 M€ en 2024 (-1,9 %).

Les recettes de *fiscalité directe* s'établissent à 2 522,7 M€, contre 2 480,4 M€ en 2023 (+1,7 %). Cela résulte, d'une part, de l'évolution des bases des taxes foncières et de la cotisation foncière des entreprises ; et d'autre part, en sens inverse, de la baisse du produit de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, en raison des graves dysfonctionnements rencontrés par le nouvel outil de procédure déclarative de l'administration fiscale « Gérer mon bien immobilier » (GMBI).

Les recettes de *fiscalité nationale transférée* (fraction de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) versée par l'État en compensation de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et de la CVAE) baissent de 0,4 M€. Elles s'élèvent ainsi à 1 321,6 M€ en 2024, contre 1 322,0 M€ en 2023.

Les recettes de *fiscalité indirecte* diminuent de 176,4 M€ pour se fixer à 1 278,2 M€ en raison de la chute du produit des DMTO dans le contexte de crise du marché immobilier ayant affecté une très large majorité des départements français.

Enfin, les *taxes affectées* augmentent de 17,8 M€ par rapport à 2023 pour s'établir à 781,5 M€ sous l'effet de l'évolution des bases de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Les dotations et compensations s'établissent à 1 995,3 M€ au CA 2024, soit +15,9 M€ par rapport au CA 2023. Cette évolution résulte notamment de la compensation exceptionnelle versée par la Caisse nationale pour l'autonomie (CNSA) au titre de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), d'un montant de 9,1 M€.

Les recettes de gestion s'élèvent à 1 551,5 M€, en hausse de 64,6 M€ par rapport au CA 2023.

Les recettes de la fonction « *Environnement* » hors taxe d'enlèvement des ordures ménagères (Teom) et taxe de balayage augmentent de 30,3 M€ par rapport au CA 2023, en raison principalement de la hausse des versements du Sycotom ainsi que des éco-organismes qui participent au financement de la collecte et du tri de déchets.

Celles de la fonction « *Action sociale* » sont en augmentation de 14,9 M€. Les recettes liées à l'aide sociale à l'enfance augmentent notamment de 14,5 M€.

Les fonctions « *Services généraux* » et « *Culture, vie sociale, jeunesse, sport et loisirs* » sont en hausse respectivement de 14,5 M€ et 13,1 M€ en raison notamment de l'évolution des redevances issues des concessions de la Ville.

La hausse de 11,6 M€ des recettes liées aux *transports* concerne principalement le stationnement de surface.

S'agissant de la fonction « *Aménagement des territoires et habitat* », les recettes diminuent de 18,7 M€ sous l'effet notamment de l'évolution des produits issus des opérations d'aménagement.

L'évolution des recettes par politique publique est détaillée dans les parties suivantes du rapport.

Enfin, les produits financiers s'élèvent à 30,8 M€, en augmentation de 4,0 M€ par rapport au CA 2023.

## Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement atteignent 9 214,7 M€, en hausse de 5,2 % par rapport au CA 2023 (8 755,4 M€).

Évolution des dépenses réelles de fonctionnement de la collectivité parisienne



L'augmentation de 459,2 M€ par rapport au CA 2023 se décompose comme suit :

- +6,1 % au titre des dépenses de gestion (+264,0 M€) ;
- +6,2 % au titre des charges de personnel (+164,0 M€) ;
- +19,5 % au titre des charges financières (+33,3 M€).

Les dépenses de personnel représentent 30,4 % des dépenses réelles de fonctionnement du budget général (proportion en hausse de 0,3 point par rapport à 2023) et s'établissent à 2 801,1 M€ en 2024.

La progression de la masse salariale résulte pour l'essentiel de l'application de mesures exogènes : ajout de cinq points d'indice majoré à l'ensemble des agents (20,8 M€ en année pleine), revalorisation du Smic (2,5 M€ en année pleine), mise en œuvre du bonus attractivité pour les agents en établissements d'accueil du jeune enfant (12,3 M€ brut en année pleine), hausse de la participation employeur au titre des transports, avec le passage de 2,95 % à 3,20 % pour le versement mobilités (3,4 M€ en année pleine) et la progression du coût du Pass Navigo (0,7 M€ en année pleine). L'impact cumulé sur la masse salariale de la Ville de toutes les mesures exogènes prises en 2023 et 2024 s'élève à près de 60 M€.

Par ailleurs, la hausse des effectifs constatée en 2023 s'est renforcée en 2024, grâce au succès des diverses mesures d'attractivité déployées par la Ville pour compenser une vacance de postes importante. Ainsi les effectifs de la Ville (tous budgets confondus) s'établissent au 31 décembre 2024 à

52 142 ETP, en progression de 1 250 ETP, soit +2,4 %, par rapport à 2023, pour un impact en masse salariale estimé à 27,5 M€. Des difficultés de recrutement importantes subsistent néanmoins dans plusieurs filières professionnelles.

L'accueil des Jeux olympiques et paralympiques (JOP) a contribué à la dynamique de la masse salariale : le coût des mesures non-pérennes en faveur des agents mobilisés pour leur organisation (incluant la gratification, les heures supplémentaires, les vacances et astreintes, les contrats renfort) est estimé à 30,9 M€.

A ce montant peuvent être ajoutés le budget de la délégation générale aux Jeux olympiques et paralympiques et aux grands événements (DGJOPGE) et le schéma d'emploi spécifique aux JOP, principalement en faveur de la DICOM, de la DVD et de la DJS, pour un montant total de 9,9 M€ en 2024. Enfin, la possibilité donnée aux agents, de manière exceptionnelle, de monétiser jusqu'à 10 jours de leur compte épargne-temps (CET) a représenté un coût supplémentaire d'environ 6,5 M€.

Par ailleurs, des hausses ciblées sur certains métiers ou fonctions pour répondre à des enjeux d'attractivité et de fidélisation, hors versement du CIA et revalorisation générale de l'IFSE mensuelle, ont été activées et représentent une hausse de 14,6 M€ pour la masse salariale en 2024.

Afin de prendre en compte le contexte inflationniste persistant et de garantir le maintien du pouvoir d'achat des agents, il a été décidé une revalorisation plus dynamique de l'IFSE pour l'année 2024 (soit un taux d'évolution de 5,5 % pour les agents de catégorie A et de 6,0 % pour les agents de catégories B et C). Cette décision est chiffrée à 18,9 M€.

La répartition des dépenses par grands postes s'établit comme suit :

Types de dépense (en M€)	CA 2023	BP 2024	Crédits ouverts 2024	CA 2024	Variation 2024/2023	Evolution 2024/2023	Taux d'exécution
Titulaires	2 181,9	2 329,3	2 337,7	2 306,8	124,9	5,7 %	98,7 %
Contractuels	227,1	242,5	243,3	262,2	35,0	15,4 %	107,7 %
Vacataires	116,6	124,5	124,9	122,5	5,9	5,1 %	98,1 %
Assistants familiaux	41,1	43,9	44,1	40,7	-0,4	-1,10%	92,3 %
Assistants maternelles	20,0	21,4	21,4	19,7	-0,3	-1,6%	91,8 %
Apprentis	7,9	8,5	8,5	8,5	0,5	6,4 %	99,3 %
Emplois aidés, CIFRE, service civique, stagiaires rémunérés	2,3	2,5	2,5	2,3	-0,1	-2,3%	91,2 %
Instituteurs, directeurs (vacations)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-12,5 %	81,7 %
Agents de ménage, gardiens et employés d'immeuble	0,3	0,3	0,3	0,2	0,0	-14,6 %	79,8 %
<b>Sous-total</b>	<b>2 597,3</b>	<b>2 772,7</b>	<b>2 782,7</b>	<b>2 762,8</b>	<b>165,5</b>	<b>6,4 %</b>	<b>99,3 %</b>
Chômage	15,2	19,4	19,4	13,4	-1,8	-11,6%	69,2 %
Indemnités d'élus	18,1	18,1	18,1	18,4	0,3	1,8 %	101,4 %
Autres dépenses	3,4	4,4	4,4	2,8	-0,6	-16,5%	64,9 %
Participation Ville à la région (TOS)	3,2	3,1	3,1	3,6	0,5	15,1 %	118,2 %
<b>TOTAL autres dépenses</b>	<b>39,8</b>	<b>45,0</b>	<b>45,0</b>	<b>38,3</b>	<b>-1,5</b>	<b>-3,8%</b>	<b>85,1 %</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>2 637,2</b>	<b>2 817,7</b>	<b>2 827,7</b>	<b>2 801,1</b>	<b>164,0</b>	<b>6,2 %</b>	<b>99,1 %</b>

Les dépenses de gestion s'établissent à 4 566,5 M€, en hausse de 264,0 M€ par rapport au CA 2023, soit +6,1 %. Plus de la moitié de la hausse des dépenses de gestion, soit 135,4 M€, est imputable aux dépenses engagées en faveur de l'accueil des Jeux olympiques et paralympiques 2024 (+50,7 M€) et à la progression des dépenses de santé et d'action sociale (+84,7 M€).

Les dépenses de gestion sont détaillées par politique publique dans les parties suivantes du présent rapport.

Les **dépenses de santé et d'action sociale** augmentent de 84,7 M€, soit +4,4 %, alors que le montant des aides sociales non compensé par l'Etat à la Ville atteint 184,4 M€ en 2024. Au sein des dépenses de santé et d'action sociale, les dépenses liées aux politiques relatives à l'aide sociale aux personnes en situation de handicap augmentent de 25,9 M€, celles afférentes à l'aide sociale à l'enfance de 17,2 M€,

la contribution de la Ville au budget du centre d'action sociale de la Ville de Paris (CASVP) de 11,9 M€, et l'aide aux personnes en difficulté et à l'accueil des réfugiés de 14,6 M€.

Sur la fonction « *Culture, vie sociale, jeunesse, sport et loisirs* », la hausse des dépenses de 48,2 M€ concerne l'organisation des JOP.

La fonction « *Transports* » affiche une hausse de 39,5 M€, qui concerne principalement la contribution de la Ville à Île-de-France Mobilités (IDFM) et les dépenses consacrées au stationnement.

Les dépenses relatives à la fonction « *Services généraux* » augmentent de 32,3 M€. Il s'agit notamment du compte locatif (+7,5 M€), des frais de contentieux (+6,8 M€) et de la maintenance des infrastructures informatiques (+5,1 M€).

Sur la fonction « *Sécurité* », les dépenses augmentent de 22,5 M€. Cela concerne en particulier la participation de la Ville de Paris à la brigade des sapeurs-pompiers et aux services administratifs de la préfecture de Police.

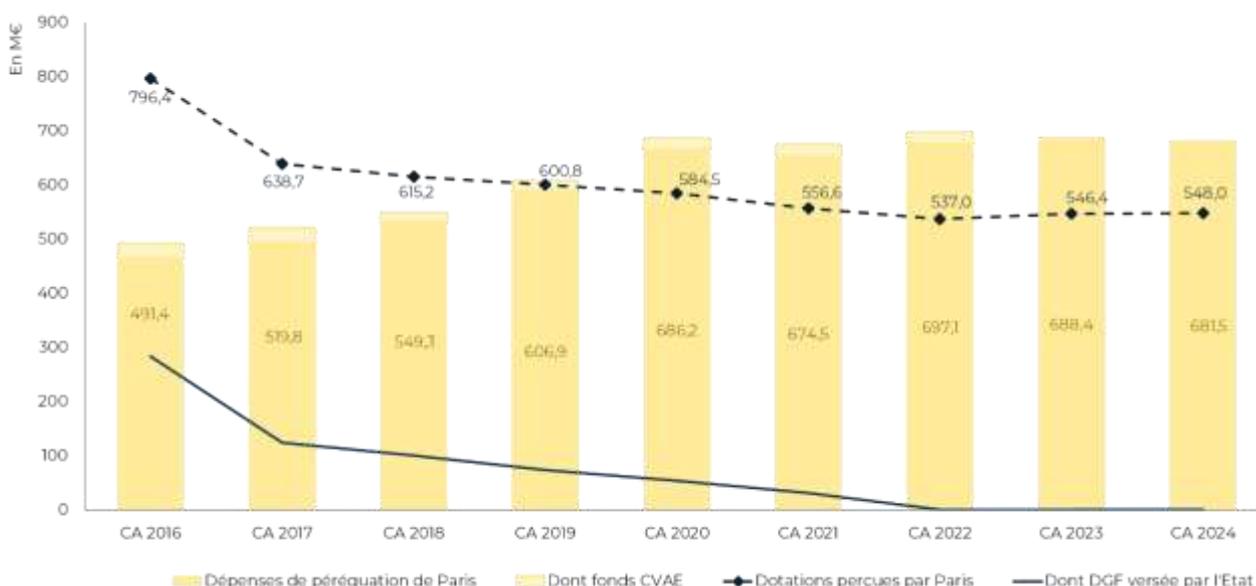
Les dépenses de la fonction « *Enseignement, formation professionnelle et apprentissage* » progressent de 19,4 M€. Cette hausse est principalement imputable à l'augmentation des subventions aux caisses des écoles, qui s'explique essentiellement par la hausse de la masse salariale ainsi que l'augmentation du prix des matières premières (énergie et denrées).

Au sein des dépenses de gestion, les principales contributions de la collectivité parisienne augmentent de 40,1 M€ pour atteindre 830,7 M€ :

- la contribution versée à *Ile-de-France Mobilités (IDFM)* s'établit à 455,3 M€, en progression de 20,0 M€ par rapport au CA 2023, soit +4,6 % ;
- la contribution à la *préfecture de Police* s'élève à 265,6 M€ (dont 113,1 M€ au titre de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris), soit une évolution de +21,2 M€ (+8,6 %) ;
- la contribution au *syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères (Syctom)* s'élève à 109,8 M€, en baisse de 1,0 M€ par rapport au CA 2023.

Les dépenses de péréquation et les reversements fiscaux s'établissent à 1 642,8 M€. Elles sont détaillées dans la partie 3 du présent rapport.

#### Évolution des dépenses de péréquation et des dotations perçues par Paris



Enfin, les frais financiers s'établissent à 204,2 M€, en hausse de 33,3 M€ par rapport au CA 2023 en raison de la hausse des taux d'intérêt.

La capacité de financement des investissements couvre 44,7 % des **dépenses opérationnelles d'investissement**.

### Les recettes d'investissement

**Les recettes réelles d'investissement atteignent 538,2 M€ en 2024, contre 613,8 M€ en 2023.**

Cette baisse s'explique notamment par la diminution des loyers capitalisés (192,0 M€ en 2024 contre 263,2 M€ en 2023).

Au total, les recettes d'investissement 2024 sont constituées :

- des subventions et dotations perçues à hauteur de 292,4 M€. Celles-ci incluent 149,4 M€ au titre du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA), soit une hausse de 50,4 M€ ;
- des produits de cession des immobilisations, qui ont atteint 37,5 M€ (-37,9 M€ par rapport à 2023), dont 35,6 M€ au titre des cessions foncières et 1,8 M€ au titre de cessions mobilières ;
- de 7,0 M€ de remboursements de participations, **de prêts et d'avances**, dont 4,1 M€ de déconsignations dans le cadre d'acquisitions foncières ;
- de 201,4 M€ d'**autres recettes réelles d'investissement**, dont 192,0 M€ de loyers capitalisés et 4,3 M€ de recettes sur comptes de tiers, notamment au titre de travaux sur la voirie (2,6 M€).

### Évolution des recettes réelles d'investissement



## Les dépenses d'investissement

Les dépenses opérationnelles d'investissement (hors remboursements d'emprunts) atteignent le niveau historique de 1 801,7 M€ en 2024, contre 1 757,4 M€ en 2023. Cette nouvelle augmentation traduit l'accélération des investissements portée par l'exécutif parisien en faveur de la transition écologique et sociale.

Les dépenses d'équipement s'établissent à 1 344,8 M€ et représentent 74,6 % des dépenses réelles d'investissement hors remboursements d'emprunts. Elles se décomposent comme suit :

- 823,7 M€ de dépenses de travaux ;
- 466,1 M€ d'acquisitions ;
- 55,1 M€ d'immobilisations incorporelles (notamment frais d'études, frais d'insertion et frais de recherche).

Parmi ces dépenses d'équipement, 298,4 M€ sont consacrés aux acquisitions d'emprises foncières, dont 248,9 M€ au titre du logement social.

Les subventions d'équipement représentent 371,8 M€, dont 180,6 M€ en faveur du logement social.

Les autres dépenses d'investissement, d'un montant de 85,1 M€, incluent 7,2 M€ d'opérations pour compte de tiers et 5,7 M€ de prêts accordés à des tiers.

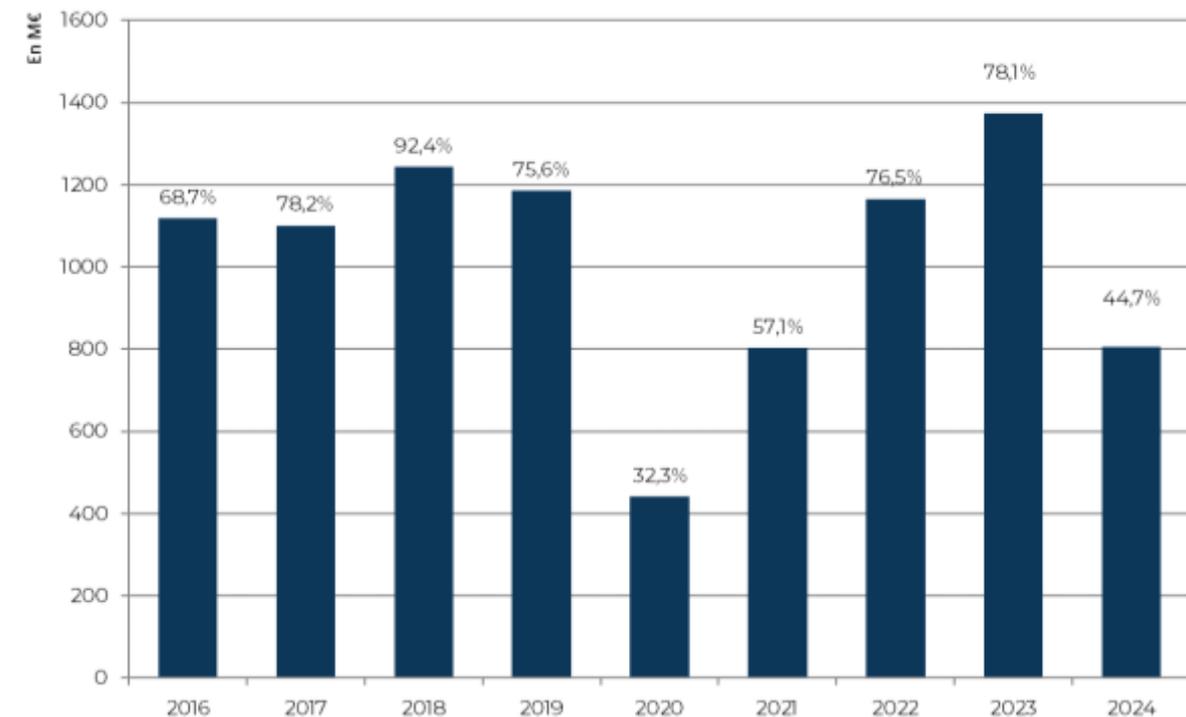
## Évolution des dépenses réelles d'investissement



Le baisse de l'épargne brute est la principale cause de la diminution de l'autofinancement des investissements.

Compte tenu de la baisse de l'épargne brute (-491,5 M€) et des recettes d'investissement (-75,6 M€), la capacité de financement des investissements de la collectivité s'élève à 805,2 M€. La Ville finance ainsi par ses ressources propres 44,7 % de ses dépenses opérationnelles d'investissement, contre 78,1 % en 2023.

## Capacité de financement des investissements de la collectivité parisienne

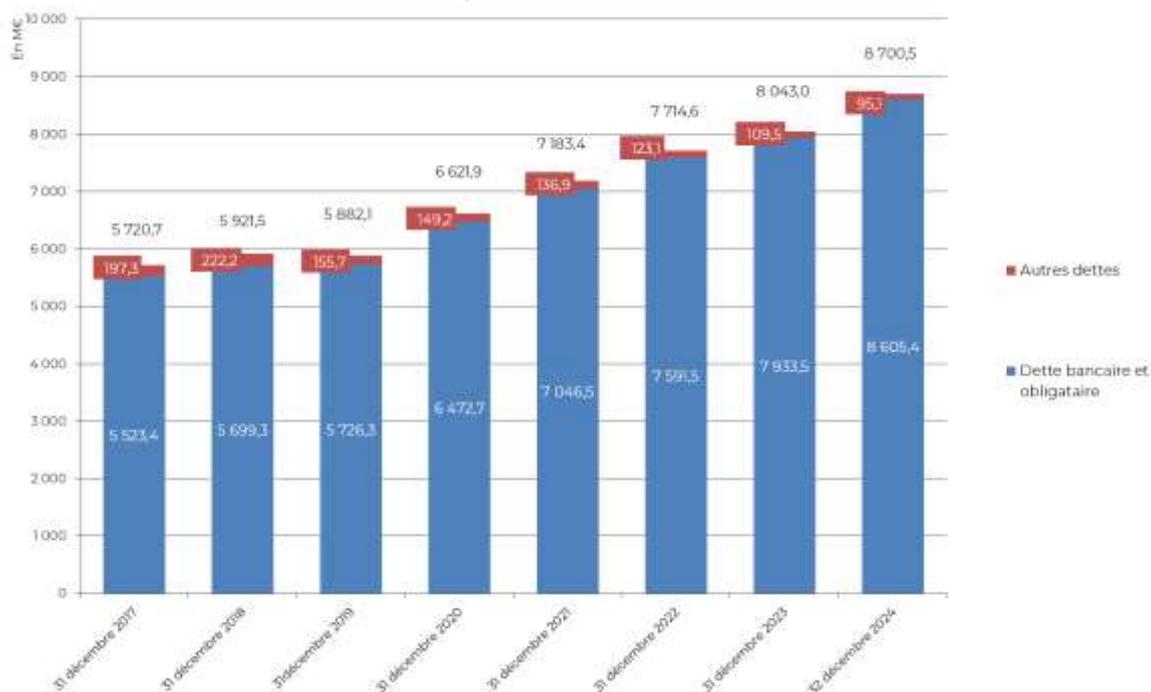


Les nouveaux emprunts s'établissent à 980,0 M€.

Les **remboursements d'emprunt** s'élèvent à 308,0 M€.

À l'issue de l'exercice 2024, la dette bancaire et obligataire s'établit à 8 605,4 M€, montant auquel s'ajoutent l'échéancier d'emprunt concernant la Philharmonie (54,4 M€), le montant de l'avance de recettes DMTO versée par l'État à la Ville dans le cadre des mesures d'aide aux collectivités locales (23,1 M€), le contrat de partenariat énergétique pour les écoles (16,9 M€), ainsi que les dépôts et cautionnements reçus (0,7 M€). La dette totale de la collectivité parisienne s'établit ainsi à 8 700,5 M€.

## Évolution de l'encours de la dette obligataire et de la dette totale





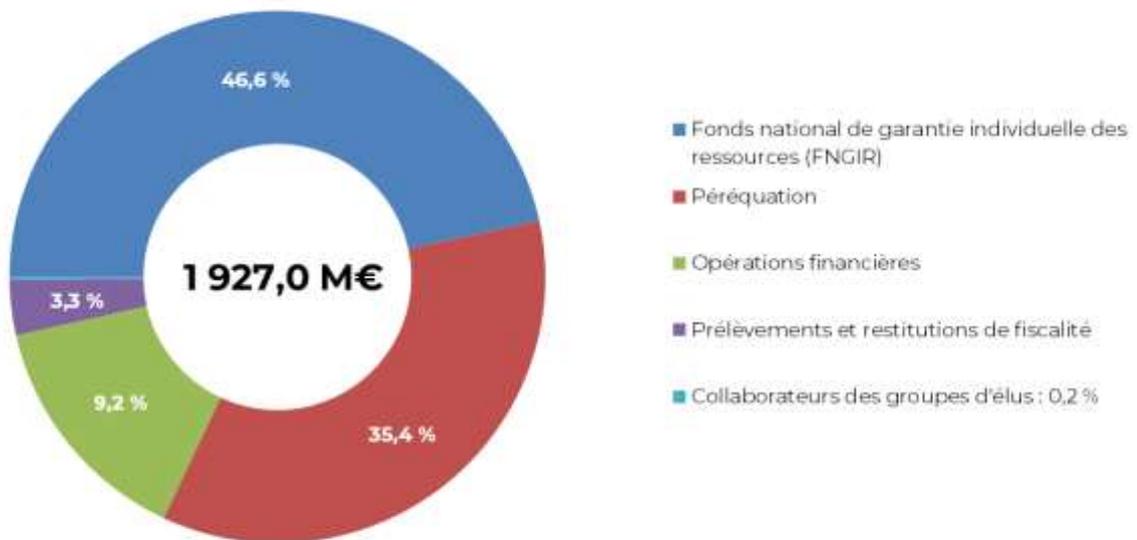
## CRÉDITS TRANSVERSES : FISCALITÉ, DOTATIONS, PÉRÉQUATION ET OPÉRATIONS FINANCIÈRES

### Précision méthodologique

La fonction « Services généraux » inclut, conformément aux instructions budgétaires et comptables, les dépenses et les recettes non ventilables entre services opérationnels (sous-fonction 01), et notamment les recettes de fiscalité et les dépenses de péréquation. Ces opérations sont détaillées dans la présente partie.

Les autres crédits de la fonction « Services généraux » (crédits découlant du fonctionnement des services et des équipements publics de la collectivité, états spéciaux d'arrondissement (ESA), crédits relatifs à l'action internationale et à la gestion des fonds européens) sont détaillés dans la fiche « Services généraux » de la partie III.

Budget consolidé consacré aux opérations non ventilées – CA 2024



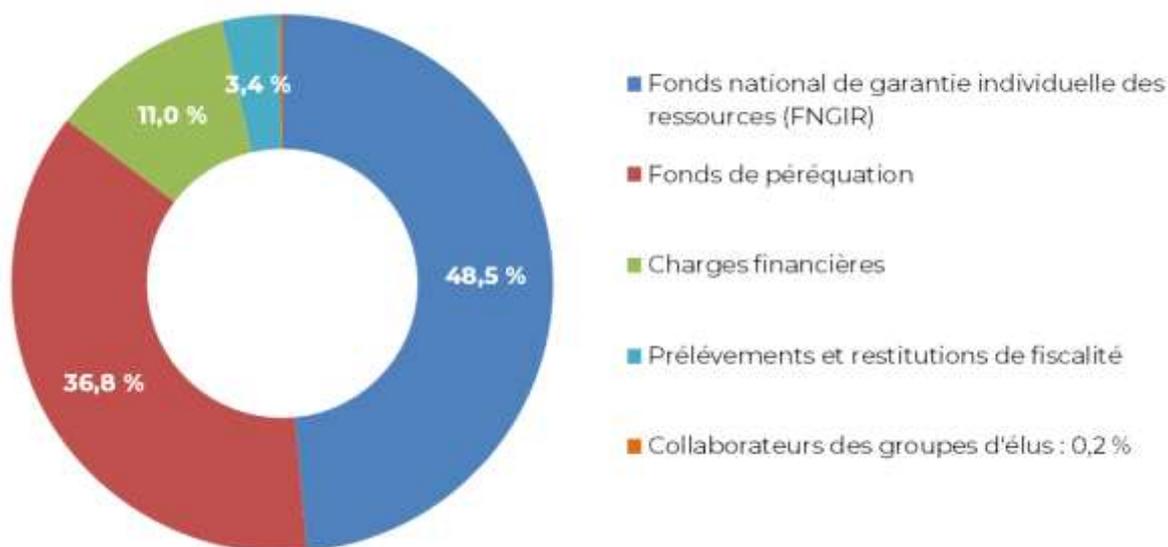
en M€	CA 2023	CA 2024
Dépenses de fonctionnement	1 818,9	1 850,6
<i>dont masse salariale</i>	3,1	3,5
Dépenses d'investissement	47,0	76,4
Recettes de fonctionnement	6 946,5	6 825,4
<b>Recettes d'investissement<sup>1</sup></b>	370,6	350,8

<sup>1</sup> Hors cessions foncières, présentées dans la fiche « Aménagement ».

## Dépenses de fonctionnement

**Les dépenses de fonctionnement consacrées aux opérations non ventilables s'élèvent à 1 850,6 M€, en hausse de 31,6 M€ par rapport au CA 2023.**

Dépenses de fonctionnement – CA 2024



La contribution de la collectivité parisienne au fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) est stable à 898,2 M€.

Le montant de ce prélèvement issu de la réforme de la taxe professionnelle est figé depuis sa création en 2011.

Les dépenses de péréquation (hors FNGIR) s'établissent à 681,5 M€. Leur baisse de 6,9 M€ par rapport à 2023 correspond à une diminution de la contribution de la Ville de Paris au fonds de péréquation DMTO (-31,6 M€), tempérée par une hausse de sa contribution au FPIC (+22,2 M€) et au FSRIF (+2,5 M€).

La péréquation regroupe les mécanismes de redistribution visant à réduire les inégalités entre collectivités territoriales. Par rapport à l'exercice 2010 qui affichait 86,3 M€ de dépenses de péréquation, en 15 ans, la contribution annuelle de Paris à la solidarité nationale et francilienne a été multipliée par plus de huit. Ainsi, en consolidant les différents fonds de péréquation communaux, intercommunaux et départementaux auxquels la Ville de Paris participe, il apparaît que celle-ci a financé en 2024 22,3 % de la péréquation nationale et 58,4 % de la péréquation régionale.

Paris contribue à hauteur de 234,7 M€ au fonds globalisé de péréquation des droits de mutation à titre onéreux (DMTO), soit -11,8 % par rapport au CA 2023 (-31,6 M€). Le prélèvement est assis sur la recette de DMTO perçue l'année précédente. La baisse des recettes des droits de mutation à titre onéreux enregistrée en 2023 explique, par conséquent, la réduction de la contribution au fonds DMTO en 2024.

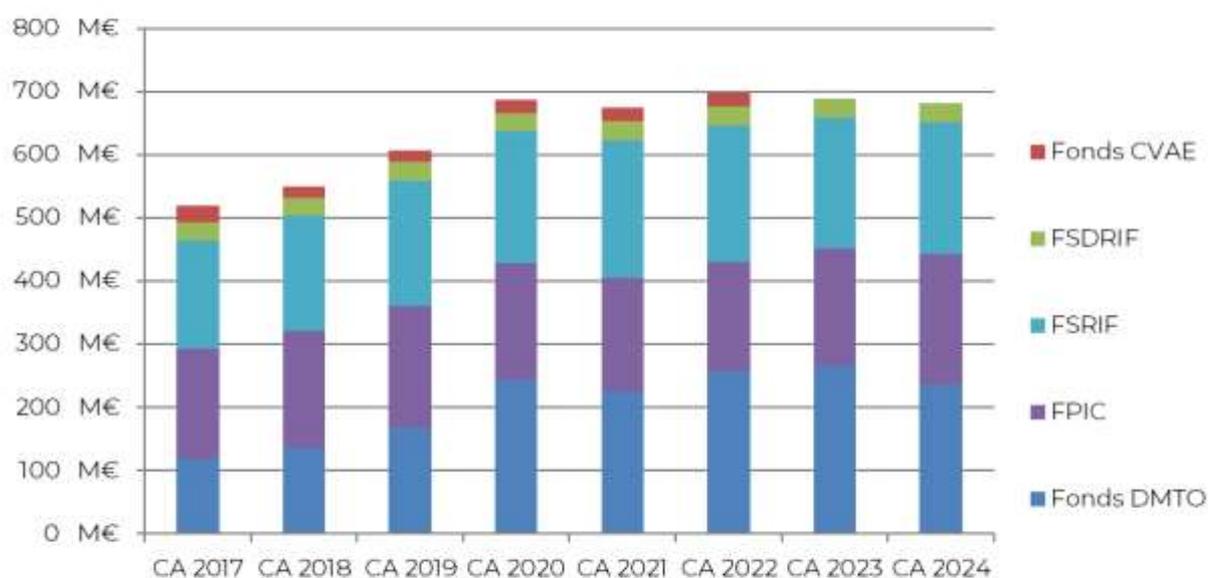
La participation de Paris au **fonds de solidarité des communes de la région d’Ile-de-France (FSRIF)** a atteint 209,6 M€ au CA 2024, contre 207,1 M€ au CA 2023. La contribution à ce fonds dépend notamment de deux indicateurs : le revenu par habitant et le potentiel financier.

La contribution de Paris au fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) a également augmenté par rapport à 2023 (+22,2 M€) pour s’établir à 207,2 M€. Paris participe ainsi à hauteur de 20,7 % du montant total du fonds (1,0 Md€). La contribution parisienne au FPIC est plafonnée à 14,0 % des recettes perçues par la Ville de Paris en N-1, retraitées de la contribution N-1 au FSRIF. L’augmentation des recettes perçues par la Ville en 2023 a entraîné mécaniquement une hausse de la contribution au FPIC en 2024.

La collectivité parisienne contribue également au fonds de solidarité des départements de la région Ile-de-France (FSDRIF) à hauteur de 30,0 M€ en 2024, stable par rapport à 2023 en raison de son plafonnement à 50,0 % du total prélevé sur les départements contributeurs.

L’effort de solidarité de la Ville envers les autres territoires comprend également l’ancien fonds de péréquation CVAE (21,2 M€) qui a été intégré dans le calcul du mécanisme de compensation lors de la suppression de la CVAE pour les collectivités territoriales.

#### Évolution des dépenses de péréquation de la collectivité parisienne



Le montant des charges financières atteint 204,2 M€.

Les charges liées à la gestion de la dette bancaire et obligataire s’élèvent à 203,5 M€, en hausse de 33,3 M€ par rapport au CA 2023, traduisant la hausse du coût moyen du stock de dette dans un contexte où les taux d’intérêt des nouveaux emprunts contractés sont supérieurs aux taux des emprunts arrivés à échéance.

Le montant des intérêts du contrat de partenariat de performance énergétique des écoles s’élève à 0,7 M€ (-0,1 M€ par rapport à 2023).

**Les prélèvements et restitutions de fiscalité s’élèvent à 63,1 M€, en augmentation de 4,9 M€ par rapport au CA 2023.**

Les restitutions de fiscalité directe et indirecte représentent 24,3 M€ au CA 2024, en augmentation de 9,9 M€ par rapport au CA 2023 (14,4 M€).

Les *restitutions de fiscalité indirecte* s'établissent à 22,8 M€ en 2024.

Elles concernent d'une part la restitution d'un trop perçu de TVA au titre de 2023, à hauteur de 11,5 M€. En effet, l'Etat verse aux collectivités deux fractions de TVA – en remplacement de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principale (THRP) et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) – calculées sur la base du dynamisme prévisionnel de la TVA au niveau national au titre de l'année en cours, puis effectuée une régularisation en début d'année N+1 au vu du dynamisme réel constaté.

D'autre part, les dégrèvements de droits de mutation à titre onéreux (DMTO) s'établissent à 11,2 M€ en 2024, contre 3,3 M€ en 2023. Ces restitutions sont décidées par les services de l'Etat mais sont à la charge des collectivités territoriales.

Les *restitutions de fiscalité directe* (1,5 M€ en 2024, en baisse de 2,7 M€) concernent principalement les dégrèvements de majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Le prélèvement sur **recettes au titre du compte d'affectation spéciale (CAS) « Amendes »** atteint 21,8 M€ en 2024, contre 27,2 M€ en 2023, soit une diminution de 5,4 M€ (-19,7 %).

Le CAS « Amendes » répartit le produit des amendes de police perçues par l'État au bénéfice, en partie, des collectivités territoriales, afin qu'elles réalisent des investissements routiers. Le montant de l'enveloppe nationale correspond au produit des amendes de police perçues en N-1 par l'État, minoré de différents prélèvements au profit d'agences nationales et de l'État. Ce produit national est réparti entre les collectivités au prorata du nombre d'amendes de police dressées sur leur territoire en N-2.

Une part de l'enveloppe nationale, figée annuellement à 208,2 M€, est dévolue au financement de la Région Île-de-France (RIF) à hauteur d'un tiers (69,4 M€) et d'Île-de-France Mobilités (IDFM) à hauteur de deux tiers (138,8 M€). Chaque année, quelle que soit l'évolution du produit des amendes, la Ville de Paris est tenue d'y contribuer à hauteur de 114,6 M€.

À l'origine, le CAS « Amendes » constituait une recette pour la Ville. Cette tendance s'est peu à peu inversée : le CAS « Amendes » est devenu depuis plusieurs années une contribution à la charge de la collectivité parisienne. En effet, lorsque le produit des amendes de police est insuffisant pour couvrir le prélèvement au bénéfice de la RIF et d'IDFM, le solde est prélevé sur les recettes fiscales de la Ville.

Le prélèvement au titre des recentralisations sanitaires est stable par rapport à 2022, à 9,2 M€. En effet, le financement des centres gratuits d'information, de dépistage et de diagnostic des maladies sexuellement transmissibles, auparavant assuré par les départements, est désormais réalisé par l'assurance maladie. Un prélèvement de 1,8 M€ sur les recettes de la Ville est effectué en contrepartie d'une mission qu'elle n'assure plus. À cela s'ajoute un prélèvement de 7,4 M€ au titre de la compétence de lutte contre la tuberculose, recentralisée en 2021. Il convient toutefois de noter que la Ville continue d'exercer cette compétence et perçoit à ce titre une participation de l'agence régionale de santé (ARS) d'un montant trois fois moindre (2,5 M€).

Enfin, dans l'attente du transfert de la cotisation foncière des entreprises (CFE) à la métropole du Grand Paris (MGP), la Ville est tenue de verser depuis 2021 une dotation d'équilibre égale à la moitié du dynamisme de cette recette – soit la différence, si elle est positive, entre le produit de la CFE (rôle général et rôle complémentaire) ainsi que de l'attribution de compensation de CFE au titre des locaux industriels perçu par la Ville en N et celui perçu en N-1. Le montant de la **dotation d'équilibre reversée** à la MGP en 2024 s'élève ainsi à 7,8 M€, en hausse de 0,4 M€ par rapport à 2023.

Par ailleurs, le montant au titre de la masse salariale des collaborateurs de groupes d'élus s'élève à 3,5 M€, en hausse de 0,4 M€ par rapport à l'exercice 2023.

## Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement correspondant aux opérations non ventilables représentent 6 825,4 M€, en baisse de 121,1 M€ par rapport au CA 2023, soit -1,7 %.

### Recettes de fonctionnement – CA 2024



**Les recettes de fiscalité (hors taxes affectées et transferts de compétences) s'établissent à 5 122,5M€, en recul de 135,0 M€ par rapport au CA 2023.**

Les recettes de fiscalité directe atteignent 2 522,7 M€ contre 2 480,4 M€ en 2023 (+1,7 %).

Les recettes de *taxes foncières* augmentent de 3,1 % pour s'établir à 1 808,5 M€ au CA 2024, contre 1 754,7 M€ au CA 2023. Cette hausse résulte de la revalorisation annuelle automatique des bases fiscales par application de l'indice des prix à la consommation harmonisée (IPCH) constaté en novembre N-1 (locaux d'habitation et industriels : +3,9 % en 2024) ou par application d'un coefficient forfaitaire défini par arrêté préfectoral (locaux professionnels : +1,3 % en 2024).

Les recettes de *cotisation foncière des entreprises (CFE)* s'établissent à 354,2 M€ au CA 2024, en hausse de 13,1 M€ (+3,8 %). Cela s'explique par la revalorisation annuelle automatique des bases fiscales selon les mêmes règles que pour les taxes foncières, ainsi que par le dynamisme des bases minimales.

La loi de finances pour 2020 ayant acté la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP), la Ville ne perçoit plus que le produit de la **taxe d'habitation appliquée aux résidences secondaires (THRS)**, soit 320,2 M€ (hors rôles supplémentaires) au CA 2024, contre 364,1 M€ en 2023. Cette diminution de 43,9 M€ (soit -12,1 %) s'explique par un nettoyage des rôles de THRS après une campagne d'imposition 2023 marquée par la hausse artificielle des bases liées aux dysfonctionnements de la nouvelle procédure déclarative dans l'outil « Gérer mon bien immobilier » (GMBI).

Les *rôles supplémentaires* de fiscalité directe locale (rattrapage d'impositions dues au titre d'années antérieures) augmentent, passant de 16,4 M€ au CA 2023 à 35,5 M€ au CA 2024.

Enfin, le produit de l'imposition forfaitaire des entreprises de réseaux (Ifer) s'établit à 4,3 M€ au CA 2024, en progression de 0,2 M€ par rapport au CA 2023.

#### Montant des recettes de fiscalité directe locale non affectées aux CA 2023 et 2024

en M€	CA 2023	CA 2024	Évolution
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS)	364,1	320,2	-12,1 %
Taxes foncières (TFPB et TFPNB)	1 754,7	1 808,5	+3,6 %
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	341,1	354,2	+3,8 %
Impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux (Ifer)	4,1	4,3	+3,9 %
Rôles supplémentaires	16,4	35,5	+60,0 %

En 2024 les taux appliqués par la Ville de Paris, inchangés, sont nettement inférieurs à la moyenne nationale et à celle des grandes villes françaises, comme l'indique le tableau ci-après.

#### Comparaison des taux parisiens à ceux de trois autres grandes villes françaises et aux taux nationaux

	Bordeaux*	Lyon*	Marseille*	Paris	Taux moyens nationaux**
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS)	32,35 %	29,76 %	40,95 %	20,32 %	24,45 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	48,48 %	32,44 %	47,13 %	20,50 %	39,42 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) - commune et groupement	93,24 %	21,88 %	27,77 %	25,31 %	50,82 %
Cotisation foncière des entreprises (CFE) - commune et groupement	35,06 %	28,62 %	32,87 %	16,52 %	26,75 %

\* Taux 2024. Extrait de la collection fiscalité du « Cabinet FSL » sur la fiscalité en 2024 des grandes collectivités locales pour les taux de Bordeaux, Lyon, Marseille.

\*\* « Éléments de référence nationaux de fiscalité directe locale 2023 pour 2024 », note de la direction générale des finances publiques (DGFIP)

Les recettes de fiscalité nationale transférée s'élèvent à 1 321,6 M€ en 2024, contre 1 322,0 M€ en 2023. Il s'agit des deux fractions de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) que l'État verse à la Ville de Paris, depuis 2021 en compensation du produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP), et pour la première fois en 2023 au titre de la compensation de la suppression de la CVAE<sup>2</sup>.

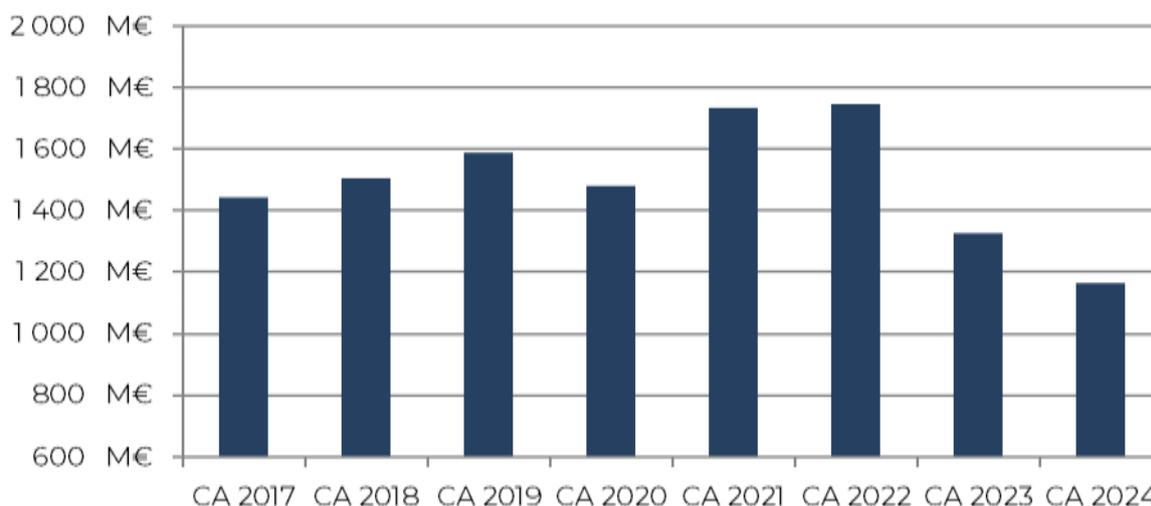
La fraction de TVA transférée au titre de la THRP s'établit à 764,8 M€ en 2024, contre 765,0 M€ en 2023 ; la fraction de la TVA transférée au titre de la CVAE s'établit, quant à elle, à 556,9 M€.

Les recettes de fiscalité indirecte (hors transferts de compétences) **s'élèvent à 1 278,2 M€** au CA 2024, en baisse de 176,4 M€ par rapport à 2023, soit -12,1 %.

<sup>2</sup> Pour mémoire, les modalités de calcul du montant de cette compensation ont entraîné un manque à gagner pour la Ville de Paris, au bénéfice de l'État, estimé à 80 M€ en 2023.

La fiscalité indirecte se compose principalement de la *fiscalité immobilière* (droits de mutation à titre onéreux – DMTO – et taxe additionnelle sur les droits d'enregistrement). Ces recettes s'établissent à 1 164,7 M€ au CA 2024, contre 1 327,8 M€ au CA 2023, soit une baisse de 163,1 M€ (-12,3 %). Cette évolution reflète le ralentissement du marché immobilier persistant depuis 2023. L'année 2024 a ainsi été marquée par une hausse des taux d'intérêt jusqu'à l'été, conduisant à la réduction des crédits immobiliers octroyés par les banques et à la diminution du nombre de transactions.

#### Évolution des recettes de fiscalité immobilière



Les recettes issues des *autres impôts et taxes indirects* atteignent 113,5 M€ au CA 2024, contre 126,8 M€ au CA 2023. Cette baisse de 13,3 M€ s'explique principalement par des effets de périmètre.

- Dans le contexte de la réforme de la TCFE, la Ville a perçu en 2023 (14,1 M€) et 2024 (0,4 M€) des reliquats issus de l'ancien mode de gestion. Hors reliquats, le produit de l'accise sur l'électricité (ex-TCFE) pour l'année 2024 s'élève 91,4 M€, contre 89,2 M€ en 2023.
- Le produit de la taxe sur les cercles de jeux s'élève à 11,5 M€ en 2024. Il s'élevait à 14,5 M€ en 2023 compte tenu d'un rattrapage de 5,7 M€ au titre de 2022. Hors cet effet de périmètre, la recette est en hausse de 2,6 M€.
- Le produit de la taxe locale sur les enseignes et publicités extérieures (TLPE) est en augmentation de 1,2 M€, pour s'établir à 10,3 M€ au CA 2024.

**Les dotations et compensations perçues par la collectivité parisienne s'élèvent à 1 672,1 M€** au CA 2024, en augmentation de 9,5 M€ par rapport au CA 2023.

Les attributions de compensation versées par la métropole du Grand Paris et la Région Ile-de-France à la Ville de Paris demeurent stables à 1 453,8 M€ (soit, respectivement, 978,5 M€ et 475,3 M€). Elles correspondent à la différence entre les produits de fiscalité transférés par Paris à ces collectivités et le montant des charges transférées dans le cadre des transferts de compétences. En l'absence de nouveaux transferts de compétences, leurs montants sont figés.

Le produit des **impositions destinées à compenser les transferts de compétences d'action sociale** (hors allocations individuelles de solidarité) aux départements prévus par la loi relative aux libertés et responsabilités locales du 13 août 2004 s'élève à 112,6 M€ au CA 2024, dont 96,9 M€ pour la **taxe sur les conventions d'assurance (TSCA)** (soit +7,7 M€ par rapport à 2023), et 15,7 M€ pour la **taxe intérieure de consommation des produits énergétiques (TICPE)** (montant stable).

Les **autres dotations et compensations versées par l'État** représentent 105,8 M€ au CA 2024, en hausse de 1,7 M€ par rapport à 2023.

L'État compense en partie les pertes de recettes de fiscalité directe locale issues d'allègements fiscaux décidés par le législateur. Au CA, ces *compensations* s'élèvent à 54,0 M€, en augmentation de 9,0 M€ par rapport à l'an passé. Les principales compensations sont versées en contrepartie de la réduction de moitié des valeurs locatives cadastrales des locaux industriels, prévue par la loi de finances pour 2021, et compensée à hauteur de 17,0 M€ au titre de la CFE et de 15,1 M€ au titre de la TFPB.

Le montant de la *dotation générale de décentralisation (DGD)* reste stable à 15,8 M€.

Le montant du *fonds de compensation de la TVA (FCTVA)* attendu au titre des dépenses d'entretien de la voirie et des bâtiments publics effectuées durant l'exercice 2023 s'élève à 11,8 M€ au CA 2024.

La *part « compensation » du dispositif de compensation péréqué (DCP)* atteint 10,8 M€. Cette dotation est versée au titre du reste à charge du Département en matière d'allocations individuelles de solidarité (AIS), calculé en 2016.

Les **compensations d'exonérations au titre de la fiscalité locale indirecte** sont stables avec 10,2 M€ constatés en 2024. Ces compensations correspondent à la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement et aux impôts sur les spectacles.

Enfin, la *dotation de compensation des titres sécurisés* s'établit en 2024 à 3,0 M€.

**Les produits financiers s'élèvent à 30,6 M€**, en augmentation de 4,0 M€ par rapport au CA 2023.

Les recettes issues de la gestion de la dette représentent 19,6 M€, en hausse de 4,0 M€.

Le produit des dividendes versés par des sociétés dont la collectivité est actionnaire atteint 11,2 M€ (stable par rapport à 2023), dont 4,0 M€ versés par la Régie immobilière de la Ville de Paris (RIVP) et 2,6 M€ par la Compagnie parisienne de chauffage urbain (CPCU).

## Dépenses d'investissement

**Le montant des dépenses d'investissement non ventilables s'établit à 76,4 M€**, contre 47,0 M€ en 2023.

Les recapitalisations par la Ville de ses opérateurs (hors logement et commerce) ont représenté 14,9 M€ en 2024 contre 1,5 M€ en 2023, et ont concerné la Société d'exploitation de la Tour Eiffel.

Les opérations financières dans le cadre des actions de soutien et de développement économique de la collectivité parisienne se sont vu consacrer 12,6 M€, contre 11,5 M€ en 2023. 8,0 M€ ont été mobilisés pour la *foncière Paris Commerces* sous la forme d'une souscription de la Ville à l'augmentation de capital de la SEM Paris Commerces. 1,5 M€ a été versé au titre du fonds « Paris initiative entreprendre » alimentation durable, 1,2 M€ au titre du contrat de revitalisation artisanale et commerciale signé avec la SEM Paris Commerces, 1,2 M€ pour le fonds parisien pour l'innovation, 0,4 M€ pour le dispositif « Finance solidaire » et 0,3 M€ au fonds d'avenir et de soutien au tourisme.

12,1 M€ ont été versés au titre de la participation de la Ville au remboursement de l'emprunt souscrit par la Philharmonie.

12,0 M€ ont permis de financer les dépenses de participations dans le cadre des opérations **d'urbanisme**, notamment pour la construction de l'équipement mutualisé Pinard au sein de la ZAC Saint-Vincent de Paul (14<sup>e</sup> arrondissement), intégrant une école (6,0 M€), un gymnase (4,3 M€) et une crèche (1,8 M€).

8,6 M€ ont été dédiés aux opérations financières dans le domaine du logement, après 6,1 M€ en 2023. Ces opérations correspondent à la capitalisation de la foncière de la Ville à hauteur 8,0 M€ et aux consignations dans le cadre de l'acquisition de logements sociaux pour 0,6 M€.

Les opérations financières du compte foncier équipements ont représenté 6,3 M€.

4,6 M€ ont été versés au titre de provisions sur indemnisation.

Les **opérations financières liées à l'environnement** ont représenté 3,3 M€. Dans ce cadre, 2,3 M€ ont été versés au titre du *contrat de partenariat énergétique visant à la rénovation de 100 écoles*. 0,9 M€ a été mobilisé pour honorer des appels du *Paris fonds vert*, qui a pour objet de prendre des parts minoritaires au capital d'entreprises innovantes dans le domaine de la transition écologique.

1,2 M€ a été versé à l'Etat au titre d'un remboursement de trop-perçu de FCTVA à la suite de la cession des biens correspondants.

Les opérations financières afférentes au relogement de services administratifs au 94-108 rue des Poissonniers (18<sup>e</sup>) ont mobilisé 0,8 M€.

## Recettes d'investissement

Hors cessions foncières présentées dans la fiche « Aménagement », le montant des recettes **d'investissement non ventilables s'élève à 350,8 M€**, contre 370,6 M€ en 2023.

Le montant des loyers capitalisés s'établit à 192,0 M€ après 263,2 M€ en 2023. Ces loyers capitalisés sont intégralement imputés en section d'investissement depuis 2023.

Hors loyers capitalisés, ces recettes représentent 158,8 M€, contre 107,4 M€ en 2023.

Ces recettes sont principalement composées de la dotation versée par l'État dans le cadre du fonds de compensation de la TVA (FCTVA) à hauteur de 149,4 M€, contre 99,0 M€ en 2023, en hausse compte tenu de l'augmentation de l'assiette des dépenses d'investissement éligibles.

Des déconsignations liées à des acquisitions foncières ont généré 4,1 M€ de recettes.

2,4 M€ sont issus de remboursements d'avances au titre du fonds « Résilience ».

La **part communale de la taxe d'aménagement** a représenté 2,2 M€ après 1,9 M€ en 2023. Pour mémoire, la part départementale de la taxe d'aménagement est perçue en fonctionnement et constitue une recette affectée détaillée dans la fiche « Aménagement des territoires et habitat ».

Enfin, 0,4 M€ est issu du remboursement d'avances et de dépôts de garantie au titre du logement social.



---

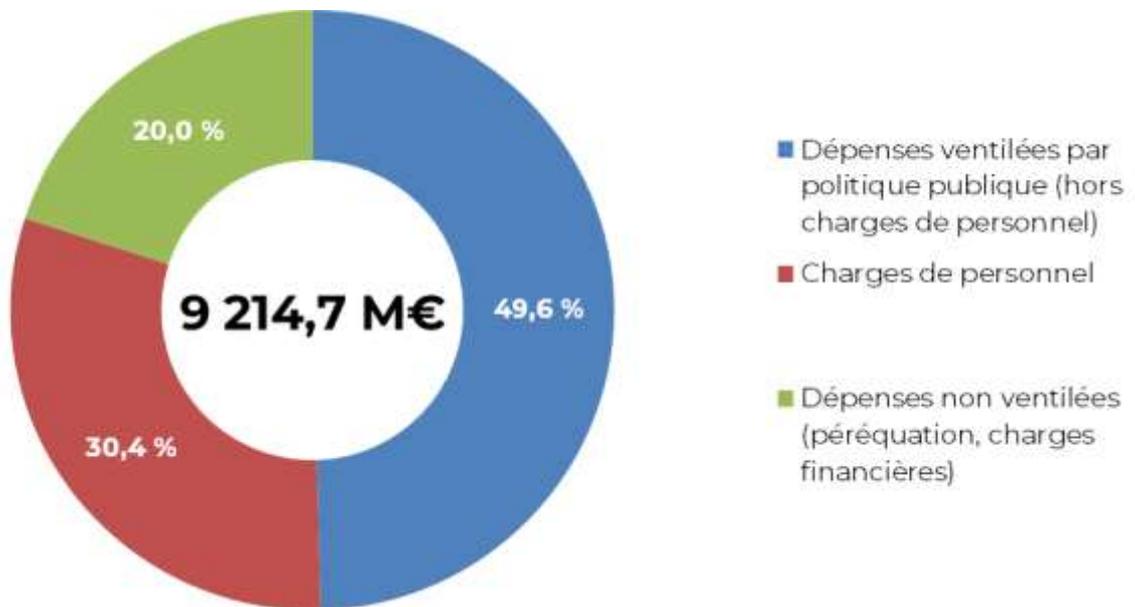
## PRÉSENTATION PAR POLITIQUE PUBLIQUE

---

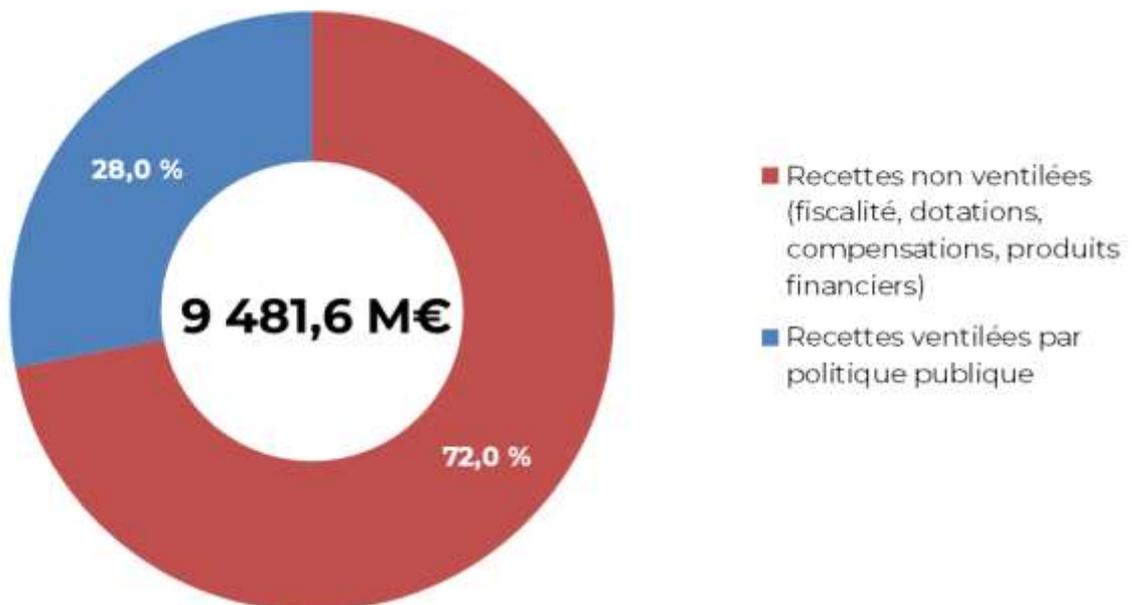
Les budgets présentés ci-après sont exprimés en crédits de paiement hors :

- crédits d'ordre et crédits réels dédiés à des écritures comptables équilibrées en dépenses et en recettes, décrits dans la partie 5 du présent rapport ;
- crédits réels relatifs aux opérations non ventilables par politique publique (fiscalité, dotations et compensations, péréquation, opérations financières), décrits dans la partie 3.

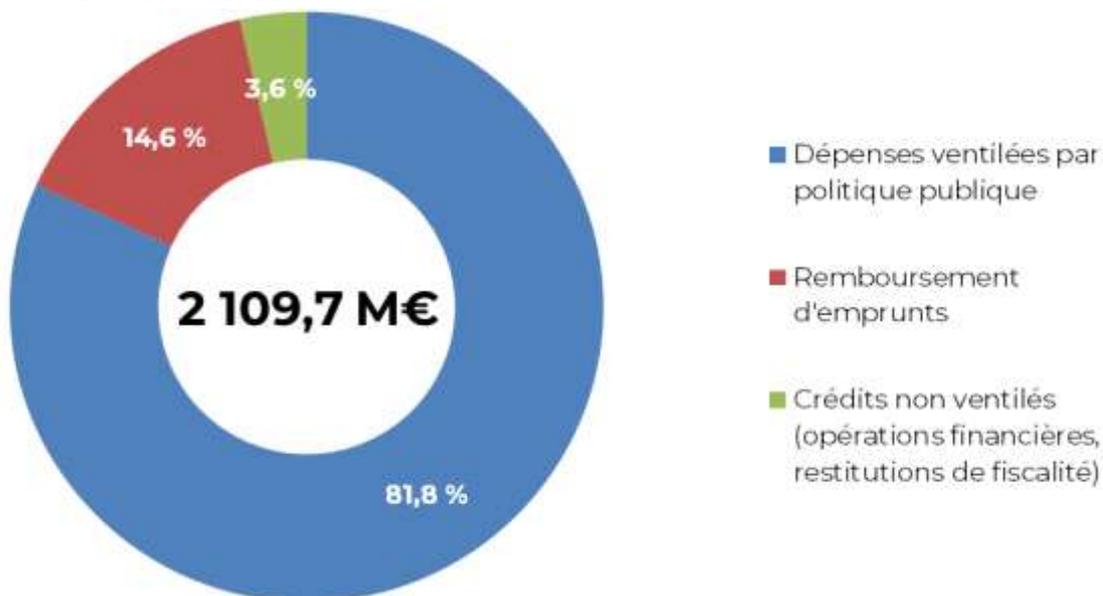
Dépenses réelles de fonctionnement - CA 2024



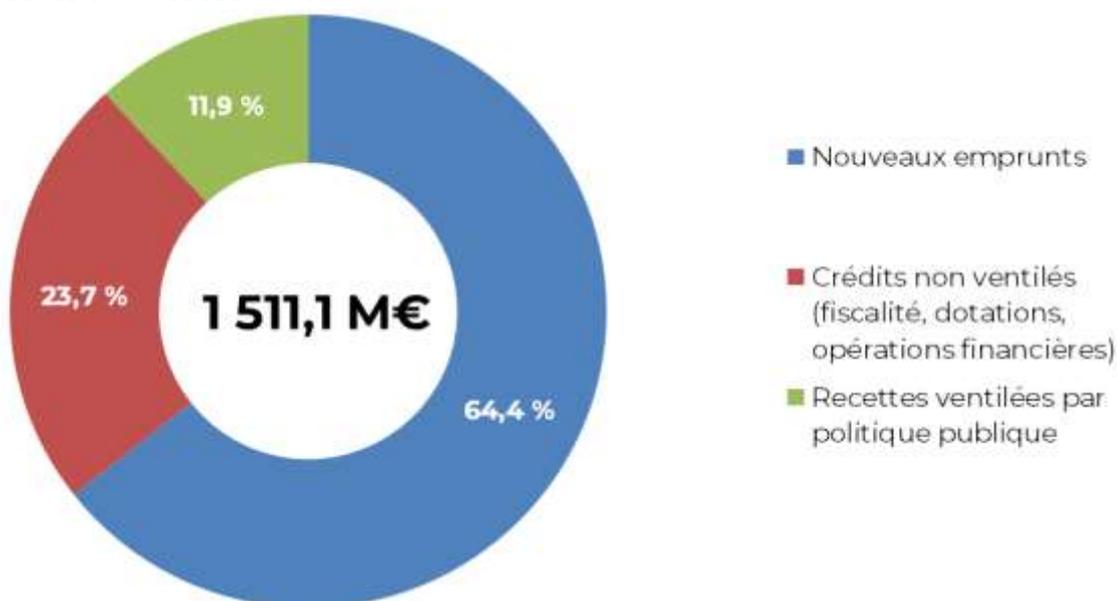
Recettes réelles de fonctionnement - CA 2024



### Dépenses réelles de d'investissement – CA 2024



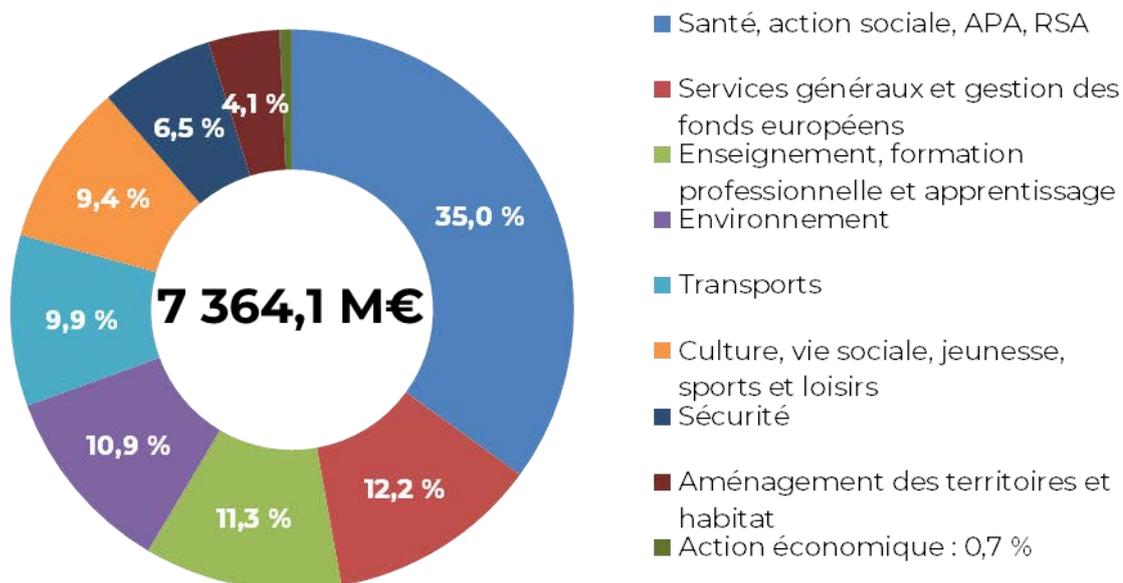
### Recettes réelles d'investissement - CA 2024



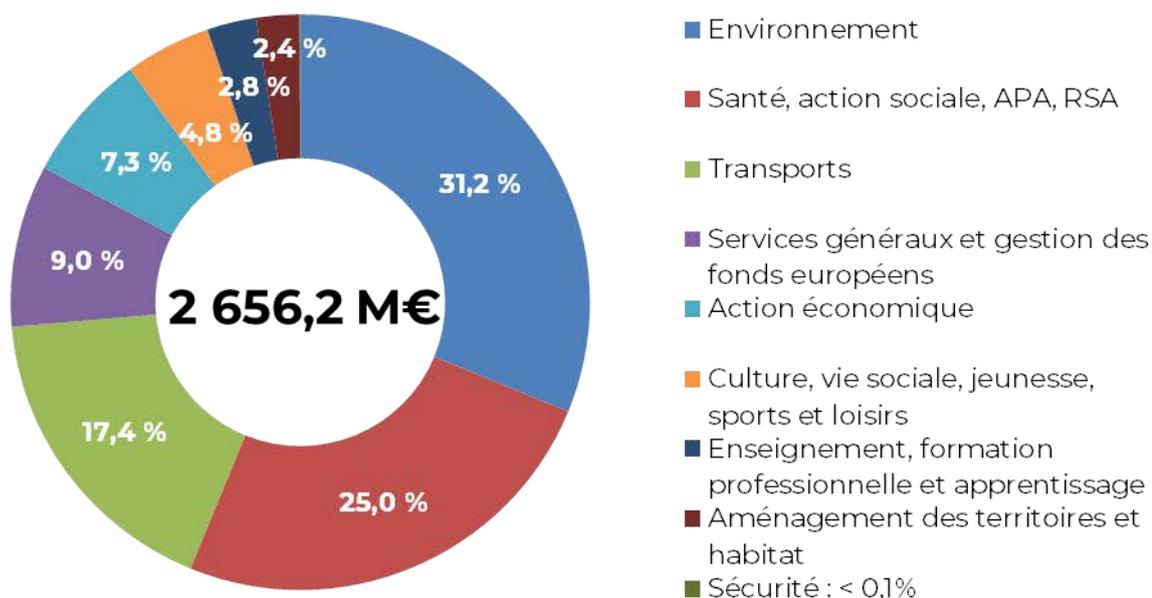
## Répartition des crédits ventilés par politique publique

Depuis l'exercice 2019, le budget primitif de la Ville de Paris est réparti selon neuf fonctions permettant d'identifier directement les moyens dévolus aux différentes politiques publiques.

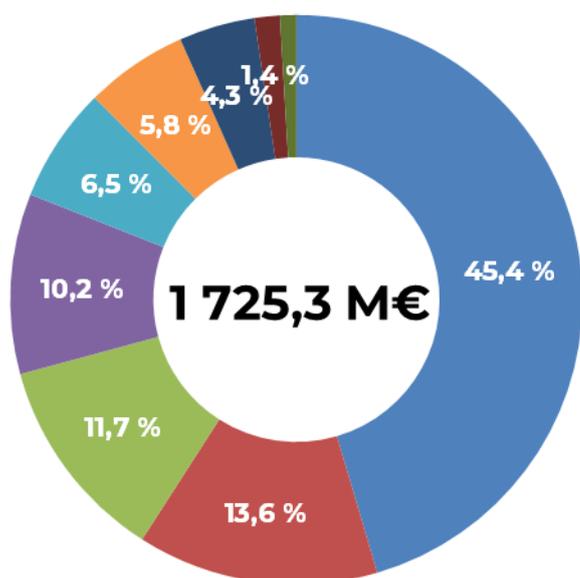
Dépenses de fonctionnement par politique publique (hors crédits non ventilés) – CA 2024



Recettes de fonctionnement par politique publique (hors crédits non ventilés) – CA 2024

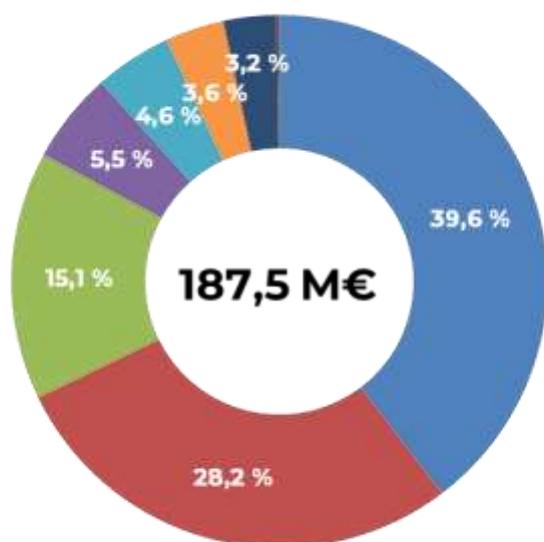


**Dépenses d'investissement par politique publique (hors crédits non ventilés) – CA 2024**



- Aménagement des territoires et habitat
- Transports
- Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs
- Services généraux et gestion des fonds européens
- Environnement
- Enseignement, formation professionnelle et apprentissage
- Santé, action sociale, APA, RSA
- Sécurité
- Action économique : 0,9 %

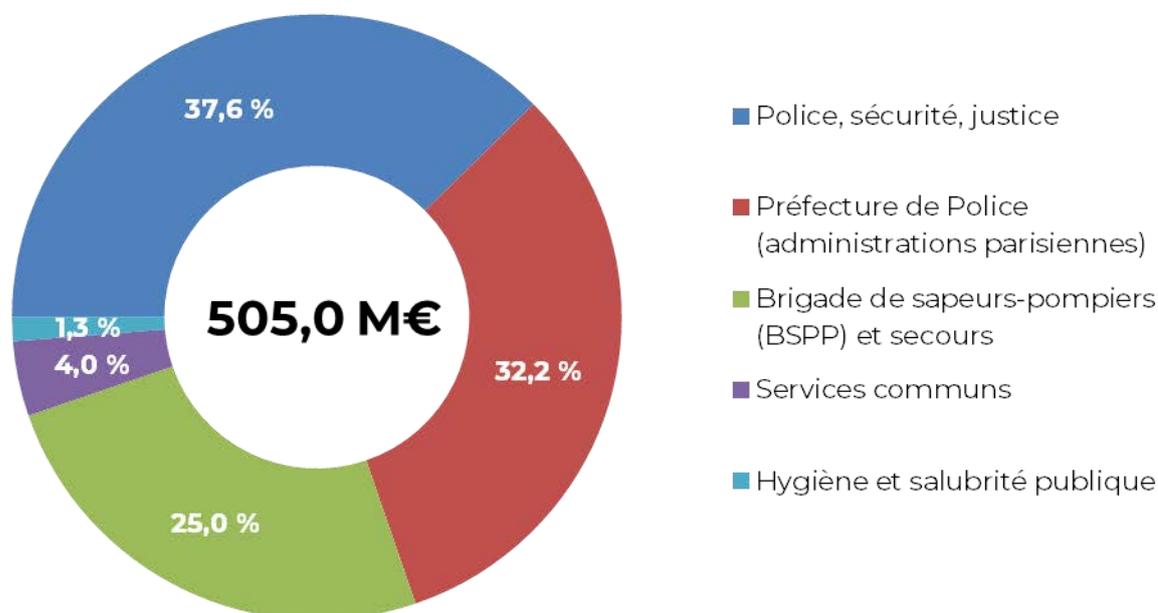
**Recettes d'investissement par politique publique (hors crédits non ventilés) – CA 2024**



- Aménagement des territoires et habitat
- Transports
- Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs
- Services généraux et gestion des fonds européens
- Environnement
- Santé, action sociale, APA, RSA : 0,9 %
- Enseignement, formation professionnelle et apprentissage
- Sécurité : 0,2 %
- Action économique : 0,1 %

## (1) Sécurité

Budget consolidé consacré à la sécurité – CA 2024



en M€	CA 2023	CA 2024
Dépenses de fonctionnement	432,0	480,4
<i>dont masse salariale</i>	<i>169,1</i>	<i>195,0</i>
<b>Dépenses d'investissement</b>	29,5	24,6
Recettes de fonctionnement	2,6	1,1
<b>Recettes d'investissement</b>	0,2	0,3

### Dépenses de fonctionnement

**Pour l'exercice 2024, le budget de fonctionnement consacré à la sécurité s'est élevé à 480,4 M€, dont 195,0 M€ au titre de la masse salariale.**

Au budget primitif 2024, le solde de la fonction « Sécurité » s'est établi à +359 postes.

359 postes ont été créés à la direction de la police municipale et de la prévention :

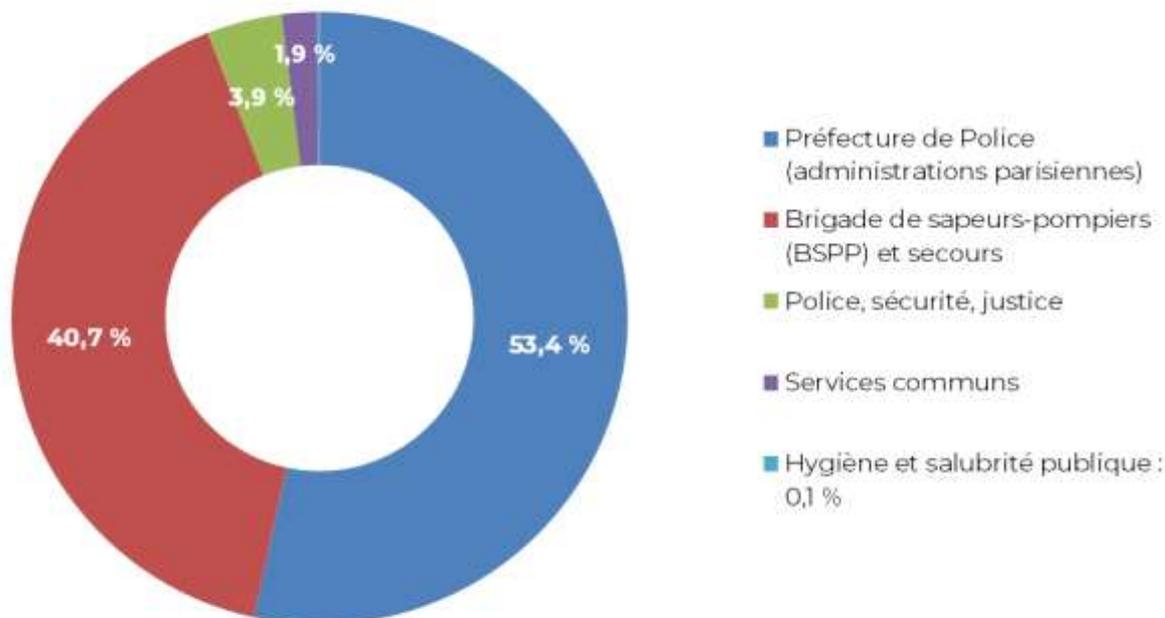
- 200 postes d'agents d'accueil et de surveillance ;
- 120 postes d'agent de police municipale ;
- 25 postes de chef de service de la police municipale ;
- 5 postes de directeur de la police municipale ;
- 5 postes pour les intervenants sociaux en commissariat ;
- 4 postes pour les fonctions support.

Au budget supplémentaire 2024, le solde de la fonction « Sécurité » s'est établi à -2 postes, du fait des transformations à la direction du logement et de l'habitat.

Au total sur l'année 2024, le solde de la fonction « Sécurité » s'établit à +357 postes.

Les dépenses de fonctionnement consacrées à la sécurité ont représenté 285,4 M€ hors masse salariale, en augmentation de 22,5 M€ par rapport au CA 2023 (263,0 M€).

Dépenses de fonctionnement hors masse salariale – CA 2024



En 2024, la contribution versée à la préfecture de Police au titre des administrations parisiennes **s'est élevée à 152,5 M€**, soit une hausse de 13,1 M€ par rapport à l'année précédente (139,5 M€). La part destinée au financement de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris (BSPP) a augmenté de 8,1 M€ pour atteindre 113,1 M€.

L'accroissement de ce budget correspond pour l'essentiel à l'impact des revalorisations salariales, à la hausse du coût des matières premières ainsi qu'au financement de l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques (JOP) (renforcement des associations de prévention civile, recrutements ponctuels, augmentation d'activité du laboratoire central de la préfecture de Police, etc.).

Hors contribution à la préfecture de Police, les dépenses au titre de la sécurité ont représenté 19,9 M€, en hausse de 1,3 M€ par rapport à 2023.

Les dépenses consacrées à **la protection et à la surveillance de l'espace public** se sont élevées à 11,2 M€, en stabilité par rapport à 2023. Ces dépenses comprennent :

- *la protection et la surveillance des bâtiments et des espaces publics* pour 9,8 M€ (0,1 M€). Il s'agit des dépenses de gardiennage des locaux de la Ville de Paris, notamment ceux ouverts au public ;
- **les subventions consacrées à l'aide aux victimes et à la prévention de la délinquance**, qui se sont élevées à 1,4 M€, en hausse de 0,1 M€ par rapport au CA 2023.

Les dépenses de fonctionnement des services communs ont représenté 5,3 M€ en 2024. Elles comprennent les dépenses de carburant, d'entretien et de réparation des véhicules utilisés par les agents dans le cadre de leur service. Elles couvrent également l'équipement des agents recrutés par la police municipale parisienne. Enfin, elles incluent les prestations de nettoyage des locaux et des

vêtements, ainsi que l'achat de matériel utilisé dans le cadre des concours de recrutement (par exemple des tests psychotechniques).

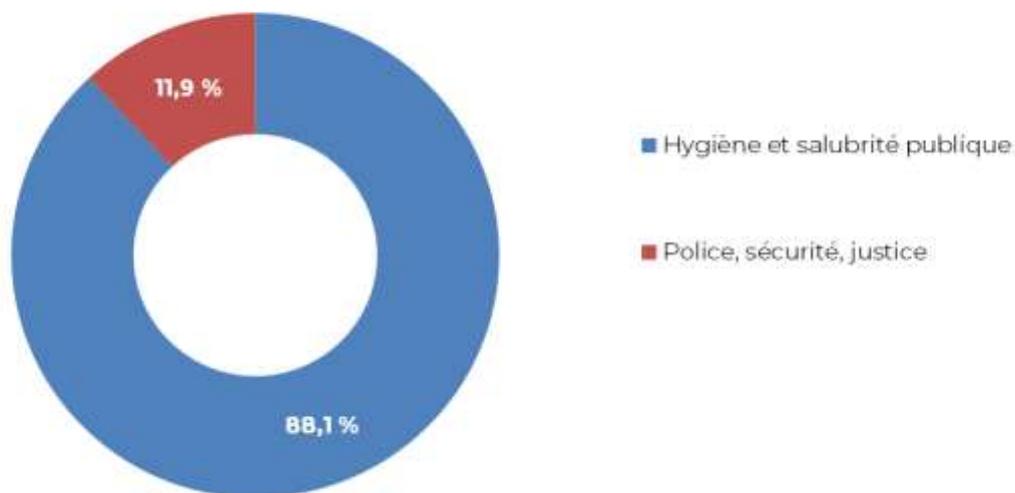
Hors contribution à la BSPP, les dépenses liées aux incendies et aux secours ont atteint 3,0 M€. 1,9 M€ a été consacré au service de *sécurité incendie et d'assistance à personnes* (SSIAP) pour la surveillance des principaux sites administratifs dont ceux utilisés dans le cadre des JOP. 1,1 M€ a été alloué à la **défense extérieure contre l'incendie (Deci)** pour financer les missions d'entretien, de maintenance et de sécurisation des points d'eau incendies parisiens connectés au réseau d'eau potable de la Ville.

Enfin, les dépenses consacrées au contrôle réglementaire de salubrité se sont accrues de 0,1 M€ par rapport au CA 2023. Elles s'élèvent à 0,3 M€. Ces crédits ont permis de réaliser des travaux de sécurisation et de consolidation de bâtiments privés présentant un risque imminent pour la sécurité de leurs occupants.

## Recettes de fonctionnement

Les **recettes de fonctionnement relatives à la sécurité s'élèvent à 1,1 M€** au CA 2024, en diminution de 1,5 M€ par rapport à 2023.

Recettes de fonctionnement – CA 2024



Les recettes liées au contrôle réglementaire de la salubrité s'établissent à 1,0 M€. Elles correspondent principalement au versement de l'agence régionale de santé (ARS) pour le financement des politiques de la Ville en matière de lutte contre l'habitat dégradé et l'insalubrité. La Ville a obtenu la délégation de cette compétence auprès de la préfecture. La Ville perçoit également des remboursements de frais de maîtrise d'ouvrage pour des travaux d'office réalisés en substitution des propriétaires défailants.

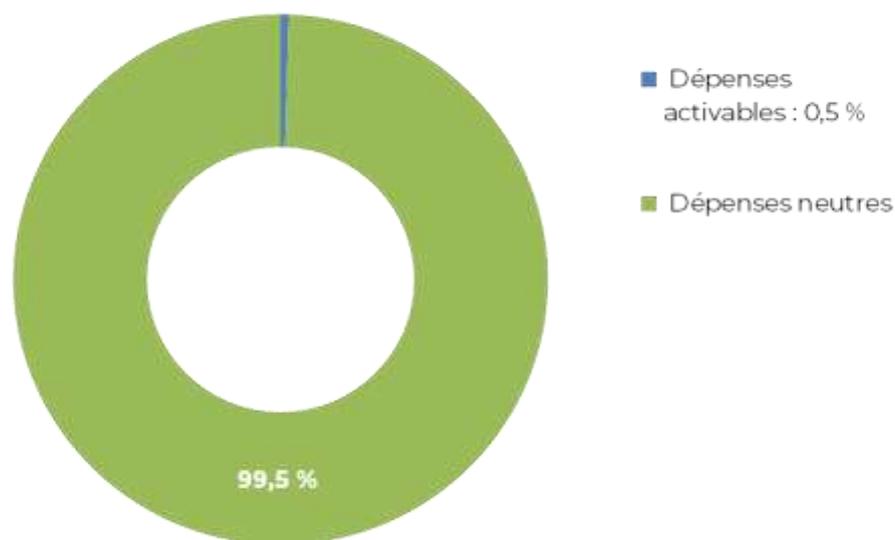
## Focus sur l'évaluation climat des dépenses au titre de la sécurité



99,8 % des dépenses analysées sur la fonction « Sécurité » sont neutres : il s'agit notamment des contributions au budget spécial de la préfecture de Police, de la protection et de la surveillance des bâtiments et des espaces publics, ou encore des subventions consacrées à l'aide aux victimes et à la prévention de la délinquance.

La part de dépenses défavorables (0,2 %) correspond aux dépenses de carburant et à l'installation du mur d'écrans de la salle de gestion de crise dans le cadre des JOP.

## Budgétisation sensible au genre — Focus sur la tricatégorisation des dépenses de fonctionnement consacrées à la sécurité



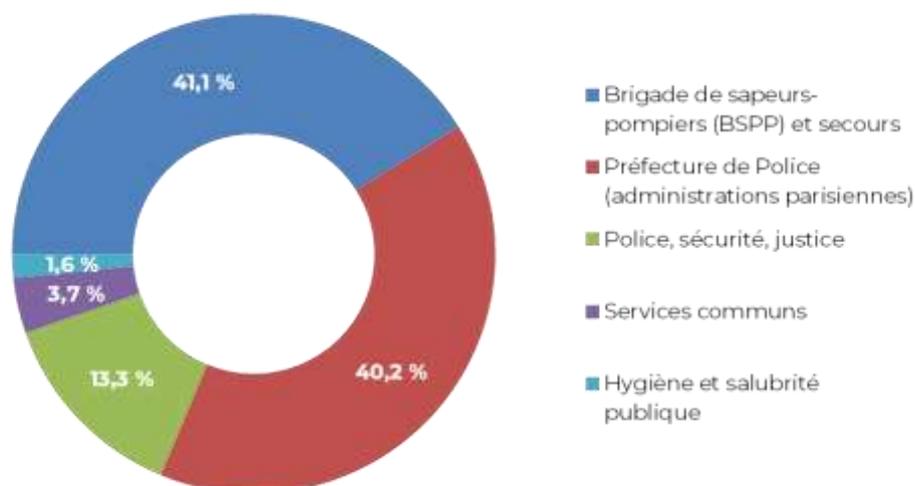
La quasi-totalité des dépenses de la fonction « Sécurité » sont classées comme « neutres » car il s'agit essentiellement de dépenses supports ou de contributions obligatoires. Ce montant comprend ainsi les contributions accordées à la préfecture de Police et à la brigade des sapeurs-pompiers de Paris.

Les moyens alloués à la prévention de la délinquance et à l'aide aux victimes sont considérés comme « activables ». Ces dépenses représentent 0,5 % du budget de la fonction « Sécurité ».

## Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement au titre de la fonction « Sécurité » se sont élevées à 24,6 M€ au CA 2024, contre 29,5 M€ en 2023.

### Dépenses d'investissement – CA 2024



10,1 M€ ont été consacrés aux dépenses de défense contre les incendies et de secours, après 10,5 M€ en 2023 :

- 8,1 M€ ont été versés à la préfecture de Police pour le financement des missions de la *brigade des sapeurs-pompiers de Paris (BSPP)*, dont 6,6 M€ de *contribution aux dépenses de casernement*, notamment pour la poursuite de la construction du centre de secours de Rueil-Malmaison, et 1,5 M€ de *subvention exceptionnelle* pour l'acquisition de matériels roulants dédiés à la défense contre les incendies ;
- 2,0 M€ ont été mobilisés pour la défense contre les incendies *hors contribution à la BSPP*.

9,9 M€ ont été versés à la préfecture de Police (administrations parisiennes), contre 11,8 M€ en 2023. Les opérations ont principalement porté sur les travaux de restauration des façades des locaux situés sur l'île de la Cité et les travaux de grosses réparations sur les différents sites.

Les dépenses de mise en sécurité ont représenté 3,3 M€ contre 5,9 M€ en 2023. Celles-ci recouvrent principalement la poursuite de la mise en place de la police municipale (1,9 M€ après 4,1 M€ en 2023), notamment les travaux d'aménagement de plusieurs sites (Paris Centre, 11<sup>e</sup> arrondissement, 18<sup>e</sup> arrondissement et 19<sup>e</sup> arrondissement). L'achat de matériel anti-intrusion et de surveillance a mobilisé 0,6 M€ et l'acquisition d'un mur d'écrans de commandement dans le cadre des JOP 0,3 M€. Enfin, une subvention de 0,2 M€ a été versée au Fonds social juif unifié pour financer la sécurisation d'équipements socio-culturels.

0,9 M€ a été consacré aux services communs, contre 1,0 M€ en 2023, dont 0,5 M€ pour l'entretien des locaux, 0,4 M€ pour l'acquisition d'équipements de télécommunication et 0,1 M€ pour l'achat de matériel et mobilier.

Les **dépenses d'hygiène et de salubrité publique** ont représenté 0,4 M€ en 2024 et concernent les travaux d'office dans les immeubles en péril.

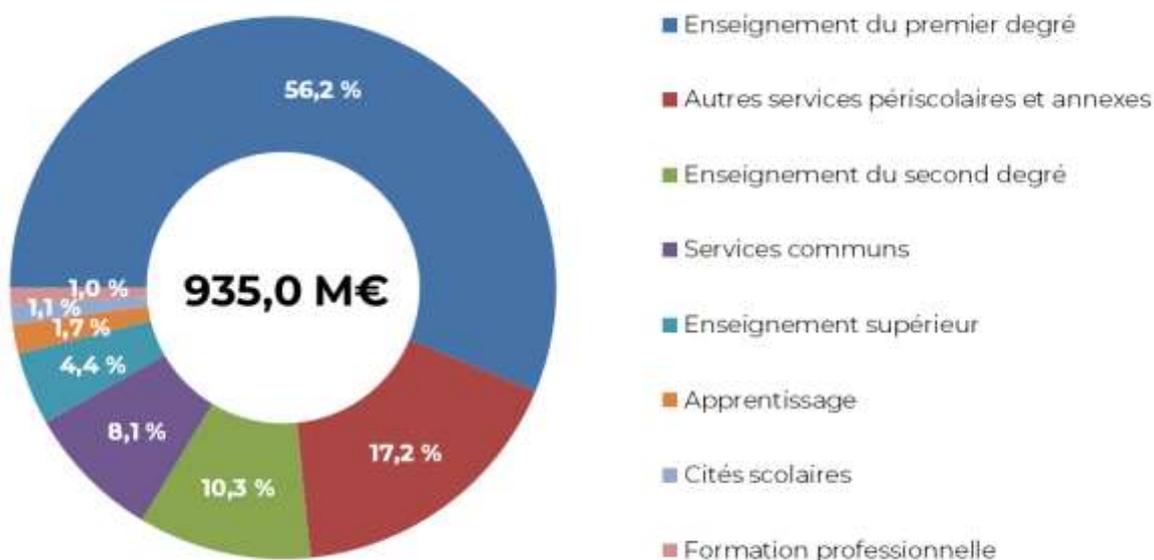
## Recettes d'investissement

**Les recettes d'investissement s'élèvent à 0,3 M€.**

Elles correspondent aux remboursements versés par des tiers à la suite de travaux d'office réalisés par la Ville dans les immeubles en péril.

## (2) Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

**Budget consolidé consacré à l'enseignement, la formation professionnelle et l'apprentissage – CA 2024**



en M€	CA 2023	CA 2024
Dépenses de fonctionnement	784,6	834,8
<i>dont masse salariale</i>	532,6	563,4
Dépenses d'investissement	98,3	100,3
Recettes de fonctionnement	74,9	73,1
<b>Recettes d'investissement</b>	18,1	5,9

### Dépenses de fonctionnement

**Les dépenses de fonctionnement au titre de l'enseignement, de la formation professionnelle et de l'apprentissage s'établissent à 834,8 M€, dont 563,4 M€ au titre de la masse salariale.**

Au budget primitif 2024, avec 348 créations de postes, un changement de périmètre de la Ville vers les caisses des écoles de -22, un solde des transformations de -1 et 106 redéploiements, le solde de la fonction « Enseignement, formation professionnelle et apprentissage » s'est établi à +219 postes.

316 postes ont été créés à la direction des affaires scolaires pour permettre de déprécier des personnels vacataires mobilisés par la Ville depuis plusieurs années et de renforcer les pools de remplacement des agents techniques : 150 adjoints d'animation, 66 agents techniques des écoles, 50 professeurs contractuels à temps non complet des cours municipaux d'adultes, 40 agents spécialisés des écoles maternelles et 10 agents techniques des établissements d'enseignement.

31 postes ont été créés à la direction des affaires scolaires, dont :

- 16 postes pour structurer le réseau inclusion ;
- 6 postes pour l'Académie du climat ;

- 4 postes pour l'ouverture de l'école élémentaire Davout (20<sup>e</sup> arrondissement) en septembre 2024 ;
- 2 postes pour le nouvel équipement mutualisé Pinard (14<sup>e</sup> arrondissement) ;
- 1 poste de directeur du centre de loisirs de l'hôpital Gustave Roussy ;
- 1 poste pour le collège Verlaine (12<sup>e</sup> arrondissement) ;
- 1 poste pour l'accompagnement des situations préoccupantes relatives aux enfants et à l'aide aux équipes.

Un poste a été créé à la direction de l'attractivité et de l'emploi pour la vie étudiante.

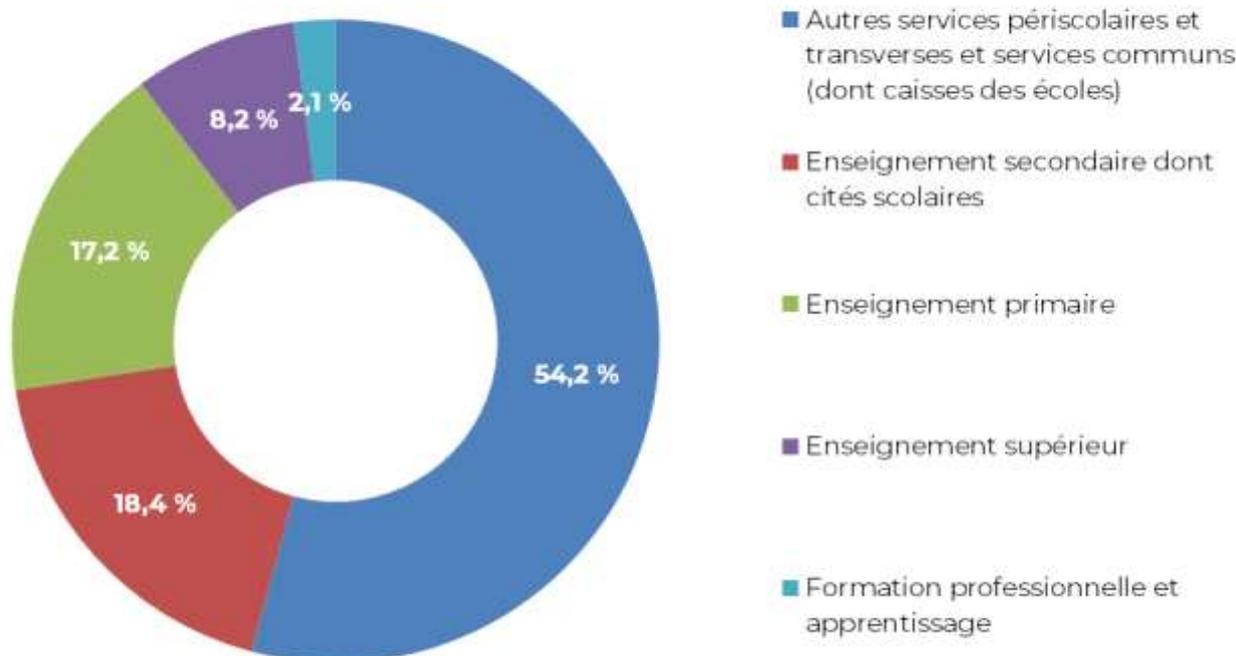
Par ailleurs, 22 postes relatifs à la restauration dans les collèges ont été transférés aux caisses des écoles.

Au budget supplémentaire 2024, avec un solde de transformation de -9 postes et un solde de transfert de -0,5 poste, le solde de la fonction « Enseignement, formation professionnelle et apprentissage » s'est établi à -9,5 postes.

Au total sur l'année 2024, le solde de la fonction « Enseignement, formation professionnelle et apprentissage » s'établit à +209,5 postes.

**Hors masse salariale, les dépenses de fonctionnement liées à l'enseignement, à la formation professionnelle et à l'apprentissage atteignent 271,4 M€ (+19,4 M€).**

Dépenses de fonctionnement (hors masse salariale) – CA 2024



**Les dépenses périscolaires et transverses liées à l'enseignement s'élèvent à 147,1 M€, en hausse de 17,8 M€ par rapport à 2023.**

125,8 M€ ont été consacrés aux caisses des écoles et à la restauration scolaire (+17,7 M€).

Les subventions versées aux caisses des écoles constituent la quasi-totalité de ce montant, soit 125,1 M€ (+18,3 M€). Comme en 2023, l'augmentation s'explique principalement par la progression des

dépenses de personnel consécutive à l'augmentation de la valeur du point et aux revalorisations successives du salaire minimum interprofessionnel de croissance (Smic) ainsi que par l'inflation sur les matières premières (énergie, denrées alimentaires). La reprise de la restauration de certains collèges par les caisses des écoles s'est poursuivie à la rentrée 2024, ainsi que le changement de mode de production de la caisse des écoles du 18<sup>e</sup> arrondissement. Un budget de 0,6 M€ a été alloué à la *restauration des collèges autonomes et des cités mixtes* qui assurent eux-mêmes ce service. La diminution observée de 0,7 M€ s'explique par le transfert progressif de la restauration de ces établissements vers les caisses des écoles.

Les dépenses de fonctionnement des **services annexes de l'enseignement** représentent 11,2 M€ (+0,1 M€). Le budget des **temps d'activités périscolaires (TAP)** constitue l'essentiel de cette enveloppe, soit 8,2 M€ (+0,4 M€). A la suite de l'organisation de plusieurs évènements pendant les JOP, le montant consacré à l'Académie du climat augmente lui aussi de 0,4 M€ pour atteindre 1,6 M€. Le montant dédié aux *transports scolaires* s'établit à 1,0 M€. Le budget consacré au *soutien aux activités éducatives* se stabilise à 0,4 M€.

Comme en 2023, les dépenses de fonctionnement des classes de découverte s'élèvent à 8,1 M€, ce qui correspond au niveau de fréquentation observé avant la crise sanitaire.

Enfin, les dépenses liées aux services communs de la restauration scolaire, de l'enseignement et de la formation professionnelle restent elles-aussi stables (2,0 M€).

**49,9 M€ ont été consacrés à l'enseignement secondaire, en hausse de 0,3 M€** par rapport à 2023.

40,4 M€ ont été consacrés aux collèges parisiens :

- 21,7 M€ au titre de la *dotation de fonctionnement aux collèges privés*, soit un montant égal à celui de 2023 ;
- 17,2 M€ au titre du *fonctionnement des collèges publics* (hors restauration scolaire et charges de personnel), soit une baisse de 1,0 M€ par rapport à 2023 qui s'explique par la prise en charge directe du paiement des fluides sur le budget général de la Ville ;
- 1,5 M€ au titre des *actions éducatives* de l'enseignement secondaire, qui correspondent aux dotations pédagogiques versées aux collèges publics parisiens ainsi qu'au financement du programme de lutte contre le décrochage scolaire « Action collégiens » (+0,8 M€).

Une subvention de fonctionnement de 5,2 M€ a été versée à l'école du Breuil, en hausse de 0,4 M€ par rapport à 2023 afin de financer l'augmentation des dépenses de masse salariale, et notamment le recrutement de deux agents supplémentaires.

Les crédits dédiés au fonctionnement courant des cités scolaires, établissements regroupant collèges et lycées, s'élèvent à 4,3 M€ (+0,2 M€). Ce montant correspond au remboursement à la Région Ile-de-France (RIF) de la part des dépenses de fluides, de maintenance et de rémunération de maîtrise d'ouvrage imputable aux collèges parisiens, calculée au prorata du nombre de collégiens dans chaque cité scolaire.

**46,7 M€ ont été consacrés à l'enseignement du premier degré (-0,5 M€).**

Ces dépenses incluent :

- 34,7 M€ pour le soutien à **l'enseignement privé du premier degré** (-0,3 M€ par rapport à 2023). Cette diminution est le fait de la prise en compte dans les modalités de calcul de la dotation des effectifs réels inscrits à la rentrée scolaire 2023 dans ces établissements ;
- 9,4 M€ pour le fonctionnement courant des écoles publiques (hors restauration scolaire et charges de personnel). 3,9 M€ ont été consacrés aux *écoles primaires*, 3,4 M€ aux *écoles polyvalentes* regroupant classes maternelles et élémentaires, et 2,1 M€ aux *écoles maternelles*. La baisse de 0,5 M€ par rapport à 2023 est due au report des travaux d'été dans les établissements publics parisiens en raison de l'organisation des JOP en 2024.

Le solde sur ce poste de dépenses se décompose de la manière suivante :

- 2,0 M€ pour le financement des contrats de partenariat de performance énergétique (+0,2 M€) ;
- 0,5 M€ pour le soutien à la vie scolaire. Cette enveloppe est constituée de subventions à des associations telles que l'Office central de la coopération à l'école (OCCE) de Paris, le réseau « Loisirs pluriels » et le Conseil départemental des parents d'élèves de l'Enseignement public de Paris.

**22,2 M€ ont été consacrés au financement des établissements de l'enseignement supérieur, en augmentation de 1,4 M€ par rapport à 2023.**

20,4 M€ ont été consacrés au fonctionnement des écoles et universités, dont 12,8 M€ pour l'École supérieure de physique et de chimie industrielles (+1,1 M€), 4,8 M€ pour l'École des ingénieurs de la Ville de Paris (+0,2 M€), 2,4 M€ pour les écoles d'art (+0,3 M€) et 0,3 M€ pour l'École professionnelle supérieure d'arts graphiques de la Ville de Paris (+0,1 M€).

1,8 M€ ont été consacrés aux **structures d'aide à la vie étudiante** et aux aides en faveur des étudiants en situation de handicap.

**Le montant dédié à la formation professionnelle et à l'apprentissage s'élève à 5,6 M€ (+0,3 M€).**

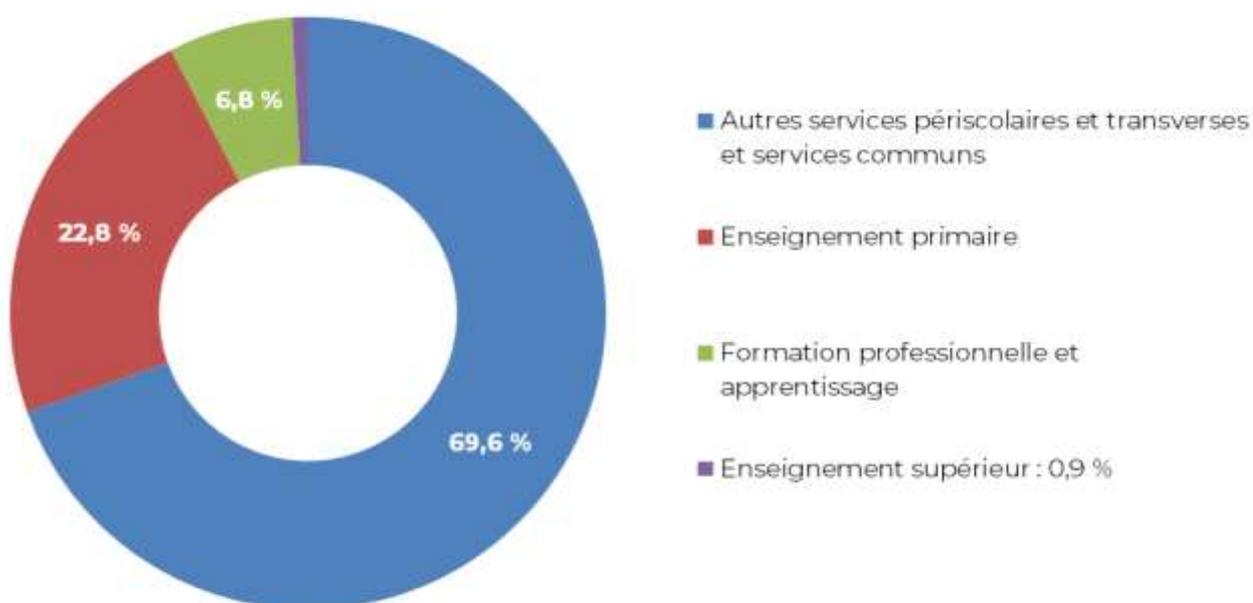
L'enveloppe consacrée à **l'apprentissage en 2024** augmente de 0,3 M€ pour s'établir à 5,1 M€.

Les dépenses de formation professionnelle, dispensées dans le cadre des cours municipaux pour adultes, restent stables à 0,5 M€.

## Recettes de fonctionnement

**Les recettes de fonctionnement relatives à l'enseignement, la formation professionnelle et l'apprentissage s'élèvent à 73,1 M€ au CA 2024, en baisse de 1,9 M€ par rapport au CA 2023.**

Recettes de fonctionnement – CA 2024



**Les recettes perçues par la Ville au titre des activités périscolaires qu'elle propose constituent l'essentiel de cette enveloppe, pour un total de 50,9 M€ (-2,0 M€ par rapport au CA 2023).**

Elles comprennent notamment la **participation de la caisse d'allocations familiales (CAF)** au financement des activités périscolaires pour un montant de 37,2 M€ en 2024, soit une baisse de 1,6 M€ par rapport à 2023, qui traduit la baisse de la démographie scolaire.

Les participations familiales et le fonds de soutien aux activités périscolaires ont représenté 11,4 M€ en 2024, soit 0,4 M€ de plus qu'en 2023, en raison de la hausse des facturations au titre des ateliers bleus et des temps d'étude et de goûter.

Les recettes de restauration scolaire dans les collèges autonomes diminuent de 0,6 M€ et représentent 1,6 M€, en raison du transfert progressif de leur gestion aux caisses des écoles qui perçoivent désormais directement ces recettes.

Les recettes correspondant aux classes de découverte se maintiennent à un niveau équivalent à celui observé en 2023, soit 0,6 M€.

Enfin, les **services support de l'enseignement** et **l'Académie du climat** ont généré 0,1 M€ de recettes en 2024 (-0,1 M€).

Les recettes au titre **de l'enseignement** du premier degré et **de l'enseignement** supérieur augmentent de 0,4 M € pour atteindre 17,3 M€ en 2024.

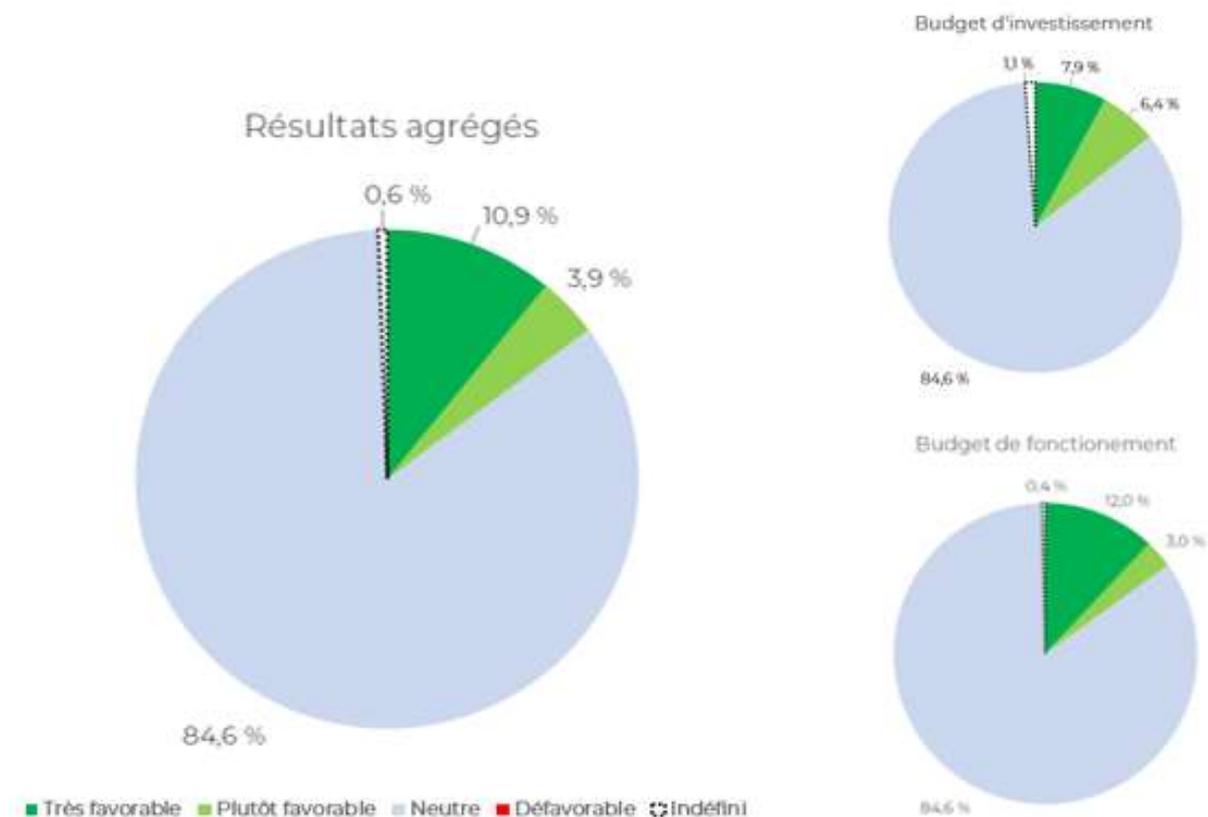
Les recettes liées au fonctionnement des établissements du premier degré représentent l'essentiel de cette somme, soit 16,7 M€ en 2024, contre 16,4 M€ en 2023. Ce montant est principalement constitué de la compensation versée par l'État pour le fonctionnement des classes maternelles privées depuis l'abaissement de l'âge de la scolarité obligatoire à trois ans (11,9 M€ chaque année). Le solde correspond aux redevances pour les logements de fonction (+0,3 M€ correspondant à l'indexation des loyers).

Les recettes perçues au titre de **l'enseignement supérieur** s'élèvent à 0,6 M€.

Les recettes liées à la formation professionnelle **s'établissent à 4,9 M€.**

Ce montant correspond aux droits d'inscription pour la formation dispensée au sein des cours **d'adultes de Paris**, qui se maintiennent à un niveau comparable à 2023.

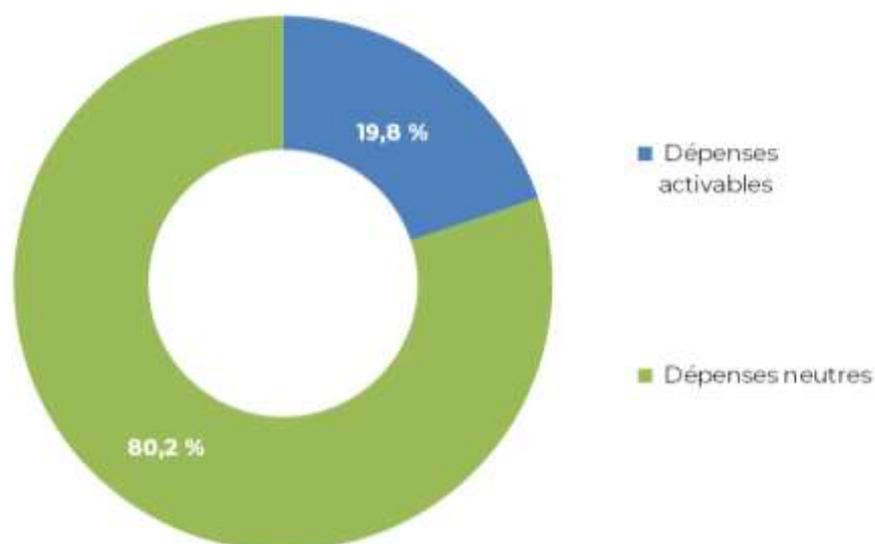
## Focus sur l'évaluation climat des dépenses au titre de l'enseignement, la formation professionnelle et l'apprentissage



Les dépenses neutres sont majoritaires au sein des dépenses analysées pour cette fonction. Elles représentent 84,6 % du total. Elles incluent principalement la part des dépenses engagées pour le soutien aux établissements de premier et second degré, l'entretien et la gestion immobilière.

Les dépenses favorables représentent 14,8 %. Elles correspondent principalement à la quote-part de repas végétariens parmi les repas distribués dans les cantines scolaires (28,8 M€). S'y ajoutent les dépenses relatives aux classes de découverte (8,1 M€), au projet de restructuration de la cité mixte régionale Paul Valéry dans le 12<sup>e</sup> arrondissement (4,7 M€), ou encore aux contrats de partenariat de performance énergétique (4,3 M€).

## Budgétisation sensible au genre — Focus sur la tricatégorisation des dépenses de fonctionnement consacrées à l'enseignement, la formation professionnelle et l'apprentissage

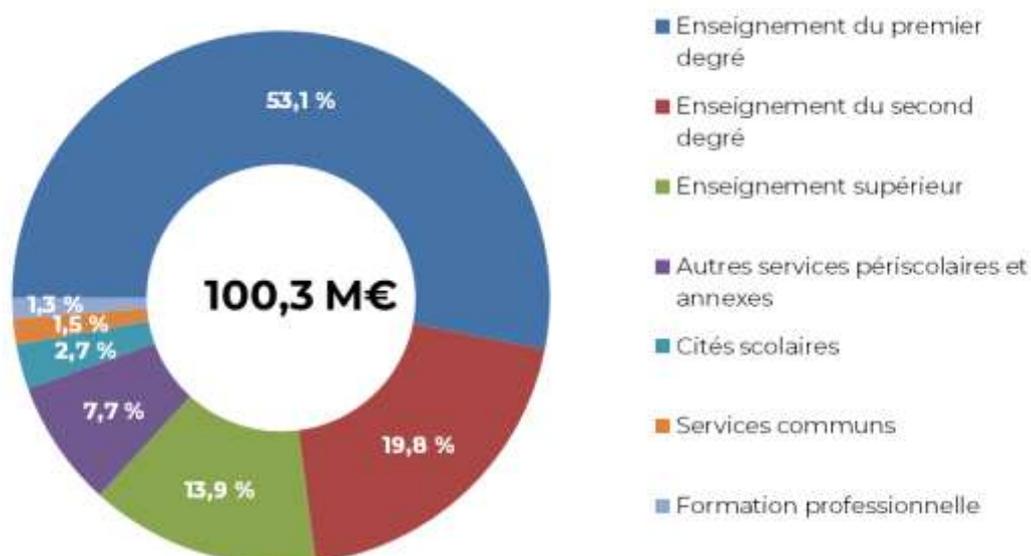


Les dépenses classées comme « activables » représentent 19,8 % du budget de la fonction « Enseignement, formation professionnelle et apprentissage » et sont liées notamment aux activités éducatives telles que les classes de découverte, les temps d'activités périscolaires et l'Académie du climat. Ce budget comprend les subventions accordées à l'enseignement supérieur, aux écoles d'art, à l'école du Breuil, à l'École des ingénieurs de la Ville de Paris ainsi qu'à l'École supérieure de physique et de chimie industrielles de la Ville de Paris. Les dépenses classées comme « neutres » représentent 80,2 % du budget de la fonction « Enseignement, formation professionnelle et apprentissage ». Il s'agit de dépenses supports (entretien des bâtiments des écoles maternelles et primaires, des collèges publics, des lycées municipaux ainsi que des écoles d'enseignement supérieur).

## Dépenses d'investissement

En 2024, les dépenses d'investissement en faveur de l'enseignement, de la formation professionnelle et de l'apprentissage se sont élevées à 100,3 M€, après 98,3 M€ en 2023.

### Dépenses d'investissement – CA 2024



**L'enseignement du premier degré** représente le premier poste de dépenses avec 53,2 M€, contre 60,4 M€ au CA 2023.

**L'entretien et l'équipement des écoles** ont représenté 42,8 M€, en baisse de 2,8 M€. 22,0 M€ ont ainsi été consacrés aux enveloppes d'intérêt local, 9,6 M€ aux travaux de sécurisation (+1,9 M€ par rapport à 2023) et 5,4 M€ au mobilier, à l'informatique et aux travaux de rentrée. 4,4 M€ ont été mobilisés pour l'amélioration des conditions de travail des personnels et 1,3 M€ pour la rénovation des sanitaires dans les écoles.

Les nouvelles écoles et les opérations de rénovation représentent 8,7 M€. Ce montant inclut la finalisation des travaux de construction de l'école du secteur Bruneseau Nord dans le 13<sup>e</sup> arrondissement (2,5 M€), les travaux d'amélioration de l'école Brancion dans le 15<sup>e</sup> arrondissement (1,5 M€), la restructuration du groupe scolaire Bercy dans le 12<sup>e</sup> arrondissement (1,0 M€), la restructuration du groupe scolaire Kuss dans le 13<sup>e</sup> arrondissement (0,6 M€) et les travaux de rénovation et de désamiantage du groupe scolaire Laugier Fourcroy dans le 17<sup>e</sup> arrondissement (0,6 M€).

Le déploiement des cours oasis dans les écoles s'est poursuivi à hauteur de 1,8 M€ (hors investissements localisés) en 2024.

**L'enseignement du second degré et les cités scolaires ont mobilisé 23,6 M€, après 18,8 M€ en 2023.**

19,1 M€ ont été consacrés aux collèges, contre 18,0 M€ en 2023. Au sein de ce montant, 5,0 M€ ont été consacrés à des **opérations de rénovation ou d'extension**, notamment la restructuration complète de la cité mixte régionale Paul Valéry dans le 12<sup>e</sup> arrondissement (4,7 M€) et les travaux de restructuration du collège Georges Clémenceau dans le 18<sup>e</sup> arrondissement (0,2 M€). Les *cours oasis* dans les collèges et cités scolaires ont mobilisé 2,0 M€. Les **autres dépenses d'investissement dans les collèges** s'élèvent à 13,1 M€ (contre 10,1 M€ en 2023) dont 4,9 M€ pour des travaux de sécurité et 3,8 M€ pour le versement de subventions d'équipement et de travaux pour les collèges autonomes. 2,6 M€ ont été investis pour l'entretien des collèges autonomes, 1,4 M€ pour la rénovation des sanitaires des collèges et des logements de fonction des directeurs et gardiens de collèges, et 0,2 M€ dans le matériel et le mobilier informatique.

Les dépenses relatives aux cités scolaires ont représenté 2,7 M€ en 2024, en hausse de 2,5 M€ par rapport à 2023. Cette évolution s'explique par le report des appels de fonds de la Région Ile de France de 2023 sur 2024.

0,6 M€ a été consacré aux lycées municipaux, dont 0,3 M€ pour les travaux du lycée municipal Théophile Gautier (Paris Centre).

0,2 M€ a été consacré à l'entretien et à l'équipement de l'école du Breuil.

**L'enseignement supérieur s'est vu consacrer 13,9 M€ en 2024, après 5,9 M€ au CA 2023.**

11,2 M€ ont été consacrés aux écoles et universités, après 3,3 M€ en 2023. Cette hausse est liée principalement au rythme des subventions versées pour la rénovation de l'ESPCI (6,0 M€) et pour les travaux d'entretien dans les autres structures d'enseignement supérieur (+2,0 M€ pour atteindre 2,2 M€). 2,0 M€ de subventions d'investissement courant ont été versées à l'ESPCI et à l'EIVP, 0,9 M€ pour la création de l'Institut de la santé des femmes et 0,4 M€ pour les travaux de rénovation énergétique sur le site des Cordeliers (6<sup>e</sup> arrondissement).

**L'entretien et le soutien aux écoles d'art** représentent 1,8 M€, dont 1,2 M€ de subventions d'équipement et 0,6 M€ de travaux d'entretien.

0,8 M€ a été consacré à la vie étudiante, contre 1,0 M€ en 2023, principalement sous la forme d'une subvention versée au centre régional des œuvres universitaires et scolaires (Crous) pour finaliser la rénovation complète d'un restaurant universitaire.

**Les dépenses d'investissement dans les services périscolaires, l'hébergement, la restauration scolaire et les services communs se sont élevées à 9,2 M€, après 12,5 M€ en 2023.**

7,3 M€ ont permis de financer les mises aux normes et les travaux dans les cuisines scolaires et 0,4 M€ a été consacré à l'accueil périscolaire. Ces dépenses concernent principalement les travaux de sécurité dans les différentes cuisines scolaires (2,2 M€), la restructuration de la cuisine et du réfectoire du collège Gustave Flaubert dans le 13<sup>e</sup> arrondissement (1,7 M€), les travaux de réorganisation de la restauration scolaire dans le 18<sup>e</sup> arrondissement (0,9 M€) et la rénovation des cuisines des collèges Alviset et Queneau dans le 5<sup>e</sup> arrondissement (0,6 M€). 0,3 M€ a été consacré à l'achat de mobilier pour le périscolaire et 0,2 M€ aux travaux dans les bâtiments administratifs, périscolaires et extrascolaires.

Les services communs de l'enseignement ont mobilisé 1,5 M€ en 2024, en hausse de 0,6 M€ par rapport à 2023. Les travaux d'hygiène et d'amélioration des locaux sociaux ont mobilisé 1,3 M€, soit +0,7 M€, tandis que les actions en matière de prévention des inaptitudes au travail ont été poursuivies pour un montant de 0,2 M€.

Enfin, la formation professionnelle a mobilisé 0,3 M€ au titre de l'**Académie du climat (Paris Centre)** et des cours municipaux pour adultes.

## **Recettes d'investissement**

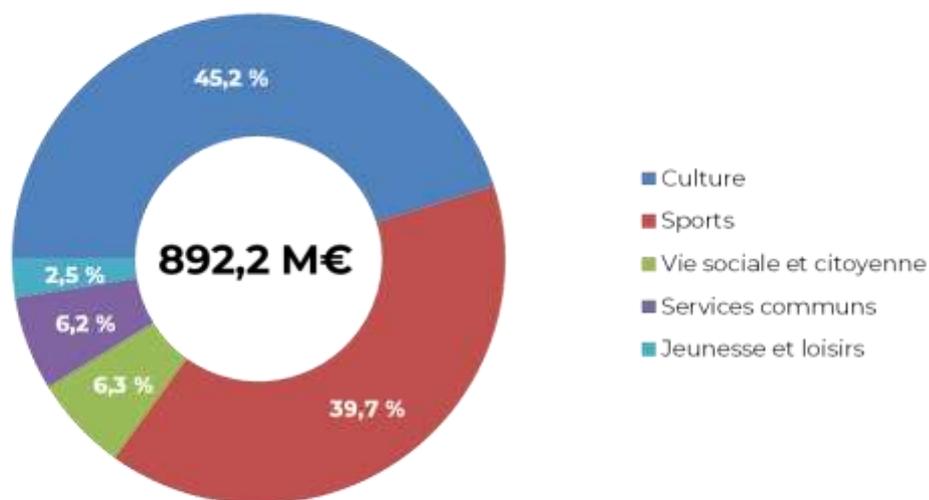
**Les recettes d'investissement au titre de l'enseignement, de la formation professionnelle et de l'apprentissage se sont élevées à 5,9 M€ en 2024, contre 18,1 M€ en 2023.**

Les recettes perçues au titre de l'enseignement secondaire s'élèvent à 5,8 M€, montant stable par rapport à 2023 qui correspond principalement à la dotation départementale d'équipement des collèges.

0,1 M€ a été perçu au titre de l'enseignement du premier degré, contre 11,2 M€ en 2023. Cette baisse s'explique par le report de certaines subventions (rénovation énergétique des écoles parisiennes, cours oasis) du fait des difficultés budgétaires rencontrées par l'Etat en 2024.

### (3) Culture, vie sociale, jeunesse, sport et loisirs

Budget consolidé consacré à la culture, vie sociale, jeunesse, sport et loisirs – CA 2024



en M€	CA 2023	CA 2024
Dépenses de fonctionnement	619,0	689,9
<i>dont masse salariale</i>	338,0	360,9
<b>Dépenses d'investissement</b>	257,3	202,2
Recettes de fonctionnement	114,3	127,3
<b>Recettes d'investissement</b>	55,3	28,3

#### Dépenses de fonctionnement

**Pour l'exercice 2024**, le budget de fonctionnement consacré à la culture, la vie sociale, la jeunesse, le sport et les loisirs s'élève à **689,9 M€**, dont **360,9 M€** au titre de la masse salariale.

Au budget primitif 2024, avec 31 créations de postes, un solde des transformations de -5 et 35 redéploiements, le solde de la fonction « Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs » s'est établi à -9 postes.

13 postes ont été créés à la direction de la jeunesse et des sports :

- 11 postes pour renforcer les fonctions ressources et mettre en accessibilité 100 % du parc d'ici 2026 ;
- 2 postes pour le gymnase îlot Saint-Germain (7<sup>e</sup> arrondissement).

10 postes ont été créés à la délégation aux Jeux olympiques et paralympiques.

7 postes ont été créés à la direction des affaires culturelles :

- 4 postes pour l'ouverture de la médiathèque Virginia Woolf (13<sup>e</sup> arrondissement) ;
- 2 postes pour la transition énergétique des édifices culturels et historiques ;
- 1 poste pour l'ouverture de la médiathèque James Baldwin (19<sup>e</sup> arrondissement).

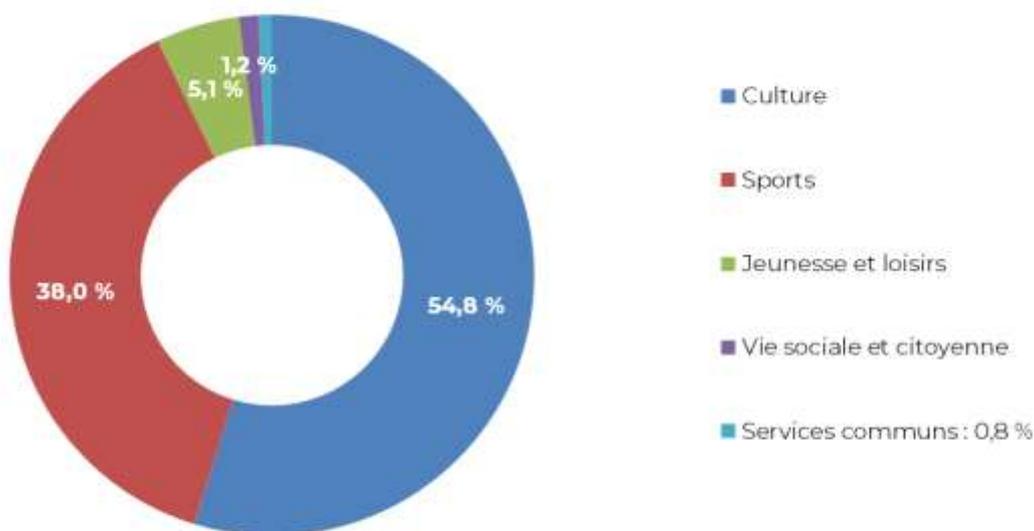
1 poste a été créé à la direction de la démocratie, des citoyens et des territoires pour l'observatoire des violences faites aux femmes.

Au budget supplémentaire 2024, avec cinq créations de postes à la direction de la jeunesse et des sports pour la reprise en régie de l'espace jeune Olympiades, un solde des transformations de -12 postes, le solde de la fonction « Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs » s'est établi à -7 postes.

Au total sur l'année 2024, le solde de la fonction « Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs » s'établit à -16 postes.

Hors masse salariale, les dépenses de fonctionnement liées de la fonction « Culture, vie sociale, jeunesse, sport et loisirs » **s'élèvent à 329,1 M€** au CA 2024, en augmentation de 48,2 M€ par rapport à 2023.

Dépenses de fonctionnement (hors masse salariale) – CA 2024



**Le budget consacré à la culture s'élève à 180,3 M€** au CA 2024, en hausse de 0,5 M€ par rapport à l'année précédente.

Les dépenses relatives à **l'expression musicale et au spectacle vivant** sont essentiellement composées de subventions à des établissements culturels et des théâtres qui s'établissent à 88,8 M€ au CA 2024. Le montant consacré au *soutien au spectacle vivant* croît de 2,3 M€ pour atteindre 42,2 M€. Cette dépense comprend des subventions versées à des établissements culturels tels que le Théâtre de la Ville – Sarah Bernhardt (13,7 M€, en augmentation de 0,9 M€ par rapport au CA 2023), le Centquatre (8,7 M€), le théâtre du Rond-point (2,2 M€), la Maison des métallos (2,2 M€), le théâtre Sylvia Monfort (1,7 M€), la maison de la poésie (1,1 M€), le centre culturel hip hop « la Place » (1,1 M€) ou les Plateaux sauvages (1,1 M€). Un budget de 39,4 M€ a été consacré au **soutien à l'expression musicale**, en baisse de 1,3 M€ par rapport à l'année précédente conformément aux stipulations des conventions pluriannuelles passées avec la Cité de la musique – Philharmonie (14,5 M€) et avec la Gaîté lyrique (4,1 M€). S'y ajoutent notamment 15,3 M€ en faveur du théâtre du Châtelet et 4,6 M€ pour l'orchestre de chambre de Paris. Les **subventions visant à soutenir la diversité de l'économie culturelle**, versées à différents opérateurs culturels dans le domaine du cirque, de l'art de la rue et des musiques actuelles, ainsi qu'à des théâtres privés, atteignent un total de 7,3 M€ en 2024. La baisse de 1,2 M€ par rapport à 2023 concerne principalement l'association pour le soutien au théâtre privé (1,9 M€). Les principales autres subventions concernent l'association « la MadLine » (2,3 M€) et la coopérative de rue et de cirque (0,4 M€).

Le budget consacré au financement des musées s'établit à 58,4 M€ (+0,9 M€). Il est constitué de la *subvention en faveur de l'établissement public Paris Musées*, qui s'élève à 56,2 M€ (+0,8 M€), et de la subvention de 2,2 M€ versée au musée d'art et d'histoire du Judaïsme (+0,1 M€).

20,3 M€ ont été consacrés aux activités artistiques et aux manifestations culturelles. Cette somme inclut les *subventions au titre de l'enseignement artistique et des pratiques amateurs* (7,8 M€), celles en faveur des *arts visuels* (7,0 M€) et celles au profit de l'*action culturelle* (2,0 M€). Cette enveloppe comprend également les dépenses consacrées à l'organisation de « *Nuit Blanche* » (1,6 M€), les dépenses consacrées aux *moyens transverses de l'action culturelle* (1,0 M€) ainsi que les frais de fonctionnement des *conservatoires et ateliers des Beaux-Arts* (0,9 M€).

Le fonctionnement des bibliothèques et des médiathèques a bénéficié de 4,3 M€ de dépenses en 2024 (stable par rapport à 2023), comprenant 2,6 M€ pour les frais de fonctionnement des équipements et 1,8 M€ pour l'animation.

Le budget consacré à la conservation du patrimoine culturel s'élève à 4,2 M€ (+0,1 M€). Plus particulièrement, les frais pour l'entretien et la valorisation du patrimoine culturel représentent 3,0 M€ (-0,1 M€), les dépenses d'entretien des fontaines patrimoniales 1,0 M€ (+0,2 M€) et les subventions au titre du patrimoine culturel 0,1 M€.

Les budgets dédiés au cinéma et aux archives représentent respectivement 2,1 M€ (-0,4 M€) et 1,3 M€ (+1,0 M€ en raison des coûts de mise en sécurité des archives à la suite du sinistre de février 2024).

Enfin, les **dépenses relatives à l'histoire et à la mémoire** s'élèvent à 0,8 M€ en 2024, montant stable par rapport à 2023. Ce budget a permis de soutenir les acteurs de la politique mémorielle, ainsi que de financer l'entretien de plaques commémoratives et la tenue d'expositions historiques.

**Dans le cadre de l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques en 2024, les dépenses relatives au sport atteignent 125,2 M€ en 2024, soit une progression de 47,3 M€ par rapport à 2023.**

**L'accueil de grands évènements sportifs internationaux et l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques** constituent les principaux motifs d'augmentation de la dépense (+46,7 M€ par rapport au CA 2023 pour atteindre 71,4 M€ en 2024). Ainsi, conformément au contrat de ville hôte conclu avec le Comité d'organisation des jeux olympiques et paralympiques, 68,0 M€ ont été dépensés en 2024 (contre 17,3 M€ en 2023) pour la préparation des JOP 2024 et la mise en œuvre du programme « Héritage ».

Les frais de fonctionnement des piscines et bains-douches (23,2 M€) augmentent de 1,3 M€ en 2024 notamment en raison de la réouverture des piscines Pontoise (5<sup>e</sup>) et Georges Vallerey (20<sup>e</sup>). Les dépenses sont réparties entre les piscines en gestion externalisée (19,2 M€), les piscines en régie (3,6 M€) et la location de créneaux (0,4 M€).

Les dépenses consacrées aux autres manifestations sportives augmentent de 0,2 M€ pour atteindre 16,4 M€. Ces dépenses comprennent :

- 5,5 M€ pour le *soutien au sport de proximité* ;
- 4,9 M€ pour financer les *dispositifs sportifs* incluant les temps d'activité périscolaire, les ateliers bleus sportifs, les centres sport découverte, ainsi que l'espace de glisse parisien du 18<sup>e</sup> ;
- 3,8 M€ pour le *soutien aux clubs professionnels et de haut niveau* ;
- 1,4 M€ pour l'*évènementiel sportif* ;
- 0,8 M€ pour les *transports scolaires*, réparti entre les transports d'élèves entre écoles et piscines et les transports pour les activités organisées dans le cadre du dispositif « Mercredis du sport ».

Les dépenses relatives aux stades diminuent de 0,3 M€ pour s'établir à 5,9 M€ en 2024, répartis entre les stades en régie (4,5 M€) et en gestion externalisée (1,3 M€).

Les dépenses de fonctionnement des salles de sport et gymnases diminuent de 0,5 M€ pour atteindre 5,4 M€.

Enfin, la gestion et l'entretien des parcs interdépartementaux ont généré 2,9 M€ de dépenses (stabilité par rapport au CA 2023).

Le montant dévolu aux actions en matière de jeunesse et de loisirs atteint 16,9 M€ (-0,8 M€).

Le budget dédié au fonctionnement des centres de loisirs s'établit à 8,2 M€, soit une baisse de 0,4 M€.

Le montant alloué au financement des colonies de vacances atteint 5,3 M€ au CA 2024.

Enfin, l'organisation des autres activités à destination des jeunes (animations, dispositifs jeunesse et subventions aux associations) a généré 3,5 M€ de dépenses en 2024 comme en 2023.

Les dépenses au titre de la vie sociale et citoyenne représentent 3,9 M€ au CA 2024, en augmentation de 0,1 M€.

Ce montant finance d'une part des **mesures en faveur de l'égalité**, dont 1,7 M€ pour la lutte contre les inégalités et les discriminations, 1,7 M€ pour l'égalité femmes-hommes et 0,3 M€ pour les actions en faveur des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres, queer et intersexuées (LGBTQI+).

Elles visent d'autre part la mise en œuvre de la politique de la nuit de la Ville de Paris (0,3 M€).

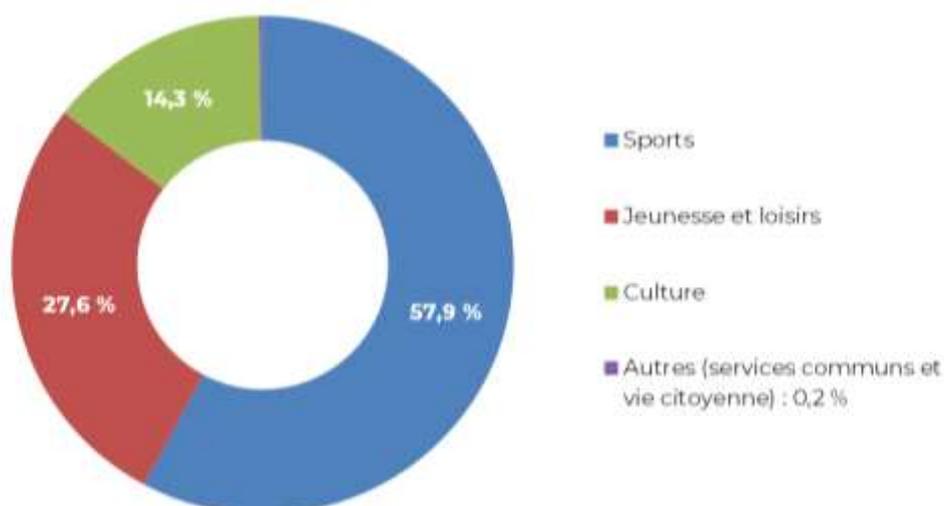
Enfin, les dépenses consacrées aux services communs (2,7 M€) ont augmenté de 1,0 M€ par rapport à 2023.

Cela fait suite à l'imputation en budget de fonctionnement de dépenses d'entretien et de petites rénovations précédemment imputées en investissement.

## Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement relatives à la culture, la vie sociale, la jeunesse, les sports et les loisirs atteignent 127,3 M€ en 2024, montant en hausse de 13,1 M€ par rapport au CA 2023.

Recettes de fonctionnement – CA 2024



Les recettes de fonctionnement liées au secteur du sport représentent 73,7 M€ au CA 2024, soit une augmentation de 10,0 M€.

Les recettes des stades progressent de 3,4 M€ pour atteindre 51,2 M€ en 2023. Cette hausse s'explique essentiellement par l'augmentation des redevances variables, indexées sur le chiffre d'affaires, notamment s'agissant de Roland Garros et du Parc des Princes.

Les recettes relatives à **l'organisation des JOP 2024 et des grands évènements sportifs** représentent 12,2 M€ (+7,9 M€) incluant des recettes de cofinancement d'actions du programme « Héritage » et la participation de 10,3 M€ versée par le comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques (Cojo).

Les recettes des piscines restent stables à 8,7 M€, correspondant au retour à un niveau de fréquentation équivalent à l'avant crise sanitaire.

Les recettes au titre de la jeunesse et des loisirs atteignent 35,2 M€ (+4,6 M€).

L'activité des centres de loisirs a généré 30,2 M€ de recettes, soit une augmentation de 5,1 M€. La Ville a ainsi perçu 21,0 M€ au titre de la *participation des usagers* des centres de loisirs (+1,1 M€) et 9,3 M€ au titre des participations de la **caisse d'allocations familiales** (+4,1 M€).

Les animations, projets et dispositifs en faveur de la jeunesse ont généré 4,0 M€ de recettes (-0,3 M€).

La baisse de fréquentation des autres dispositifs jeunesse tels que les colonies de vacances s'est traduite par une diminution des recettes de 0,3 M€ en 2024, pour un total de 0,9 M€ principalement constitué des contributions des familles.

**Les recettes perçues au titre de la culture s'établissent à 18,2 M€ (-1,8 M€).**

Les recettes liées aux activités artistiques et manifestations culturelles représentent 13,2 M€, soit une augmentation de 1,0 M€. Le produit issu des inscriptions aux *conservatoires et ateliers des Beaux-Arts* s'établit à 12,3 M€, soit une hausse de 0,6 M€ par rapport à 2023. Les recettes de mécénat pour l'organisation de la « *Nuit blanche* » atteignent 0,6 M€ (+0,4 M€). Les recettes relatives aux *arts visuels et aux actions culturelles* représentent 0,3 M€ (+0,1 M€).

Les recettes au titre du patrimoine baissent de 1,5 M€ pour s'établir à 2,5 M€ en 2024. Cette baisse s'explique par une diminution des recettes issues des bâches publicitaires, compte tenu notamment de la fin des travaux sur l'église de la Madeleine.

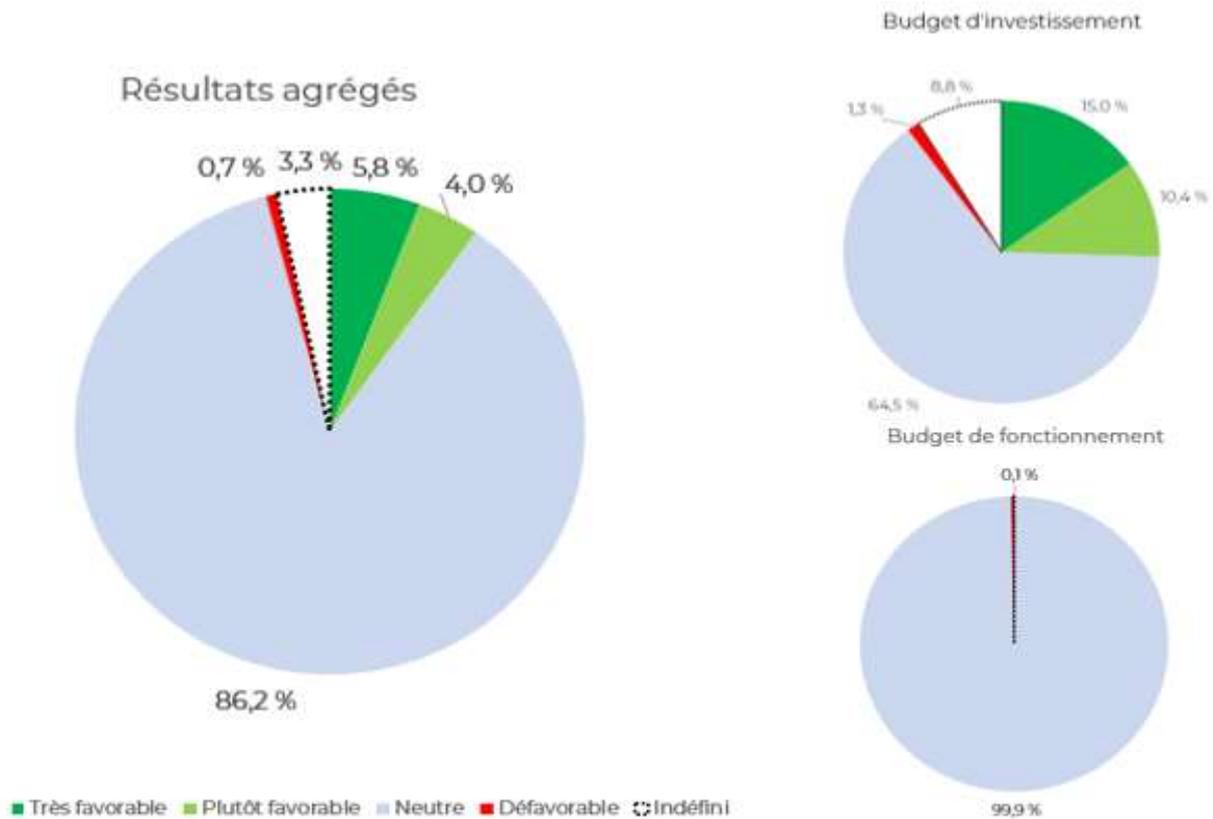
La Ville a perçu 1,5 M€ de recettes relatives au cinéma, liées aux tournages sur le territoire parisien.

Les recettes des bibliothèques et des archives restent stables à 0,7 M€ en 2024.

Les recettes liées au spectacle vivant et à **l'expression musicale** s'établissent à 0,3 M€, soit une diminution de 0,4 M€ par rapport à l'exercice précédent (non-reconduction de recettes exceptionnelles).

Les recettes perçues au titre de la vie **sociale et citoyenne s'établissent à 0,2 M€.**

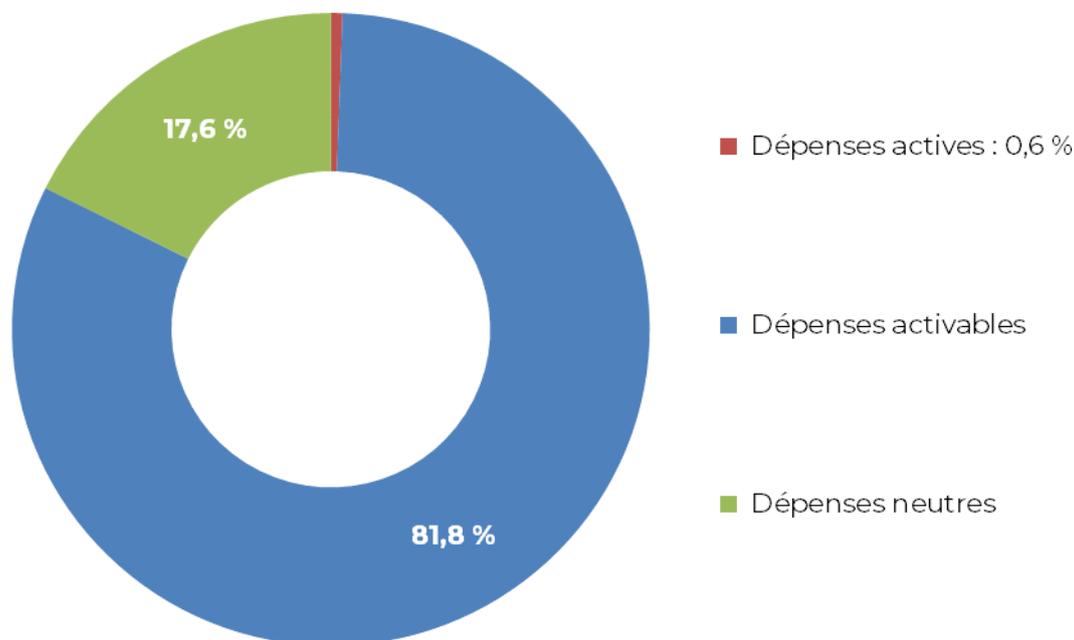
## Focus sur l'évaluation climat des dépenses consacrées à la culture, à la vie sociale, à la jeunesse, aux sports et aux loisirs



Les dépenses favorables (9,8 %) concernent notamment l'utilisation de bus électriques ou des transports en commun pour les centres de loisirs.

Pour cette fonction, les dépenses analysées sont toutefois essentiellement neutres (86,2 %). Il s'agit notamment du soutien à l'expression musicale et au spectacle vivant (85,2 M€), de la subvention versée à Paris Musées (60,8 M€) ou encore de la contribution à la Solideo (26,6 M€).

## Budgétisation sensible au genre — Focus sur la tricatégorisation des dépenses de fonctionnement au titre de la culture et du sport



Les dépenses « activables » représentent 81,8 % du budget de la fonction « Culture, vie sociale, jeunesse, sport et loisirs » (contre 80,8 % en 2023). La majeure partie des dispositifs financés dans le cadre de cette fonction sont des politiques publiques directement tournées vers les Parisiennes et les Parisiens. Il s'agit notamment de subventions aux associations et aux établissements culturels tels que Paris Musées. La Ville continue de soutenir l'intégration de l'égalité femmes-hommes dans son travail avec les partenaires culturels notamment au travers de la programmation d'artistes femmes. Sur le périmètre plus spécifique des sports, les crédits liés à l'organisation d'évènements sportifs et les dépenses liées à l'organisation des Jeux Olympiques et paralympiques 2024 sont également considérés comme « activables », car ils correspondent majoritairement à des dispositifs à destination du public. La collectivité finance aussi chaque année l'appel à projets « Paris Sportives » afin de favoriser la mixité dans l'utilisation des terrains sportifs en accès libre.

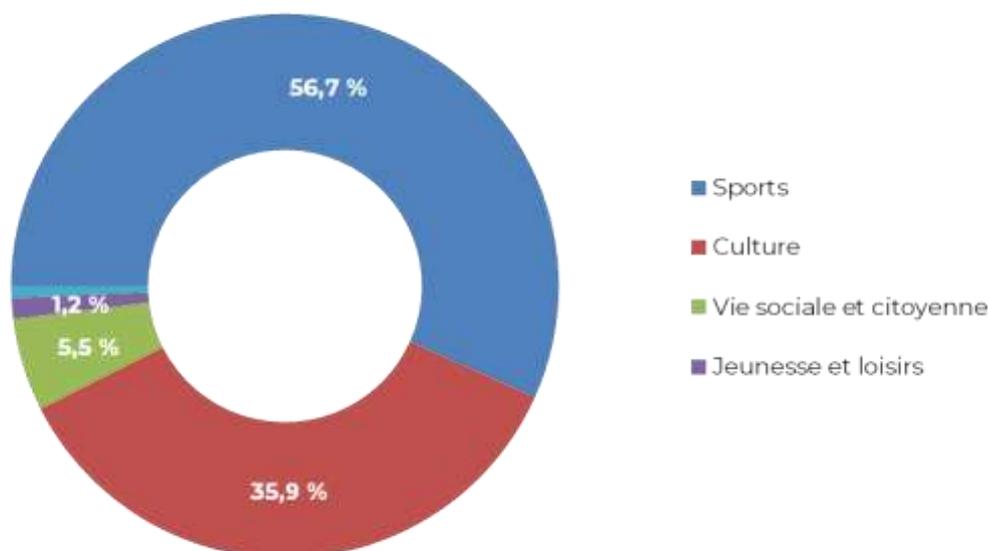
Les dépenses « neutres » regroupent notamment les dépenses d'entretien et de gestion des infrastructures sportives de la Ville (piscines, bain douches, centres sportifs, stades).

Les dépenses « actives » représentent 0,6 % du périmètre de la fonction « Culture, vie sociale, jeunesse, sport et loisirs ». Il s'agit de dispositifs en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes ou de lutte contre les discriminations LGBTQI+. Ces dispositifs incluent l'organisation d'évènements et les subventions aux associations.

## Dépenses d'investissement

202,2 M€ ont été consacrés à la fonction « Culture, vie sociale, jeunesse, sport et loisirs » en 2024 contre 257,3 M€ en 2023.

### Dépenses d'investissement – CA 2024



Les dépenses consacrées au sport ont représenté 114,6 M€ en 2024, contre 160,9 M€ en 2023 dans le contexte de livraison progressive des équipements prévus pour les Jeux Olympiques et paralympiques (JOP).

60,4 M€ ont été dévolus à la préparation des Jeux olympiques et paralympiques (JOP) de Paris 2024, contre 110,5 M€ en 2023. Ces dépenses incluent :

- 26,6 M€ pour le versement de la contribution parisienne à la société de livraison des ouvrages olympiques (Solideo), responsable de la livraison des sites et des projets d'infrastructures ;
- 11,6 M€ pour les travaux de construction de l'Arena porte de la Chapelle (18<sup>e</sup>) ;
- 7,6 M€ pour les voies olympiques et paralympiques afin de faciliter les déplacements des athlètes et organisateurs entre les différents sites ;
- 7,0 M€ pour les travaux sur les sites pérennes et les sites temporaires ;
- 2,3 M€ pour les sites d'entraînement comprenant la piscine Vallerey (20<sup>e</sup>), les centres sportifs Dauvin (18<sup>e</sup>), Poissonniers (18<sup>e</sup>) et Max Rousié (17<sup>e</sup>) ;
- 1,8 M€ pour l'aménagement des abords du Grand Palais (8<sup>e</sup>) ;
- 1,8 M€ pour la rénovation du stade Coubertin (16<sup>e</sup>) ;
- 0,9 M€ pour la rénovation de l'Accor Arena (12<sup>e</sup>) ;
- 0,7 M€ pour le programme d'accompagnement des JOP.

Les **dépenses d'investissement** au titre des piscines et des bains-douches se sont élevées à 26,9 M€, après 16,1 M€ en 2023, permettant notamment de financer les opérations suivantes :

- 13,2 M€ pour les travaux de construction de la piscine du 133 rue Belliard (18<sup>e</sup>) ;
- 7,3 M€ pour le contrat de performance énergétique, notamment pour les piscines Dunois (13<sup>e</sup>), Mathis (19<sup>e</sup>), Rouvet (19<sup>e</sup>) et La Plaine (15<sup>e</sup>) ;
- 2,6 M€ consacrés au plan d'entretien et de rénovation des piscines ;
- 1,4 M€ pour la rénovation de la piscine Château-Landon (10<sup>e</sup>) ;
- 1,3 M€ dédié à la mise en place des baignades estivales et baignades en Seine ;
- 0,5 M€ pour la rénovation de la piscine Pontoise (5<sup>e</sup>) ;

- 0,1 M€ pour les travaux de rénovation des bains-douches.

19,2 M€ ont été investis dans les salles de sport et les gymnases, contre 26,9 M€ en 2023, incluant notamment :

- 10,9 M€ de dépenses d'entretien des gymnases, salles de sport et équipements sportifs (dépenses localisées) ;
- 3,8 M€ pour des travaux de rénovation complémentaires de centres sportifs qui ont notamment servi de sites d'entraînement pendant les JOP, dont 1,8 M€ pour le centre sportif Max Rousié (17<sup>e</sup>), 1,8 M€ pour le centre sportif Poissonniers (18<sup>e</sup>) et 0,1 M€ pour le centre sportif Dauvin (18<sup>e</sup>) ;
- 1,8 M€ pour l'aménagement de trois terrains de jeux et la réfection d'une partie du centre sportif Louis Lumière (tribunes, vestiaires) dans le 20<sup>e</sup> arrondissement ;
- 0,9 M€ pour la couverture et la rénovation de courts de tennis et terrains d'éducation physique ;
- 0,8 M€ pour le centre sportif des Amandiers (20<sup>e</sup>).

Les autres équipements sportifs ont mobilisé 4,8 M€ en 2024, dont 1,6 M€ pour le schéma directeur du bois de Vincennes (12<sup>e</sup>), 1,4 M€ pour les travaux dans les parcs interdépartementaux et 1,3 M€ pour le projet de reconstruction du skate parc au parc de Bercy (12<sup>e</sup>).

3,4 M€ ont été consacrés aux stades, dont 1,7 M€ pour le renouvellement des gazons synthétiques, 0,5 M€ pour les travaux de gros d'entretien et de rénovation du parc de Bobigny, 0,4 M€ pour les travaux du stade Jean Bouin (16<sup>e</sup>), 0,2 M€ pour des travaux de rénovation au Parc des Princes (16<sup>e</sup>) et 0,2 M€ pour la sécurisation des mats d'éclairage.

72,5 M€ ont été consacrés au domaine de la culture, après 83,0 M€ en 2023.

Les dépenses en faveur de la sauvegarde du patrimoine, de la mémoire et des archives ont représenté un investissement de 33,9 M€ en 2024 contre 38,2 M€ en 2023.

Ce poste de dépenses concerne principalement les *édifices culturels*, qui ont mobilisé 24,5 M€ en 2024, contre 30,5 M€ en 2023. Les dépenses ont notamment permis de financer la restauration du massif d'entrée de l'église de la Trinité (9<sup>e</sup>) pour 4,5 M€, la consolidation de l'église Sainte-Anne-de-la-Butte-aux-Cailles (13<sup>e</sup>) pour 4,3 M€, la rénovation des corniches de l'église Sainte-Marie-Madeleine (8<sup>e</sup>) pour 1,8 M€, la rénovation de l'église Saint-Gervais-Saint-Protais (Paris centre) pour 1,5 M€ ainsi que la restauration de l'église Saint-Sulpice (6<sup>e</sup>) pour 1,3 M€. Des dépenses transverses ont été consacrées aux travaux de sécurisation à hauteur de 2,7 M€, à des travaux de gros entretien sur diverses églises pour 2,1 M€ et au financement de projets soutenus par du mécénat pour 1,8 M€.

À cela s'ajoutent 2,8 M€ pour la *conservation du patrimoine* (après 2,6 M€ en 2023), dont 1,7 M€ pour la restauration de la fontaine des Innocents (Paris Centre), 0,4 M€ pour la photographie, l'iconographie et la numérisation en 3D, 0,3 M€ pour la numérisation des ouvrages dans les bibliothèques, 0,2 M€ pour l'entretien des bibliothèques patrimoniales et 0,1 M€ pour l'entretien des œuvres d'art dans l'espace public.

2,3 M€ ont été consacrés à ***l'histoire, la mémoire et les anciens combattants***, dont 2,1 M€ pour le jardin mémoriel place Saint-Gervais (Paris Centre) en hommage aux victimes des attentats du 13 novembre 2015.

2,1 M€ ont été mobilisés pour les travaux d'amélioration de l'aménagement et de l'accueil des *abords de Notre-Dame* (Paris Centre).

1,8 M€ a été consacré à l'entretien des *fontaines patrimoniales*.

Enfin, 0,4 M€ a été consacré aux ***services d'archives***.

Les bibliothèques et médiathèques ont bénéficié de 15,1 M€ de dépenses d'investissement, parmi lesquelles 6,6 M€ ont été consacrés à la fin des travaux de construction de la médiathèque James Baldwin (19<sup>e</sup>), 3,8 M€ à l'acquisition de collections nouvelles, 2,9 M€ à la création de la médiathèque Virginia Woolf (13<sup>e</sup>) et 0,8 M€ à l'entretien des bâtiments (investissements localisés ou d'intérêt local). Les dépenses d'achat de matériel et de mobilier atteignent 1,0 M€.

9,4 M€ ont été investis en faveur des musées, après 6,6 M€ en 2023. Ce montant inclut 8,5 M€ de subventions d'investissement accordées à l'établissement public Paris Musées pour financer les travaux de rénovation du musée d'art moderne (16<sup>e</sup>) (2,1 M€), la refonte du parcours de visite du musée de la Vie romantique (9<sup>e</sup>) (1,0 M€), les projets de rénovation des musées municipaux, leur mise en sécurité, mais aussi l'acquisition et la restauration d'œuvres d'art et la modernisation des outils numériques. 0,6 M€ de travaux ont été réalisés en maîtrise d'ouvrage par la Ville pour le compte de l'établissement public. S'y ajoute 0,3 M€ de travaux pour l'Institut des cultures d'Islam (18<sup>e</sup>).

5,8 M€ ont été consacrés à **l'action culturelle**, après 5,4 M€ en 2023. Ce poste se compose notamment de 2,9 M€ de subventions d'équipement destinées à des structures culturelles telles que le Théâtre de la Ville – Sarah Bernhardt (Paris Centre), le Centquatre (19<sup>e</sup>), la Maison européenne de la photographie (Paris Centre), les théâtres de la Cartoucherie (12<sup>e</sup>) et Paris ateliers (12<sup>e</sup>). À cela s'ajoutent notamment 1,3 M€ pour l'entretien des équipements culturels, 0,7 M€ pour les travaux de mise aux normes et de mise en sécurité de l'Institut des cultures d'Islam (18<sup>e</sup>) et 0,3 M€ pour les ateliers d'artistes.

Les dépenses en matière de soutien au cinéma et au spectacle vivant se sont élevées à 4,7 M€, après 16,7 M€ en 2023. Cette baisse est liée principalement à la finalisation des travaux de rénovation du Théâtre de la Ville - Sarah Bernhardt (Paris Centre), qui ont mobilisé 1,5 M€ en 2024 (après 13,6 M€ en 2023). 1,0 M€ a permis de financer des travaux d'entretien et de rénovation dans les autres *théâtres* parisiens. 1,4 M€ a été mobilisé au titre d'une subvention à la Philharmonie (19<sup>e</sup>) et 0,8 M€ pour des travaux dans les autres salles de spectacle. 0,7 M€ a été versé en subventions d'équipement au titre du *cinéma*.

Les dépenses en matière **d'enseignement artistique et de pratiques amateurs** s'élèvent à 2,6 M€. 1,8 M€ a été consacré à l'entretien des établissements d'enseignement artistique. 0,4 M€ a permis de financer l'acquisition d'instruments, de mobilier et de matériel pour les conservatoires. 0,2 M€ a été mobilisé pour la création d'un équipement culturel dans la ZAC Chapelle international (18<sup>e</sup>).

Enfin, 1,1 M€ a été consacré à la **diversité de l'économie culturelle**, dont 0,7 M€ pour les travaux de rénovation de la Flèche d'or (20<sup>e</sup>).

11,1 M€ ont été consacrés à la vie sociale et citoyenne, contre 9,7 M€ en 2023.

5,4 M€ ont été consacrés à **l'entretien et la modernisation des mairies d'arrondissement** dans le cadre d'investissements localisés ou d'intérêt local. 0,6 M€ supplémentaire a été consacré à ces opérations sur des crédits centralisés. Des opérations de rénovation, de restauration ou de modernisation ont également été menées dans les mairies du 11<sup>e</sup> (1,7 M€), du 10<sup>e</sup> (1,6 M€), du 12<sup>e</sup> (0,4 M€), du 8<sup>e</sup> (0,3 M€) et du 18<sup>e</sup> arrondissement (0,1 M€). 0,2 M€ a été dédié à des travaux dans les anciennes mairies d'arrondissement de Paris Centre.

0,7 M€ a été mobilisé au titre d'une subvention d'équipement au Centre national de la musique.

**S'agissant des dépenses au titre de la jeunesse**, 2,5 M€ ont été investis en 2024.

Ce montant inclut 1,2 M€ pour les travaux de reconstruction du centre Paris Anim' Mercœur (11<sup>e</sup>), 0,7 M€ pour l'entretien des équipements localisés, 0,3 M€ pour Quartier Jeunes (QJ) (Paris Centre) et 0,2 M€ pour la rénovation et l'aménagement des autres équipements.

Enfin, 1,4 M€ a été consacré aux services communs de la culture, de la jeunesse, du sport et de la vie locale et citoyenne.

## Recettes d'investissement

**Les recettes d'investissement** au titre de la culture, la vie sociale, la jeunesse, le sport et les loisirs se sont élevées à 28,3 M€ en 2024, contre 55,3 M€ en 2023, soit -27,0 M€ du fait de la baisse de la participation de la Solideo, la majorité des équipements olympiques ayant été livrés en 2023.

**Les recettes au titre des sports s'établissent à 22,4 M€** en 2024, en baisse de 26,7 M€ par rapport à 2023.

Ce montant comprend principalement :

- 17,0 M€ perçus au titre de la participation de la Solideo au financement des équipements olympiques dont la Ville assure la maîtrise d'ouvrage ;
- 2,4 M€ de subvention de l'Etat au titre du Fonds vert pour les travaux de rénovation de la piscine Château Landon (10<sup>e</sup>) ;
- 1,4 M€ de subvention de l'Etat au titre de la dotation de soutien à l'investissement local pour les travaux d'amélioration de la performance énergétique des piscines Dunois (13<sup>e</sup>) et Mathis (19<sup>e</sup>) ;
- 0,9 M€ de recette liée au remboursement par l'aménageur de la ZAC Gare des mines-Fillette de sa quote-part des coûts de démolition du parking de la porte de la Chapelle (18<sup>e</sup>).

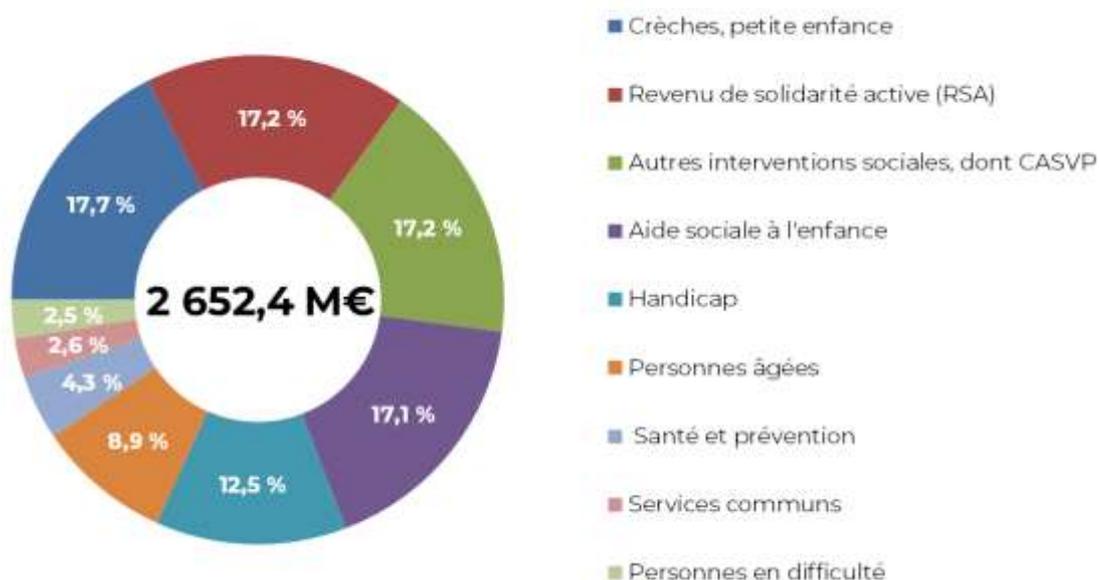
Au titre de la culture, les recettes se sont élevées à 5,8 M€ en 2024.

4,8 M€ ont été perçus dans le cadre du plan « églises » sous forme de subventions versées par la direction régionale des affaires culturelles (Drac) d'Île-de-France, de mécénats et de redevances liées aux bâches publicitaires, dont 1,6 M€ pour les travaux de l'église Sainte-Marie-Madeleine (8<sup>e</sup>), 0,6 M€ pour les travaux de l'église Notre-Dame d'Auteuil (16<sup>e</sup>) et 0,6 M€ pour les travaux de l'église Saint-Eustache (Paris centre).

0,3 M€ a été versé par l'Etat au titre d'un concours particulier de la dotation générale de décentralisation pour l'acquisition du premier équipement et des collections de la médiathèque Virginia Woolf (13<sup>e</sup>).

## (4) Santé et action sociale

Budget consolidé consacré à la santé et à l'action sociale – CA 2024



	en M€	CA 2023	CA 2024
Dépenses de fonctionnement		2 480,1	2 578,4
<i>dont masse salariale</i>		557,0	570,5
<b>Dépenses d'investissement</b>		56,2	74,0
Recettes de fonctionnement		642,6	664,0
<b>Recettes d'investissement</b>		2,3	6,7

### Dépenses de fonctionnement

**Les dépenses de fonctionnement en faveur de la santé et de l'action sociale s'établissent à 2 578,4 M€, dont 570,5 M€ de masse salariale.**

Au budget primitif 2024, avec 106 créations, un solde des transferts de moins un poste, un solde des transformations de +12 et 44 redéploiements, le solde de la fonction « Santé et action sociale » s'est établi à +73 postes.

60 postes ont été créés à la direction de la santé publique :

- 29 postes pour renforcer l'offre de soins en régie dans les centres de santé et pour l'ouverture de trois maisons sport santé en 2024 ;
- 16 postes pour renforcer les actions de PMI ;
- 3 postes au service municipal d'action de salubrité et d'hygiène ;
- 3 postes au service de l'accès aux soins ;
- 3 postes pour le dispositif « Paris Med » ;
- 2 postes pour la campagne de vaccination HPV ;
- 2 postes au titre de la déprécarisation ;
- 1 poste à la mission métropolitaine de prévention des conduites à risques pour la lutte contre le « chemsex » ;
- 1 poste de directeur de projet « Data Management ».

33 postes ont été créés à la direction des solidarités :

- 14 postes à la sous-direction de l'autonomie, notamment pour renforcer la mission inspection et la cellule de recueil des informations préoccupantes ;
- 12 postes pour renforcer la politique de protection de l'enfance ;
- 7 postes à la sous-direction de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion.

13 postes ont été créés à la direction des familles et de la petite enfance :

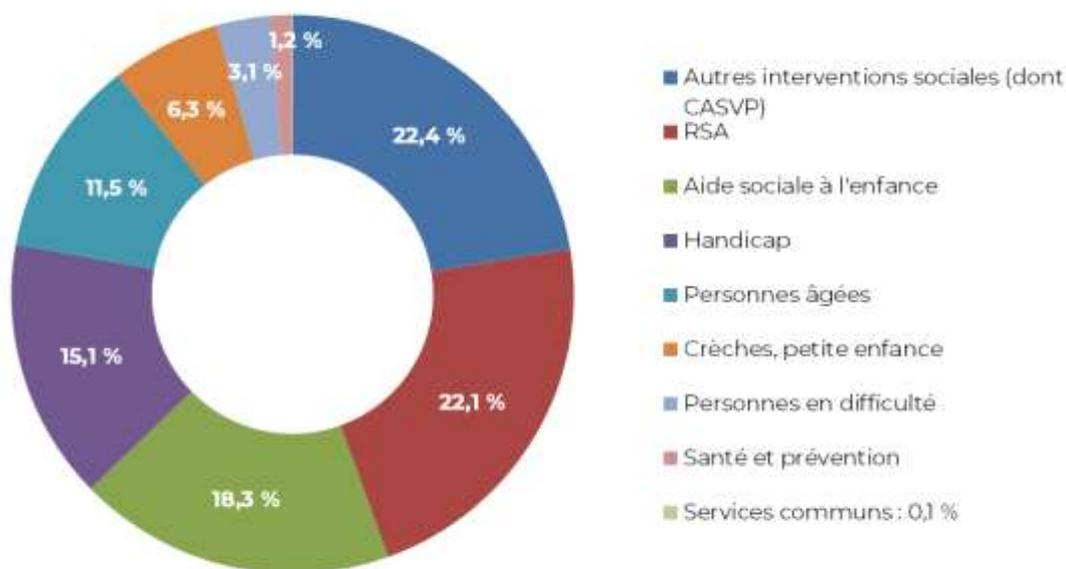
- 9 postes pour renforcer le bureau de l'agrément des structures d'accueil ;
- 4 postes pour l'ouverture de nouveaux berceaux.

Au budget supplémentaire 2024, avec un poste créé au titre de la déprécarisation, un solde des transferts de +9,5 et un solde des transformations de -3 postes, le solde de la fonction « Santé et action sociale » s'est établi à +7,5 postes.

Au total sur l'année 2024, le solde de la fonction « Santé et action sociale » s'est établi à +80,5 postes.

**Les dépenses consacrées à la santé et l'action sociale hors masse salariale s'élèvent à 2 007,9 M€ au CA 2024, en hausse de 84,7 M€ par rapport au CA 2023.**

Dépenses de fonctionnement (hors masse salariale) – CA 2024



Les dépenses liées au revenu de solidarité active (RSA) représentent 442,9 M€, en augmentation de 3,0 M€ par rapport à 2023.

Au sein de ces dépenses, les allocations et remises gracieuses s'élèvent à 405,5 M€, soit une augmentation de 2,8 M€ qui s'explique notamment par la revalorisation du RSA de 4,6 % en avril 2024.

Les dépenses consacrées aux **actions d'accompagnement au retour à l'emploi des personnes en difficulté** mises en œuvre dans le cadre du plan parisien pour l'insertion par l'emploi (PPIE) s'établissent à 37,3 M€.

**La contribution au centre d'action sociale de la Ville de Paris (CASVP) atteint 413,9 M€**, en hausse de 11,9 M€ par rapport à 2023.

Au BP 2024, la subvention au CASVP était de 430,1 M€. Le BS 2024 l'a ajustée de -16,2 M€, dont -1,6 M€ pour un transfert vers le budget général et -14,6 M€ au titre de la nouvelle convention négociée avec Île-de-France Mobilités pour le « pass Améthyste ». L'augmentation des dépenses par rapport à 2023 s'explique essentiellement par les mesures de revalorisation salariale, la hausse de la prise en charge par l'employeur du titre de transport, ainsi que le glissement vieillesse technicité (GVT).

**Les dépenses d'aide sociale à l'enfance (ASE) s'établissent à 366,9 M€**, en hausse de 17,2 M€ par rapport au CA 2023.

Les **frais d'hébergement** des jeunes admis à l'ASE progressent de 9,8 M€ pour atteindre 278,0 M€. Cette augmentation des dépenses s'explique notamment par l'augmentation de l'activité et la hausse du prix de journée des établissements **parisiens de l'aide sociale à l'enfance (Epase)** consécutive à l'augmentation de leurs coûts d'exploitation. Les dépenses consacrées à la prise en charge hôtelière (23,7 M€) augmentent quant à elles de 1,8 M€ par rapport à 2023.

42,9 M€ (+4,1 M€) concernent les actions éducatives.

Les dépenses d'accompagnement par des infirmiers et éducateurs intérimaires des jeunes en situation complexe s'établissent à 2,9 M€.

Les **subventions et participations au titre de l'ASE** s'établissent à 1,0 M€, soit un montant stable par rapport à 2023.

Les autres dépenses consacrées à l'ASE s'élèvent à 18,3 M€, en hausse de 1,6 M€ par rapport à 2023. Elles servent à couvrir les frais afférents à la vie quotidienne des enfants, notamment les allocations journalières, les transports, les frais scolaires, périscolaires et médicaux.

**L'aide sociale aux personnes en situation de handicap** atteint 303,4 M€, en hausse de 25,9 M€ par rapport au CA 2023.

Les **frais d'hébergement et le financement des structures d'accueil de jour** constituent le poste de dépense principal, pour un montant de 197,8 M€, en hausse de 21,0 M€ par rapport au CA 2023. Ce montant inclut 177,9 M€ au titre de l'aide sociale à l'hébergement et 19,9 M€ pour l'accueil de jour. La hausse des dépenses s'explique principalement par l'augmentation des tarifs payés par la Ville au titre de l'hébergement, compte tenu des mesures du Ségur de la santé et du social.

Les allocations versées au titre de la prestation de compensation du handicap (PCH) et de l'allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP) augmentent de 4,6 M€ pour atteindre 97,9 M€ (soit 83,9 M€ pour la PCH et 14,0 M€ pour l'ACTP). Cette augmentation s'explique par l'augmentation du nombre de bénéficiaires de la PCH (+5,1 % en 2024, après +3,5 % en 2023).

6,7 M€ ont été consacrés aux autres actions en faveur des personnes en situation de handicap dont 4,0 M€ au titre de la contribution à la maison départementale des personnes handicapées (MDPH), 2,5 M€ au titre de l'aide à domicile et 0,2 M€ au titre de l'habitat inclusif.

Les subventions versées au titre des personnes en situation de handicap s'établissent à 1,0 M€, stables par rapport à 2023.

**Les dépenses consacrées aux personnes âgées et à l'allocation personnalisée d'autonomie (APA)** représentent 230,5 M€, en augmentation de 6,8 M€ par rapport au CA 2023.

Les dépenses au titre de l'allocation **personnalisée d'autonomie (APA)** s'établissent à 140,9 M€, soit une hausse de 5,0 M€ par rapport à 2023. Cette enveloppe comprend :

- 95,4 M€ au titre de l'APA à domicile, en hausse de 3,2 M€ ;
- 45,1 M€ au titre de l'APA en établissement, en hausse de 2,1 M€ ;
- 0,4 M€ au titre des frais d'émission et de traitement des chèques emploi service universel (Cesu) versés aux bénéficiaires ainsi que de la participation versée au CASVP au titre de la constitution des dossiers de demande d'APA.

Les dépenses au titre de l'hébergement des personnes âgées (63,0 M€) diminuent de 1,6 M€ dans un contexte de baisse tendancielle du nombre de bénéficiaires.

Comme en 2023, 26,6 M€ ont été consacrés aux **dépenses de prévention et d'accompagnement** de la perte d'autonomie des personnes âgées. 17,7 M€ ont bénéficié à l'accueil de jour, correspondant principalement à la participation de la collectivité au fonctionnement des six centres locaux d'information et de coordination « Paris Émeraude » et à la prise en charge en centre d'accueil de jour Alzheimer. 6,0 M€ ont été mobilisés dans le cadre de la conférence des financeurs. Ce dispositif, issu de la loi d'adaptation de la société au vieillissement du 28 décembre 2015, a pour objectif de coordonner dans chaque département les financements de la prévention de la perte d'autonomie autour d'une stratégie commune. Enfin, 2,3 M€ ont été consacrés à l'aide à domicile, 0,3 M€ à des subventions, 0,2 M€ aux dépenses liées à l'habitat inclusif et 0,1 M€ aux actions transverses dédiées aux personnes âgées à domicile.

Les crédits relatifs aux familles et la petite enfance représentent 126,6 M€, en hausse de 4,6 M€ par rapport à 2023.

Les dépenses relatives aux crèches et aux haltes garderies s'élèvent à 120,4 M€, soit une augmentation de 4,5 M€ par rapport à 2023. Parmi elles, les subventions aux associations sont en hausse de 3,6 M€ afin de prendre en compte les revalorisations salariales liées au « bonus attractivité ».

Les dépenses consacrées aux dispositifs en faveur des familles ont atteint 5,9 M€, montant stable par rapport à 2023.

**L'aide aux personnes en difficulté et l'accueil des réfugiés représentent 68,8 M€**, soit une hausse de 14,6 M€ par rapport au CA 2023.

La participation de la Ville au fonds de solidarité logement (FSL) s'est élevée à 32,5 M€.

20,6 M€ ont été consacrés au financement des actions menées dans le cadre de la « grande cause **de lutte contre l'exclusion** », soit une augmentation de 13,5 M€ par rapport à 2023. En 2024, la Ville de Paris a consacré 13,7 M€ à l'hébergement d'urgence de jeunes adultes et de familles afin de pallier la carence de l'Etat dans ce domaine, qui relève pourtant de sa compétence. La Ville a par ailleurs maintenu son soutien aux associations œuvrant dans le domaine de la lutte contre l'exclusion (dispositifs d'aide alimentaire, accompagnement des femmes en situation d'exclusion, intervention auprès de personnes sans abri, etc.).

6,1 M€ de subventions ont été alloués au titre des actions en faveur de **l'accueil des** réfugiés (+0,6 M€) et 3,3 M€ au titre de la solidarité (+0,4 M€).

3,1 M€ (+0,8 M€) ont été consacrés à la **mise à l'abri en hôtel des personnes vulnérables**, 1,7 M€ à la restauration solidaire et 1,0 M€ à la mise en œuvre des **mesures d'accompagnement** social personnalisées (MASP). Les dépenses consacrées à l'inclusion numérique s'élèvent à 0,5 M€.

Les actions au titre de la prévention spécialisée et du lien social atteignent 30,1 M€ (+0,2 M€).

Au sein de cette enveloppe, 20,3 M€ ont été consacrés à la prévention spécialisée, 6,9 M€ aux centres sociaux et 2,2 M€ aux subventions visant à renforcer le lien social (+0,2 M€). Comme en 2023, 0,7 M€ a été dédié au **fonds d'aide aux jeunes Parisiens**.

23,7 M€ ont été mobilisés au titre de la santé et de la prévention, en augmentation de 0,5 M€ par rapport à 2023.

Ces dépenses incluent 11,4 M€ au titre de la protection maternelle et infantile et de la planification familiale, soit une augmentation de 0,4 M€ par rapport à 2023.

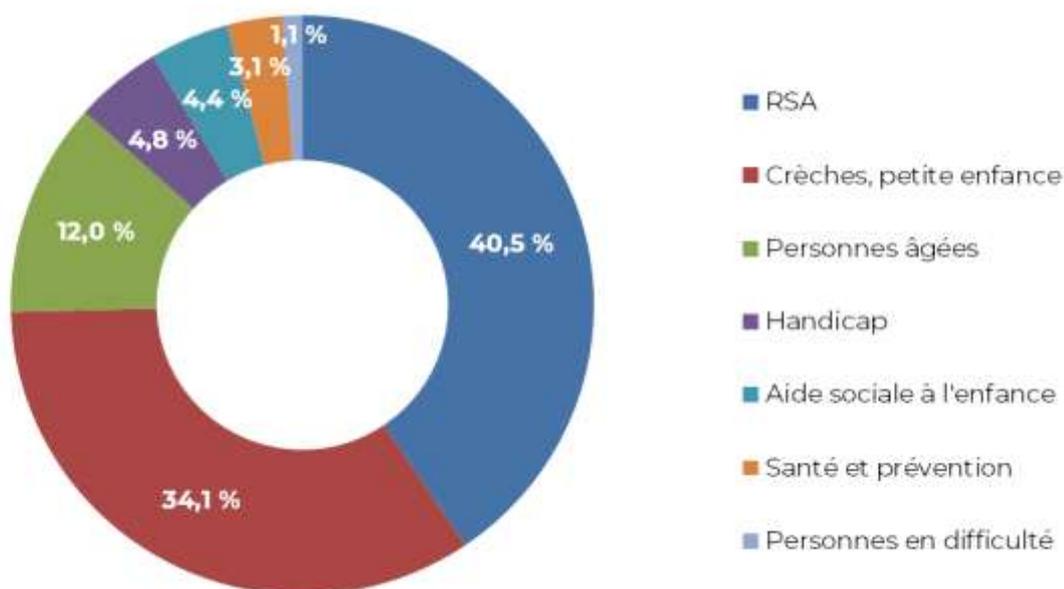
Elles recouvrent par ailleurs les crédits dédiés aux actions de prévention, de vaccination et de prophylaxie (6,3 M€), à la lutte contre les toxicomanies (2,6 M€), aux actions de salubrité et de santé environnementale (1,6 M€), aux centres de santé (1,5 M€) et à la santé scolaire (0,3 M€).

Les dépenses consacrées aux services support **s'élèvent à 1,4 M€ (+0,2 M€)**.

## Recettes de fonctionnement

**Les recettes de fonctionnement relatives à l'action sociale et à la santé s'établissent à 664,0 M€** au CA 2024, en augmentation de 21,4 M€.

Recettes de fonctionnement – CA 2024



Les recettes liées au revenu de solidarité active (RSA) progressent de 1,0 M€ par rapport à 2023 **pour s'établir à 269,2 M€** au CA 2024.

La fraction de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) versée par l'État en compensation du transfert de la compétence RSA constitue la majeure partie de ces recettes. Son montant est reconduit au même niveau chaque année, soit 246,6 M€, correspondant au droit à compensation calculé sur la base des dépenses engagées par l'État au titre du revenu minimum

d'insertion (RMI) au 31 décembre 2003. Cette recette est complétée par 12,3 M€ issus du fonds de **mobilisation départementale pour l'insertion (FMDI)** (+0,2 M€), dont la vocation est d'aider à financer les mesures départementales d'insertion et de retour à l'emploi.

Les indus et remboursements s'élèvent à 10,1 M€ en 2024 (+0,6 M€).

Les **recettes liées à l'insertion professionnelle et à l'insertion par l'emploi** se composent principalement de 0,2 M€ de participation de l'Etat au service public de l'insertion et de l'emploi (SPIE) pour 2024.

**Les établissements d'accueil de la petite enfance ont généré 226,2 M€** de recettes en 2024, contre 237,9 M€ en 2023.

La **participation de la caisse d'allocations familiales (CAF)** au fonctionnement des crèches s'est élevée à 156,8 M€ en 2024, contre 163,2 M€ en 2023. Cette diminution s'explique par la mise en œuvre à la rentrée 2024 des nouveaux forfaits d'accueil entraînant une diminution du nombre d'heures facturées et donc du versement de la PSU.

Les participations familiales ont diminué de 5,3 M€ par rapport à 2023 pour s'établir à 69,4 M€. Cette diminution est le résultat d'une baisse de la fréquentation et d'un effet calendaire défavorable (moins de jours ouvrés qu'en 2023) qui a provoqué une baisse mécanique de 2,5 % des heures facturées aux familles.

**Les recettes afférentes à l'aide aux personnes âgées augmentent de 13,6 M€ pour s'établir à 79,5 M€** au CA 2024.

L'évolution de ces recettes s'explique principalement par l'augmentation de la dotation versée par la **Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA)** au titre de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), représentant 34,7 M€ en 2024. Elles incluent la compensation exceptionnelle de 9,1 M€ issue du décret n°2024-726 du 6 juillet 2024 relatif au complément de financement versé aux départements par la CNSA en 2024, qui avait pour objet de porter le taux de couverture 2023 des dépenses d'APA de 16,0 % à 23,5 % pour Paris (contre 43,3 % pour les autres départements).

Les recettes liées à l'hébergement des personnes âgées, constituées principalement de recouvrements sur successions, sont stables à 17,8 M€.

Les recettes perçues au titre de **l'accueil de jour** en faveur des personnes âgées progressent de 7,2 M€ (16,2 M€ contre 9,0 M€ en 2023) grâce notamment à la compensation par la CNSA des coûts résultant de l'application du nouveau tarif minimal pour les services d'aide à domicile (8,7 M€ en 2024).

Les recettes perçues au titre de la conférence des financeurs pour les forfaits autonomie et prévention se sont élevées à 6,4 M€.

Les indus et remboursements liés aux Cesu non utilisés représentent 4,1 M€ (+0,1 M€).

Les **recouvrements d'indus** liés à l'APA s'établissent à 0,2 M€ en 2024 (-0,1 M€).

Les recettes perçues au titre de **l'habitat inclusif des personnes âgées** représentent 0,2 M€ (+0,1 M€).

Les recettes liées aux politiques en faveur des personnes en situation de handicap augmentent de 0,3 **M€ pour s'établir à 32,2 M€** en 2024.

Ce montant comprend les dotations versées par la CNSA au titre de la prestation de compensation du handicap (PCH). Celles-ci augmentent de 0,1 M€ pour s'établir à 21,3 M€ en 2024. Leur montant est calculé annuellement par la CNSA en fonction de l'enveloppe nationale, de l'évolution des dépenses et des acomptes déjà versés.

La Ville a perçu 8,7 M€ de recettes au titre de la récupération sur succession de l'aide sociale à l'hébergement des personnes en situation de handicap et des Cesu non utilisés, soit une augmentation de 0,3 M€.

S'y ajoute la dotation de la CNSA pour la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) qui s'est élevée à 2,0 M€ en 2024.

### **Les recettes liées à l'aide sociale à l'enfance (ASE) augmentent de 14,5 M€ pour s'établir à 29,3 M€.**

Ce montant inclut notamment 5,9 M€ de participation de l'Etat pour l'évaluation et la mise à l'abri des personnes se présentant comme mineures et non accompagnées (MNA) correspondant à un niveau d'activité particulièrement élevé en 2023. L'augmentation constatée recouvre également 4,9 M€ au titre du rattrapage de trois années de contribution de l'Etat pour le maintien des contrats jeune majeur.

Le montant des recettes perçues au titre de la prévention et de la santé représente 20,5 **M€**, en hausse de 6,5 **M€** par rapport à 2023.

Ces recettes se composent essentiellement des remboursements des organismes de sécurité sociale et des participations des usagers pour leur prise en charge par les différents établissements sanitaires de la Ville de Paris (centres de santé, centres de protection maternelle et infantile, etc.). L'augmentation s'explique surtout par l'amélioration des processus de titrage des recettes issues de la caisse primaire d'assurance maladie de Paris.

Enfin, les **recettes au titre de l'aide aux personnes en difficulté s'élèvent à 7,1 M€**.

Ces recettes se composent de 5,3 **M€ (+0,6 M€)** de cofinancements dans le cadre du fonds de **solidarité logement (fournisseurs d'énergie, fournisseurs d'eau, bailleurs sociaux, CAF de Paris)** et de 1,8 **M€ de participation de l'Etat au titre du contrat local des solidarités (volet social)**.

### **Les montants non compensés par l'État au titre des aides sociales obligatoires augmentent à nouveau en 2024**

Depuis 2002, l'État a transféré aux Départements la responsabilité et les charges afférentes à la mise en œuvre des allocations individuelles de solidarité (AIS : APA, PCH, RSA). Concomitamment, il les a dotés de ressources destinées à financer ces dépenses nouvelles. Toutefois, l'évolution de ces compensations est moins dynamique que celle des prestations légales désormais à la charge des Départements. Il en résulte un déficit croissant qui contraint les finances publiques locales et obère, par voie de conséquence, la libre administration des collectivités territoriales, dans la mesure où elles doivent affecter des crédits à ces dépenses obligatoires. Le CA 2024 illustre à nouveau cette situation de déséquilibre, en dépit de la diminution conjoncturelle du nombre d'allocataires du RSA.

En 2024, le reste à charge pour la Ville de Paris s'élève à 184,4 M€, correspondant à la différence entre :

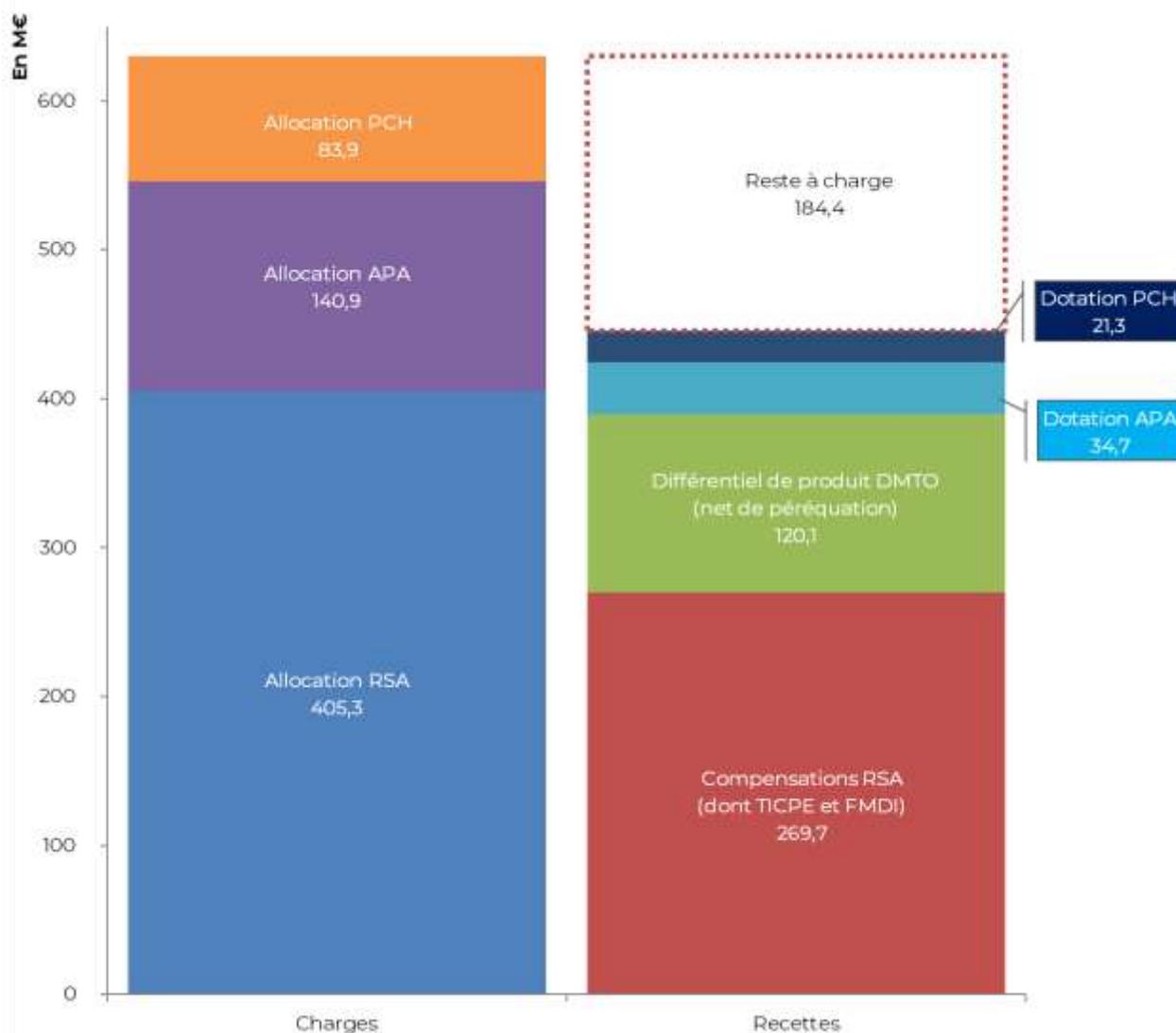
- d'une part, les recettes affectées à la collectivité au titre du financement des AIS, soit 445,7 M€. Ce montant est constitué à titre principal du produit supplémentaire de droits de mutation à titre onéreux (DMTO), net des dépenses de péréquation. Il inclut par ailleurs des fractions de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) transférées à Paris, le versement

du fonds de mobilisation départemental pour l'insertion (FMDI), la dotation de compensation péréquée et les dotations versées par la CNSA au titre de l'APA et de la PCH ;

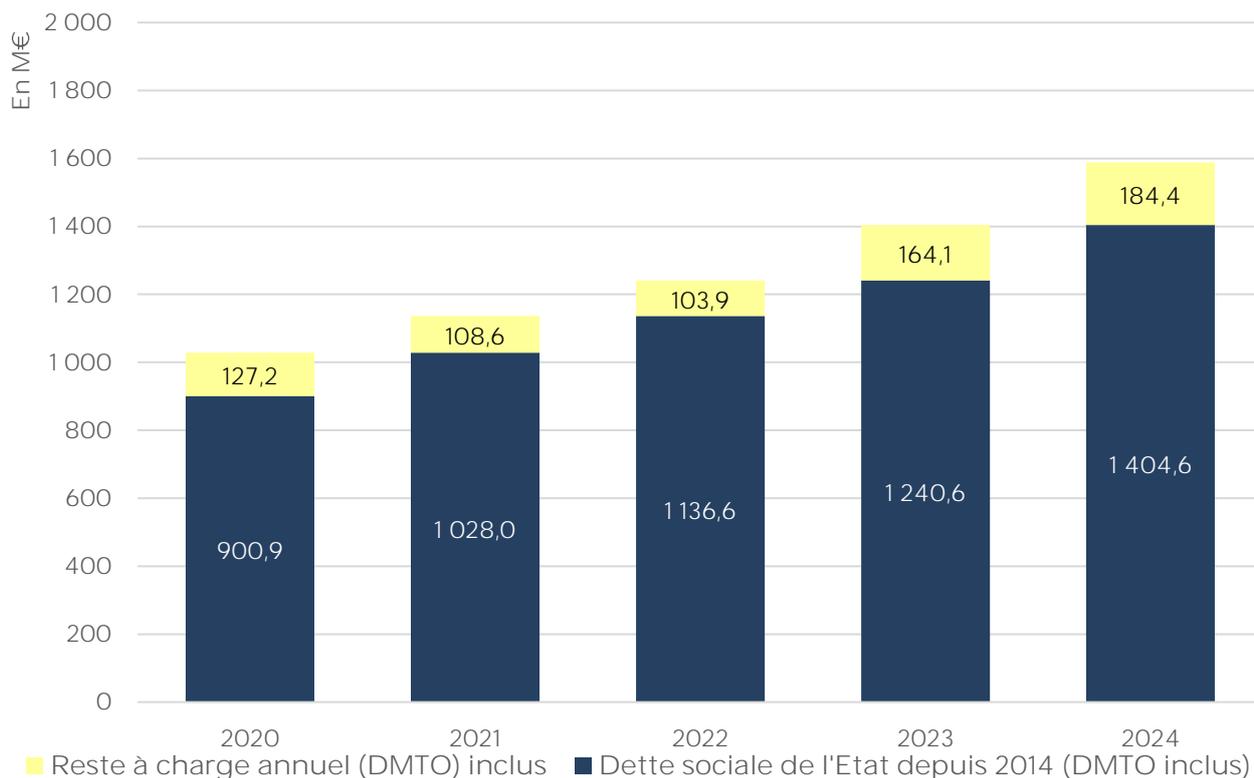
- d'autre part, l'intégralité des charges au titre du RSA, de l'APA et de la PCH, à savoir 630,1 M€.

Non compensé, le reste à charge doit être financé par d'autres recettes de la Ville de Paris, et il vient ainsi alimenter un stock de dépenses sociales non compensées. Cette « dette sociale » s'établit, depuis 2014, à 1 589,0 M€.

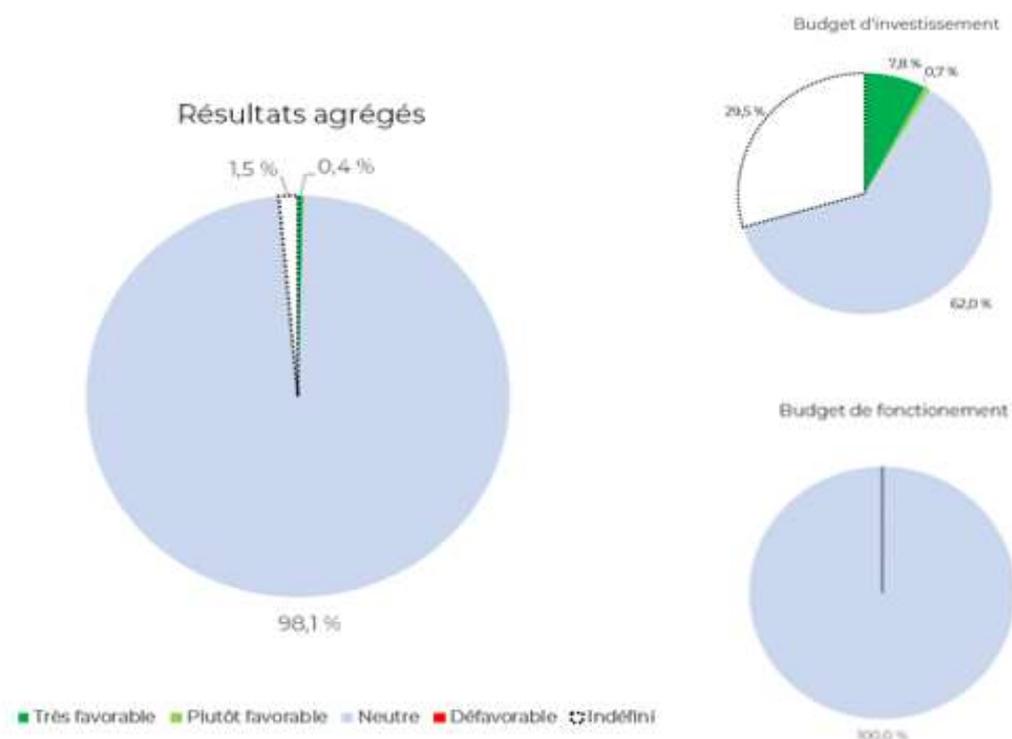
Évaluation du reste à charge au titre des allocations individuelles de solidarité.



### Évolution de la « dette sociale » de l'État (stock de dépenses non compensées)



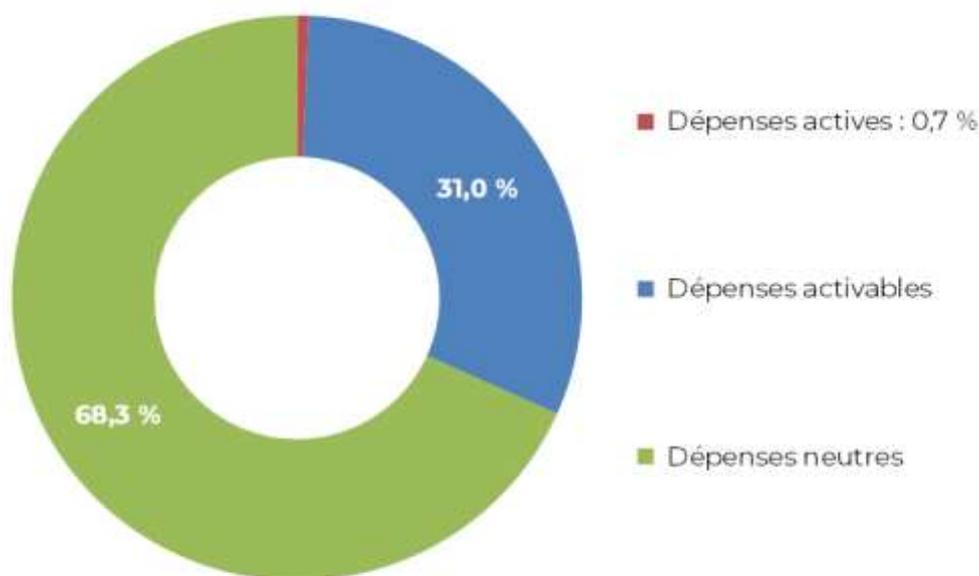
### Focus sur l'évaluation climat des dépenses au titre de la santé et de l'action sociale



98,1 % des dépenses analysées sur cette fonction apparaissent comme neutres. La totalité des dépenses de fonctionnement sont neutres. Il s'agit notamment du RSA, des dépenses d'aide sociale à l'enfance, ou encore du soutien aux personnes en situation de handicap.

En revanche, 8,5 % des dépenses d'investissement sont favorables : elles concernent essentiellement le renforcement de l'accessibilité des lignes de bus (5,8 M€).

### Budgétisation sensible au genre — Focus sur la tricatégorisation des dépenses de fonctionnement au titre **au titre de la santé et de l'action sociale**



Les dépenses classées comme « actives » représentent 0,7 % des dépenses de la fonction « Santé et d'action sociale ». Il s'agit principalement des moyens consacrés aux centres de protection maternelle et infantile et aux centres de santé sexuelle, ainsi que de subventions visant à lutter contre les violences faites aux femmes.

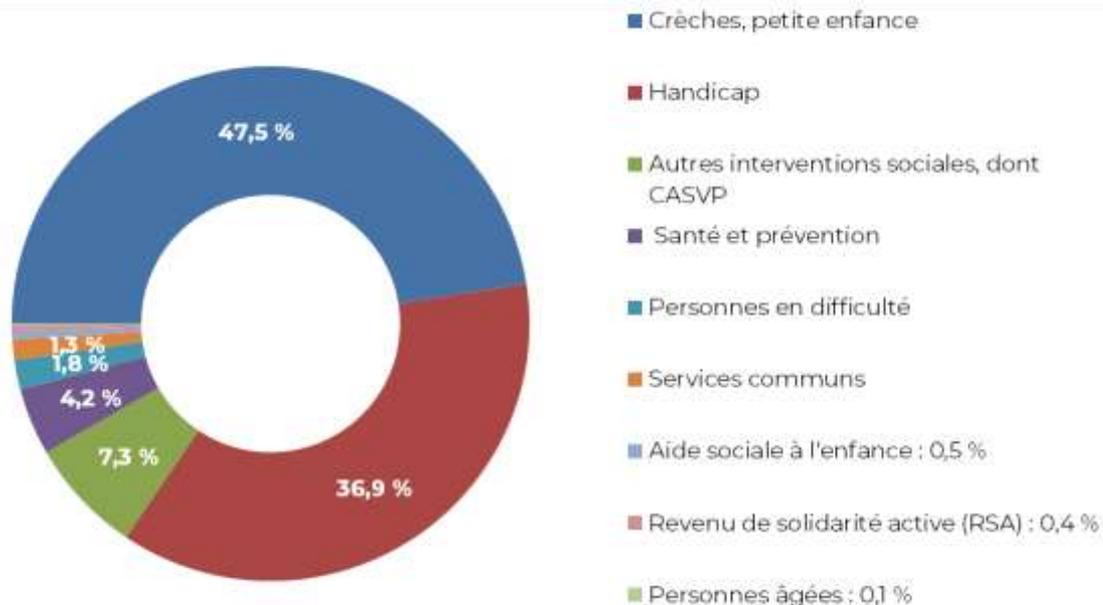
Les dépenses catégorisées comme « activables » (31,0 %) correspondent notamment au budget consacré à la famille et à la petite enfance. Ces dépenses, destinées à financer les crèches et haltes garderies, jouent un rôle majeur dans l'employabilité des femmes et le partage des tâches domestiques entre femmes et hommes. Elles peuvent également contribuer à la lutte contre les stéréotypes de genre dès le plus jeune âge (formation des personnels, achat de jouets non genrés). Sont également considérées comme « activables » les dépenses de prévention et de santé, de lutte contre les exclusions et d'insertion par l'emploi.

Les dépenses d'aide sociale (revenu de solidarité active, aide sociale à l'enfance, aide sociale aux personnes en situation de handicap, allocation personnalisée d'autonomie, etc.) ainsi que la contribution au centre d'action sociale de la Ville de Paris (CASVP) sont catégorisées comme « neutres ». Leur poids dans la structure des dépenses de santé et d'action sociale explique que 68,3 % des dépenses de cette fonction soient « neutres ».

## Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement en faveur de l'action sociale et de la santé s'établissent à 74,0 M€, contre 56,2 M€ en 2023.

### Dépenses d'investissement – CA 2024



L'action sociale regroupe 95,4 % des dépenses, soit 70,6 M€ investis en 2024, contre 54,1 M€ en 2023.

La Ville a investi 35,2 M€ en faveur de la petite enfance (crèches, haltes garderies et structures de multi-accueil), montant en hausse de 10,7 % par rapport à 2023.

18,7 M€ ont été consacrés aux travaux de construction et de restructuration des crèches (soit +6,5 M€ par rapport à 2023). Il s'agit notamment des crèches collectives situées rue Paul Meurice dans le 20<sup>e</sup> arrondissement (4,0 M€), boulevard Exelmans dans le 16<sup>e</sup> (2,3 M€), allée des Eiders dans le 19<sup>e</sup> (2,2 M€), rue Saint-Roch dans Paris Centre (1,8 M€), ou encore avenue du docteur Arnold-Netter dans le 12<sup>e</sup> (1,6 M€).

1,2 M€ a été consacré au déploiement de Paris Familles.

Les dépenses d'entretien et de rénovation ainsi que d'équipement au titre notamment des investissements localisés se sont élevées à 15,3 M€.

26,9 M€ ont été consacrés aux dépenses de mise en accessibilité, soit une augmentation de 11,2 M€ par rapport à 2023. Les équipements concernés sont les suivants : les transports (13,9 M€), les bâtiments scolaires (6,3 M€), les espaces verts (2,9 M€), les équipements culturels (1,4 M€), les équipements de la petite enfance (0,7 M€), les mairies d'arrondissement (0,4 M€), les bâtiments administratifs (0,3 M€), les équipements sportifs (1,1 M€) et les établissements de santé (0,1 M€). La hausse des dépenses par rapport à 2023 est liée principalement à la mise en accessibilité des lignes de bus.

3,8 M€ ont été consacrés aux équipements en faveur des personnes âgées, principalement sous la forme de subventions allouées au CASVP pour le financement des travaux réalisés dans les

établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) du Jardin des Plantes situé dans le 5<sup>e</sup> arrondissement (2,0 M€) et Arthur Groussier situé à Bondy (1,7 M€).

1,6 M€ a été consacré à des investissements en faveur des personnes en difficulté, en hausse de 1,0 M€ par rapport à 2024, pour financer notamment des travaux dans des lieux d'hébergement d'urgence. 0,5 M€ a été consacré à des subventions d'équipement pour des associations pour l'insertion. 0,3 M€ a permis de financer des travaux dans les espaces parisiens d'insertion (EPI).

Les dépenses **d'aide aux réfugiés** ont représenté 1,5 M€ en 2024 et concernent les travaux de la Maison des réfugiés dans le 19<sup>e</sup> arrondissement, ainsi que le versement de subventions d'investissement pour la réalisation de travaux dans les lieux d'accueil des réfugiés.

Les dépenses liées aux services communs de la petite enfance et de l'action sociale, c'est-à-dire les dépenses d'entretien et de travaux des bâtiments administratifs, ont représenté 1,0 M€.

0,4 M€ a été dédié à la **protection de l'enfance**, essentiellement afin de réaliser des travaux d'entretien dans les établissements de l'ASE.

0,4 M€ a été versé sous forme de subventions au titre des établissements accueillant des personnes en situation de handicap. Ces subventions ont notamment concerné l'extension et l'équipement du foyer de vie Kellermann (13<sup>e</sup>) (0,2 M€).

Les dépenses de santé, dont la protection maternelle et infantile, se sont élevées à 3,1 M€ en 2024, après 2,0 M€ en 2023.

1,5 M€ a été consacré aux établissements de santé municipaux, dont 0,9 M€ pour l'acquisition de *matériel et mobilier* de santé dans les laboratoires et 0,5 M€ pour la réalisation de travaux. 0,7 M€ a été mobilisé dans le cadre du dispositif d'aide à l'installation des médecins en secteur 1, dit **Paris Med'**. 0,6 M€ a été consacré à des travaux d'entretien et au renouvellement du matériel dans les PMI. 0,3 M€ a été investi dans le cadre du plan crack.

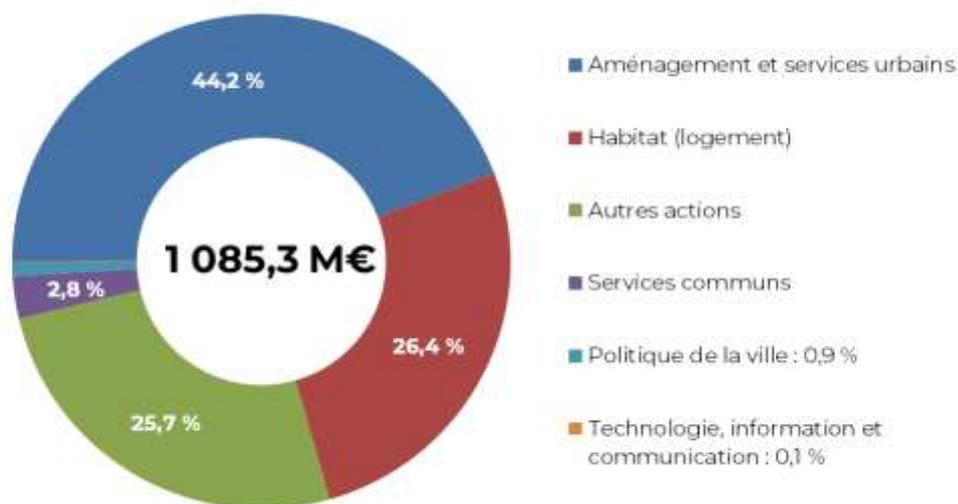
## Recettes d'investissement

**Les recettes d'investissement en lien avec la santé et l'action sociale se sont élevées à 6,7 M€ en 2024, contre 2,3 M€ en 2023.**

Les recettes d'investissement sont issues principalement des subventions versées par la CAF à la suite des travaux de création et de rénovation d'établissements d'accueil du jeune enfant (crèches, etc.). Elles comprennent notamment 2,2 M€ au titre du fonds de modernisation des équipements de la petite enfance et 1,0 M€ pour le projet de restructuration de la crèche Saint-Roch (Paris Centre).

## (5) Aménagement des territoires et habitat

### Budget consolidé consacré à l'aménagement des territoires et à l'habitat – CA 2024



en M€	CA 2023	CA 2024
Dépenses de fonctionnement	280,6	301,4
<i>dont masse salariale</i>	<i>176,0</i>	<i>189,6</i>
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>773,2</b>	<b>783,9</b>
Recettes de fonctionnement	82,6	63,8
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>136,2</b>	<b>74,3</b>

### Dépenses de fonctionnement

**Le budget de fonctionnement consacré à l'aménagement et à l'habitat s'élève à 301,4 M€ en 2024, dont 189,6 M€ au titre de la masse salariale.**

Au budget primitif 2024, avec 50 créations et un solde des transformations de +1 poste, le solde de la fonction « Aménagement des territoires et habitat » s'est établi à +51 postes.

28 postes ont été créés à la direction des espaces verts et de l'environnement pour l'extension et l'entretien des surfaces végétalisées.

11 postes ont été créés à la direction du logement et de l'habitat, dont 4 postes pour la délégation des aides à la pierre, 3 postes pour le contrôle des locaux commerciaux, 1 poste pour la gestion des aires d'accueil des gens du voyage, 1 poste pour l'encadrement des loyers, 1 poste pour le contrôle des meublés et 1 poste pour le projet de foncière pour le logement abordable.

6 postes ont été créés à la direction de la voirie et des déplacements à la mission « Vélo », dont les objectifs ont été revus à la hausse.

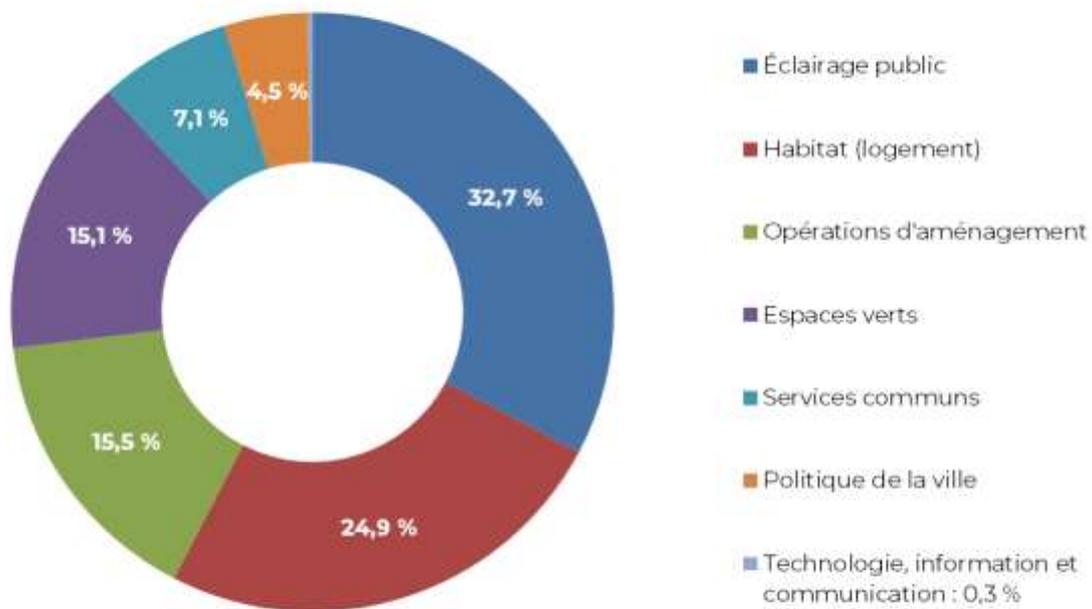
5 postes ont été créés à la direction de l'urbanisme pour renforcer la police de l'urbanisme.

Au budget supplémentaire 2024, le solde de la fonction « Aménagement des territoires et habitat » s'est établi à -2 postes du fait des transformations.

Au total sur l'année 2024, le solde de la fonction « Aménagement des territoires et habitat » s'est établi à +49 postes.

**Hors masse salariale, les dépenses de fonctionnement relatives à l'aménagement et à l'habitat s'élèvent à 111,8 M€, en augmentation de 7,2 M€ par rapport à 2023.**

Dépenses de fonctionnement (hors masse salariale) – CA 2024



**75,1 M€ ont été consacrés à l'aménagement des territoires en 2024.** Ces dépenses regroupent les crédits relatifs à l'éclairage, aux espaces verts, aux opérations d'aménagement et à la politique de la ville.

La diminution s'explique principalement par la baisse des dépenses liées à l'éclairage public. Celles-ci représentent 36,6 M€ au CA 2024, contre 39,5 M€ au CA 2023, compte tenu de la baisse des consommations.

Les dépenses relatives aux espaces verts urbains représentent 16,9 M€, en hausse de 2,7 M€ par rapport à 2023 qui s'explique notamment par l'augmentation de la surface des espaces verts à entretenir (+9,9 hectares en 2024). Au sein de ce budget, les **dépenses d'entretien** s'élèvent à 11,8 M€, dont 4,5 M€ pour les parcs et jardins, 4,1 M€ pour les arbres et les bois, 3,1 M€ consacrés aux dépenses d'arrosage et 0,1 M€ pour le compte de tiers. Les *autres dépenses*, soit 5,0 M€, concernent l'entretien de matériel et les chantiers d'insertion.

Les dépenses relatives aux **opérations d'aménagement urbain** diminuent de 0,9 M€ par rapport au CA 2023 pour atteindre 16,7 M€. Elles incluent :

- *l'entretien des équipements publics et du forum des Halles*, ainsi que les charges de fonctionnement liées au réaménagement du site, pour un montant total de 9,0 M€, en baisse de 0,7 M€ par rapport à 2023 ;
- des subventions versées au titre du **soutien aux organismes publics d'urbanisme** à hauteur de 7,3 M€, dont 5,0 M€ pour l'Atelier parisien d'urbanisme (Apur), 2,1 M€ pour le pavillon de l' Arsenal et 0,3 M€ pour le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) ;
- des frais d'études, de concertation et des charges de fonctionnement concernant les *appels à projets urbains* pour 0,3 M€.

La politique de la ville a bénéficié de 5,0 M€ en 2024. Le principal poste de dépense correspond au versement de *subventions aux associations*, actrices de terrain de la politique de la ville.

Les politiques de **l'habitat sont composées essentiellement de la gestion du parc privé de la collectivité et des aides au secteur locatif. Les dépenses correspondantes s'élèvent à 27,8 M€** au CA 2024, en hausse de 7,3 M€ par rapport à 2023.

Cette hausse porte principalement sur les résiliations de baux dans le cadre de la vague de conventionnements 2023 auxquels 13,7 M€ ont été consacrés en 2024, contre 7,9 M€ en 2023.

La gestion du parc privé de la collectivité a mobilisé 7,0 M€, en hausse de 0,2 M€ par rapport au CA 2023. Ces dépenses comprennent le paiement de taxes locales, les factures de fluides ou encore la réalisation de travaux.

Les aides au secteur locatif se sont élevées à 6,1 M€, en hausse de 1,3 M€. Ces aides recouvrent le dispositif « *Eco-rénovons Paris* » (2,9 M€). Ce budget est en hausse de 1,1 M€ compte tenu de la montée en charge du dispositif « *Eco-rénovons Paris +* » (ERP +) qui vise à multiplier par deux et demi le nombre de logements privés engageant des travaux d'éco-rénovation. L'objectif est qu'au moins 32 400 logements engagent des travaux de rénovation environnementale d'ici 2026 en bénéficiant d'un accompagnement technique et financier de la Ville. S'y ajoute un ensemble de subventions aux *associations* du secteur (2,3 M€) ainsi qu'aux *opérations d'amélioration de l'habitat* (0,8 M€). Enfin, 0,1 M€ a été consacré aux dispositifs « *Multiloc* » et « *Louez solidaire* ».

0,6 M€ a été consacré aux **aires d'accueil des gens du voyage**. Cette dépense finance des contrats de prestations de services pour la gestion des aires situées dans le bois de Vincennes et dans le bois de Boulogne, ainsi qu'un accompagnement social.

Les **aides à l'accession à la propriété** se sont élevées à 0,3 M€.

Enfin, l'enveloppe consacrée au logement social en section de fonctionnement s'élève à 0,1 M€. Elle se compose de frais liés à la maîtrise d'ouvrage urbaine et sociale (Mous) pour l'accompagnement des foyers de travailleurs migrants.

**Les dépenses d'honoraires liées au compte foncier se sont élevées à 0,6 M€** en 2024.

Le budget dédié aux équipements de voie publique a atteint 0,3 M€.

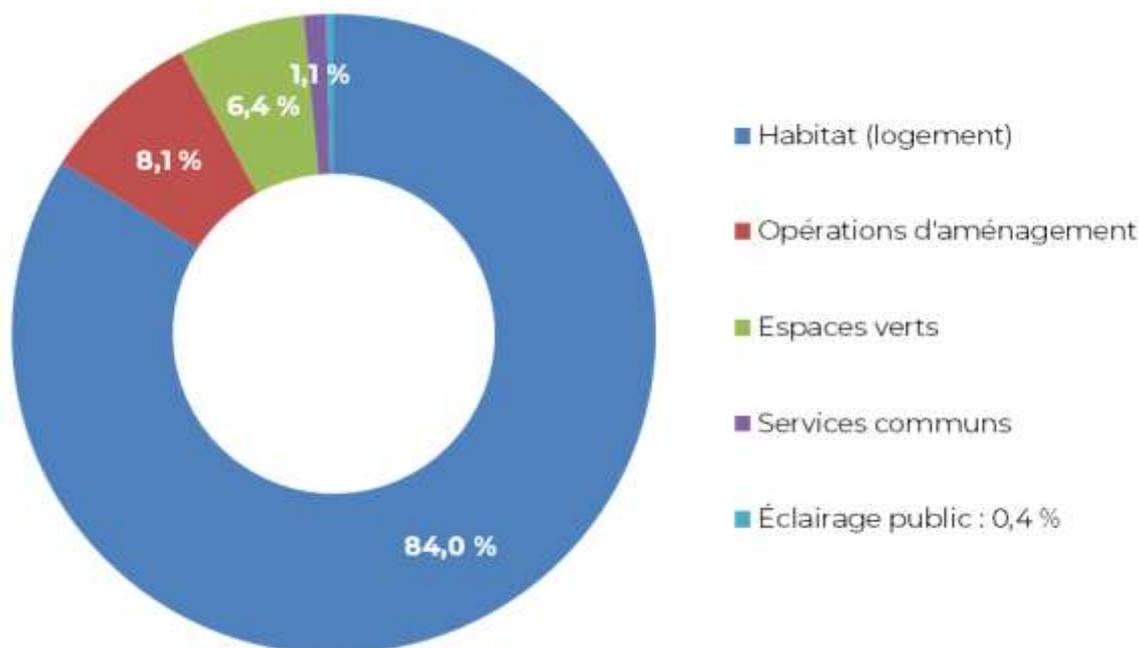
Ces dépenses sont consacrées aux locations mobilières pour les journaux électroniques d'information (JEI).

**Les services communs de l'aménagement des territoires et de l'habitat représentent un** montant de 8,0 M€, en hausse de 1,0 M€ par rapport à 2023.

## Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement constatées au titre de la fonction « Aménagement des territoires et habitat » se sont élevées à 63,8 M€ en 2024, en diminution de 18,7 M€ par rapport à 2023.

Recettes de fonctionnement – CA 2024



**Les recettes au titre du logement et de l'habitat se sont élevées à 53,6 M€**, en baisse de 8,2 M€ par rapport à 2023.

Les recettes de loyers (hors loyers capitalisés) se sont élevées à 49,8 M€ au CA 2024, en baisse de 4,1 M€ par rapport au CA 2023 compte tenu de l'évolution des cessions de commercialité.

Les recettes des loyers capitalisés perçues dans le cadre des préemptions et conventionnements réalisés avec les bailleurs sociaux atteignent 3,0 M€, correspondant à la seule part annuelle de ces loyers, contre 4,1 M€ au CA 2023.

Un produit de 0,3 M€ a été perçu au titre de la gestion du domaine intercalaire, en baisse de 2,9 M€ compte tenu des recettes exceptionnelles perçues en 2023 au titre des cessions de commercialité versées par Elogie-Siemp et la régie immobilière de la Ville de Paris (RIVP).

Les autres recettes liées à la politique de l'habitat s'élèvent à 0,5 M€ au CA 2024, principalement au titre de la participation de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) à la prise en charge du coût des opérations d'amélioration de l'habitat.

**10,2 M€ de recettes ont été perçues en 2024 au titre de la politique d'aménagement des territoires**, en diminution de 10,5 M€ par rapport à l'année 2023.

Cette diminution s'explique principalement par l'évolution des produits liés aux opérations **d'aménagement**, qui se sont élevés à 3,1 M€ en 2024, contre 12,3 M€ en 2023. 1,9 M€ a été perçu au titre de l'excédent de la ZAC Beaujon. En 2023, la Ville avait perçu une recette de 11,4 M€ au titre de

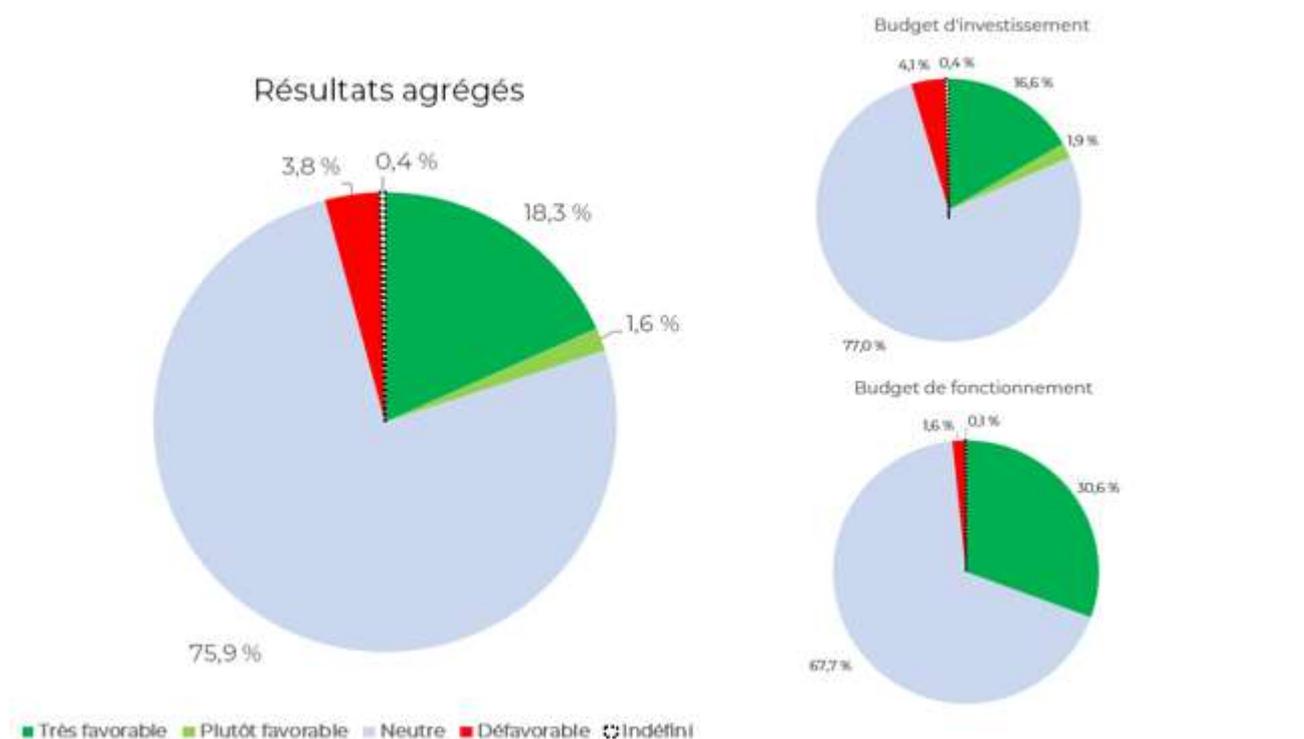
l'opération Paul Meurice. Le produit de la part départementale de la taxe d'aménagement s'est par ailleurs élevé à 1,2 M€.

Les recettes issues des espaces verts urbains s'élèvent à 4,1 M€ en 2024, contre 3,0 M€ en 2023, soit une hausse de 1,0 M€. Elles se composent des produits du domaine, qui atteignent 1,8 M€ en 2024, du remboursement de travaux pour comptes de tiers, qui est de 1,5 M€, et des recettes du jardin botanique (0,8 M€).

0,2 M€ a été perçu au titre de **l'éclairage public** contre 3,1 M€ en 2023. Cette diminution s'explique par le produit exceptionnel de 3,1 M€ perçu en 2023, qui correspondait à la restitution d'un trop-versé compte tenu de la consommation constatée en 2021.

Les autres recettes d'aménagement représentent 2,1 M€ au CA 2024, en diminution de 0,2 M€. Il s'agit principalement de contributions versées à la Ville au titre de la gestion des Halles (0,7 M€) ainsi que de produits perçus au titre de l'opération d'aménagement des Halles (0,4 M€). Le solde se compose notamment de recettes foncières issues d'excédents de frais d'acquisition, des intérêts de consignations et de certaines redevances d'occupation du domaine public pour un montant de 1,0 M€, en baisse de 0,5 M€ par rapport à 2023 compte tenu des servitudes réalisées en 2024.

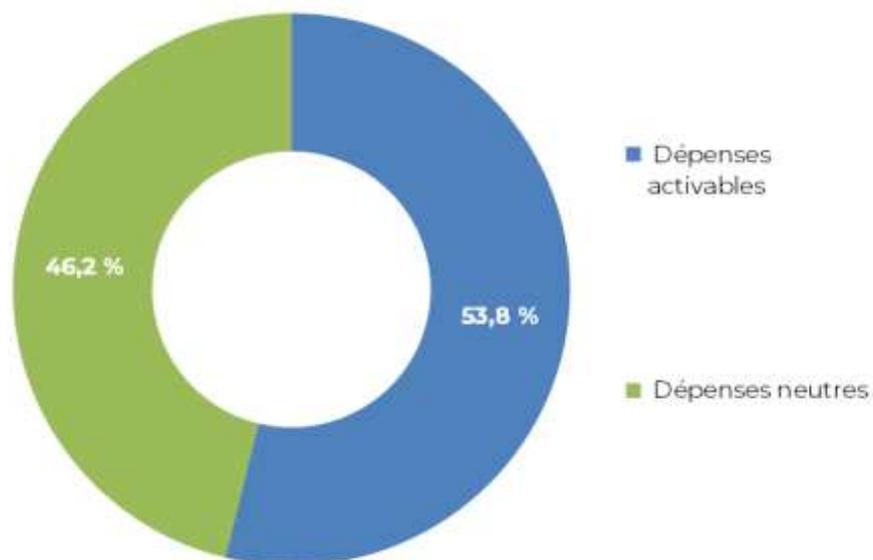
### Focus sur l'évaluation climat des dépenses consacrées à l'aménagement des territoires et de l'habitat



Les dépenses favorables représentent 19,9 % des dépenses analysées sur la fonction « Aménagement des territoires et habitat » : il s'agit notamment des dépenses d'électricité d'origine renouvelable visant à alimenter l'éclairage public (17,5 M€), de la participation au titre des opérations de voirie à la ZAC porte de la Chapelle dans le 18<sup>e</sup> arrondissement (25,5 M€), de la piétonnisation et de l'aménagement « des rues aux écoles » (15,3 M€) ou encore du soutien de la Ville à la rénovation énergétique des bâtiments privés dans le cadre du dispositif « Eco-rénovons Paris » (2,9 M€).

75,9 % des dépenses analysées sont neutres, correspondant notamment aux acquisitions foncières.

## Budgétisation sensible au genre — Focus sur la tricatégorisation des dépenses de fonctionnement au titre de l'aménagement des territoires et de l'habitat



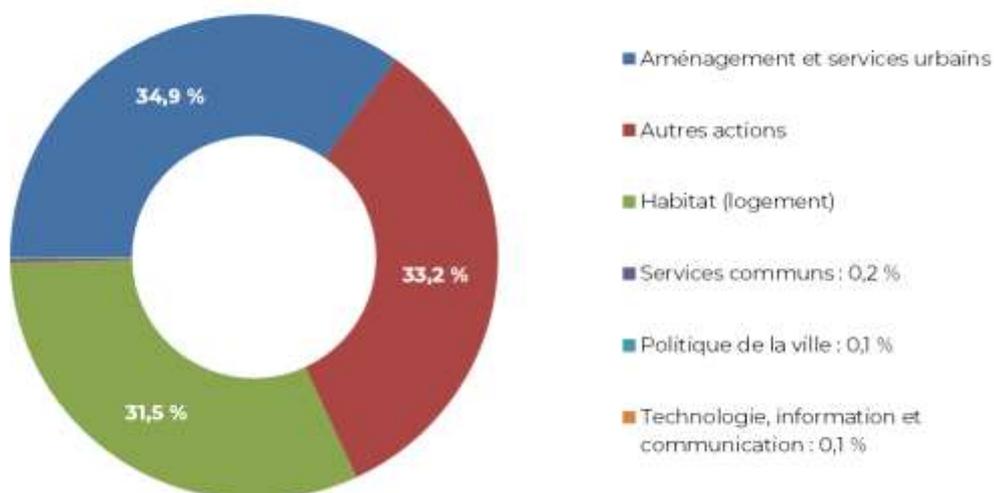
Les dépenses classées comme « activables » représentent 53,8 % des dépenses de la fonction « Aménagement des territoires et habitat ». Il s'agit principalement des moyens consacrés à l'éclairage public, un enjeu majeur d'accès à l'espace public et de sécurité notamment pour le public féminin.

Les dépenses catégorisées comme « neutres » (46,2 %) correspondent aux dépenses supports, notamment aux moyens alloués à l'arrosage, au site des Halles mais aussi à l'entretien du matériel et des locaux qui ne représentent qu'une faible dimension genrée.

## Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement de la fonction « Aménagement des territoires et habitat » se sont élevées à 783,9 M€ en 2024, contre 773,2 M€ en 2023.

### Dépenses d'investissement – CA 2024



**Les acquisitions foncières s'établissent** à 260,6 M€. Elles sont réparties principalement entre les acquisitions foncières pour le logement (248,9 M€), les acquisitions sur le compte foncier équipements (5,3 M€) et les dépenses opérationnelles des comptes fonciers (3,3 M€).

Les acquisitions foncières dédiées à la création de nouveaux logements sociaux progressent de 6,9 M€ par rapport à 2023. Elles ont notamment concerné les immeubles du 178 rue du faubourg Saint-Martin dans le 10<sup>e</sup> arrondissement, pour 40,6 M€, du 155 boulevard Saint-Germain dans le 6<sup>e</sup> arrondissement, pour 17,7 M€, le 4 square Georges Lesage dans le 12<sup>e</sup> arrondissement, pour 10,1 M€, ou encore les 1 et 5 rue Paul Crampel dans le 12<sup>e</sup> arrondissement, pour 10,0 M€.

Les **actions en faveur de l'habitat et du logement se sont élevées** à 247,2 M€, après 263,3 M€ en 2023.

222,0 M€ ont été consacrés au logement social. Dans le détail, l'effort en faveur du logement social s'est réparti entre 134,9 M€ de subventions versées aux bailleurs sociaux, 45,6 M€ d'aides à la pierre et 41,4 M€ de rachats d'actifs dans le cadre du conventionnement de logements.

Afin de restituer l'effort complet de la collectivité en faveur du logement social, il convient d'additionner à ces dépenses les acquisitions foncières dédiées à la création de nouveaux logements sociaux citées précédemment. Ainsi les dépenses totales consacrées au logement social s'établissent à 470,8 M€.

12,5 M€ ont été consacrés à **l'amélioration de l'habitat privé**, après 7,4 M€ en 2023. Ces dépenses couvrent à la fois les participations à l'éradication de l'habitat insalubre versées à la Société de requalification des quartiers anciens (Soreqa) dans le cadre des opérations d'aménagement qui lui sont confiées par le Conseil de Paris et les participations spécifiques versées à cette même société pour la mise en œuvre du plan de transformation de « 1000 chambres de bonnes ». Les aides municipales pour l'amélioration de l'habitat privé dégradé dont la gestion est déléguée à l'Agence nationale d'amélioration de l'habitat (Anah) s'élèvent à 2,4 M€, après 2,7 M€ en 2023.

9,3 M€ ont été consacrés à la **rénovation énergétique de l'habitat privé**, notamment par l'intermédiaire du dispositif « Eco-rénovons Paris ».

Enfin, les dépenses d'entretien du parc privé de la collectivité ont représenté 3,4 M€ (après 6,0 M€ en 2023). Ces travaux ont notamment concerné les immeubles communaux (2,2 M€) tandis que l'entretien des presbytères a mobilisé 0,6 M€.

**L'aménagement et les services urbains ont mobilisé** 269,1 M€, contre 229,2 M€ en 2023.

Les **opérations d'aménagement** de la voirie ont représenté 130,0 M€, contre 105,3 M€ en 2023.

29,3 M€ ont été consacrés aux *participations au bilan de voirie de ZAC*, dont 12,9 M€ au titre de la ZAC Paris rive gauche (13<sup>e</sup>) et 11,9 M€ dans le secteur de la porte de la Chapelle (18<sup>e</sup>). Les **opérations d'aménagement de la voirie conduites en maîtrise d'ouvrage directe par la Ville** ont notamment concerné la porte de la Chapelle (18<sup>e</sup>) (13,5 M€), la porte Maillot (16<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup>) (7,1 M€), la porte de Montreuil (20<sup>e</sup>) (6,1 M€) ainsi que les Champs-Élysées et la place de la Concorde (8<sup>e</sup>) (4,3 M€). En outre, le projet de transformation des Invalides dans le cadre de l'opération « Réinventer Paris – Les dessous de Paris » a mobilisé 3,1 M€.

Les opérations de transformation et d'apaisement des quartiers sont en nette progression. Ainsi, 26,9 M€ ont été consacrés aux opérations « *Embellir votre quartier* », contre 14,6 M€ en 2023, et 15,3 M€ à la création de nouvelles *rues aux écoles*, après 6,6 M€ sur l'exercice précédent. 3,1 M€ ont

été consacrés à la création de *forêts urbaines*, notamment place de Catalogne (14<sup>e</sup>) et sur le parvis de l'Hôtel de Ville (Paris centre), et 2,0 M€ aux *investissements localisés ou d'intérêt local*.

La collectivité a investi 63,0 M€ en matière d'espaces verts, parcs et jardins, contre 50,4 M€ en 2023 :

- L'entretien et le développement des espaces verts ont mobilisé 39,6 M€. Ce montant recouvre 20,5 M€ de dépenses de *végétalisation* dans les quartiers, dont 5,1 M€ dans le cadre des opérations « *Embellir votre quartier* ». Les travaux d'entretien localisés représentent 8,7 M€, tandis que ceux portant sur l'entretien des ouvrages d'art, de l'éclairage et des équipements mécaniques dans les espaces verts atteignent 5,5 M€. Enfin, les travaux de transformation des espaces verts sur les Champs-Élysées s'élèvent à 1,4 M€.
- Les opérations de rénovation, d'extension et de création de parcs et jardins ont mobilisé 13,9 M€. 3,2 M€ ont été consacrés à la création du futur parc de la ZAC Python-Duvernois (20<sup>e</sup>), 3,2 M€ à la rénovation du parc André Citroën (15<sup>e</sup>) et 2,7 M€ à l'objectif d'ouvrir **30 hectares d'espaces verts supplémentaires** sur la mandature. Enfin, 1,3 M€ ont été investis pour la réfection des espaces verts à la suite des Jeux olympiques et paralympiques.
- Les opérations menées pour l'entretien et le développement des arbres et des bois ont représenté 9,5 M€, dont 3,6 M€ pour le remplacement et la plantation d'arbres et 2,3 M€ dans le cadre du plan visant à livrer 30 hectares d'espaces verts supplémentaires. 2,0 M€ ont été consacrés au plan « 170 000 arbres ».

Les dépenses effectuées dans le cadre des **opérations d'urbanisme** se sont élevées à 41,5 M€, contre 51,9 M€ en 2023. Ces dépenses correspondent principalement à l'acquisition d'emprises foncières dans le périmètre de ZAC.

34,6 M€ ont été consacrés à l'**éclairage public**, après 21,6 M€ en 2023, dans le cadre du marché global de performance énergétique.

Les services communs ont bénéficié de 6,1 M€, après 6,6 M€ en 2023.

Les services communs des espaces verts ont mobilisé 4,2 M€, notamment consacrés à la rénovation énergétique des locaux professionnels. Les services communs en matière d'urbanisme et d'habitat ont mobilisé 1,9 M€.

Enfin, 0,5 M€ a été consacré à la politique de la ville, principalement pour le subventionnement de projets solidaires et culturels.

## Recettes d'investissement

Hors cessions foncières, **les recettes d'investissement liées à la politique de l'aménagement des territoires et l'habitat se sont élevées à 38,7 M€**. En tenant compte des cessions foncières, soit 35,6 M€ (dont 7,5 M€ imputés en « Opérations non ventilables »), le montant des recettes **d'investissement s'établit à 74,3 M€**.

Le produit des cessions foncières a représenté 35,6 M€.

Il est constitué du produit des ventes au comptant (26,5 M€), des compléments de prix tirés des transactions comportant des clauses d'intéressement (1,7 M€) et enfin du produit de ventes avec échéanciers (7,5 M€), imputés en « opérations non ventilables ». Les principales opérations ont concerné la cession d'un immeuble situé au 153 rue Nationale dans le 13<sup>e</sup> arrondissement pour 9,8 M€, la fraction annuelle des cessions avec échéancier du projet « Réinventer Paris 1 - porte de Saint-Ouen » pour 5,7 M€ et enfin la cession du 47 ter rue d'Orsel dans le 18<sup>e</sup> arrondissement à Aximo pour 1,1 M€.

La Ville de Paris a perçu 25,1 **M€** de recettes au titre **de l'habitat, du logement social et de la** gestion de son parc immobilier.

23,5 M€ ont été perçus au titre du logement social, dont 22,7 M€ correspondent aux crédits délégués par l'État pour la gestion des aides à la pierre. 0,7 M€ correspond au remboursement de trop-perçus par les bailleurs sociaux.

Les crédits délégués par l'Anah pour soutenir la rénovation énergétique de l'habitat privé s'élèvent à 1,4 M€. Par ailleurs, 0,2 M€ a été perçu au titre du Fonds vert pour des travaux de performance énergétique dans la crèche de l'Araignée gentille (18<sup>e</sup>).

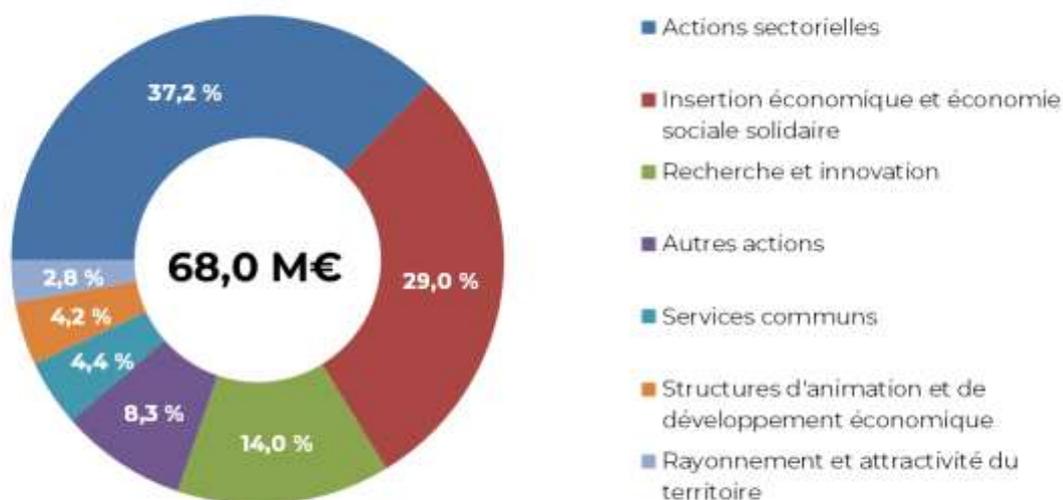
12,0 **M€** ont été perçus, principalement sous forme de subventions, au titre des aménagements et services urbains, en augmentation de 4,2 **M€** par rapport à 2023.

6,0 M€ correspondent à des subventions versées au titre des travaux de voirie. 3,4 M€ ont été perçus pour les travaux dans le secteur de la porte de la Chapelle (18<sup>e</sup>), 1,2 M€ pour la création de la forêt urbaine de la place de Catalogne (14<sup>e</sup>) ou encore 0,3 M€ pour les travaux aux abords de la tour Montparnasse (15<sup>e</sup>).

Les recettes liées aux réseaux d'éclairage publics s'élèvent à 2,4 M€, celles liées aux travaux dans les espaces verts, les parcs et jardins à 2,4 M€, celles liées aux déconsignations à 1,3 M€ et enfin celles liées aux opérations d'urbanisme à 1,1 M€.

## (6) Action économique

### Budget consolidé consacré à l'action économique – CA 2024



	en M€	CA 2023	CA 2024
Dépenses de fonctionnement		47,4	52,1
<i>dont masse salariale</i>		11,6	12,3
<b>Dépenses d'investissement</b>		19,7	16,0
Recettes de fonctionnement		189,8	193,2
<b>Recettes d'investissement</b>		1,1	0,1

### Dépenses de fonctionnement

En 2024, le **budget de fonctionnement consacré à l'action économique s'élève à 52,1 M€**, dont 12,3 M€ au titre de la masse salariale.

Au budget primitif 2024, avec 1 création de poste et 10 redéploiements, le solde de la fonction « Action économique » s'est établi à -9 postes.

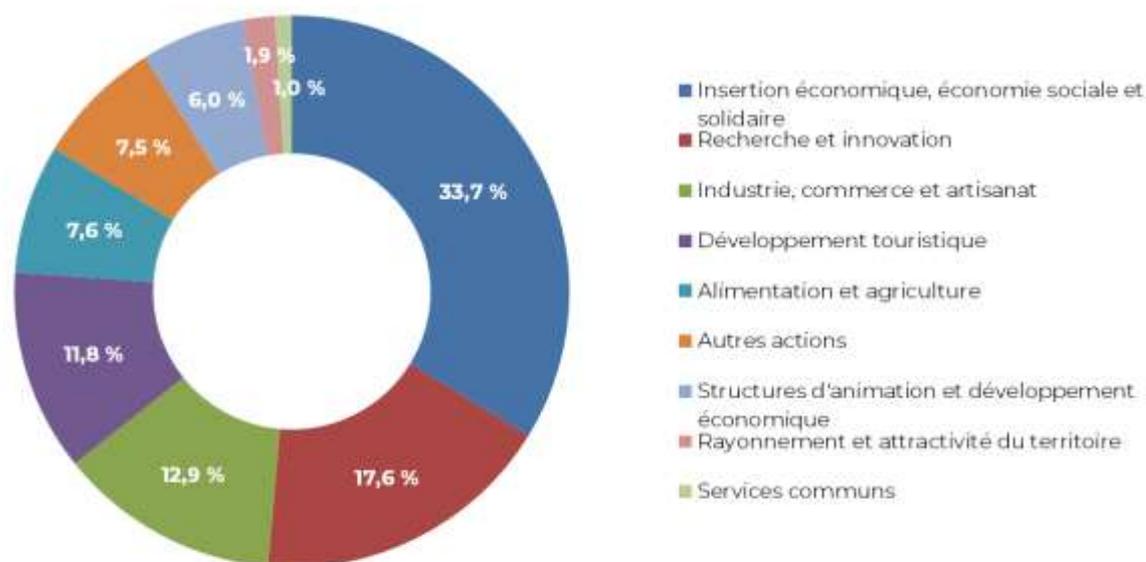
1 poste a été créé à la direction de l'attractivité et de l'emploi pour la mise en œuvre du plan alimentation durable.

Au budget supplémentaire 2024, le solde de la fonction « Action économique » s'est établi à +2 postes du fait des transformations.

Au total sur l'année 2024, le solde de la fonction « action économique » s'établit à -7 postes.

Hors masse salariale, **les dépenses de fonctionnement consacrées à l'action économique s'élèvent à 39,7 M€**, en hausse de 4,0 M€ par rapport au CA 2023.

## Dépenses de fonctionnement hors masse salariale – CA 2024



L'insertion économique et l'économie sociale et solidaire représentent le premier poste de dépenses avec 13,4 M€, en hausse de 1,2 M€ par rapport à 2023.

Les dépenses en faveur de l'emploi s'élèvent à 10,7 M€, en hausse de 1,3 M€. Elles comprennent 4,9 M€ de subventions d'accès à l'emploi (+1,0 M€), 3,6 M€ de subventions à la mission locale de Paris et 2,3 M€ de crédits dédiés à la formation.

Les dépenses consacrées au soutien à l'économie sociale et solidaire représentent 2,5 M€. Il s'agit notamment de subventions pour le dispositif « Jeunes pousses 2024-2026 » et pour Paris initiative entreprises.

Enfin, 0,1 M€ a été consacré à la formation aux métiers de l'agriculture à travers la mise en place d'un appel à projets.

Les actions sectorielles en faveur **de l'agriculture, de l'industrie, des commerces, de l'artisanat et du développement touristique** sont le deuxième poste de dépenses avec 12,8 M€ de crédits consommés en 2024, en hausse de 1,8 M€.

5,1 M€ ont été dédiés **à l'industrie, au commerce et à l'artisanat**, en hausse de 1,4 M€ par rapport à 2023. Ainsi, le soutien aux commerçants s'établit à 2,7 M€ en 2024. L'aide aux kiosquiers a représenté 1,8 M€. Les dépenses relatives au soutien aux métiers d'art s'établissent à 0,7 M€.

Les dépenses liées au *développement touristique* s'élèvent à 4,5 M€ en 2024, stable par rapport à l'année précédente. Elles sont constituées de la subvention à l'Office du tourisme et des congrès de Paris (OTCP) pour un montant de 4,3 M€ et de subventions aux structures du tourisme pour 0,2 M€.

Enfin, la Ville de Paris a consacré 3,0 M€ (+0,2 M€) au **développement de l'agriculture urbaine et d'une alimentation solidaire et écologique**. Ces crédits ont couvert notamment les dépenses relatives à la ferme de Paris, à la lutte contre le gaspillage alimentaire et aux formations en agriculture durable délivrées par l'école du Breuil, ainsi que des subventions et des actions de mobilisation des acteurs du secteur de l'alimentation durable.

Les dépenses consacrées **à la recherche et à l'innovation** atteignent 7,0 M€, en hausse de 0,4 M€ par rapport au CA 2023, en raison principalement de l'augmentation du soutien aux structures de recherche.

Les dépenses relatives aux autres actions, composées des subventions versées aux unions départementales syndicales, s'élèvent à 3,0 M€.

Les dépenses en faveur des structures d'animation et de développement économique totalisent 2,4 M€ au CA 2024.

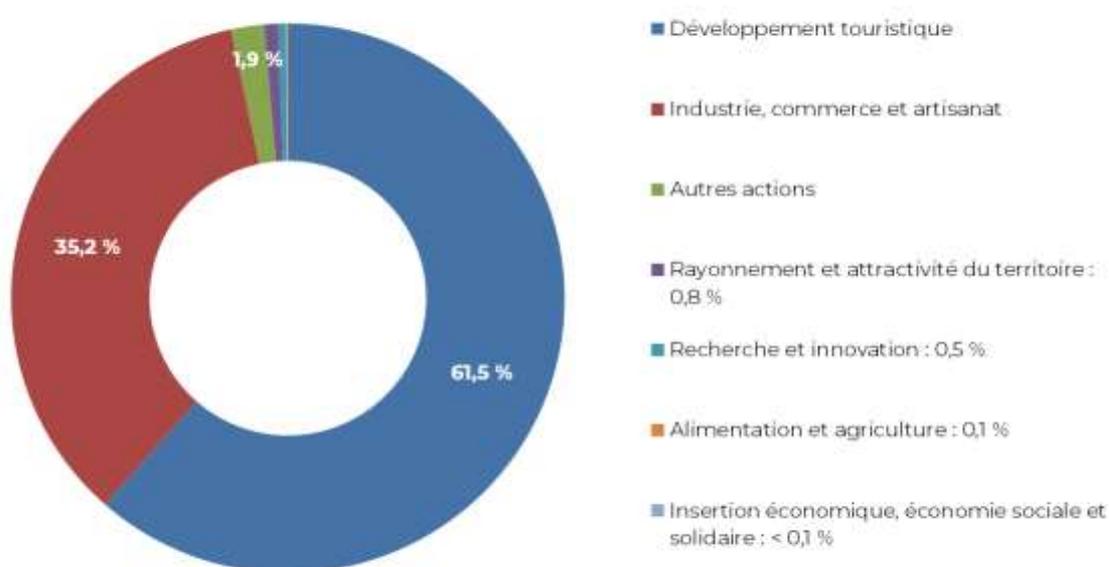
0,7 M€ a été consacré au **rayonnement et à l'attractivité du territoire**, correspondant notamment à l'organisation des fêtes foraines (foire du Trône et Fête à Neu-Neu).

Les dépenses consacrées aux services communs se sont établies à 0,4 M€, en baisse de 0,1 M€ par rapport à 2023.

## Recettes de fonctionnement

**Les recettes de fonctionnement relatives à l'action économique s'élèvent à 193,2 M€** au CA 2024, en hausse de 3,4 M€ par rapport au CA 2023.

Recettes de fonctionnement – CA 2024



Les recettes en lien avec **l'agriculture, l'industrie, le commerce, l'artisanat et le tourisme** s'élèvent à 187,0 M€ (+4,0 M€).

En leur sein, les recettes de *taxe de séjour* s'élèvent à 118,8 M€, en hausse de 1,1 M€ par rapport au CA 2023.

Les recettes de *droits de voirie* augmentent de 5,1 M€ pour atteindre 47,5 M€, en raison notamment de la hausse tarifaire de 5,0 % ainsi que de la fin des travaux sur les Champs Elysées, permettant la reprise de la taxation des contre-terrasses.

Les recettes perçues dans le cadre des *commerces et marchés* s'établissent à 17,1 M€, en baisse de 0,5 M€ par rapport à l'an passé dans le contexte particulier des Jeux olympiques et paralympiques qui n'ont pas permis la tenue du même volume d'évènements sur l'espace public que les années précédentes. En effet, ces recettes sont tirées de la redevance au titre de l'occupation du domaine public et de l'exploitation des mobiliers publicitaires versée par le prestataire Médiakiosk, de diverses redevances de concessions, du produit des ventes des vide-greniers, ainsi que des recettes issues d'évènements.

Les **revenus des immeubles d'activité économique** s'élèvent à 3,7 M€, en hausse de 0,7 M€ par rapport au CA 2023, compte tenu de l'actualisation des assiettes servant de base à certains loyers.

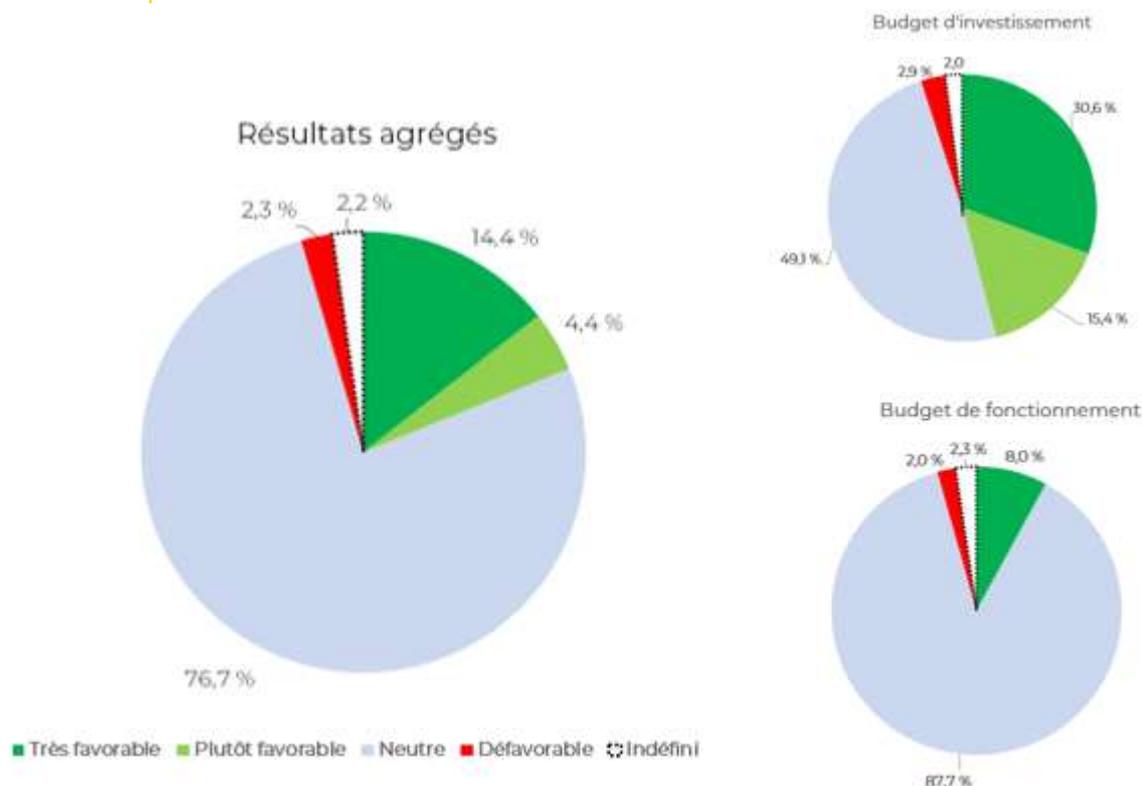
Les recettes au titre des **métiers d'art** s'élèvent à 3,5 M€, en baisse de 1,8 M€, le montant titré en 2023 incluait une recette exceptionnelle de 2,0 M€.

Les recettes liées aux grands évènements et aux foires sont en baisse de 1,4 M€ pour s'établir à 1,6 M€ en raison principalement de la réduction de la durée de la foire du Trône dans le contexte des JOP.

Les recettes perçues au titre de **la recherche et l'innovation** augmentent de 0,1 M€ pour se fixer à 0,9 M€.

Les recettes en lien avec **l'agriculture urbaine et l'alimentation durable** s'établissent à 0,2 M€.

### Focus sur l'évaluation climat des dépenses au titre de l'action économique

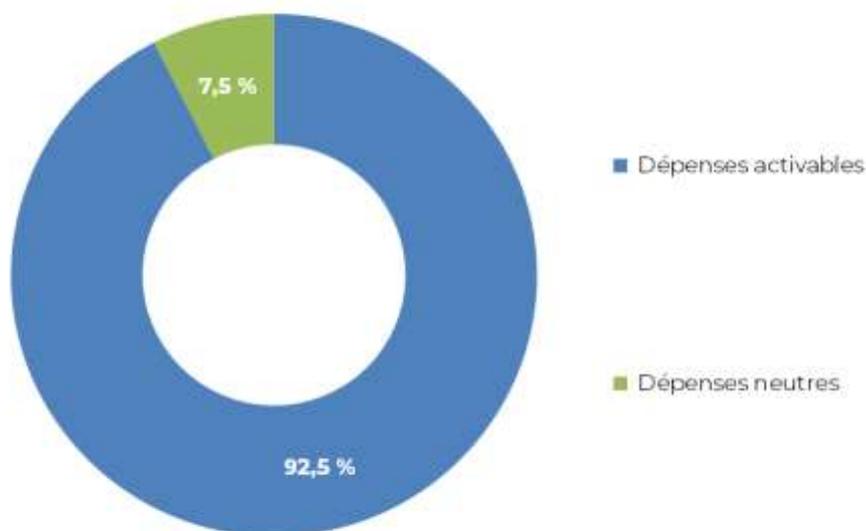


Au sein de cette fonction, 76,7 % des dépenses analysées sont neutres : il s'agit notamment des dépenses relatives au soutien à l'activité économique, à la formation professionnelle et à l'enseignement supérieur, à la recherche et à l'innovation.

Les dépenses favorables, qui représentent 18,8 % des dépenses analysées au sein de la fonction, correspondent au soutien de la Ville à l'agriculture urbaine durable (2,0 M€) et à l'alimentation solidaire et écologique (3,5 M€), aux espaces de réemploi (1,5 M€), au « fabriqué à Paris » (1,0 M€) et à la réduction du plastique (1,2 M€).

Les dépenses défavorables (2,3 %) concernent le soutien aux commerçants pour le financement des illuminations de Noël.

### Budgétisation sensible au genre — Focus sur la tricatégorisation des dépenses de fonctionnement au titre de l'action économique

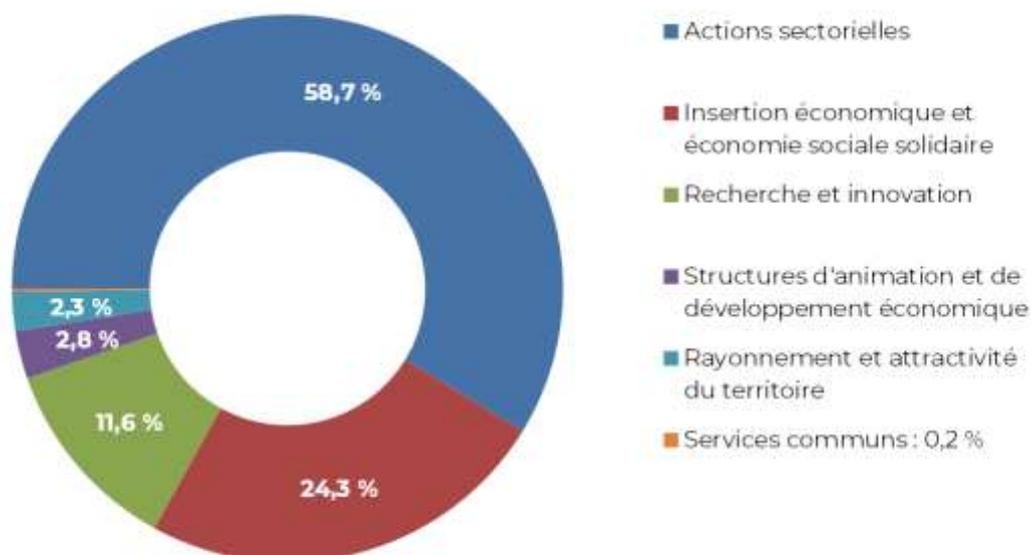


Les dépenses classées comme « activables » représentent 92,5 % du périmètre des dépenses de la fonction « Action économique ». Il s'agit principalement des moyens consacrés au soutien à l'emploi (métiers d'art, commerçants, économie sociale et solidaire, accès à l'emploi) qui comportent une importante dimension genrée (composition du public bénéficiaire en fonction du type d'activité exercée). Les dépenses catégorisées comme « neutres » (7,5 %) recouvrent essentiellement les dépenses supports (locations immobilières, frais de gardiennage, frais de nettoyage).

## Dépenses d'investissement

Les investissements en faveur de l'action économique se sont élevés à 16,0 M€, après 19,7 M€ en 2023.

### Dépenses d'investissement – CA 2024



9,4 M€ ont été consacrés aux actions sectorielles en faveur de l'agriculture et l'alimentation durable, de l'industrie, des commerces, de l'artisanat et du développement touristique, après 10,0 M€ en 2023.

Les dépenses en faveur de l'alimentation durable ont représenté 2,8 M€ (+0,7 M€). 1,0 M€ a été mobilisé pour soutenir les investissements dans des restaurants et épiceries durables, 0,7 M€ pour la réalisation d'une halle alimentaire durable (11<sup>e</sup> arrondissement), 0,5 M€ pour améliorer les lieux de transformation alimentaire et 0,4 M€ pour le développement de la logistique des circuits courts.

2,7 M€ ont été consacrés aux projets d'agriculture urbaine et durable, après 2,2 M€ en 2023. 1,2 M€ a été consacré aux actions en faveur de la sortie du plastique (+0,5 M€). Il s'agit notamment de subventions d'investissement versées aux caisses des écoles et de l'acquisition par la Ville de matériels réutilisables pour la restauration collective. 0,8 M€ a été mobilisé pour l'adaptation de sites pour l'agriculture urbaine dans le cadre d'appels à projets. 0,3 M€ a été consacré au renouveau de la Ferme de Paris.

Les dépenses de modernisation et de développement des commerces et marchés parisiens ont mobilisé 1,7 M€, après 2,8 M€ en 2023. Cette diminution reflète principalement le rythme des versements prévus dans le cadre du marché passé avec Mediakiosk pour la fourniture et la pose de kiosques dans l'espace public (0,6 M€ en 2024 contre 1,1 M€ en 2023). Ces dépenses sont compensées par un complément de prix à la redevance d'occupation du domaine public versé par le concessionnaire et comptabilisé en section de fonctionnement. 0,6 M€ a été consacré à la restructuration, la rénovation et l'entretien des marchés parisiens, après 1,1 M€ en 2023. La subvention d'investissement versée à la SEM Paris Commerces a mobilisé 0,2 M€ conformément à la charte de coopération « Paris Commerces » conclue avec la Ville. Enfin, 0,2 M€ a été versé aux bailleurs sociaux pour la requalification des locaux commerciaux.

Le *compte foncier commerce* a mobilisé 1,6 M€ pour la préemption de locaux commerciaux dans le cadre de la politique de redynamisation commerciale de la Ville, contre 0,7 M€ en 2023.

Les dépenses en matière de *développement touristique* se sont élevées à 0,3 M€ afin de soutenir la transition durable de l'hébergement touristique parisien.

Enfin, 0,4 M€ a été consacré à ***l'industrie et l'artisanat***.

**Les dépenses relatives à l'insertion économique et à l'économie sociale et solidaire se sont élevées à 3,9 M€, après 3,3 M€ en 2023 (+0,6 M€).**

2,4 M€ ont été consacrés aux investissements dans *l'économie sociale et solidaire*. 1,5 M€ a été versé en soutien aux recycleries et autres lieux promouvant le réemploi et la réparation d'objets, 0,5 M€ pour une subvention d'équipement à l'association Emmaüs Défi et 0,3 M€ pour des projets de modernisation et de transition écologique.

Les actions en faveur de *l'insertion économique* ont représenté 1,5 M€. 1,0 M€ a été mobilisé pour le soutien au développement de lieux de production locaux et 0,2 M€ pour la formation et l'insertion des demandeurs d'emploi parisiens sur des métiers en tension ou émergents.

La Ville a consacré 1,9 M€ au soutien à la recherche et à l'innovation.

Les dépenses relatives à la *recherche* ont représenté 1,3 M€ au titre du dispositif « Émergences » qui soutient les projets de recherche innovants.

Les dépenses relatives à *l'innovation* se sont élevées à 0,5 M€ de subvention au Forum des images pour l'école de création numérique (Tumo) et pour son extension au sein de l'Académie du climat.

**Les subventions et participations versées aux structures d'animation et de développement économiques se sont élevées à 0,5 M€, après 1,6 M€ en 2023.**

Cette diminution est liée à un changement de périmètre, 1,2 M€ prévu pour le fonds de soutien aux entreprises innovantes ayant été exécuté en fonction « Services généraux » (non ventilable) sous forme d'avances remboursables. Les soutiens à l'innovation correspondent à des subventions versées dans le cadre d'appels à projets innovants et se sont élevés à 0,5 M€ en 2024.

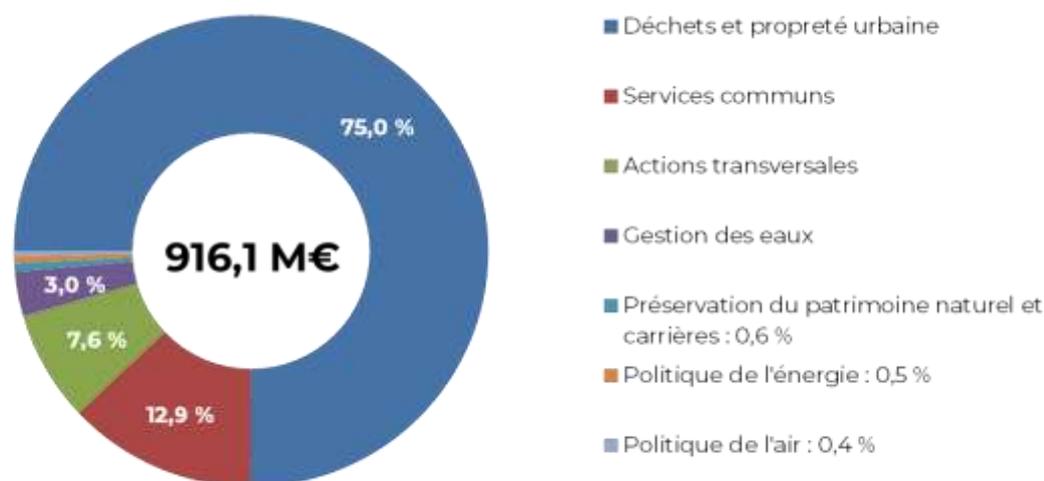
Enfin, 0,4 M€ a été consacré aux grands événements et aux foires, notamment au titre des illuminations des Champs-Élysées.

## **Recettes d'investissement**

**Les recettes d'investissement perçues par la Ville au titre de l'action économique se sont élevées à 0,1 M€ en 2024.**

## (7) Environnement

### Budget consolidé consacré à l'environnement – CA 2024



en M€	CA 2023	CA 2024
Dépenses de fonctionnement	773,6	803,5
<i>dont masse salariale</i>	<i>351,7</i>	<i>375,1</i>
Dépenses d'investissement	63,2	112,6
Recettes de fonctionnement	781,7	828,7
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>4,9</b>	<b>8,7</b>

### Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement de la fonction « Environnement » se sont élevées à 803,5 **M€** en 2024, dont 375,1 **M€** au titre de la masse salariale.

Au budget primitif 2024, avec 33 créations et 32 redéploiements, le solde de la fonction « Environnement » s'est établi à +1 poste.

30 postes ont été créés à la direction de la propreté et de l'eau pour les équipes « urgence propreté » et les équipes d'après-midi.

2 postes ont été créés à la direction des espaces verts et de l'environnement pour l'agence de l'écologie urbaine.

1 poste a été créé à la direction de la transition énergétique et du climat pour renforcer le département sobriété énergétique.

Au budget supplémentaire 2024, avec 351 créations, un solde de transfert de -3 postes et un solde de transformation de +2 postes, le solde de la fonction « Environnement » s'est établi à +350 postes.

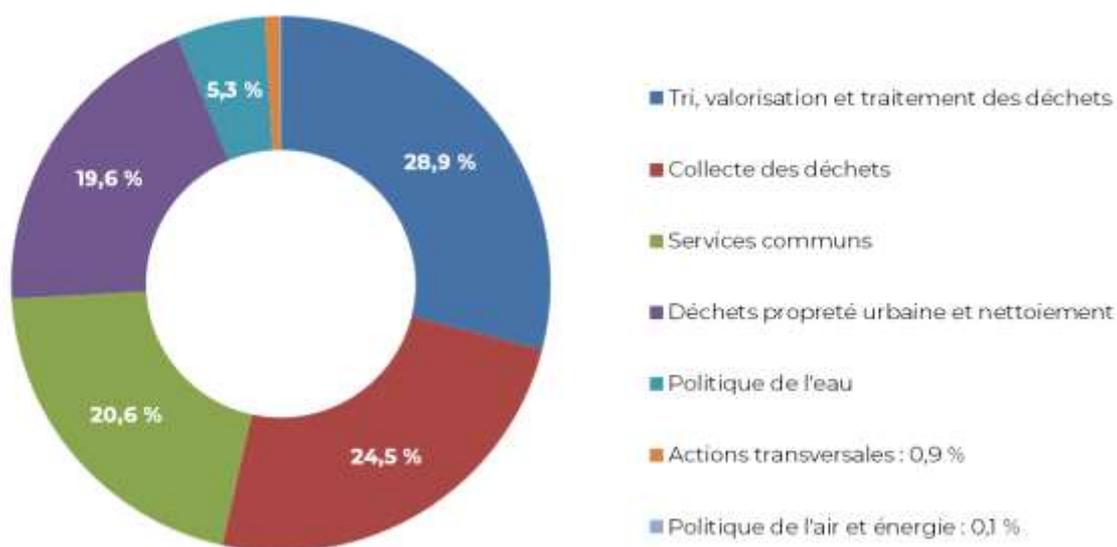
350 postes de technicien des services opérationnels ont été créés à la direction de la propreté et de l'eau. Ces postes visent à dynamiser la carrière des conducteurs d'automobile de la Ville de Paris et la rendre plus attractive.

1 poste a été créé à la direction des espaces verts et de l'environnement pour l'appel à projets « Horizon Biodiversity ».

Au total sur l'année 2024, le solde de la fonction « Environnement » s'est établi à +351 postes.

**Le budget de fonctionnement hors masse salariale s'est établi à 428,4 M€** au CA 2024, en hausse de 6,6 M€ sur un an (+1,6 %).

Dépenses de fonctionnement (hors masse salariale) – CA 2024



Le premier poste de dépenses concerne les actions en matière de déchets et de propreté urbaine, qui ont bénéficié de 313,2 M€ en 2024.

Les dépenses de tri, de valorisation et de traitement des déchets se sont élevées à 124,0 M€, en hausse de 3,5 M€ par rapport au CA 2023. Le montant de la *contribution annuelle versée au syndicat mixte central de traitement des ordures ménagères (Syctom)* pour le traitement des déchets s'établit à 109,8 M€. Les charges de fonctionnement liées à la collecte et à la maintenance des *stations Trilib'* atteignent 7,2 M€ (+3,6 M€). Cette hausse s'explique par l'augmentation des tonnages collectés, la montée en charge de la collecte des déchets alimentaires avec le déploiement de nouvelles bornes Trilib' ainsi que la progression des dépenses de maintenance et de nettoyage de ces bornes. Enfin, les dépenses liées au *fonctionnement des espaces de tri* s'établissent à 7,0 M€ (+0,8 M€).

Les dépenses consacrées aux marchés de collecte des déchets ont représenté 105,1 M€, en hausse de 3,6 M€ par rapport à 2023. Le budget consacré en 2024 à la *collecte des ordures ménagères et des multi-matériaux* est resté stable par rapport à 2023 (69,7 M€). Les *dépenses consacrées à la collecte des corbeilles de rue* (14,3 M€) sont en hausse de 0,4 M€ en lien notamment avec la hausse de l'activité pendant l'organisation des JOP 2024. Les dépenses consacrées à la *collecte du verre* (12,1 M€) sont en hausse de 1,4 M€ compte tenu de la hausse des prix et d'un recours plus élevé à certaines prestations. 5,8 M€ (+0,5 M€) ont été consacrés à la maintenance et au renouvellement des *bacs de collecte*. 2,0 M€ (+0,5 M€) ont été consacrés à la *collecte des biodéchets* des restaurants administratifs, des points d'apport volontaire et du 19<sup>e</sup> arrondissement en porte à porte. Enfin, 0,5 M€ a été consacré aux dernières prestations de *collecte pneumatique* des déchets du quartier des Batignolles dans le 17<sup>e</sup> arrondissement.

Les dépenses relatives aux prestations de propreté se sont élevées à 56,4 M€, en baisse de 4,8 M€ par rapport à 2023. Cette diminution correspond principalement au budget consacré à la mise à disposition et à l'entretien de *sanitaires publics* (20,4 M€) en baisse de 3,8 M€ par rapport à 2023 compte tenu des économies générées en section de fonctionnement par le nouveau marché. 14,3 M€ ont été consacrés au *nettoisement mécanique des chaussées* et des trottoirs, 10,5 M€ aux *prestations de propreté urbaine et de nettoisement* et 6,9 M€ à ***l'enlèvement des graffitis et la remise en peinture du mobilier urbain***. Les prestations de propreté urbaine et de nettoisement regroupent plusieurs marchés complémentaires aux actions réalisées en régie par les agents de la Ville. Elles concernent notamment le nettoisement des espaces dégradés par la présence de dépôts sauvages ou de ventes à la sauvette ; celui des lieux libérés par des personnes à la rue ou des campements installés dans l'espace public ; celui des Champs-Élysées et du souterrain Charles-de-Gaulle-Etoile ; celui des abords du marché aux puces de Saint-Ouen ; la mise à disposition et l'entretien de sanitaires mobiles. Enfin, 1,8 M€ a été consacré au *nettoisement des berges de la Seine*, 1,3 M€ à la ***valorisation de l'eau non potable pour nettoyer les voiries*** et 1,1 M€ aux *régies de quartier*.

Dans le cadre de la territorialisation de la politique de propreté, des moyens supplémentaires ont continué d'être mis à la disposition des mairies d'arrondissement en 2024 pour qu'elles puissent directement programmer leurs prestations de propreté et de nettoisement.

27,4 M€ ont été consacrés aux dépenses support aux activités de collecte et de nettoisement (+5,8 M€ par rapport à 2023). L'augmentation s'explique principalement par la hausse du budget consacré à ***l'entretien et à la maintenance des véhicules*** (18,8 M€ soit +4,4 M€ par rapport à 2023) et aux dépenses des *locaux et terrains* (2,5 M€ soit +1,2 M€). Le budget consacré à l'*outillage* et aux équipements des agents est stable (6,2 M€ soit +0,2 M€).

Enfin, les dépenses consacrées aux actions de sensibilisation à la propreté urbaine et au tri des déchets se sont élevées à 0,2 M€ en 2024. Ces actions s'inscrivent dans le cadre du plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) de la Ville (1,1 M€ en 2024, voir ci-après dans le paragraphe dédié aux actions transverses).

Le deuxième poste de dépenses correspond aux services communs et aux consommations énergétiques, pour 88,4 M€, en baisse de 1,5 M€ par rapport à 2023.

Les dépenses de fluides des bâtiments administratifs et des équipements de proximité de la Ville s'élèvent à 87,4 M€, en baisse de 1,3 M€ par rapport à 2023, avec -7,6 M€ pour le gaz, +2,9 M€ pour l'électricité et +3,4 M€ pour le chauffage urbain.

Les dépenses consacrées aux fonctions supports se sont élevées à 0,8 M€, en diminution de 0,1 M€ par rapport à 2023.

0,2 M€ a été consacré à la mise en œuvre de la stratégie de résilience de la Ville.

Les actions en matière de gestion des eaux ont représenté 22,8 M€ (+0,2 M€ par rapport à 2023).

La contribution obligatoire du budget général au budget annexe de l'assainissement au titre de la gestion des eaux pluviales est restée stable à 18,2 M€. S'y ajoute la contribution de la Ville au budget de l'établissement public territorial de bassin (EPTB) Seine-Grands Lacs pour 2,4 M€ au titre du soutien **d'étiage**. Une contribution de 2,3 M€ au titre de la gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (Gemapi) est par ailleurs versée à la métropole du Grand Paris qui exerce, depuis 2021, cette compétence.

3,8 M€ ont été consacrés aux actions dites « transverses », en hausse de 0,5 M€ par rapport à 2023.

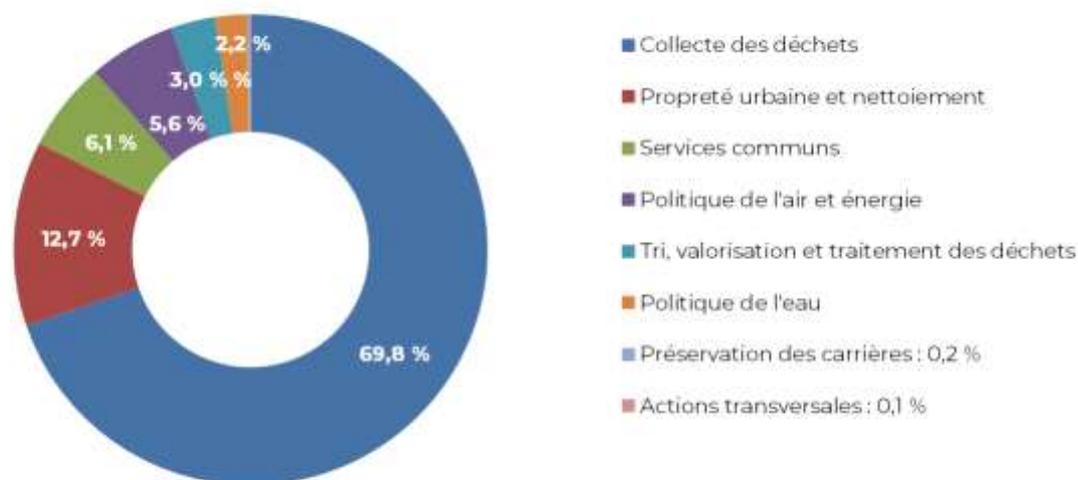
2,1 M€ (+0,4 M€) ont été dédiés à des mesures transverses entrant dans le cadre du plan climat air énergie territorial (PCAET). Le financement de la sensibilisation aux actions de recyclage, de tri et de valorisation des déchets au travers du plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) a atteint 1,1 M€. 0,6 M€ a été consacré aux actions de lutte contre le plastique à usage unique et de préservation de la Seine.

Les concessions ont mobilisé 0,2 M€ (-0,6 M€ par rapport à 2023), principalement au titre des réseaux de chaud et de froid.

## Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement constatées au CA 2024 au titre de la fonction « Environnement » **s'établissent à 828,7 M€**, en hausse de 46,9 M€ par rapport à 2023.

Recettes de fonctionnement (hors masse salariale) – CA 2024



**Les recettes relatives aux déchets et à la propreté s'élèvent à 708,5 M€**, en hausse de 31,8 M€ par rapport à 2023.

Les recettes liées à la collecte des déchets représentent 578,1 M€, dont 558,3 M€ au titre de la **taxe d'enlèvement des ordures ménagères (Teom)**, en hausse de 17,2 M€ par rapport au CA 2023 (+3,2 %) sous l'effet de la revalorisation automatique des bases fiscales. Le produit de la **redevance relative aux déchets non ménagers (RDNM)** est de 19,4 M€, en augmentation de 1,0 M€ par rapport à 2023. Cette évolution s'explique par l'augmentation du nombre de contrats entre la Ville et les professionnels pour la collecte de leurs déchets, ainsi que par la revalorisation des tarifs de 5,0 % au 1<sup>er</sup> avril 2024. S'y ajoutent les recettes relatives aux **prestations de collecte réalisées à la demande de tiers** pour 0,4 M€.

La propreté urbaine et le nettoyage représentent 105,2 M€, dont 104,4 M€ au titre de la **taxe de balayage** (-0,6 M€ par rapport à 2023). Les recettes liées aux autres prestations de propreté urbaine (facturation des **frais de remise en état de l'espace public** dans le cadre de la lutte contre l'affichage sauvage) s'établissent à 0,7 M€, en hausse de 0,2 M€ par rapport à 2023.

La politique de valorisation des déchets a généré 25,1 M€ de recettes en 2024, en hausse de 13,9 M€ par rapport à 2023. Cette hausse s'explique principalement par des versements du Sycotom, des éco-

organismes qui participent au financement de la collecte et du tri de déchets spécifiques, ainsi que par les recettes issues des déchèteries parisiennes pour la collecte des déchets des territoires voisins.

Enfin, les revenus liés aux terrains mis à disposition, notamment de la régie municipale Eau de Paris, représentent une recette de 0,1 M€.

Les recettes des services communs et consommations énergétiques se sont élevées à 50,7 M€, principalement au titre du **remboursement par les états spéciaux d'arrondissement des fluides** des bâtiments centralisés sur le budget général, qui atteint 50,5 M€.

**La politique de l'énergie a représenté 49,4 M€** de recettes, en hausse de 5,9 M€ par rapport au CA 2023.

Les redevances et remboursements de frais versés par les concessionnaires de gaz et d'électricité s'élèvent à 36,1 M€ (+3,6 M€). Les concessionnaires des réseaux de chaleur et de froid ont versé 13,3 M€ de redevances à la Ville (+2,3 M€).

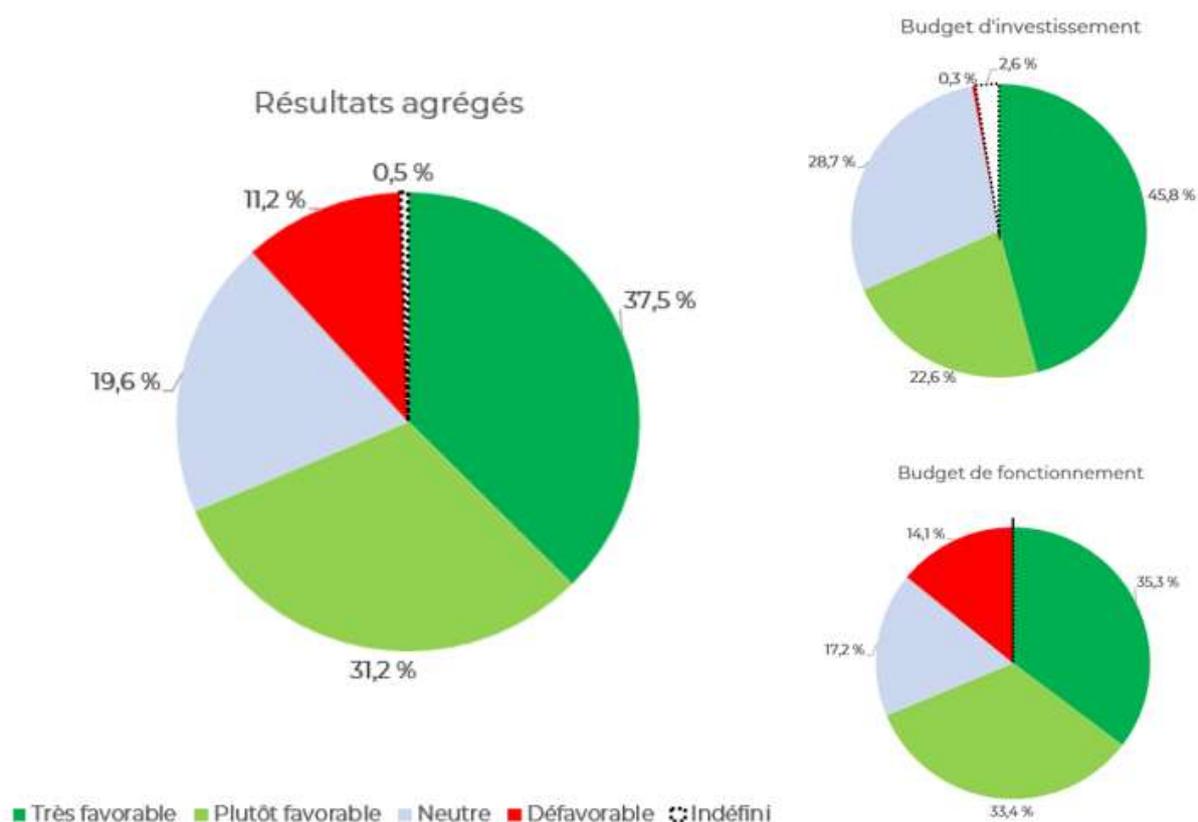
Les recettes perçues au titre des actions en matière de gestion des eaux ont représenté 17,9 M€, en baisse de 0,3 M€ par rapport au CA 2023.

Le remboursement des frais de structure par les budgets annexes de l'eau et de l'assainissement reste stable à 7,7 M€. Le montant des redevances versées par Eau de Paris au titre des biens et terrains mis à disposition est en augmentation de 0,3 M€ (6,4 M€). Les recettes perçues au titre du remboursement des personnels mis à disposition du Siaap sont en diminution de 0,4 M€ (3,6 M€).

Les carrières ont généré 1,2 M€ de recettes correspondant principalement aux participations des départements et des communes aux charges de fonctionnement, **ainsi qu'à** la facturation de cartes et renseignements.

Enfin, les cofinancements reçus pour la **conduite d'études et d'actions dans le cadre du plan climat** air énergie territorial et du plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés atteignent 0,8 M€.

## Focus sur l'évaluation climat des dépenses au titre de l'environnement

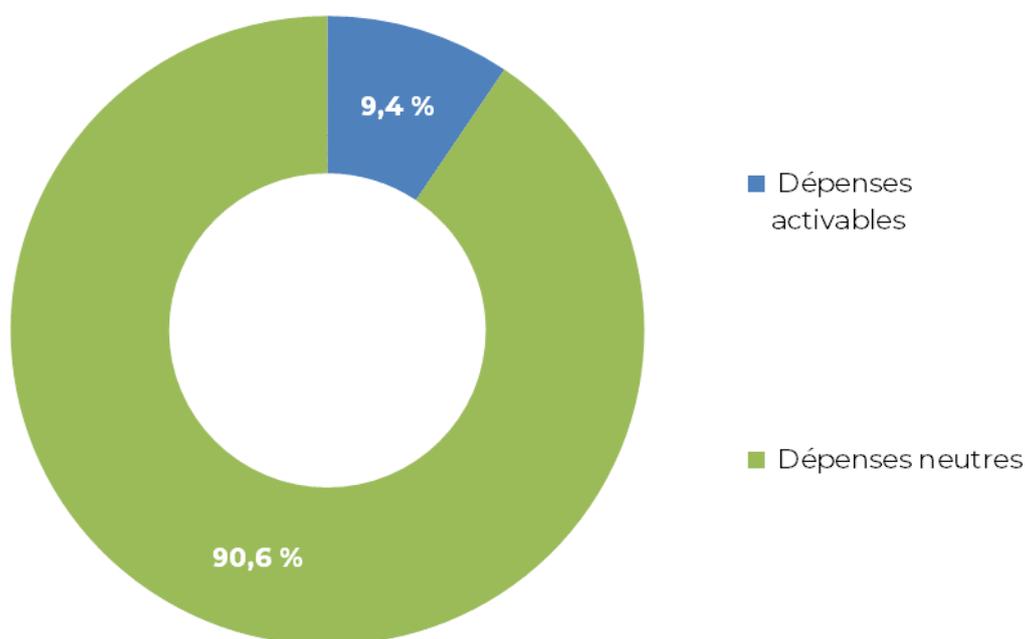


Sur cette fonction, 68,7 % des dépenses sont favorables : il s'agit notamment des achats réalisés dans le cadre du contrat de fourniture d'énergie d'origine renouvelable (77,2 M€ sur un montant total consacré aux dépenses de fluides des bâtiments administratifs de la Ville de 87,4 M€), d'une grande partie de la contribution de la Ville au Sycdom (au prorata du mode de traitement des déchets, soit 99,7 M€ sur une dépense totale de 109,8 M€), des dépenses relatives à la collecte des stations Trilib (10,5 M€), des colonnes à verre (12,1 M€), du ramassage de déchets alimentaires (2,0 M€) ainsi que l'installation de stations de production d'énergie renouvelable (2,6 M€).

Les dépenses neutres représentent 19,6 % des dépenses analysées, principalement pour la mise à disposition et l'entretien des sanisettes ainsi que pour le fonctionnement courant du service de propreté et de l'inspection générale des carrières.

11,2 % des dépenses analysées sont défavorables, correspondant aux dépenses de fourniture en gaz (9,0 M€), au fonctionnement des véhicules thermiques utilisés pour la collecte des déchets et la propreté, ainsi qu'à la quote-part de la contribution au Sycdom au titre des déchets enfouis (10,1 M€).

## Budgétisation sensible au genre — Focus sur la tricatégorisation des dépenses de fonctionnement au titre de l'environnement

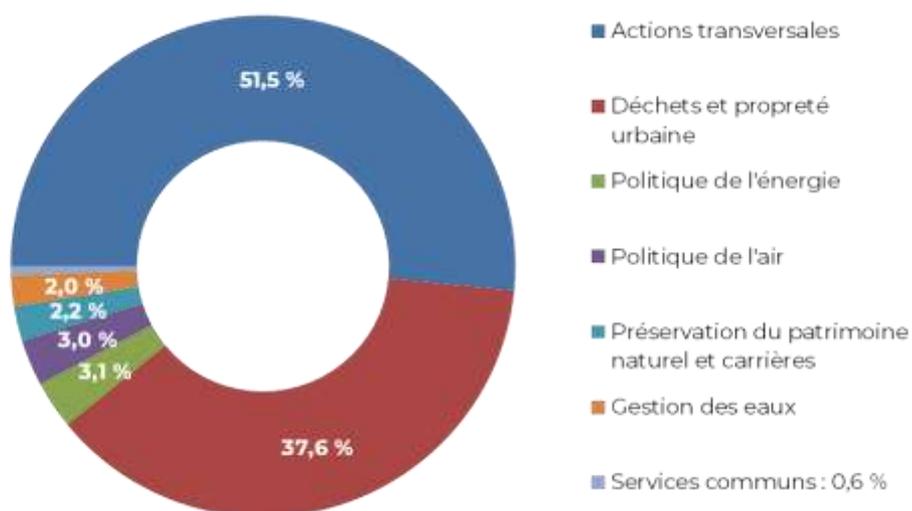


La majeure partie des dépenses de la fonction « Environnement » sont classées comme « neutres » (90,6 %). Il s'agit majoritairement de dépenses supports (fluides, transports, outillage et équipements, collecte des déchets). Les dépenses classées comme « activables » représentent 9,4 % du périmètre des dépenses de la fonction « Environnement ». Une part importante de ce montant est consacrée au contrat de prestation dédié aux sanisettes, car il s'agit d'un enjeu majeur pour la place des femmes dans l'espace public. Le reste des dépenses concerne des contrats de prestations, des commandes d'études et de subventions en lien avec les enjeux environnementaux (climat, énergie, résilience, prospective) afin d'assurer qu'ils prennent en compte l'égalité entre les femmes et les hommes.

## Dépenses d'investissement

Au titre de la fonction « Environnement », 112,6 **M€** ont été investis en 2024, contre 63,2 **M€** en 2023.

### Dépenses d'investissement – CA 2024



58,0 M€ ont été consacrés aux actions transverses dans le cadre du plan climat air énergie territorial (PCAET) contre 34,3 M€ en 2023.

Concernant les bâtiments publics, les dépenses visant à l'amélioration des performances énergétiques (56,8 M€) se sont réparties ainsi :

- 22,5 M€ pour la modernisation des *centres thermiques* des équipements publics (contre 14,5 M€ en 2023) ;
- 10,3 M€ pour la poursuite de la modernisation des installations de *ventilation* des équipements publics (contre 5,6 M€ en 2023) ;
- 10,1 M€ au titre des *contrats de performance énergétique* dans les établissements scolaires (écoles et collèges), contre 1,0 M€ en 2023, année de lancement des chantiers ;
- 6,3 M€ pour le programme d'installation de *menuiseries extérieures* performantes sur les bâtiments publics (contre 5,5 M€ en 2023) ;
- 4,0 M€ pour la **réalisation d'études et de travaux de performance énergétique** sur les bâtiments publics (après 4,9 M€ en 2023) ;
- 2,9 M€ de travaux dans les *bâtiments administratifs* (contre 2,1 M€ en 2023).

Les actions engagées dans le cadre du programme « Paris Frais » ont plus que doublé par rapport à 2023 pour accélérer l'adaptation de la Ville au changement climatique (0,9 M€, contre 0,4 M€ en 2023). Les dépenses du plan « volets » s'élèvent à 0,3 M€.

## Transition écologique et climatique : la Ville a engagé des moyens considérables en 2024

Engagée de longue date dans la transition écologique et convaincue du rôle clé que jouent les collectivités locales, la Ville de Paris a mandaté, au début de l'année 2024, l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE) afin d'estimer la trajectoire d'investissement inscrite dans son plan climat et de mesurer les impacts socio-économiques de sa politique environnementale sur le bassin économique parisien. Ces travaux mettent en évidence un besoin d'investissement supplémentaire de l'ordre de 2 Md€ par an jusqu'en 2030, puis de 1,5 Md€ par an entre 2030 et 2050, tous acteurs confondus (État, Région, métropole du Grand Paris, Ville, entreprises, et citoyens). Bien que la mise en œuvre du plan climat ne puisse reposer uniquement sur l'engagement financier de la municipalité, la Ville de Paris a, depuis plusieurs années, réalisé des investissements massifs pour faire face aux enjeux climatiques et énergétiques, et ce malgré le désengagement de l'État. C'est dans cette perspective que le programme d'accélération des investissements de la mandature a fait de la transition écologique – imposée par l'urgence climatique – un axe prioritaire.

Ainsi, en 2024, la Ville de Paris a investi 611,7 M€ dans des projets et actions concourant directement aux objectifs du plan climat. Dans le même temps, 919,0 M€ de dépenses de fonctionnement (hors masse salariale) ont été alloués au soutien de la transition écologique du territoire, au titre des mobilités décarbonées, de l'entretien des espaces verts ou encore de l'adaptation au réchauffement climatique.

L'engagement de la Ville pour la transition écologique du territoire parisien se traduit concrètement dans le compte administratif 2024 par :

- **l'ouverture de nouveaux espaces verts, la végétalisation et la plantation d'arbres**, qui sont au cœur de la politique de renaturation, d'adaptation et de promotion de la biodiversité (156,3 M€ en investissement et 27,7 M€ en fonctionnement). En investissement, dans le cadre du programme « Embellir votre quartier », 47,5 M€ ont été investis par la Ville et 15,3 M€ ont été spécifiquement consacrés à l'aménagement de rues aux écoles, ainsi que 6,1 M€ pour les pieds d'arbres. 14,4 M€ ont permis le réaménagement des espaces verts autour de la Tour Eiffel. Dans le but de créer 30 hectares d'espaces verts supplémentaires sur le territoire parisien, la Ville a dépensé 18,9 M€. 5,6 M€ ont permis de mettre en œuvre les plantations et replantations d'arbres, notamment dans le cadre du plan 170 000 arbres. 3,1 M€ ont été consacrés à l'aménagement de nouvelles forêts urbaines place de l'Hôtel de Ville (Paris centre) et place du Colonel Fabien (10<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup>). La Ville a poursuivi la politique de déploiement des cours oasis dans les écoles et les collèges en investissant 2,8 M€. En fonctionnement, 27,7 M€ ont été alloués à l'entretien des parcs, des jardins et des bois ;

■ *le développement des mobilités décarbonées* (205,8 M€ en investissement et 522,2 M€ en fonctionnement). En investissement, les extensions dans Paris des ligne 3b du tramway et du RER E, inaugurées en 2024, ont représenté 81,2 M€ de dépenses en 2024. 9,4 M€ ont permis de financer les adaptations des stations de la ligne 11 réalisées en parallèle de son prolongement. 55,4 M€ ont été consacrés à la réalisation des objectifs du plan vélo avec la création de nouvelles pistes dans les quartiers populaires et les axes structurants du réseau. 3,4 M€ d'aides à l'éco-mobilité ont permis de soutenir les particuliers et les professionnels pour l'achat de vélos ou de véhicules propres, notamment pour passer la nouvelle étape au Crit'air 3 de la zone à faibles émissions (ZFE) francilienne. En fonctionnement, la Ville a contribué à hauteur de 455,3 M€ au financement des transports en commun du territoire parisien au titre de sa contribution à Île-de-France Mobilité<sup>3</sup>, et rembourse en parallèle les écoliers, collégiens et lycéens pour leurs abonnement Imagine R à hauteur de 31,5 M€. La Ville participe également à hauteur de 22,9 M€ au syndicat Vélib' Métropole pour soutenir le fonctionnement du service Vélib ;

■ *la diminution de la consommation énergétique du bâti, la préservation des ressources et le développement des énergies renouvelables* (223,7 M€ en investissement et 329,0 M€ en fonctionnement). Au regard du rôle central que joue la rénovation du bâti pour la réduction de la consommation énergétique du patrimoine de la Ville de Paris et son adaptation aux effets du réchauffement climatique, tous les projets de construction et de rénovation des bâtiments municipaux – crèches, écoles, collèges, gymnases, piscines, terrains de sport, centres Paris Anim, bibliothèques, conservatoires – répondent aux normes environnementales les plus ambitieuses. Ces travaux ont représenté 160,5 M€ d'investissement sur l'année 2024. La Ville a en outre subventionné les projets des copropriétés privées à hauteur de 21,6 M€ en investissement pour l'atteinte des mêmes objectifs de sobriété énergétique, notamment dans le cadre du dispositif « Éco-rénovons Paris+ » (avec également 2,9 M€ de dépenses en fonctionnement). La Ville a continué son effort pour la performance énergétique des piscines avec plus de 21,9 M€ investis, dont 13,2 M€ pour la rénovation de la piscine située rue Belliard dans le 18<sup>e</sup> arrondissement, qui répond à un haut niveau de performance énergétique et d'économies en eau. En outre, elle recourt aux contrats de performance énergétique pour la rénovation de ses bâtiments scolaires (écoles et collèges) à hauteur de 12,5 M€ en 2024.

Afin de décarboner son mix énergétique, la Ville a par ailleurs multiplié les installations d'unités de production d'énergies renouvelables dans ses équipements : la Ville a ainsi investi 3,5 M€ dans les projets d'énergie renouvelable, qu'il s'agisse d'opérations de géothermie et de récupération de chaleur ou d'installation de panneaux photovoltaïques sur les toits des bâtiments municipaux.

En fonctionnement, la Ville a consacré 210,2 M€ à l'amélioration de la performance du tri, à la collecte et à la réduction du volume des déchets, auxquels s'ajoutent 3,3 M€ dans le cadre du dispositif Trilib en investissement. La Ville a également dépensé 94,7 M€ dans le cadre de ses marchés de fourniture d'électricité verte pour l'éclairage public et les bâtiments ;

■ *les autres dépenses d'adaptation de la Ville au changement climatique* (26,0 M€ en investissement, 40,0 M€ en fonctionnement). En investissement, 5,4 M€ ont été mobilisés pour la promotion et le soutien à l'agriculture urbaine et l'alimentation durable, ainsi que 10,5 M€ pour soutenir le développement du commerce de proximité. En outre, la Ville a investi 1,9 M€ dans le cadre du soutien au réemploi et à l'économie circulaire.

1,4 M€ a été consacré à la baignabilité de la Seine. La Ville a également consacré 0,9 M€ au déploiement d'ombrières dans l'espace public, ainsi que divers dispositifs de rafraîchissement (brumisateurs, toits blancs) afin de protéger les Parisiennes et les Parisiens de pics de chaleur. En fonctionnement, la Ville a consacré 9,9 M€ à la formation et à la sensibilisation du public aux enjeux du changement climatique, en particulier les jeunes dans le cadre des classes de découverte et de l'Académie du climat. La lutte contre la sécheresse et la prévention des crues dans le cadre de l'EPTB Seine Grands Lacs ont été financées à hauteur de 4,6 M€. Enfin, 3,0 M€ ont été consacrés à l'agriculture urbaine et l'alimentation durable, et 2,5 M€ au développement de l'économie sociale et solidaire.

<sup>3</sup> À ce montant de contribution directe statutaire s'ajoutent 191 M€ de financements indirects en fonctionnement, dont 76,0 M€ au titre de la prise en charge des passes Améthyste par le CASVP, 44,5 M€ au titre du versement mobilité (dépense de masse salariale), 30,0 M€ au titre du remboursement des abonnements Imagine'R des collégiens et lycéens, 22,8 M€ au titre de la prise en charge de 75 % des abonnements Navigo des agents (dépense de masse salariale) et 15,6 M€ dans le cadre de l'affectation des ressources du CAS Amendes.

Les dépenses en faveur de la politique de gestion des déchets et de propreté urbaine atteignent 42,3 **M€**, contre 20,5 **M€** en 2023.

Sur ce total, 20,9 M€ ont financé **l'acquisition de nouvelles sanisettes** implantées dans l'espace public.

13,7 M€ ont été consacrés aux services communs de la collecte et de la propreté, dont 8,1 M€ pour l'achat de véhicules, d'équipements de sécurité routière (dispositifs anti-angles morts) et de pièces détachées. Ces dépenses progressent de 2,0 M€ par rapport à 2023. Par ailleurs, 2,4 M€ ont été investis dans la rénovation des locaux, la sécurité bâtiminaire et la création de nouveaux ateliers de propreté. Les dépenses pour l'installation de bornes de recharge dans les ateliers et garages destinés à la flotte de véhicules électriques s'élèvent à 0,6 M€.

Les investissements consacrés au tri, à la valorisation et au traitement des déchets ont représenté 7,2 M€, après 4,1 M€ en 2023. Les dépenses d'acquisition de stations Trilib' se sont élevées à 3,3 M€ tandis que celles liées à l'achat et la pose de bornes d'apport volontaire des déchets alimentaires aux abords des marchés ont été de 0,3 M€. La poursuite du projet d'Aérog'art, sélectionné dans le cadre de l'appel à projets urbains innovant « Réinventer Paris – Les dessous de Paris » et incluant la création d'une déchetterie, a mobilisé 2,9 M€, après 1,1 M€ en 2023. Les dépenses consacrées aux déchèteries, centres d'apport des encombrants et recycleries représentent 0,7 M€.

Enfin, 0,5 M€ a été consacré à l'installation et au renouvellement de corbeilles de rue dans l'espace public.

**La politique de l'énergie a mobilisé 3,5 M€**, contre 0,4 **M€** en 2023.

Cette hausse est notamment portée par le programme ENR 2030 (2,6 M€) tandis que le programme « Energiculteurs » a mobilisé 0,9 M€, contre 0,3 M€ en 2023.

3,4 **M€** ont été consacrés **au soutien à l'acquisition de véhicules propres**, après 2,6 **M€** en 2023.

Ces dépenses recouvrent des subventions et des aides financières versées sous conditions de ressources pour l'acquisition de véhicules propres.

2,5 **M€** ont été consacrés à la préservation du patrimoine naturel et à la gestion des risques technologiques.

Cette dépense recouvre principalement des opérations de consolidation des sols et des carrières souterraines.

2,3 **M€** ont été consacrés à la politique de gestion des eaux.

Cette dépense recouvre à titre principal la subvention d'investissement annuelle de 2,0 M€ versée jusqu'en 2027 à la régie Eau de Paris pour la rénovation du réseau d'eau non potable (ENP).

Les dépenses relatives aux services communs ont représenté 0,6 **M€** en 2024, après 1,4 **M€** en 2023.

Cette diminution s'explique par la baisse des dépenses liées au relogement de services administratifs.

## Recettes d'investissement

Les recettes **d'investissement perçues** au titre de la fonction « Environnement » **s'élèvent à 8,7 M€**, contre 4,9 M€ en 2023.

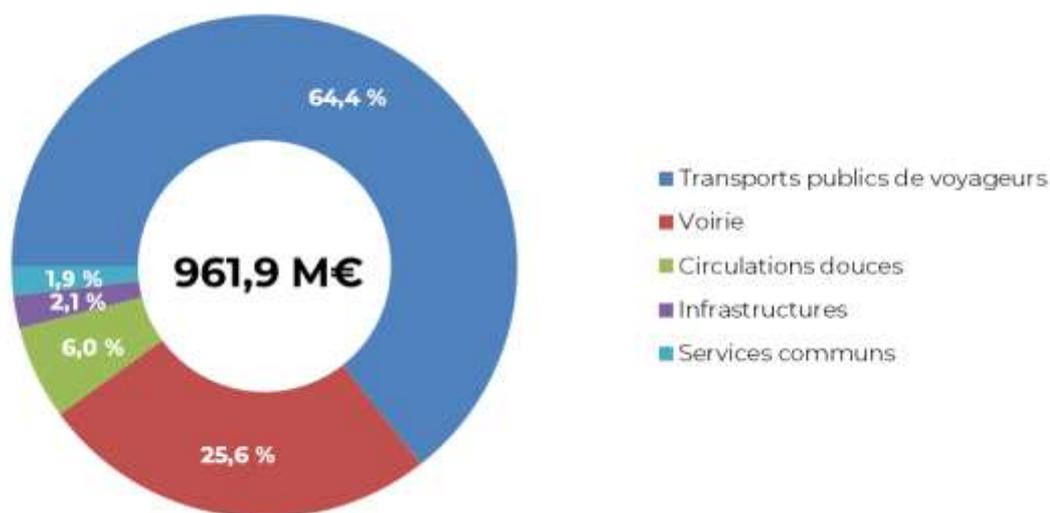
La Ville a perçu 8,0 M€ de subventions du Fonds vert pour mener des travaux de performance énergétique.

4,6 M€ ont été perçus pour la rénovation énergétique de 20 écoles et 3,1 M€ pour celle de neuf collèges.

0,6 M€ a été perçu au titre du cofinancement par le Syctom d'actions en matière de tri à la source des flux de collecte sélective.

## (8) Transports

Budget consolidé consacré aux transports – CA 2024



en M€	CA 2023	CA 2024
Dépenses de fonctionnement	682,7	726,8
<i>dont masse salariale</i>	74,0	78,6
<b>Dépenses d'investissement</b>	269,1	235,1
Recettes de fonctionnement	451,6	463,1
<b>Recettes d'investissement</b>	22,6	52,8

### Dépenses de fonctionnement

Au CA 2024, le budget de fonctionnement consacré **aux transports s'est élevé à 726,8 M€**, dont 78,6 M€ au titre de la masse salariale.

Au budget primitif 2024, le solde de la fonction « Transports » s'est établi à +21 postes du fait des créations.

21 postes ont été créés à la direction de la voirie et des déplacements dont :

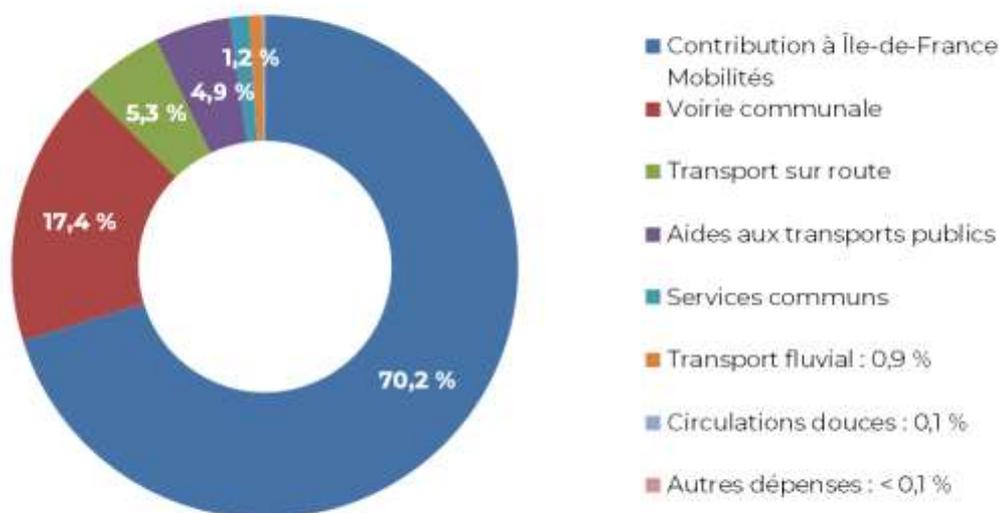
- 14 postes pour renforcer les sections territoriales de voirie ;
- 4 postes au service des aménagements et des grands projets ;
- 2 postes au service des canaux ;
- 1 poste pour l'accréditation des personnes à mobilité réduite.

Au budget supplémentaire 2024, avec 1 création de poste et un solde de transformation de -4 postes, le solde de la fonction « Transports » s'est établi à -3 postes.

**Au total sur l'année 2024, le solde de la fonction « Transports » s'établit à +18 postes.**

Hors masse salariale, les dépenses de fonctionnement au titre des transports représentent 648,2 M€ au CA 2024, en hausse de 6,5 % sur un an (+39,5 M€).

## Dépenses de fonctionnement (hors masse salariale) – CA 2024



La contribution à Île-de-France Mobilités (IDFM) demeure le principal poste de dépenses avec un montant de 455,3 M€ (+20,0 M€ par rapport au CA 2023, soit +4,6 %).

Cette participation correspond à 30,3 % des contributions publiques aux charges d'exploitation des services de transports franciliens.

**Les dépenses consacrées à la voirie communale et aux équipements de voirie s'élèvent à 112,7 M€ au CA 2024, en hausse de 22,0 M€.**

Au sein de ce montant, les dépenses relatives au stationnement de surface s'élèvent à 59,4 M€, en hausse de 11,5 M€. Les dépenses liées aux *marchés de contrôle du stationnement* augmentent de 8,0 M€ pour s'établir à 25,6 M€. Cette augmentation traduit notamment la montée en puissance du marché de contrôle du stationnement. Les dépenses relatives au *traitement des forfaits post-stationnement* (FPS) par l'Agence nationale de traitement automatisé des infractions (Antai) progressent de 1,7 M€ pour atteindre 15,0 M€ dans un contexte d'augmentation du volume de FPS traités. Les dépenses consacrées aux *moyens de paiement* (maintenance des horodateurs, terminaux à carte bleue, paiement par téléphone mobile) augmentent de 1,6 M€ pour s'établir à 7,0 M€. Les dépenses de *mise en fourrière pour stationnement gênant* augmentent de 0,6 M€ pour s'établir à 6,5 M€ en lien avec une hausse des enlèvements. Enfin, le montant des dépenses consacrées au *stationnement des autocars* dans les parcs dédiés baisse de 0,4 M€ pour s'établir à 5,4 M€.

Les dépenses de **travaux et d'entretien sur la voirie communale** représentent 25,3 M€, en hausse de 2,9 M€ par rapport au niveau de 2023. Les dépenses consacrées à *l'entretien de la voirie* atteignent 16,9 M€ (+2,9 M€) : 8,6 M€ pour les chaussées et trottoirs (+2,5 M€), 5,1 M€ pour les réfections effectuées à la suite de dégradations causées par des tiers non-identifiés (+0,1 M€) et 3,2 M€ pour la signalisation (+0,3 M€). 3,3 M€ ont été consacrés à la *maintenance des tunnels* et à *l'exploitation du boulevard périphérique* (+0,2 M€). Les crédits consacrés à *l'entretien de voirie délégué* à des tiers se maintiennent à 1,5 M€. Les *autres dépenses* (équipements sur voie publique, fournitures, fonctionnement des laboratoires et du centre de maintenance et d'approvisionnement) atteignent 3,6 M€.

Les dépenses liées au stationnement concédé atteignent 18,4 M€, en hausse de 7,3 M€ dont 3,7 M€ correspondent à un rattrapage de taxe foncière non payée en 2023 en raison de contestation sur les modalités de calcul et la revalorisation des bases.

Enfin, les équipements de voirie représentent 9,4 M€ (+0,2 M€). Les dépenses consacrées à l'entretien de la *signalisation lumineuse tricolore* dans le cadre du marché global de performance énergétique s'élèvent à 8,8 M€, en hausse de 0,2 M€. Les dépenses d'entretien du *meublier urbain* atteignent 0,6 M€, stable par rapport au niveau de 2023.

Les dépenses relatives aux moyens de transport sur route représentent 34,4 M€, en baisse de 12,6 M€ par rapport à 2023.

La contribution au **syndicat Autolib' Vélib' Métropole** (SAVM) s'est élevée à 23,5 M€. La part de cette contribution versée au titre du *budget Vélib'* atteint 22,9 M€ (+0,3 M€). La part versée au titre du *budget Autolib'* atteint 0,6 M€ (-9,1 M€). Le montant important versé en 2023 correspondait à la constitution de la provision pour risque dans le cadre du contentieux Autolib'.

Les dépenses liées au fonctionnement des cinq lignes de traverses (dessertes locales de quartier) ont atteint 7,1 M€ (+0,4 M€).

Les dépenses dédiées aux transports pour les personnes à mobilité réduite (PAM) s'établissent à 3,8 M€, en baisse de 4,2 M€ en raison de la régionalisation du service depuis le mois de juillet 2023.

**Le coût des mesures mises en œuvre pour favoriser la mobilité des jeunes Parisiennes et Parisiens s'est élevé à 31,5 M€, en hausse de 10,6 M€ par rapport à 2023.**

Cette hausse s'explique principalement par une augmentation de 10,3 M€ du budget consacré au remboursement des **forfaits Imagin'R des collégiens** et des lycéens (30,0 M€) à la suite de la hausse tarifaire intervenu le 1<sup>er</sup> janvier 2024 et de la hausse du nombre de bénéficiaires. Les budgets consacrés au remboursement des **forfaits Imagin'R junior** à destination des écoliers de 4 à 11 ans, des étudiants boursiers, des forfaits Navigo pour les adultes de moins de 20 ans en situation de handicap et des **abonnements Vélib' mécanique pour les jeunes de 14 à 18 ans** ont atteint 1,5 M€ (+0,3 M€).

**Les dépenses des services communs s'élèvent à 8,0 M€, en baisse de 0,6 M€.**

Cette évolution correspond notamment à une diminution de 0,4 M€ du budget consacré aux prestations assurées par les transports automobiles municipaux et aux dépenses de carburant (2,6 M€). S'y ajoute notamment 1,6 M€ au titre des indemnités amiables de tiers en réparation de dommages accidentels dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris. Les autres dépenses (information des usagers, charges immobilières, études, subventions) représentent 3,8 M€.

Les dépenses concernant les haltes et infrastructures fluviales représentent 5,5 M€, en hausse de 0,4 M€ par rapport à 2023.

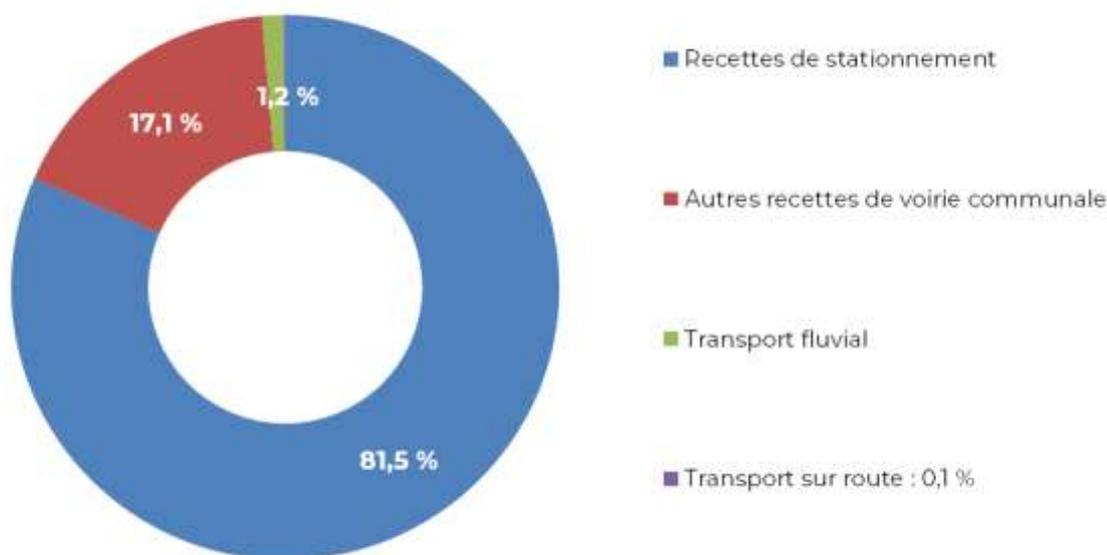
3,4 M€ ont été mobilisés pour **l'entretien et à l'exploitation des canaux** (+1,0 M€), 1,9 M€ pour le paiement des taxes et contributions (-0,7 M€) et 0,2 M€ pour les services communs.

Les circulations douces bénéficient de 0,7 M€ en 2024, dont 0,5 M€ consacrés aux opérations « Paris Respire », **en baisse par rapport à 2023 du fait de l'annulation de Paris Respire pendant les Jeux olympiques et paralympiques.**

## Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement liées aux transports représentent 463,1 M€, en hausse de 11,6 M€ par rapport au CA 2023 (+2,6 %).

Recettes de fonctionnement – CA 2024



**Les recettes de voirie communale s'élèvent à 456,8 M€, en hausse de 20,2 M€ sur un an.**

Les recettes perçues au titre du stationnement de surface s'établissent à 377,6 M€, en hausse de 23,2 M€. Ce montant comprend 350,3 M€ de recettes liées au *stationnement payant* (+22,6 M€). Les recettes de *fourrières* perçues par la Ville augmentent de 1,5 M€ par rapport à 2023 pour atteindre 18,4 M€. Les recettes issues du stationnement des autocars atteignent 8,9 M€ (-1,0 M€).

Les redevances de stationnement concédé atteignent 50,8 M€, en baisse de 4,4 M€ en raison de la baisse de fréquentation des parcs pendant les Jeux olympiques et paralympiques.

Les recettes liées au patrimoine de voirie s'élèvent à 28,4 M€, en hausse de 1,5 M€. Les **droits d'occupation du domaine public** (16,7 M€) augmentent de 0,6 M€. Les redevances sur les *stations-service* s'élèvent à 6,3 M€ (+0,2 M€). Les recettes perçues au titre des *prestations du laboratoire de l'espace public* atteignent 4,7 M€ (+0,8 M€). Les *autres recettes* atteignent 0,7 M€, dont 0,4 M€ au titre de l'apurement des travaux pour comptes de tiers comptabilisés en section de fonctionnement.

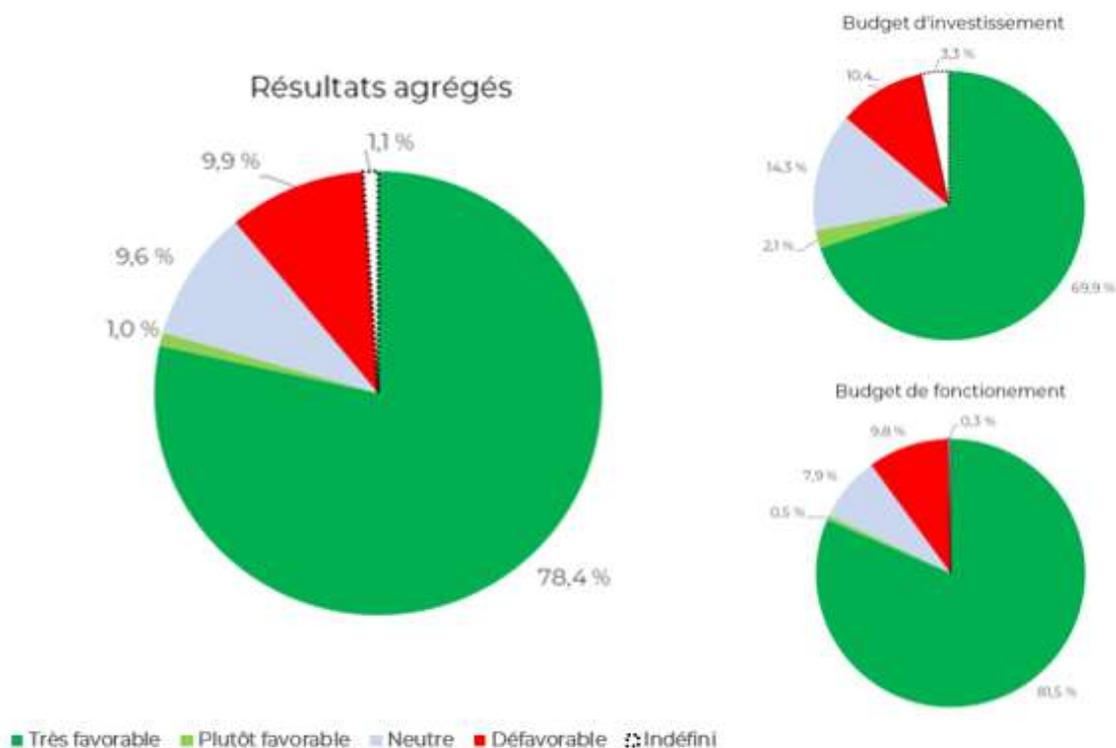
Le transport fluvial représente 5,8 M€ de recettes (-0,7 M€ par rapport à 2023).

Ce montant correspond à 3,6 M€ de **fourniture d'eau non potable à Eau de Paris** (-0,4 M€) et 2,1 M€ de droits de navigation et de **redevances d'occupation du domaine public fluvial** (-0,3 M€).

**Les recettes relatives aux transports sur route s'établissent à 0,5 M€ (-8,1 M€).**

Elles correspondent aux subventions versées par IDFM pour l'exploitation des traverses. La baisse importante s'explique par la régionalisation du service de transport à destination des personnes à mobilité réduite (PAM) depuis le mois de juillet 2023.

**Focus sur l'évaluation climat des dépenses au titre des transports**

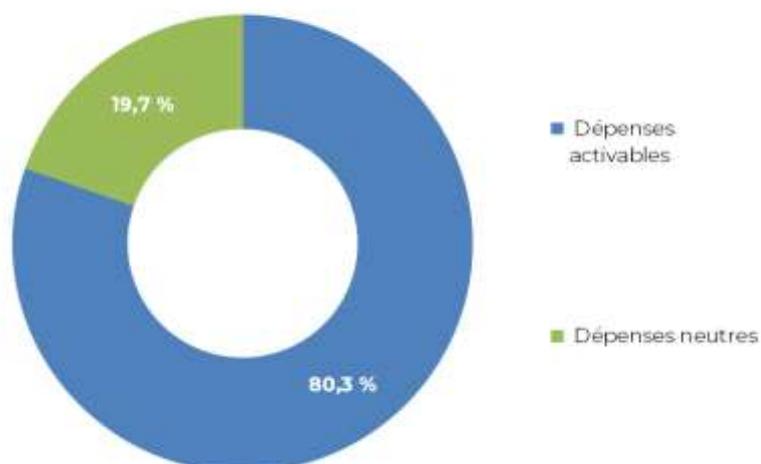


78,4 % des dépenses de transport sont favorables. Cette part significative des dépenses favorables traduit l'engagement de la Ville dans la réduction de la place des déplacements carbonés. La Ville contribue massivement au développement et au fonctionnement des transports en commun, notamment au travers des contributions à Île-de-France Mobilités (455,3 M€) et au syndicat Autolib Vélib' Métropole (23,5 M€). Elle soutient également les mobilités décarbonées à travers les remboursements des pass Imagine'R junior, collégiens et lycéens, étudiants bénéficiaires de l'AAEH ainsi que des abonnements Vélib des jeunes de 14 à 18 ans (31,5 M€). En investissement, 55,4 M€ ont été consacrés à la réalisation de nouvelles pistes cyclables et 81,2 M€ ont financé les extensions dans Paris des lignes du tramway T3b et du RER E.

Les dépenses neutres correspondent à 9,6 % des dépenses analysées et comprennent notamment les dépenses liées à l'entretien des voies, ponts et tunnels gérés par la Ville, ainsi que les mises en fourrière de véhicules.

Les dépenses défavorables (9,9 % des dépenses analysées) comprennent notamment les dépenses d'entretien et d'exploitation du boulevard périphérique.

## Budget sensible au genre – Focus sur la tricatégorisation des dépenses de fonctionnement au titre des transports

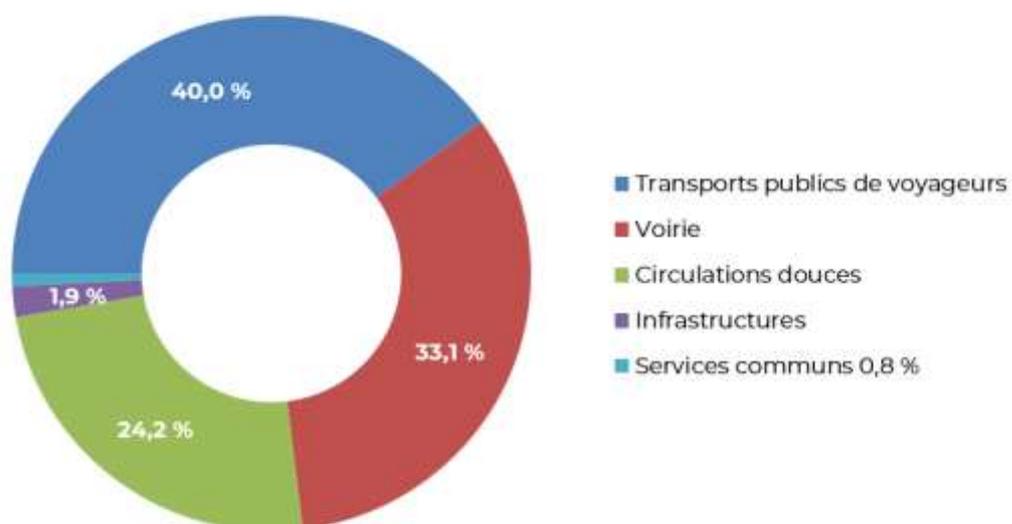


Les dépenses classées comme « activables » représentent 80,3 % du périmètre des dépenses de la fonction « Transports ». La contribution à Ile-de-France Mobilités, l'aide au transport des collégiens et des lycéens ainsi que la participation au syndicat Vélib' représentent la quasi-totalité des dépenses activables. Ces dépenses peuvent avoir un impact sur les inégalités entre les femmes et les hommes notamment à travers la question de l'accessibilité, de nombreuses études soulignant que les femmes utilisent en moyenne plus les transports en commun en étant accompagnées de leurs enfants. Les dépenses classées comme « neutres » sont majoritairement constituées de dépenses supports (entretiens des voies, signalisation, trottoirs, maintenance des tunnels, chantiers).

## Dépenses d'investissement

235,1 M€ de crédits d'investissement ont été dédiés aux transports, après 269,1 M€ en 2023.

### Dépenses d'investissement – CA 2024



**En matière de transports publics de voyageurs, les dépenses d'investissement consacrées aux grands travaux d'extension du réseau et à l'amélioration des équipements existants (gares, bus, métro) se sont élevées à 94,0 M€ au CA 2024, contre 146,5 M€ en 2023.**

42,2 M€ ont été dédiés aux tramways en 2024, après 54,6 M€ en 2023. Le rythme de liquidation traduit la finalisation des travaux d'extension de la ligne T3 entre la porte d'Asnières et la porte Dauphine (41,0 M€ en 2024, après 52,7 M€ en 2023). 0,9 M€ a également été mobilisé pour l'appel de fonds au titre des travaux du T9 reliant Paris à Orly, mis en service en 2021 mais pour lequel la convention signée avec IDFM prévoit des versements de la Ville jusqu'en 2026.

40,6 M€ ont été versés à la SNCF afin de participer au financement des travaux d'extension du RER E à l'Ouest dans le cadre du projet Éole, après 68,5 M€ en 2023. La baisse s'explique par la livraison de la première phase du projet, entre Paris et Nanterre, au mois de juin 2024.

Les dépenses liées aux lignes de métro ont représenté un montant de 9,8 M€ en 2024. Elles concernent le financement du prolongement de la ligne 11 jusqu'à la gare de Rosny-Bois Perrier, qui s'élève à 9,4 M€ en 2024 et le financement du prolongement de la ligne 14 jusqu'à la mairie de Saint-Ouen pour un montant de 0,4 M€. Elles portent plus particulièrement sur l'adaptation de la ligne et de ses stations sur le territoire parisien, en raison de la future mise en service de nouvelles rames de cinq voitures (contre quatre actuellement), et sur la création de nouveaux accès dans les stations existantes.

Les dépenses de voirie ont mobilisé 77,7 M€ en 2024.

Les dépenses relatives au patrimoine de voirie s'élèvent à 68,6 M€, après 64,7 M€ en 2023. Les dépenses d'entretien des chaussées, trottoirs et tapis s'établissent à 25,1 M€. L'entretien et l'exploitation du boulevard périphérique ont mobilisé 12,6 M€. Les réparations du Pont de Sully représentent une dépense de 8,0 M€. 6,0 M€ ont été consacrés à **l'entretien des ponts et des ouvrages d'arts**. La rénovation des **pieds d'arbre** a mobilisé 6,1 M€ (contre 1,5 M€ en 2023). 4,9 M€ ont été consacrés à la mise en conformité des tunnels routiers. Le coût des travaux pour comptes de tiers réalisés sur la voirie s'établit à 3,7 M€.

Les dépenses relatives au stationnement de surface représentent 9,1 M€ en 2024, après 1,5 M€ en 2023. Elles concernent principalement **l'appel à projet urbain innovant de la porte de Saint-Ouen** (7,6 M€). Les dépenses relatives au stationnement payant de surface s'établissent à 0,6 M€ au titre de la signalisation, 0,2 M€ au titre du stationnement des deux roues et 0,1 M€ au titre de la modernisation des horodateurs. La transformation des places de stationnement a mobilisé 0,1 M€.

**Les crédits d'investissement mobilisés en faveur des circulations douces s'élèvent à 56,9 M€ en 2024, contre 49,9 M€ en 2023.**

Les dépenses concernant les pistes cyclables s'établissent à 55,4 M€ en 2024, contre 47,6 M€ en 2023. Cette hausse s'explique par le déploiement du plan vélo et par la création de nouvelles pistes cyclables à l'instar de celles du boulevard de l'Hôpital (13<sup>e</sup> arrondissement) et de la rue de la Chapelle (18<sup>e</sup>).

0,9 M€ a été consacré aux projets de modération de la vitesse de circulation, avec notamment la mise en place de nouvelles signalisations.

Enfin, l'installation de mobilier urbain pour le stationnement des vélos a bénéficié de 0,3 M€ et l'amélioration du cheminement des piétons et des personnes à mobilité réduite a mobilisé 0,3 M€.

Les gares et les canaux se sont vu consacrer 4,5 **M€ d'investissements, après 6,1 M€** en 2023.

L'entretien des canaux a mobilisé 3,3 M€ en 2024 et 0,7 M€ a été consacré à la mise aux normes des bâtiments afférents. 0,2 M€ a permis la modernisation des installations électriques et de commande à distance des ouvrages des canaux, 0,2 M€ a été dédié à l'entretien des digues et 0,1 M€ au projet d'amélioration des **liaisons entre la gare du Nord et la gare de l'Est** avec la requalification de la rue d'Alsace (10<sup>e</sup>).

Les dépenses pour les services communs représentent 1,9 **M€**.

## **Recettes d'investissement**

52,8 **M€** ont été perçus en 2024, contre 22,6 **M€** en 2023.

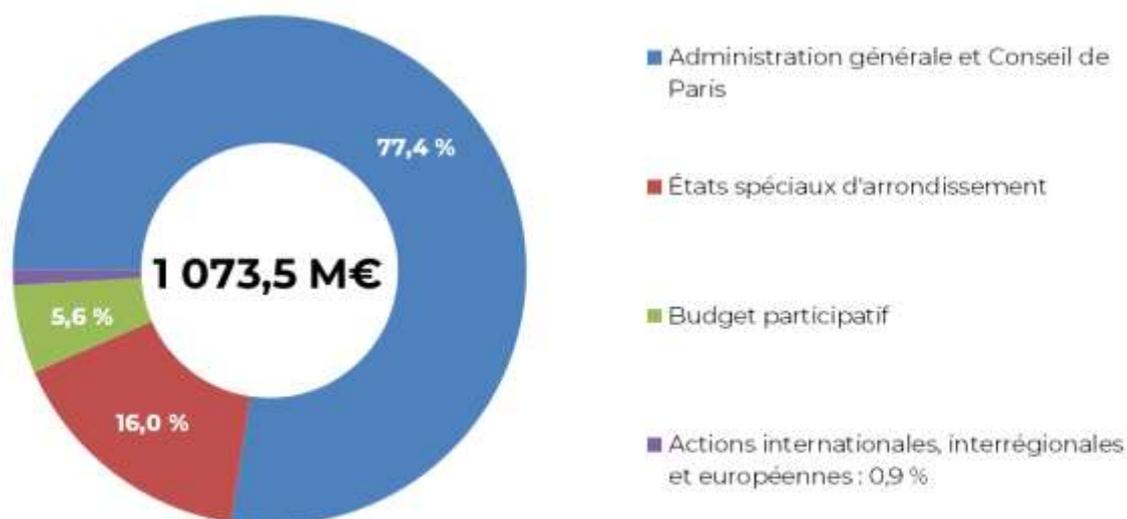
Les recettes liées aux transports publics de voyageurs s'élèvent à 39,8 M€ et correspondent à des subventions dans le cadre du prolongement de la ligne de tramway T3.

Les recettes relatives aux circulations douces s'établissent à 10,4 M€ et correspondent principalement à des subventions pour l'aménagement des pistes cyclables (10,2 M€), dont 7,5 M€ versés par la Région Île-de-France dans le cadre du plan vélo régional, 2,2 M€ par la Métropole du Grand Paris, 0,3 M€ par l'État au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et 0,2 M€ de l'Union européenne au titre du Feder.

Enfin, les recettes perçues au titre de la voirie représentent 2,6 M€ et proviennent essentiellement de remboursements pour les opérations de voirie réalisées pour le compte de tiers.

## (9) Services généraux

Budget consolidé consacré aux services généraux – CA 2024



Les crédits de la fonction « Services généraux », ventilables par politique publique, sont destinés notamment à l'administration générale, à l'assemblée délibérante, aux états spéciaux d'arrondissement, à l'action internationale et à la gestion des fonds européens. Les crédits non ventilables, relatifs à la fiscalité et aux opérations financières, sont décrits dans la partie 3 du présent rapport.

en M€	CA 2023	CA 2024
Dépenses de fonctionnement	836,5	896,9
<i>dont masse salariale</i>	424,1	452,4
Dépenses d'investissement	143,9	176,6
Recettes de fonctionnement	227,3	241,8
<b>Recettes d'investissement</b>	2,5	10,4

### Dépenses de fonctionnement

Au CA 2024, les dépenses de fonctionnement consacrées aux services généraux représentent 896,9 M€, dont 452,4 M€ de masse salariale.

Au BP 2024, avec 80 créations de postes, un poste transféré du CASVP vers la DRH, un solde des transferts de +11, un solde des transformations de postes de +11 et 113,5 redéploiements, le solde de la fonction « Services généraux » s'établit à -10,5 postes.

10 postes ont été créés à la direction de la construction publique et de l'architecture pour la mise en œuvre des missions transverses dans les sections locales d'architecture, notamment la mission accessibilité.

10 postes ont été créés à la direction de la démocratie, des citoyens et des territoires :

- 3 postes pour les cabinets des adjoints à la Maire de Paris ;
- 2 postes pour la délivrance des titres d'identité ;
- 2 postes pour la réouverture du Pavillon Baudouin dans le 20<sup>e</sup> arrondissement ;

- 1 poste pour la mairie du 14<sup>e</sup> arrondissement ;
- 1 poste pour l'application « Mon Paris » ;
- 1 poste pour l'état civil à la mairie du 12<sup>e</sup> arrondissement.

10 postes ont été créés à la direction des ressources humaines pour le service des rémunérations, le centre mobilité compétences, les bureaux de carrières, le bureau des retraites, le bureau de la formation, le pôle aptitudes, maladies et accidents et le service des systèmes d'information.

8 postes ont été créés à la direction des systèmes d'information et du numérique pour le plan de transformation numérique.

4 postes ont été créés à la direction des finances et des achats pour permettre de pérenniser des emplois de vacataires au centre de compétences Sequana.

3 postes ont été créés à la direction des affaires juridiques.

1 poste a été créé à la direction de l'information et de la communication pour les Jeux olympiques et paralympiques 2024.

34 emplois ont été créés pour inciter les cadres à la prise de responsabilité :

- 17 emplois fonctionnels de chefs de service administratif ;
- 17 emplois fonctionnels de chefs d'arrondissement.

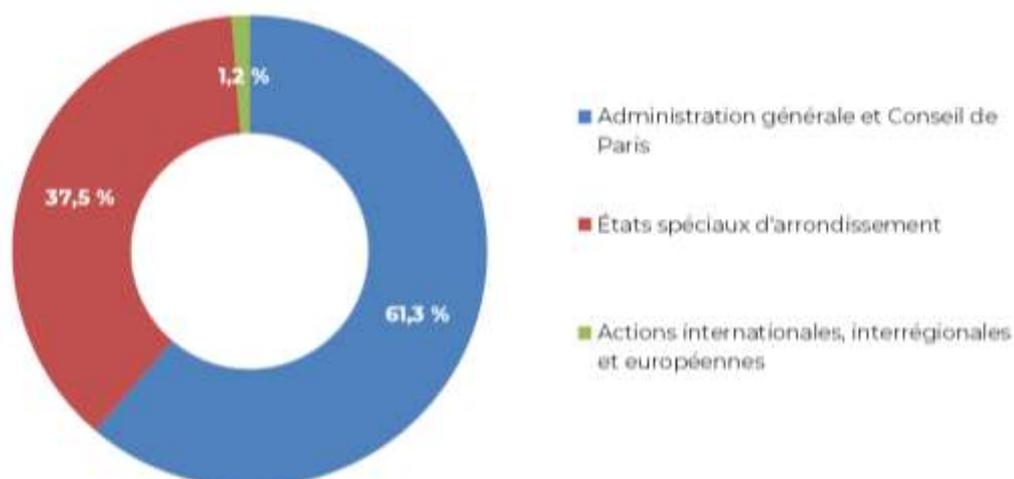
Au budget supplémentaire 2024, le solde sur la fonction « Services généraux » s'est établi à -19 (solde d'une création, -13 transformations et -7 transferts).

3 postes ont été créés à la direction de la démocratie, des citoyens et des territoires pour les mairies des 5<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> arrondissements.

Au total sur l'année 2024, le solde de la fonction « Services généraux » s'établit à -29,5 postes.

Hors masse salariale, les dépenses de fonctionnement dédiées aux services généraux atteignent 444,5 M€ au CA 2024, en augmentation de 32,1 M€ par rapport au CA 2023 : 272,3 M€ pour les **dépenses générales de l'administration et le Conseil de Paris, 166,8 M€** pour les états spéciaux d'arrondissement, et 5,4 M€ pour l'action internationale et interrégionale de la collectivité parisienne.

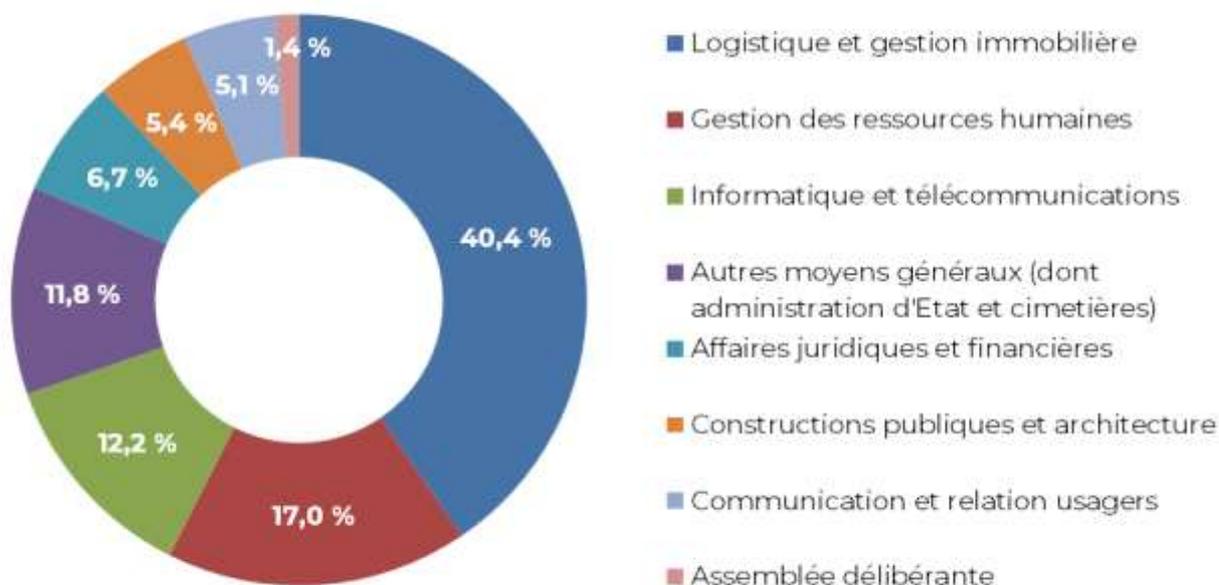
Dépenses de fonctionnement (hors masse salariale) – CA 2024



## Dépenses générales de l'administration et du Conseil de Paris

Le budget de fonctionnement consacré aux dépenses générales de l'administration et du Conseil de Paris s'élève à 272,3 M€, en hausse de 27,5 M€ par rapport au CA 2023.

### Principaux postes de dépenses d'administration générale – CA 2024



Le premier poste de dépenses concerne la logistique et la gestion immobilière, à hauteur de 110,1 M€, en hausse de 9,7 M€ par rapport au CA 2023.

Cette augmentation est principalement imputable aux *loyers, charges et impôts au titre des bâtiments administratifs* qui atteignent 76,2 M€, en hausse de 7,5 M€ pour permettre l'alignement du rythme des paiements sur l'année civile et de nouvelles prises à bail (50 avenue Daumesnil dans le 12<sup>e</sup>, 144 boulevard Mac Donald dans le 19<sup>e</sup>, 18-33 rue Marx Dormoy dans le 18<sup>e</sup>).

Les dépenses de *nettoyage des locaux administratifs* atteignent 11,7 M€, en augmentation de 0,8 M€. Elles incluent les prestations externalisées (récurrentes et ponctuelles) mais aussi l'achat de produits et de matériel d'entretien, ainsi que la location d'appareils notamment sanitaires (essuie-mains, tapis, etc.).

Les **dépenses d'habillement et d'équipements de protection individuelle** sont en hausse de 0,6 M€ pour atteindre 9,8 M€. Cette hausse est due aux révisions de prix des marchés.

Les dépenses de **travaux d'entretien et de maintenance des bâtiments municipaux** sont stables à 3,6 M€ afin d'assurer le maintien en condition opérationnelle des sites administratifs.

Les dépenses d'*affranchissement* (2,6 M€) se maintiennent au niveau du CA 2023.

Les *autres dépenses de logistique* augmentent de 0,6 M€ et s'établissent à 6,2 M€. Elles concernent notamment le recours aux services de transports automobiles municipaux (TAM) pour 5,0 M€ (auto-

partage, navettes courrier, déplacements supplémentaires dans le cadre des JOP pour 0,3 M€), les prestations relevant de la reprographie et des élections (0,9 M€), et les dépenses d'aménagement des locaux (0,3 M€).

Les dépenses de développement des ressources humaines atteignent 46,3 M€, en hausse de 1,5 M€ par rapport à 2023.

Les dépenses consacrées aux **œuvres sociales à destination des agents** s'élèvent à 21,7 M€, en augmentation de 0,7 M€. Elles comprennent 12,4 M€ de subvention à l'association d'action sociale en faveur des personnels de la Ville de Paris (ASPP) et 7,0 M€ en faveur de l'association pour la gestion des œuvres sociales des personnels des administrations parisiennes (Agospap). 2,3 M€ sont consacrés aux autres prestations sociales à destination des agents et notamment aux chèques emploi-service universel (Cesu).

Les dépenses de *formation* (11,7 M€) augmentent de 1,5 M€ en raison de la révision des prix d'une vingtaine de marchés de formation, ainsi que de dépenses soutenues en matière de compte personnel de formation (CPF) et de recours au congé de transition professionnelle.

Les dépenses relatives à la **politique interne d'inclusion**, atteignant 3,2 M€, sont en progression de 0,5 M€ à 3,2 M€. Elles consistent en des dépenses d'accompagnement et de formation, de frais de transports (taxis) et des contrats de prestations de service (interprétariat en langue des signes (LSF)). Depuis 2024, ces dépenses incluent également toutes les actions liées à la mise en œuvre du plan parisien égalité femmes-hommes ainsi qu'à la lutte contre les discriminations et handicap, dont la certification Afnor.

Les versements des *pensions et rentes* sont stables à 3,1 M€.

2,3 M€ sont consacrés aux *services support*, à l'organisation de *concours et recrutements*, à la *communication interne* et aux frais de gestion de la *convention passée avec France Travail* au titre de l'assurance chômage dont bénéficient les agents contractuels de la collectivité parisienne.

Les dépenses de *prise en charge des accidents du travail et des maladies professionnelles* s'établissent à 2,2 M€ (-0,4 M€).

Enfin, les dépenses dédiées au financement des *congés bonifiés* (2,1 M€) diminuent de 1,2 M€ en raison d'un changement dans leurs modalités de mise en œuvre.

**Les dépenses relatives à l'informatique et aux télécommunications s'élèvent à 33,3 M€, en hausse de 4,5 M€.**

Les dépenses consacrées aux *infrastructures informatiques* (entretien et maintenance des réseaux et matériels) atteignent 16,8 M€ et les dépenses nécessaires à la *maintenance applicative* 8,8 M€.

Les dépenses de *télécommunications* augmentent de 0,4 M€ pour se fixer à 6,8 M€ à la suite de l'augmentation des abonnements de téléphonie mobile.

Les dépenses d'**assistance à maîtrise d'ouvrage** pour les projets de modernisation des systèmes **d'information** de la Ville représentent 0,8 M€, en baisse de 1,0 M€, en raison notamment d'un transfert vers le budget d'investissement.

Enfin, les dépenses consacrées aux *services supports* s'établissent à 0,1 M€.

Les dépenses afférentes aux affaires juridiques et financières de la collectivité parisienne représentent 18,2 **M€**, en augmentation de 7,3 **M€** par rapport à 2023.

Les dépenses d'*activités juridiques* (9,4 M€) sont en augmentation de 6,8 M€ à la suite essentiellement du règlement d'un contentieux.

Les dépenses dédiées à la *gestion des finances de la collectivité* (honoraires, marché de certification des comptes, primes d'assurances) sont en hausse de 0,3 M€ pour s'établir à 4,0 M€.

Les dépenses consacrées au **service public de l'accès au droit** s'élèvent à 2,4 M€ (+0,1 M€).

Les dépenses liées à *la passation des marchés publics et à la gestion des concessions* (2,1 M€) observent une hausse de 0,1 M€.

Les *autres dépenses* (documentation, impressions) s'élèvent à 0,3 M€.

**Les dépenses allouées à l'entretien et à la maintenance des constructions publiques s'élèvent à 14,7 M€, en hausse de 0,9 M€.**

Ces dépenses recouvrent principalement les maintenances préventive et curative des centres thermiques et des installations techniques (ascenseurs, systèmes de sécurité incendie) de l'ensemble des équipements recevant du public ainsi que des locaux de travail, les fournitures des ateliers et les moyens de déplacement des équipes techniques.

**Les dépenses de communication s'établissent à 8,9 M€, en augmentation de 1,3 M€.**

Les dépenses consacrées à l'**organisation d'événements** (3,7 M€) tels que Paris Plages, le feu d'artifice du 14 Juillet, les commémorations du 25 août, ou encore les animations de Noël augmentent de 0,2 M€ sous l'effet notamment du renchérissement des coûts de sécurisation.

Parallèlement, les opérations destinées à **faire connaître l'action municipale** (2,9 M€) et les *activités protocolaires* (1,2 M€) sont respectivement en hausse de 0,5 M€ et 0,2 M€.

Les *autres dépenses de communication* (expositions à l'Hôtel de Ville, boutique Paris Rendez-vous, services support) s'établissent à 1,3 M€.

Les dépenses relatives à la gestion des cimetières atteignent 5,8 **M€** au CA 2024, en baisse de 0,2 **M€**.

Les dépenses dédiées à *la gestion et à l'entretien des cimetières* diminuent de 0,1 M€ pour s'établir à 3,5 M€.

Les *autres dépenses courantes* (convois sociaux pour les personnes à faibles ressources, interventions en cas de sinistre) s'établissent à 2,2 M€.

**Les dépenses relatives aux relations avec les usagers et les associations s'élèvent à 3,9 M€, en hausse de 0,2 M€.**

Les dépenses consacrées à la *vie associative* augmentent de 0,9 M€ pour s'établir à 2,7 M€ pour accompagner la création du théâtre de la Concorde. 0,6 M€ a été alloué sous forme de subventions à des associations sur la base d'une programmation arrêtée par les mairies d'arrondissement dans le cadre du **fonds d'animation locale**. Les dépenses dédiées à la *concertation* avec les habitants et à *l'accueil des usagers* représentent 0,5 M€.

**Les dépenses relatives aux groupes d'élus et au fonctionnement du Conseil de Paris** représentent 3,7 M€, en hausse de 0,1 M€.

Elles comprennent notamment la *subvention versée à la caisse de retraite des élus* (2,6 M€), les *frais de déplacements des élus* (0,5 M€), les *frais de fonctionnement du Conseil de Paris* (0,2 M€) et les dépenses de *formation* (0,2 M€).

Les autres moyens généraux représentent 27,4 M€ au CA 2024.

Cette rubrique comprend notamment 21,1 M€ de crédits nécessaires aux *opérations comptables de régularisation en recettes* (créances admises en non-valeur, annulations de titres sur exercices antérieurs, apurement de la comptabilité des régies, etc.).

Les *frais financiers* (2,6 M€) augmentent de 0,5 M€ et retrouvent le niveau du CA 2022.

Les dépenses consacrées aux **fonctions d'administration générale pour le compte de l'État** (état civil et élections) s'établissent à 1,8 M€, en augmentation de 1,1 M€ en raison de l'organisation des élections législatives.

La *contribution versée à la caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL)*, au titre de la retraite des personnels transférés à l'Etat par la loi du 10 juillet 1964 portant réorganisation de la région parisienne, s'établit à 0,8 M€.

Les *autres dépenses* s'élèvent à 1,2 M€ et concernent les frais de fonctionnement de l'Inspection générale, du secrétariat général et du cabinet de la maire.

### **Dotations aux états spéciaux d'arrondissement (ESA)**

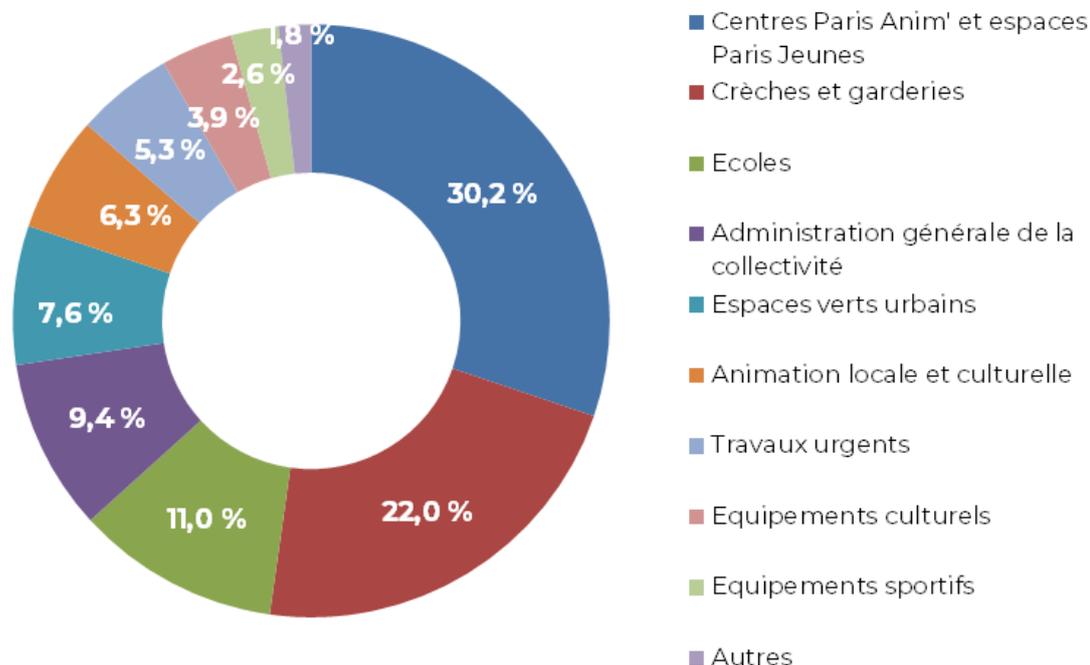
Les dotations de fonctionnement versées par le budget général aux états spéciaux **d'arrondissement (ESA) s'élèvent à 166,8 M€**, en augmentation de 4,6 M€ par rapport au CA 2023, soit 153,0 M€ au titre de la dotation de gestion locale et 13,8 M€ au titre de la **dotation d'animation locale**.

Du point de vue des états spéciaux d'arrondissement, les montants exécutés par les mairies d'arrondissement s'élèvent à 171,4 M€, en augmentation de 7,9 M€ par rapport à l'an passé.

Ainsi, les dépenses exécutées au titre de la *dotation de gestion locale* des ESA atteignent 156,4 M€, contre 150,0 M€ en 2023. Cette évolution correspond principalement aux dépenses énergétiques liées à l'augmentation des prix (+3,5 M€ par rapport à 2023) mais aussi à l'entretien des espaces verts urbains, du fait de l'accroissement des surfaces végétalisées sur le territoire parisien (+1,6 M€).

Les dépenses au titre de la **dotation d'animation locale** sont de 15,0 M€. L'augmentation par rapport à 2023 (13,5 M€) est portée notamment par les dépenses d'animation locale et culturelle (+0,9 M€), durant une année marquée par les Jeux olympiques et paralympiques.

## Répartition des dépenses de fonctionnement des ESA (hors fluides) – CA 2024



### Actions internationales, interrégionales et européennes

Les dépenses allouées **aux relations internationales s'élèvent** à 4,9 M€, stables par rapport au CA 2023.

Les dépenses consacrées à l'*action diplomatique* de Paris atteignent 3,3 M€, en hausse de 0,1 M€ à la suite notamment de la volonté du Conseil de Paris d'exprimer sa solidarité à l'égard des populations sinistrées ou victimes de conflits dans le monde. Le montant des subventions internationales s'élève à 2,3 M€, dont 0,6 M€ pour l'association internationale des maires francophones. Les dépenses dédiées à l'évènementiel (journée des droits de l'Homme, journée de l'Europe, hébergements des invités internationaux de la Maire de Paris pendant trois jours lors des JOP, illuminations de la Tour Eiffel, etc.) et au fonctionnement de la délégation générale aux relations internationales représentent 1,0 M€.

L'*aide publique au développement*, essentiellement dans le domaine de la santé et de la lutte contre le Sida, s'est élevée à 1,6 M€.

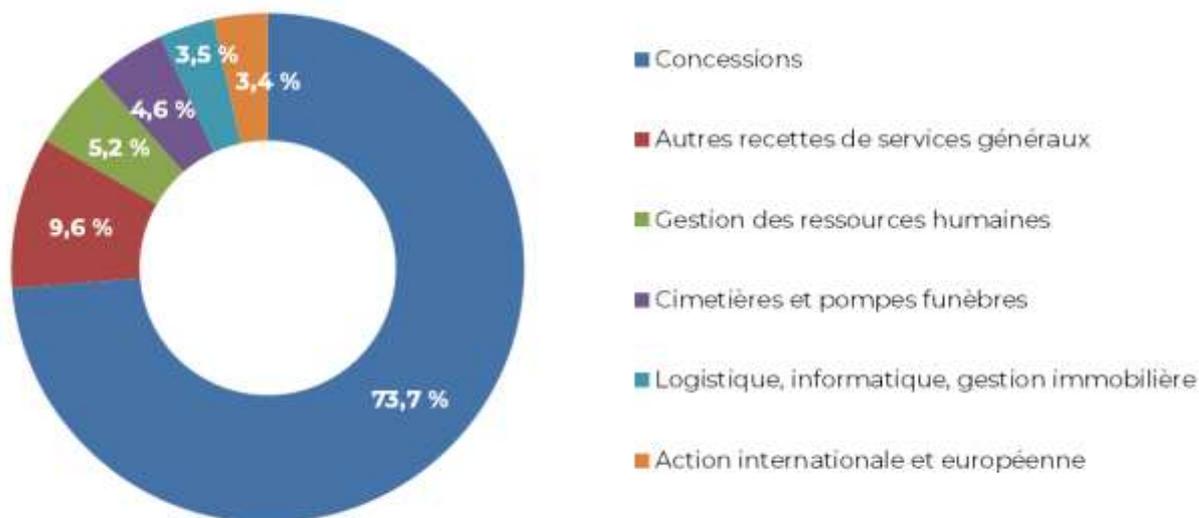
Les dépenses consacrées à **l'action métropolitaine** en lien avec le Grand Paris **s'établissent à 0,4 M€** comme en 2023, dont 0,3 M€ de cotisations à des associations d'élus.

Les crédits consacrés aux actions interrégionales **avec les villes d'outre-mer** (subventions aux associations, commémorations de l'abolition de l'esclavage) atteignent 0,2 M€ comme en 2023.

## Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement relatives aux services généraux augmentent de 14,5 M€ au CA 2024 pour atteindre 241,8 M€, soit 233,7 M€ de recettes d'administration générale et 8,1 M€ de subvention globale du fonds social européen (FSE).

Recettes de fonctionnement – CA 2024



### Administration générale de la collectivité

**Les recettes liées à l'administration générale de la collectivité s'élèvent à 233,7 M€, en progression de 10,0 M€ par rapport au CA 2023.**

Les recettes issues des *concessions* (établissements concédés, affichage public et réseaux de télécommunications) s'établissent à 178,3 M€, dont 176,7 M€ de redevances. La hausse de 3,3 M€ par rapport à 2023 s'explique principalement par la révision annuelle tarifaire.

Les recettes issues d'*opérations de régularisation comptable* (annulations de mandats sur exercice antérieur, apurement des encaissements non titrés, récupération de TVA) représentent 14,9 M€ (+2,4 M€).

Les recettes liées aux *ressources humaines* représentent 12,6 M€, en hausse de 3,4 M€. Les remboursements de charges et de personnel mis à disposition augmentent de 0,4 M€ pour s'établir à 6,9 M€. Les recettes du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) atteignent 2,2 M€ (+0,2 M€). Les remboursements de charges engagées par la collectivité (recette issue notamment du fonds national de compensation du supplément familial de traitement) s'élèvent à 2,2 M€, en hausse de 1,9 M€ par rapport au CA 2023. Cette augmentation traduit un retard dans le versement par l'Etat des recettes au titre de 2023.

Les recettes perçues au titre des *cimetières et concessions de pompes funèbres* s'élèvent à 11,0 M€, en baisse de 0,3 M€ sur un an. Les recettes issues de la gestion des cimetières atteignent 8,9 M€, en baisse de 0,4 M€. Celles issues des concessions de pompes funèbres et chambres funéraires s'élèvent à 2,1 M€, en hausse de 0,1 M€.

Les recettes relatives aux *activités juridiques et financières* s'élèvent à 4,3 M€, en baisse de 0,9 M€. Le produit issu des décisions de justice favorables à la Ville diminue de 1,2 M€ pour s'établir à 2,2 M€. Les droits de stationnement des taxis parisiens perçus au titre de l'exercice précédent sont portés à 1,5 M€, soit une augmentation de 0,1 M€.

Les recettes de *logistique et de gestion immobilière* atteignent 2,0 M€, soit un montant stable par rapport à 2023. Elles se composent pour l'essentiel de loyers facturés à Paris Musées (1,2 M€) et de refacturation de frais d'affranchissements aux établissements publics (0,4 M€).

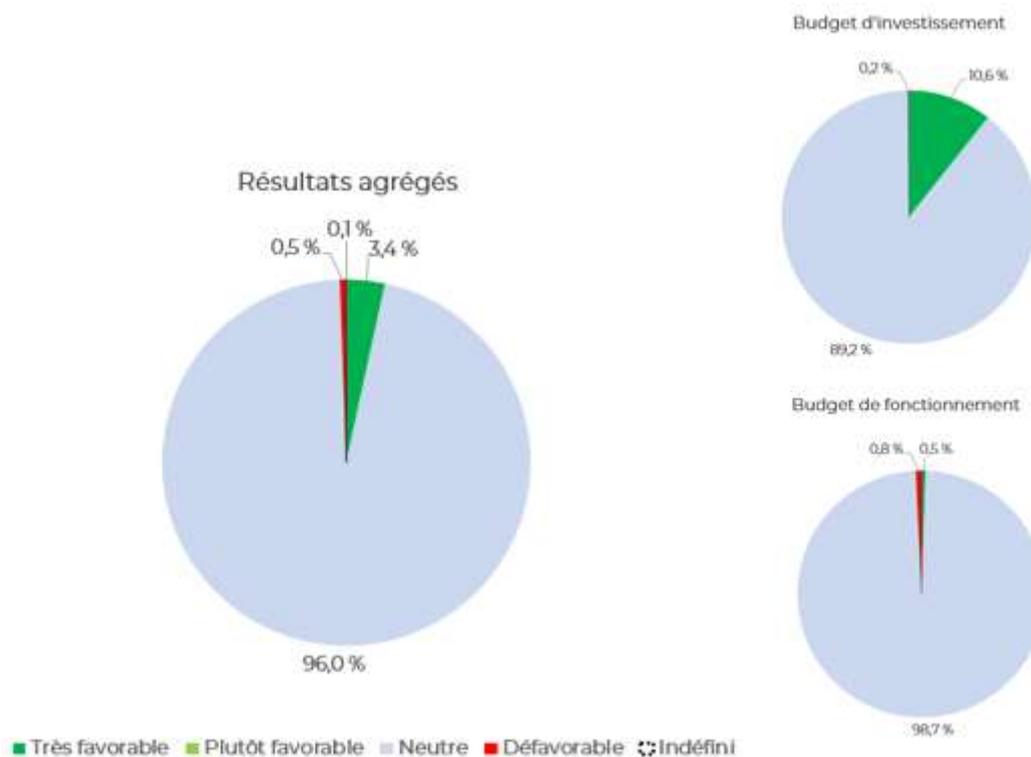
Les **autres recettes d'administration générale** représentent 10,7 M€ (+2,2 M€ par rapport à 2023), dont 6,5 M€ de remboursements de frais de télécommunications et de prestations informatiques prises en charge par la Ville pour le compte de ses établissements publics, 2,0 M€ liés à la communication et au protocole (location des salons de l'Hôtel de Ville, partenariats, gestion des marques), 1,4 M€ de recettes issues du fonds des maires, 0,4 M€ au titre du remboursement par l'État des actions d'administration effectuées pour son compte (recensement et élections), et 0,3 M€ d'indemnités contentieuses relatives à l'exécution de marchés de travaux.

### Fonds européens

Les produits tirés de la participation du fonds social européen aux actions de solidarité pilotées **par la collectivité parisienne s'élèvent à 8,1 M€**, en augmentation de 4,5 M€ par rapport à 2023.

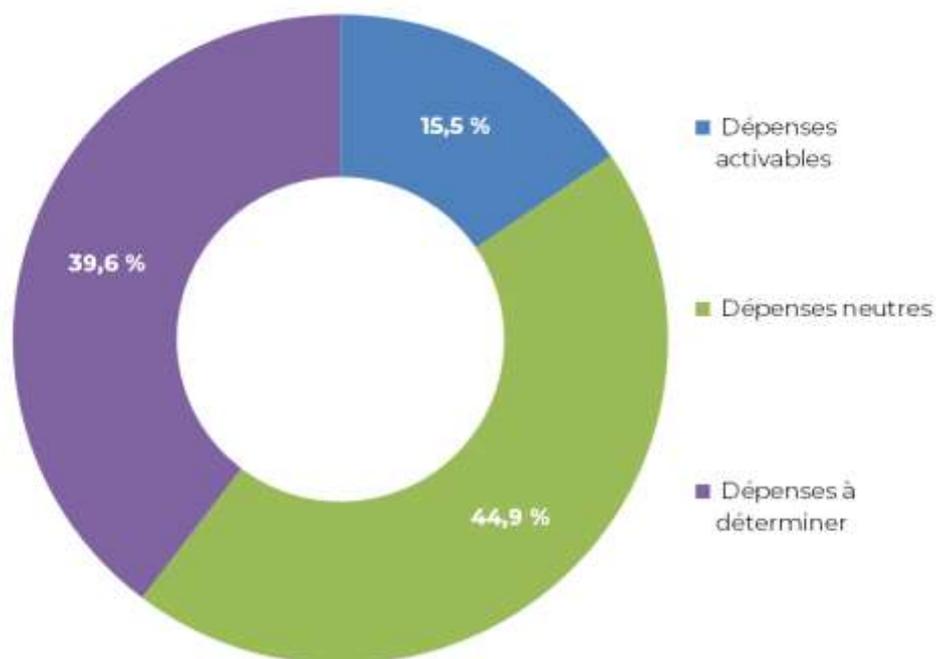
Cette augmentation est due au versement en 2024 du solde du programme 2014 -2021 et, dans une moindre mesure, au versement d'avances au titre du nouveau programme FSE+ 2022-2027 conventionné avec l'État.

## Focus sur l'évaluation climat des dépenses au titre des services généraux



Pour la fonction « Services généraux, 96,0 % des dépenses sont classées comme neutres (dépenses de support, informatique, télécommunications). 10,6 % des dépenses d'investissement sont favorables à l'atténuation du changement climatique: il s'agit notamment des dépenses liées au projet de végétalisation du site de la Tour Eiffel (14,4 M€) ainsi que des subventions allouées au titre des dispositifs « 1 % énergie » et « 1 % déchets » (0,3 M€).

### Budgétisation sensible au genre — Focus sur la tricatégorisation des dépenses de fonctionnement au titre des services généraux



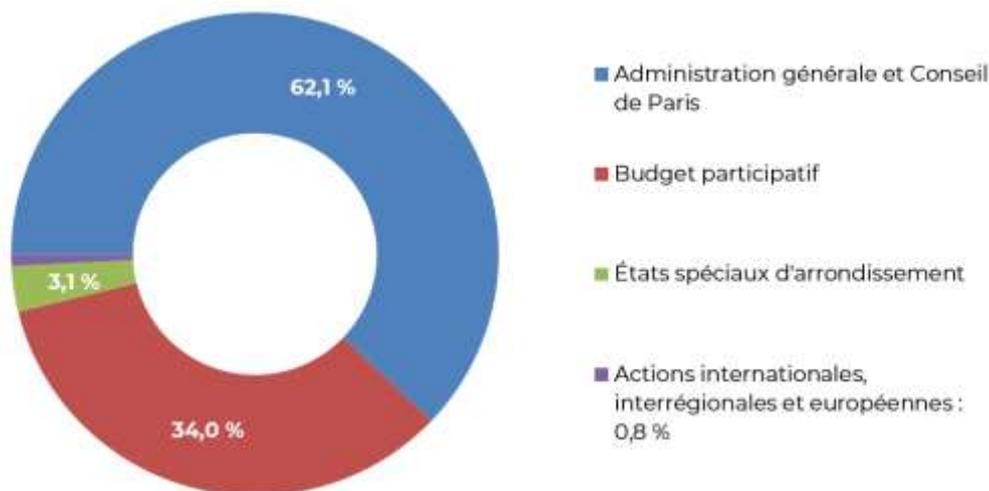
Les dépenses classées comme « activables » représentent 15,5 % du périmètre des dépenses de la fonction « Services généraux ». Il s'agit principalement des moyens consacrés à l'engagement citoyen et associatif, à la formation ainsi que des subventions à l'Agospap et à l'ASPP.

Les dépenses catégorisées comme « neutres » représentent 44,9 % de la fonction « Services généraux ». Elles comprennent les dépenses allouées à l'entretien des bâtiments, aux travaux, à la sécurité, aux infrastructures informatiques ainsi qu'à l'entretien et au nettoyage des bâtiments. La dotation d'animation locale et la dotation de gestion locale versées aux états spéciaux d'arrondissement représentent 39,6 % des dépenses de cette fonction et sont classées comme « à déterminer ».

## Dépenses d'investissement

Les dépenses réalisées au titre de la fonction « Services généraux » s'élèvent à **176,6 M€**, contre **143,9 M€ en 2023**. Cette augmentation s'explique principalement par la hausse des dépenses relatives au projet de réaménagement du site de la Tour Eiffel ainsi que des dépenses de **modernisation des systèmes d'information**.

### Dépenses d'investissement – CA 2024



**109,7 M€ ont été consacrés à l'administration générale et au Conseil de Paris, contre 79,8 M€ en 2023.**

**Les dépenses ont concerné l'informatique et les télécommunications pour 58,6 M€, après 49,1 M€ en 2023.**

24,0 M€ ont été consacrés au lancement et à la poursuite des *projets informatiques*, dont 5,8 M€ pour les projets dédiés au service des usagers (Paris Familles, Paris Subventions, Lutece), 4,1 M€ pour les projets liés à l'espace public (police municipale, DansMaRue, travaux dans l'espace public, autorisations d'urbanisme, gratuité des transports), 4,0 M€ pour les projets liés à la gestion des ressources humaines (HR4You notamment), 2,2 M€ pour le système d'information immobilier, 2,1 M€ pour la cybersécurité, 1,6 M€ pour les projets liés à la gestion financière et 1,3 M€ pour le système d'information géographique.

12,8 M€ ont été consacrés à la *tierce maintenance applicative*.

6,2 M€ ont été dédiés à l'*équipement informatique et de téléphonie des services de la Ville* et 0,2 M€ a été consacré à la *maintenance évolutive des outils collaboratifs des services de la Ville*.

Les dépenses liées aux *centres de stockage des données* ont représenté 6,2 M€

Enfin, le maintien en condition opérationnelle des *infrastructures* s'est vu consacrer 5,0 M€, les **prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage** pour la modernisation de la collectivité et de ses systèmes d'information 3,6 M€ et le *raccordement des principaux sites parisiens au très haut débit* 0,6 M€.

**28,1 M€** ont été alloués à l'**entretien**, à la modernisation des installations techniques et aux aménagements des bâtiments administratifs (contre **21,6 M€** en 2023).

10,1 M€ ont été mobilisés pour *le schéma directeur des administrations de la Ville, les aménagements et les travaux dans les bâtiments administratifs*, dont 2,7 M€ pour le nouveau centre administratif Boucry (18<sup>e</sup>), 1,4 M€ pour le site du 7 rue Bourdelle (15<sup>e</sup>) et 1,1 M€ pour le site du 11 rue du Pré (18<sup>e</sup>).

9,3 M€ ont été dédiés à la *modernisation des installations techniques dans les bâtiments administratifs*, après 8,4 M€ en 2023. Dans ce cadre, 3,5 M€ ont été consacrés à la *supervision et mise aux normes des ascenseurs*, 3,1 M€ à la *modernisation des installations électriques*, et 2,7 M€ au titre de la *modernisation de la sécurité incendie*.

3,7 M€ ont été consacrés aux *études*, à l'achat de *mobiliers, de matériel, d'outillage* et de *fournitures pour les interventions en régie*.

Enfin, 2,5 M€ ont été consacrés aux *ravalements* des façades, 1,3 M€ à la rénovation des *toitures* et 0,9 M€ aux *machines, au mobilier et au matériel électoral*.

14,4 M€ ont été consacrés aux acomptes versés à la société publique locale (SPL) PariSeine pour le *projet de réaménagement et de modernisation des abords du site de la Tour Eiffel*, après 3,6 M€ en 2023.

Les autres dépenses ont concerné notamment :

- les *cimetières et pompes funèbres* pour 4,1 M€ ;
- les *ressources humaines* pour 2,0 M€, notamment pour les centres de restauration et le matériel des agents en situation de handicap ;
- la *participation citoyenne* pour 1,2 M€, principalement pour les travaux d'aménagement du théâtre de la Concorde.

60,1 M€ ont été consacrés aux projets du budget participatif, contre 57,4 M€ en 2023.

**Le budget participatif d'arrondissement a mobilisé 44,7 M€, contre 39,8 M€ en 2023.**

10,5 M€ ont porté sur des *projets liés aux affaires scolaires*, 7,9 M€ sur des *projets liés à la jeunesse et au sport*, 7,3 M€ sur des **projets liés aux espaces verts et à l'environnement**, 6,7 M€ sur des *projets liés à la culture*, 5,1 M€ sur des *projets liés aux travaux de voirie* et 2,2 M€ sur des *projets liés à la démocratie et la citoyenneté*.

Le budget participatif de Paris a mobilisé 13,3 M€, contre 15,5 M€ en 2023.

Ces dépenses reflètent notamment la poursuite de projets en cours, dont 2,3 M€ pour **l'ouverture au public de la petite ceinture**, 1,4 M€ pour le *développement de la baignade* et l'aménagement des canaux, 1,0 M€ pour les projets de *végétalisation* de l'espace public, 0,9 M€ pour la mise en place d'*abris pour les personnes sans domicile* et enfin 0,8 M€ pour le projet « *Ville refuge* ».

Le budget participatif des écoles a mobilisé 2,1 M€ en 2024, avec notamment le projet « **J'apprends et je m'amuse en faisant du sport** ».

**5,4 M€ ont été alloués aux états spéciaux d'arrondissement (ESA) au titre de la dotation d'investissement** (montant stable par rapport à 2023).

Enfin, 1,4 **M€** a été consacré à la coopération décentralisée et aux actions interrégionales, européennes et internationales.

Ce poste de dépenses est principalement constitué d'une subvention de 1,0 M€ à l'association internationale des maires francophones.

## **Recettes d'investissement**

**Les recettes d'investissement au titre des services** généraux se sont élevées à 10,4 **M€**, après 2,5 **M€** en 2023.

8,3 M€ ont été perçus dans le cadre de projets du *budget participatif*, constitués essentiellement d'une subvention de 7,8 M€ au titre du Fonds vert pour les travaux d'ouverture au public de la *petite ceinture*.

2,1 M€ de recettes ont été perçues au titre de l'*administration générale*, notamment du fait des cessions de dons et legs perçus par la Ville.



## INSCRIPTIONS À CARACTÈRE TECHNIQUE

### Détail des opérations équilibrées

Les parties 2, 3 et 4 du présent rapport présentent le budget réel de la Ville de Paris, net des opérations équilibrées en dépenses et en recettes, afin de retranscrire l'effort financier concret de la collectivité en faveur des différentes politiques menées. La présente partie traite des autres inscriptions figurant au compte administratif 2024.

#### Section de fonctionnement

En fonctionnement, les opérations équilibrées correspondent aux opérations inscrites en dépenses et en recettes sur le budget de la collectivité, telles que la perception et le reversement à la Société du Grand Paris (SGP) de la part régionale de la taxe de séjour (150,9 M€ en 2024), ainsi que les charges et produits exceptionnels exécutés en lien avec l'opération de gestion du parc des expositions de la porte de Versailles (15<sup>e</sup> arrondissement) (11,7 M€ en 2024).

Il est à noter également que, par rapport aux recettes réelles de fonctionnement, le compte administratif comptabilise 28,6 M€ au titre du produit des cessions (sur le compte 775) et 1,7 M€ au titre de compléments de prix (sur le compte 75888), montants constatés en fonctionnement mais immédiatement réintégrés à la section d'investissement par mouvement d'ordre : ces montants sont donc présentés au sein des recettes d'investissement. En effet, lors d'une cession, la section d'investissement doit enregistrer sur des comptes distincts la sortie du patrimoine du bien vendu à sa valeur d'acquisition initiale d'une part et la plus ou moins-value réalisée d'autre part. Les comptes 775 et 75888 de la section de fonctionnement font office de comptes-pivots pour percevoir les montants de recette bruts (sans cette décomposition). La réaffectation à la section d'investissement est effectuée par opération d'ordre.

Le montant total des opérations pour ordre s'établit à 564,5 M€ en dépenses et 36,2 M€ en recettes, correspondant à des transferts entre sections équilibrées par des recettes et dépenses d'ordre de montants équivalents en investissement. Elles sont détaillées dans le paragraphe relatif aux opérations pour ordre.

#### Dépenses de fonctionnement – CA 2024

Vision analyse financière par fonction	
Sécurité	480,4
Enseignement, formation, professionnelle et apprentissage	834,8
Culture, vie sociale, jeunesse, sport et loisirs	689,9
Santé et action sociale	2 578,4
Aménagement des territoires et habitat	301,4
Action économique	52,1
Environnement	803,5
Transports	726,8
Services généraux	896,9
Opérations non ventilées	1 850,6
<b>Total dépenses réelles de fonctionnement (a)</b>	<b>9 214,7</b>

Le périmètre des documents budgétaires ajoute à ces dépenses les flux retracés ci-dessous :

Neutralisations (b)	727,1
Dépenses d'ordre de transfert entre sections (chapitre 946)	564,5
Reversement par la Ville à la SGP de la part régionale de la taxe de séjour	150,9
Charges constatées d'avance bail emphytéotique parc des expositions	11,7
<b>Total budgétaire (a) + (b)</b>	<b>9 941,8</b>

Recettes de fonctionnement – CA 2024

Vision analyse financière par fonction	
Sécurité	1,1
Enseignement, formation, professionnelle et apprentissage	73,1
Culture, vie sociale, jeunesse, sport et loisirs	127,3
Santé et action sociale	664,0
Aménagement des territoires et habitat	63,8
Action économique	193,2
Environnement	828,7
Transports	463,1
Services généraux	241,8
Opérations non ventilées	6 825,4
<b>Total recettes réelles de fonctionnement (a)</b>	<b>9 481,6</b>

Le périmètre des documents budgétaires ajoute à ces recettes les flux retracés ci-dessous :

Neutralisations (b)	229,0
Recettes d'ordre de transfert entre sections (chapitre 946)	36,2
Compléments de prix à réintégrer en section d'investissement (compte 75888)	1,7
Reversement par la Ville à la SGP de la part régionale de la taxe de séjour	150,9
Produits constatés d'avance bail emphytéotique parc des expositions	11,7
Produits de cessions à réintégrer en section d'investissement (compte 775)	28,6
<b>Total budgétaire (a) + (b)</b>	<b>9 710,6</b>

## Section d'investissement

Aux dépenses réelles d'investissement de la collectivité (1 801,7 M€ hors remboursements d'emprunt) s'ajoutent les écritures suivantes dans le compte administratif :

- 308,1 M€ d'amortissement de la dette (annuité / remboursement du capital) ;
- 7,7 M€ correspondant à des écritures équilibrées en dépenses et recettes sur les opérations d'aménagement et le compte foncier notamment ;
- 36,2 M€ d'opérations d'ordre entre sections, décrites ci-après ;
- 103,8 M€ d'opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement, correspondant aux opérations patrimoniales sur le chapitre fonctionnel 925 et décrites ci-après.

Aux recettes réelles d'investissement (538,2 M€ hors emprunt) s'ajoutent les écritures suivantes dans le compte administratif :

- 980,0 M€ de nouveaux emprunts ;
- -7,2 M€ de primes d'émission versées ;
- 7,7 M€ correspondant, en miroir des dépenses, aux écritures équilibrées sur les opérations d'aménagement et le compte foncier notamment ;
- 564,5 M€ d'opérations d'ordre entre sections, décrites ci-après ;
- 103,8 M€ d'opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement, correspondant aux opérations patrimoniales sur le chapitre 925, et décrites ci-après ;
- -28,6 M€ de produits de cession et -1,7 M€ de compléments de prix exécutés en section de fonctionnement ;
- 363,8 M€ d'affectation du résultat de fonctionnement à la section d'investissement.

#### Dépenses d'investissement – CA 2024

Vision analyse financière par fonction	
Sécurité	24,6
Enseignement, formation, professionnelle et apprentissage	100,3
Culture, vie sociale, Jeunesse, sport et loisirs	202,2
Santé et action sociale	74,0
Aménagement des territoires et habitat	783,9
Action économique	16,0
Environnement	112,6
Transports	235,1
Services généraux	176,6
Opérations non ventilées	76,4
<b>Total dépenses réelles d'investissement (a)</b>	<b>1 801,7</b>

Le périmètre des documents budgétaires ajoute à ces dépenses les flux retracés ci-dessous :

<b>Neutralisations (b)</b>	<b>455,8</b>
Remboursements d'emprunt	308,1
Opérations équilibrées neutralisées	7,7
Dépenses d'ordre de transfert entre sections (chapitre 926 hors 1068)	36,2
Opérations patrimoniales (chapitre 925)	103,8
<b>Total budgétaire (a) + (b)</b>	<b>2 257,5</b>

#### Recettes d'investissement – CA 2024

Vision analyse financière par fonction	
Sécurité	0,3
Enseignement, formation, professionnelle et apprentissage	5,9
Culture, vie sociale, Jeunesse, sport et loisirs	28,3
Santé et action sociale	6,7
Aménagement des territoires et habitat	74,3
Action économique	0,1
Environnement	8,7
Transports	52,8
Services généraux	10,4
Opérations non ventilées	350,8
<b>Total recettes réelles d'investissement (a)</b>	<b>538,2</b>

Le périmètre des documents budgétaires ajoute à ces recettes les flux retracés ci-dessous :

<b>Neutralisations (b)</b>	<b>1 982,5</b>
Nouveaux emprunts (comptes 16311 et 1641)	980,0
Primes d'émissions versées (compte 169)	-7,2
Opérations équilibrées neutralisées	7,7
Recettes d'ordre de transfert entre sections (chapitre 926)	564,5
Opérations patrimoniales (chapitre 925)	103,8
Produits de cessions exécutés en section de fonctionnement (compte 775)	-28,6
Produits de compléments de prix exécutés en section de fonctionnement (compte 75888)	-1,7
Affectation du résultat de fonctionnement	363,8
<b>Total budgétaire (a) + (b)</b>	<b>2 520,7</b>

## Les opérations liées à la dette

En 2024, la Ville de Paris a continué de privilégier les emprunts obligataires comme modalité de financement de ses investissements non couverts par l'autofinancement. Six opérations au format obligataire sous le programme EMTN (« *Euro Medium Term Notes* ») de la Ville ont été contractées, contre trois en 2023. Une obligation publique d'un montant de 400,0 M€ dite « *sustainable* », fléchée vers des projets d'investissement qui contribuent au développement durable, a été émise en milieu d'année. Elle avait été précédée en janvier par une première émission publique non labellisée d'un montant identique. Quatre placements privés pour un montant total de 115,0 M€ ont contribué au financement du programme d'investissement de la Ville. Le montant total de ces opérations s'élève à 915,0 M€.

Deux emprunts au format Schuldschein pour un total de 65,0 M€ sont venus compléter les financements.

Aucun emprunt bancaire n'a été contracté en 2024.

Le tableau suivant présente le détail des opérations d'emprunts souscrites en 2024 :

Date	Format	Montant (en M€)	Durée (années)	Taux (%)	Spread / OAT (en BP = 0,01 %)	Prêteur / Arrangeur
26/11/2024	Obligataire publique	400,0	20,0	3,531	30	Citi/JPMorgan/BNPP/SG
13/06/2024	Obligataire publique « sustainable »	400,0	24,0	3,794	25	BOA/LBP/Natixis/DB
07/08/2024	Placement privé	25,0	34,0	3,742	25	HSBC
10/10/2024	Placement privé	35,0	11,0	3,344	24	DB
18/10/2024	Placement privé	40,0	6,0	2,822	26,5	Jefferies
04/11/2024	Placement privé	15,0	3,5	2,868	27	Jefferies
26/11/2024	Schuldschein	25,0	5,0	2,904	30	Cacib
26/11/2024	Schuldschein	40,0	9,0	3,223	27	Cacib
TOTAL 2024		980,0	20,0	3,569	27,3	

La durée de vie moyenne de l'encours est stable à 14,7 ans. Le taux moyen jusqu'à extinction a quant à lui augmenté pour atteindre 1,99 % compte tenu de l'impact de la hausse des taux des emprunts d'Etat français, qui servent de référence aux emprunts de la Ville.

## Les opérations d'ordre budgétaires

Les opérations d'ordre correspondent à des écritures sans flux financiers réels. Elles doivent par conséquent toujours être équilibrées en dépenses et en recettes. Celles qui se traduisent par une dépense de fonctionnement et une recette d'investissement contribuent à constituer de l'autofinancement. Celles qui se traduisent par une recette de fonctionnement et une dépense d'investissement ont pour effet de réduire le niveau de l'épargne réglementaire.

Il existe trois types d'opérations d'ordre budgétaires qui sont regroupées dans des chapitres globalisés spécifiques :

- les opérations d'ordre de transfert entre les sections de fonctionnement et d'investissement (chapitres 926 et 946) ;
- les opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement, dites « patrimoniales » (chapitre 925) ;
- le virement de la section de fonctionnement (chapitre 951) à la section d'investissement (chapitre 953), qui ne donne pas lieu à réalisation.

Les montants des opérations d'ordre budgétaires intervenues en 2024 sont les suivants :

en M€		Investissement		Fonctionnement		Chapitre	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes		
926	Opérations d'ordre de transfert entre sections	36,2	564,5	564,5	36,2	Opérations d'ordre de transfert entre sections	946
925	Opérations patrimoniales	103,8	103,8				

### Mouvements d'ordre budgétaires entre sections (chapitres 926 et 946)

en M€		Investissement		Fonctionnement		Chapitre	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes		
926	Opérations d'ordre de transfert entre sections	36,2	564,5	564,5	36,2	Opérations d'ordre de transfert entre sections	946

Les opérations de transfert entre sections comptabilisent des opérations de transfert en section d'investissement, des opérations de cession qui retracent les différences sur réalisations et enfin des opérations de transfert en section de fonctionnement.

**Les recettes d'investissement et leurs reprises** : transferts de la section de fonctionnement à la section d'investissement et reprises

Les amortissements des immobilisations sont imputés sur les comptes 68 (dotations aux amortissements et provisions) en dépenses de fonctionnement et 28 (amortissement des immobilisations) en recettes d'investissement.

En 2024, il a été procédé à l'amortissement des biens acquis depuis 2004 et des subventions d'équipement versées depuis 2009 pour un montant total de 470,5 M€. Les reprises d'amortissements liées à des remboursements de trop-perçus sur subventions versées se sont élevées à 0,5 M€ (dépense d'investissement aux comptes 28 et recette de fonctionnement aux comptes 78).

Par ailleurs, l'amortissement des primes d'émission des obligations imputé sur les comptes 68 en dépenses de fonctionnement et 16 en recettes d'investissement correspond à la part annuelle, sur la

durée de vie des émissions obligataires émises au-dessous du pair, de la prime d'émission déterminée lors de leur lancement. Les modalités de l'amortissement des primes d'émissions ont été modifiées à partir de 2020. Désormais l'amortissement est fait prorata temporis à partir de la date d'émission et non plus par montant constant annualisé à partir de la première année donnant lieu au détachement d'un coupon.

Trente-cinq émissions obligataires lancées depuis 2010 justifient une dépense de 2,9 M€ en 2024.

En sens inverse, quatre émissions obligataires émises au-dessus du pair justifient une reprise de 0,4 M€ en 2024 (dépense d'investissement aux comptes 16 et recette de fonctionnement aux comptes 78).

**Le dispositif d'étalement sur cinq ans des charges liées à la crise sanitaire (100,0 M€) a fait l'objet d'une reprise de la quote-part annuelle au compte de résultat pour 20,0 M€ (dépense de fonctionnement aux comptes 68 et recette d'investissement aux comptes 48).**

Les provisions pour risques et charges et les dépréciations sont comptabilisées sur les comptes **68 en dépenses de fonctionnement et sur les comptes 49, 15 et 29 en recettes d'investissement** afin de couvrir des risques identifiés et de constater des pertes de valeur.

Les provisions et les dépréciations ont ainsi été portées de 181,1 M€ à 215,3 M€, soit une augmentation de 34,2 M€ :

- les *provisions pour risques et charges* ont fait l'objet d'une provision complémentaire de 9,6 M€. Les provisions constituées sont ainsi portées de 41,3 M€ à 50,9 M€ ;
- les *dépréciations des comptes de redevables* ont fait l'objet d'une provision complémentaire de 14,3 M€. Ce mouvement permet d'ajuster les provisions en lien avec le suivi effectué par la direction régionale des finances publiques (DRFiP). Les provisions constituées sont ainsi portées de 122,1 M€ à 136,4 M€ ;
- les *dépréciations des participations et autres formes de participations* ont fait l'objet d'une provision complémentaire de 2,0 M€ et d'une reprise de 0,1 M€. Les provisions constituées sont ainsi portées de 17,7 M€ à 19,6 M€ ;
- les *dépréciations des autres immobilisations financières* ont fait l'objet d'une première provision de 8,4 M€.

Les transferts entre sections retraçant les différences sur réalisations constatées lors de cessions **d'immobilisations**

Les cessions d'immobilisations sont inscrites au budget uniquement en recettes de la section d'investissement (chapitre 954). Elles font l'objet d'une exécution en sections de fonctionnement et d'investissement. La sortie des biens du patrimoine et les différences sur réalisation sont constatées par des écritures d'ordre.

Les produits de cession et d'échange d'actifs se sont élevés à 28,6 M€.

Ont été enregistrées :

- en dépenses de fonctionnement et, symétriquement, en recettes d'investissement, 14,6 M€ de valeur nette comptable d'immobilisations cédées (comptes 21, 26 et 27 en investissement), ainsi que 20,7 M€ de plus-values, soit un total de 35,3 M€ ;
- en recettes de fonctionnement et, symétriquement, en dépenses d'investissement, 6,7 M€ de moins-values.

Les principales cessions d'immobilisations portant sur le patrimoine immobilier concernent :

- l'ensemble immobilier dénommé « Immeuble circulaire » 151 rue Nationale (13<sup>e</sup>) cédé pour 9,8 M€ ;
- six lots de co-propriété situés 3 quai Malaquais (6<sup>e</sup>) pour 5,4 M€ ;

- un volume immobilier situé 1 place Pierre Mac-Orlan (18<sup>e</sup>), cédé pour 2,1 M€ à la RIVP en vue de créer une résidence étudiante.

Des compléments de prix ont été comptabilisés pour 1,7 M€ concernant notamment la cession du bâtiment administratif situé 17 boulevard Morland (Paris Centre) (1,6 M€) (dépense de fonctionnement au compte 65888 et recette d'investissement en 1021).

Les recettes de fonctionnement : **transferts de la section d'investissement à la section de fonctionnement**

Les **subventions d'investissement reçues rattachées à des actifs amortissables** recouvrent les comptes 13 (subventions d'investissement) en dépenses d'investissement et 77 (produits spécifiques) en recettes de fonctionnement. Elles font l'objet chaque année d'une reprise en section de fonctionnement. Cette reprise s'est élevée à 19,1 M€ en 2024 et a concerné principalement :

- la reprise des subventions d'équipement reçues de l'État dans le cadre de la délégation de compétence en matière de logement, à hauteur de 12,7 M€. La reprise au compte de résultat s'effectue sur la même durée et au même rythme que l'amortissement des subventions versées aux comptes 204. Depuis l'exercice 2019, le solde des subventions d'investissement diminue ainsi progressivement sur la même durée et au même rythme que l'amortissement des biens financés ;
- conformément à l'instruction budgétaire et comptable et par exception, la dotation départementale d'équipement des collèges (DDEC) reçues au cours de l'exercice précédent (5,8 M€) fait l'objet chaque année d'une reprise totale en section de fonctionnement pour un montant au plus égal à la dotation d'amortissement des bâtiments scolaires de l'année ;
- les autres plans de reprises de subventions ont fait l'objet d'une comptabilisation à hauteur de 0,6 M€.

S'agissant des travaux en régie, l'opération consiste à ré-imputer en dépenses d'investissement aux comptes 21 les achats de matériaux et les charges de personnel qui ont permis aux agents municipaux de transformer des matières premières en biens immobilisés (recette de fonctionnement en 722). Elle s'est élevée à 2,3 M€ en 2024.

La réintégration de la part annuelle des loyers capitalisés pour 7,2 M€ (dépense en 16 et recette en 752) correspondant aux loyers capitalisés perçus en 2022 et 2023 (loyers des baux emphytéotiques n'ayant pas bénéficiés de la dérogation interministérielle).

## Les opérations patrimoniales : écritures internes à la section d'investissement (chapitre 925)

		en M€	
		Investissement	
Chapitre		Dépenses	Recettes
925	Opérations patrimoniales	103,8	103,8

Ces mouvements totalisant 103,8 M€ correspondent à des écritures comptables équilibrées en dépenses et en recettes au sein de la section d'investissement. Ils concernent principalement :

- l'intégration **des frais d'études et des frais d'insertion suivis de travaux aux dépenses de travaux** pour 34,2 M€ (dépense aux comptes 21 et 23 et recette aux comptes 20). En 2024, il a été procédé au transfert des frais d'études et d'insertion de 2022 à 2023. Ces mouvements permettent d'intégrer ces frais aux dépenses éligibles au FCTVA et de valoriser le patrimoine ;
- le solde d'opérations livrées ainsi que le transfert des avances versées dans le cadre de délégations de maîtrise d'ouvrage ou de marchés publics pour 29,8 M€ (comptes 21 en dépenses ; 237 et 238 en recettes) ;

- la réintégration de la part annuelle des loyers capitalisés pour 23,7 M€ (dépense en 16 et recette en 1068) correspondant aux loyers capitalisés perçus de 2016 à 2022 (loyers qui avaient bénéficié d'une dérogation interministérielle) ;
- la **réintégration des primes d'émission d'obligations** des emprunts à hauteur de 7,2 M€ (dépense aux comptes 163 et recette en 169). Les emprunts obligataires dont le remboursement est assorti de primes sont comptabilisés pour leur valeur totale au compte d'emprunt. La contrepartie de ces primes est enregistrée sur le compte spécifique ;
- l'intégration **de la dotation d'investissement des états spéciaux d'arrondissement (ESA) aux immobilisations** pour 6,1 M€ (comptes 21 en dépenses et 238 en recettes) ;
- **l'acquisition gratuite** de lots en co-propriété situés 11 bis rue Blanche (9<sup>e</sup>) pour 2,8 M€ afin de permettre la création d'un équipement d'accueil pour la petite enfance (compte 21 en dépenses et 13 en recettes).

## Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement (chapitres 951 et 953)

La prévision budgétaire pour 2024 au titre du virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement était de 16,0 M€. Ce transfert contribue à l'autofinancement dégagé au titre de l'exercice considéré et au remboursement des annuités de la dette en capital. Ces inscriptions budgétaires ne font l'objet d'aucune exécution budgétaire.

## Les autorisations de programme (AP)

Au 31 décembre 2024, compte tenu du montant des autorisations de programme (AP) votées en 2024 (2 196,4 M€) et du montant des AP terminées, correspondant à des opérations achevées, constaté au compte administratif (145,5 M€), le solde d'AP s'établit à 6 007,6 M€.

Ce montant tient compte des mandatements sur autorisation de programme (crédits réels) intervenus en 2024, soit 1 809,4 M€, portant le total des mandatements cumulés sur les AP en cours à fin 2024 à 9 998,0 M€.

Stock brut au 31/12/2023	AP votées en 2024	Termes d'AP constatés	Solde AP brut au 31/12/2024	Mandats pluriannuels sur AP cumulés à fin 2024	Dont mandats émis 2024	Stock AP au 31/12/2024
13 954,6 M€	2 196,4 M€	145,5 M€	16 005,6 M€	9 998,0 M€	1 809,4 M€	6 007,6 M€



## PRÉSENTATION PAR CHAPITRES COMPTABLES, RÉSULTATS ET RATIOS FINANCIERS

Compte administratif 2024 de la Ville de Paris

### Équilibre financier

en M€

Section de fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
Opérations réelles			
Chapitres 011, 012, 65, 6586, 014, 016, 017	9 161,9	Comptes 70 à 75 + 013, 016, 017	9 614,5
66 Charges financières	204,2	76 Produits financiers	30,8
67 Charges spécifiques	11,1	77 Produits spécifiques	29,1
Total dépenses réelles	9 377,2	Total recettes réelles	9 674,4
		Solde des opérations réelles	297,2
Opérations d'ordre de section à section			
Total dépenses d'ordre	564,5	Total recettes d'ordre	36,2
Total des dépenses	9 941,8	Total des recettes	9 710,6
Résultat de l'exercice en fonctionnement			-231,1
002 Résultat antérieur reporté			110,5
Résultat cumulé en fonctionnement avant affectation			-120,7

Section d'investissement			
Dépenses		Recettes	
Opérations réelles			
		Ressources propres d'origine externe	
Dépenses financières		10 Dotations et fonds divers (sauf 1068)	152,3
10 Dotations et fonds divers	1,2	138 Subventions d'investissement non affectées	0,0
13 Subventions	1,1	27 Remboursements de prêts	14,5
16 hors 16449 Remboursement d'emprunts	325,6	Autres ressources externes définitives	
16449 Crédit revolving	0,0	20 Immobilisations incorporelles	0,0
26 Participations	33,0	204 subventions d'équipement	1,5
27 Autres immobilisations financières	24,6	21 Immobilisations corporelles	1,7
		23 Immobilisations en cours	1,8
Dépenses d'équipement		26 Cessions de participations et créances rattachées	0,0
20 Immobilisations incorporelles	55,1	13 hors 138 Subventions d'investissement	140,2
204 + 2324 Subventions d'équipements versées	372,4	Autres ressources externes non définitives	
21 Immobilisations corporelles	473,1	163 Emprunts obligataires	972,8
22 Immobilisations reçues en affectation	0,4	164 hors 16449 Emprunts bancaires	0,0
23 hors 2324 Immobilisations en cours	823,5	16449 Crédit revolving	0,0
018 RSA	0,2	165 Dépôts et cautionnements reçus	0,0
		168 Autres emprunts et dettes assimilées	198,8
45 Opérations pour compte de tiers		45 Opérations pour compte de tiers	
Dépenses	7,2	Recettes	5,0
Total dépenses réelles	2 117,4	Total recettes réelles	1 488,6
Besoin d'autofinancement (dépenses - recettes)			628,9
Opérations d'ordre à l'intérieur de la section			
Total	103,8	Total	103,8
Opérations d'ordre de section à section			
Total	36,2	Total	564,5
Total réel + ordre	2 257,5	Total réel + ordre	2 156,9
		R1068 Affectation n-1	363,8
Total des dépenses	2 257,5	Total de recettes	2 520,7
Résultat de l'exercice en investissement			263,3
001 Résultat antérieur reporté			-330,5
Résultat cumulé en investissement			-67,2

## Soldes financiers consolidés

	en M€				Variation 2023/2024
	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	
Recettes courantes de fonctionnement	8 614,7	9 048,4	9 487,1	9 450,8	-0,4 %
Charges de gestion courante	8 042,4	8 348,0	8 584,4	9 010,4	5,0 %
Epargne de gestion	572,3	700,3	902,6	440,4	-51,2 %
Solde financier	-113,8	-118,7	-144,2	-173,4	20,3 %
Total des recettes réelles de fonctionnement	8 639,9	9 071,8	9 513,9	9 481,6	-0,3 %
Total des dépenses réelles de fonctionnement	8 181,5	8 490,1	8 755,4	9 214,7	5,2 %
Epargne brute	458,4	581,7	758,4	266,9	-64,8 %
Remboursements d'emprunt	268,0	318,0	303,0	308,1	1,7 %
Epargne nette	190,5	263,7	455,4	-41,1	-109,0 %
Recettes réelles d'investissement	345,5	584,2	613,8	538,2	-12,3 %
Capacité de financement des investissements	804,0	1 165,8	1 372,3	805,2	-41,3 %
Dépenses réelles d'investissement	1 408,8	1 523,3	1 757,4	1 801,7	2,5 %
Besoin de financement	872,8	675,5	688,1	1 304,5	89,6 %
Nouveaux emprunts (dont prime d'émission)	841,9	863,0	645,0	980,0	51,9 %
Fonds de roulement au 01/01	51,5	17,1	194,2	143,7	-26,0 %
Variation du fonds de roulement	-34,4	177,1	-50,5	-331,7	556,9 %
Fonds de roulement au 31/12	17,1	194,2	143,7	-188,0	-230,9 %
Encours de dette au 01/01	6 621,9	7 183,4	7 714,6	8 043,0	4,3 %
Encours de dette au 31/12	7 183,4	7 714,6	8 043,0	8 700,5	8,2 %
Variation de l'encours de dette	561,5	531,2	328,4	657,5	100,2 %
Capacité de financement	57,1 %	76,5 %	78,1 %	44,7 %	-42,8 %

## Principaux ratios financiers

	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
<b>1. Taux d'épargne nette</b>				
Epargne nette / Recettes réelles de fonctionnement	2,2 %	2,9 %	4,8 %	-0,4 %
<b>2. Indicateurs d'endettement</b>				
Encours de la dette en capital / Recettes réelles de fonctionnement	83,1 %	85,0 %	84,5 %	91,8 %
Encours de la dette en capital / Epargne brute	15,7	13,3	10,6	32,6
Encours de dette en capital / Population (en euros)	3 291,8	3 567,3	3 685,8	4 167,8
<b>3. Indicateur de rigidité des charges de structure</b>				
Charges de personnel / Recettes réelles de fonctionnement	28,7 %	28,0 %	27,7 %	29,5 %
<b>4. Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal (Ville uniquement)</b>				
Produit des contributions directes 4 taxes (TH, TFB, TFNB, TP puis CVAE) / Potentiel fiscal 4 taxes	45,2 %	46,4 %	47,8 %	48,3 %
<b>5. Effort fiscal (Ville uniquement)</b>				
Produit des contributions directes 3 taxes (TH, TFB, TFNB)/Potentiel fiscal 3 taxes	45,6 %	50,1 %	49,9 %	49,9 %

